

TOME 1.1



RAPPORT DE PRESENTATION

DIAGNOSTIC
TERRITORIAL

VERSION APPROBATION
JUILLET 2017



SOMMAIRE GENERAL



INTRODUCTION – PORTRAIT DE TERRITOIRE.....1**CHAPITRE 1. L’OUTIL SCOT2****1.1 PRESENTATION GENERALE****1.2 LE SCOT : UN PROJET DE TERRITOIRE****1.3 LA COMPOSITION DU SCOT****CHAPITRE 2. DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE6****2.1 LES 3 VALLEES, UN TERRITOIRE RHONE ALPIN STRATEGIQUE****2.2 UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE DU GENEVOIS MAIS RESTANT A L’ECART DE LA GOUVERNANCE****2.3 UN TERRITOIRE ENCADRE PAR UNE DYNAMIQUE DE PLANIFICATION TERRITORIALE****2.4 LES 3 VALLEES, UN TERRITOIRE HISTORIQUE, UNE EVOLUTION RAPIDE****2.5 UNE URBANISATION HISTORIQUEMENT DIFFUSE****2.6 L’ORGANISATION TERRITORIALE DU SCOT****CHAPITRE 3. CADRE DE VIE ET GESTION DE LA RESSOURCE.....15****CHAPITRE 4. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE.....16****PARTIE 1 – ETAT INITIAL DU SITE ET DE L’ENVIRONNEMENT.....21****CHAPITRE 1. ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT.....22****1.1 LE TERRITOIRE DANS SON CONTEXTE PHYSIQUE****1.2 CONTEXTE GEOLOGIQUE****1.3 ZONES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUELLE****1.4 RICHESSES ET QUALITE DES MILIEUX NATURELS ET AUTRES ESPACES D’INTERET ECOLOGIQUE****1.5 ESPECES INVASIVES****1.6 DYNAMIQUE ECOLOGIQUE**

CHAPITRE 2. FORMES URBAINES ET CONSOMMATION FONCIERE.....62

2.1 ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

2.2 ANALYSE DES FORMES URBAINES

CHAPITRE 3. ENJEUX TRANSVERSAUX.....76

PARTIE 2 – CADRE DE VIE ET GESTION DE LA RESSOURCE.....78

CHAPITRE 1. AGRICULTURE / FORET.....79

1.1 CONTEXTE DU FONCIER DU TERRITOIRE

1.2 DONNEES DE COMPARAISON

1.3 ANALYSE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

1.4 ANALYSE DES SURFACES AGRICOLES

1.5 LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS A ANTICIPER

1.6 LES SYSTEMES DE PRODUCTION

1.7 SIGNE D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

1.8 TYPOLOGIE DES ZONES A ENJEUX

CHAPITRE 2. LE PAYSAGE.....97

2.1 LE GRAND PAYSAGE

2.2 LES ENTITES PAYSAGERES

2.3 LE PAYSAGE DES VALLEES DU FORON ET DU RISSE DE FILLINGES A SAINT-JEOIRE, ET SON RAPPORT AUX TERRITOIRES D'ALTITUDE ET EXTERIEURS AU SCOT :

CHAPITRE 3. TOURISME DE PROXIMITE ET DE MONTAGNE.....141

3.1 HISTORIQUEMENT, UN TOURISME ORIENTE VERS LA VILLEGIATURE ET LE BIEN ETRE

3.2 POLES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

3.3 LITS TOURISTIQUES

CHAPITRE 4. RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION.....152

4.1 ETAT DES LIEUX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

4.2 USAGES DE L'EAU

4.3 GESTION DE LA RESSOURCE EAU

4.4 ASSAINISSEMENT

4.5 ENJEUX EAU ASSAINISSEMENT

CHAPITRE 5. ENERGIE.....171

5.1 GENERALITES

5.2 CONSOMMATION ENERGETIQUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

5.3 ENJEUX RELATIFS A L'ENERGIE

CHAPITRE 6. LES RISQUES, NUISANCES ET DECHETS.....181

6.1 LA QUALITE DE L'AIR ET LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

6.2 LES NUISANCES SONORES

6.3 LA GESTION DES DECHETS

6.4 CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

6.5 UN TERRITOIRE VULNERABLE AUX RISQUES NATURELS MAIS PEU CONTRAINT PAR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

CHAPITRE 7. ENJEUX TRANSVERSAUX.....205

PARTIE 3 – DIAGNOSTIC STRATEGIQUE.....208

CHAPITRE 1. DEMOGRAPHIE.....209

1.1 UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE FORTE...

1.2 ... PORTEE PAR LE SOLDE MIGRATOIRE

1.3 UN ATOUT INDENIABLE : UNE POPULATION JEUNE, RESULTAT DE L'ATTRACTIVITE

1.4 MAIS UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN COURS

1.5 DES FAMILLES BIEN PRESENTES, MAIS DES MENAGES AVEC UNE TAILLE MOYENNE QUI DIMINUE

1.6 UN TERRITOIRE SOCIALEMENT AISE

1.7 DES ACTIFS FORTEMENT PRESENTS

1.8 DES FRONTALIERS AUX FRANGES OUEST DU TERRITOIRE

CHAPITRE 2. LOGEMENTS ET MARCHE IMMOBILIER.....221

2.1 UN PARC DE LOGEMENTS EN FORTE EVOLUTION

2.2 LES RESIDENCES SECONDAIRES ET OCCASIONNELLES

2.3 UNE CROISSANCE DIFFERENCIEE DU PARC DE LOGEMENTS

2.4 FORTE PART DES PROPRIETAIRES, ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT

2.5 LES CARACTERISTIQUES DU MARCHE IMMOBILIER

2.6 LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

2.7 QUEL MODELE DOMINANT DE PRODUCTION DE LOGEMENTS CES DERNIERES DECENNIES ? IMPACT SUR FONCIER

CHAPITRE 3. L'ACTIVITE COMMERCIALE.....237

3.1 LES SPECIFICITES COMMERCIALES DE LA HAUTE-SAVOIE

3.2 UN TERRITOIRE AUX EQUIPEMENTS COMMERCIAUX DIFFUS

3.3 UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE

3.4 UN TERRITOIRE A L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE MODEREE

3.5 LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE COMMERCE

CHAPITRE 4. SERVICES ET EQUIPEMENTS.....246

4.1 UN TERRITOIRE AU NIVEAU DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS POUR LES PERSONNES SATISFAISANT

4.2 SERVICES ET EQUIPEMENTS DE SANTE : LES POLARITES RENFORCEES

4.3 DES MODALITES D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES PRESENTES

4.4 UN TERRITOIRE CARACTERISE PAR PLUSIEURS POLARITES

4.5 DES CRECHES ET HALTE-GARDERIE PEU PRESENTES EN VALLEE VERTE

4.6 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES BIEN PRESENTS SUR LE TERRITOIRE**4.7 UNE OFFRE CULTURELLE DE NIVEAU LOCAL, ESSENTIELLEMENT DANS LES POLES****CHAPITRE 5. ENJEUX TRANSVERSAUX.....259****CHAPITRE 6. ECONOMIE.....260****6.1 UN TISSU ECONOMIQUE SOUS INFLUENCE DES BASSINS ANNEMASSIENS ET DE VIUZ-EN-SALLAZ****6.2 UN TERRITOIRE ATTRACTIF INSCRIT DANS LES DYNAMIQUES DES BASSINS D'INFLUENCE VOISINS****6.3 DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES A DOTER D'UNE STRATEGIE****CHAPITRE 7. MOBILITE.....280****7.1 LES MOBILITES INTERNES****7.2 LES DEPLACEMENTS INDIVIDUELS EFFECTUES MAJORITAIREMENT EN VOITURE****7.3 L'ACCESSIBILITE EXTERNE****CHAPITRE 8. ENJEUX TRANSVERSAUX.....300****GLOSSAIRE ET DEFINITIONS.....302**



Introduction

PORTRAIT DE

TERRITOIRE



Partie 1. L'OUTIL SCOT

1.1 PRESENTATION GENERALE

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont remplacé les schémas directeurs, en application de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000.

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement....

Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

1.2 LE SCOT : UN PROJET DE TERRITOIRE

Un SCOT est un **projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic et une vision d'ensemble de développement à long terme et de mise en cohérence des diverses politiques publiques sectorielles et/ou territorialisées.**

Il a pour objet de fixer « les orientations générales de l'organisation de l'espace », de définir « des objectifs en matière d'habitat, de transport et de commerce » et de délimiter des « espaces agricoles naturels ou urbains à protéger » (art. L122-1 et s. du Code de l'Urbanisme).

Ainsi, au-delà d'une procédure, d'une structure et d'un document, **le SCOT est l'occasion de créer une dynamique sur un territoire à plusieurs égards.**

En effet, le SCOT est avant tout un document vivant et qui s'assimile davantage à une démarche, à un processus qu'à une procédure marquée par un début et une fin.

Ainsi, après son élaboration, les mécanismes de suivi, de gestion, les procédures de modification et de révision constituent des occasions renouvelées d'ouvrir le débat sur les orientations du territoire et d'y associer les acteurs du développement territorial.

1.3 LA COMPOSITION DU SCOT

Le SCOT se compose de trois ensembles de documents :

- le **Rapport de Présentation (RP)**,
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- et le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**.

Le Rapport de Présentation (RP) propose à la fois une lecture partagée du fonctionnement du territoire et des principaux enjeux d'aménagement ainsi qu'une justification des orientations retenues au regard des besoins et prévisions et des politiques publiques mises en œuvre.

Il se compose de plusieurs pièces, dont un diagnostic stratégique établissant un état des lieux et identifiant les principaux enjeux du territoire.

Le diagnostic comprend entre autre l'État Initial du site et de l'Environnement (EIE), concernant les questions environnementales et permettant notamment de mieux connaître les composantes naturelles et paysagères du territoire. Cette analyse de l'existant est ensuite prolongée par l'Évaluation Environnementale (EE), étude identifiant les incidences notables des futurs projets sur l'environnement (à ce jour, cette EE n'est pas réalisée). Au total, au travers de ses différentes pièces, le RP constitue une pièce structurante (mais non opposable), à la fois outil de connaissance du territoire et de ses enjeux, exposé des motifs et outil de prospective et d'évaluation environnementale.

Article L.122-1-2 du Code de l'urbanisme

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 123-1-2.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux I et II de l'article L. 111-1-1 et à l'article L. 122-1-13, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe une ambition politique pour le devenir du territoire. Véritable pivot du SCOT, il formalise le projet de territoire qui sera mis en œuvre dans le SCoT. Construit à partir des enjeux et des scénarios exposés dans le rapport de présentation, il vise à définir une vision souhaitée du territoire en fixant les grands choix stratégiques et les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il est également le support majeur de la concertation avec la population, les collectivités et organismes intéressés.

Article L.122-1-3 du Code de l'urbanisme

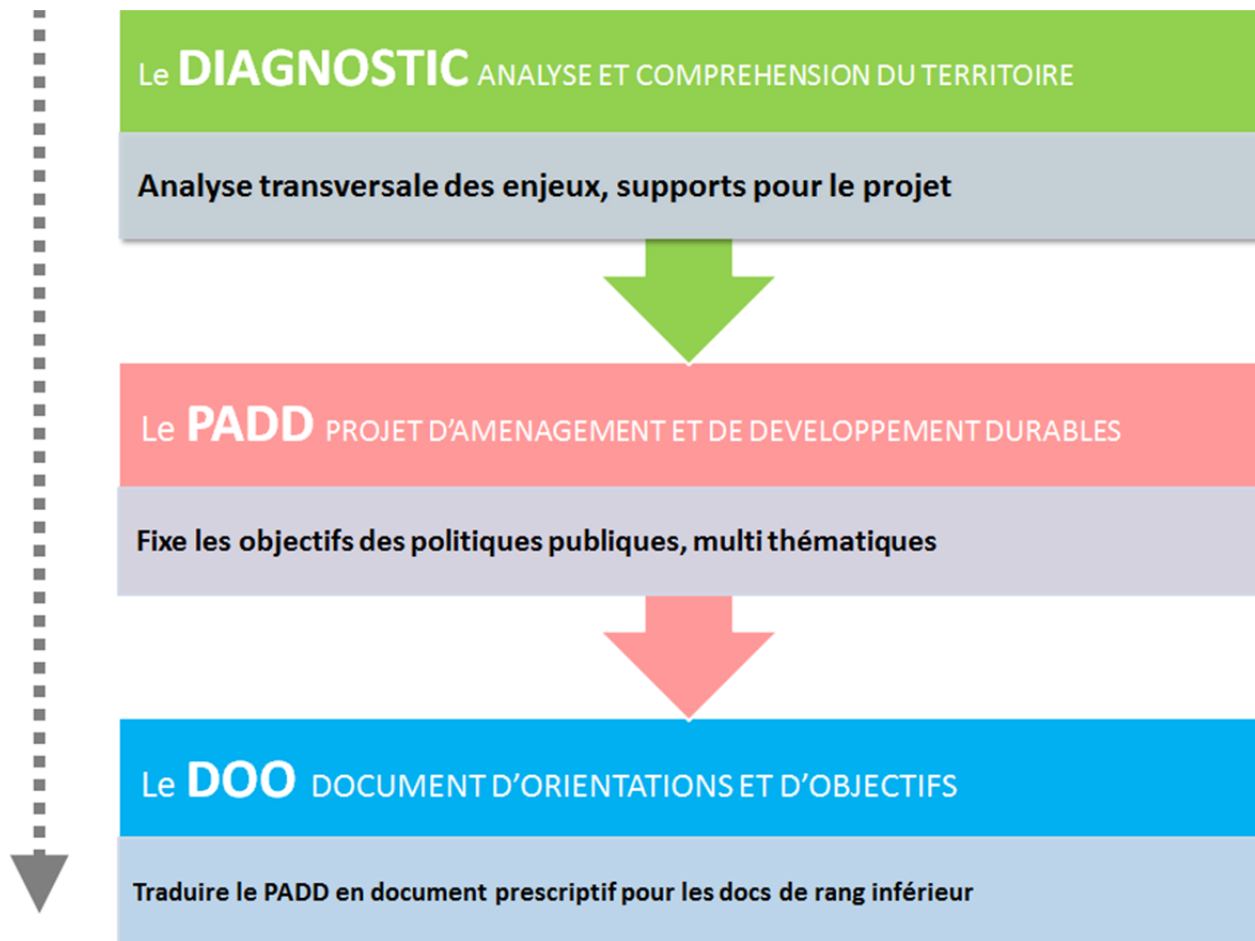
Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Enfin, **le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** traduit concrètement les objectifs du PADD en prescriptions et préconisations opposables. Il revêt une dimension prescriptive. Il définit notamment les grands équilibres entre développement économique et commercial, habitat, loisirs et équipements, la localisation des espaces ou sites naturels et urbains à protéger, les grands projets d'équipements et de services, etc. Il est assorti de documents graphiques qui ont la même valeur juridique que les documents écrits.

Article L.122-1-4 du Code de l'urbanisme

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Le document d'orientation et d'objectifs assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines.

Synthèse des documents du SCOT :

Partie 2. DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE

2.1 **LES 3 VALLEES, UN TERRITOIRE RHONE ALPIN STRATEGIQUE**

Le territoire des 3 Vallées est situé en Région Rhône-Alpes, dans le département de la Haute-Savoie, entre l'agglomération d'Annemasse-Genève (Projet du GRAND GENEVE), la Vallée de l'ARVE et, au nord du territoire, une zone touristique de montagne.

Il couvre un territoire composé de 19 communes, représentant 5% de la surface de la Haute Savoie.

Le syndicat mixte des 3 Vallées a été créé pour porter le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), qui regroupe deux EPCI, la communauté de communes de la Vallée Verte, et la communauté de communes des 4 Rivières. Sa population est d'environ 25 000 habitants en 2012¹, soit 3,2 % de la Haute Savoie.

Ce territoire historiquement rural, tourné vers l'agriculture, connaît depuis plus de quarante ans un phénomène d'urbanisation lié à une forte attractivité démographique. Cette attractivité démographique s'explique en grande partie par le fort rayonnement de la métropole Genevoise. En effet, le canton de Genève est très attractif en matière d'emplois. Il offre ainsi 291 500 emplois (au 31.05.2014). Le nombre de frontaliers (actifs travaillant en Suisse et habitant en France) est en constante augmentation. En 2010, on recense environ 81 000 frontaliers en Haute-Savoie. Ces frontaliers, historiquement concentrés sur la première couronne de Genève, s'éloignent de plus en plus en raison des coûts de l'immobilier.

¹ Source : INSEE2014

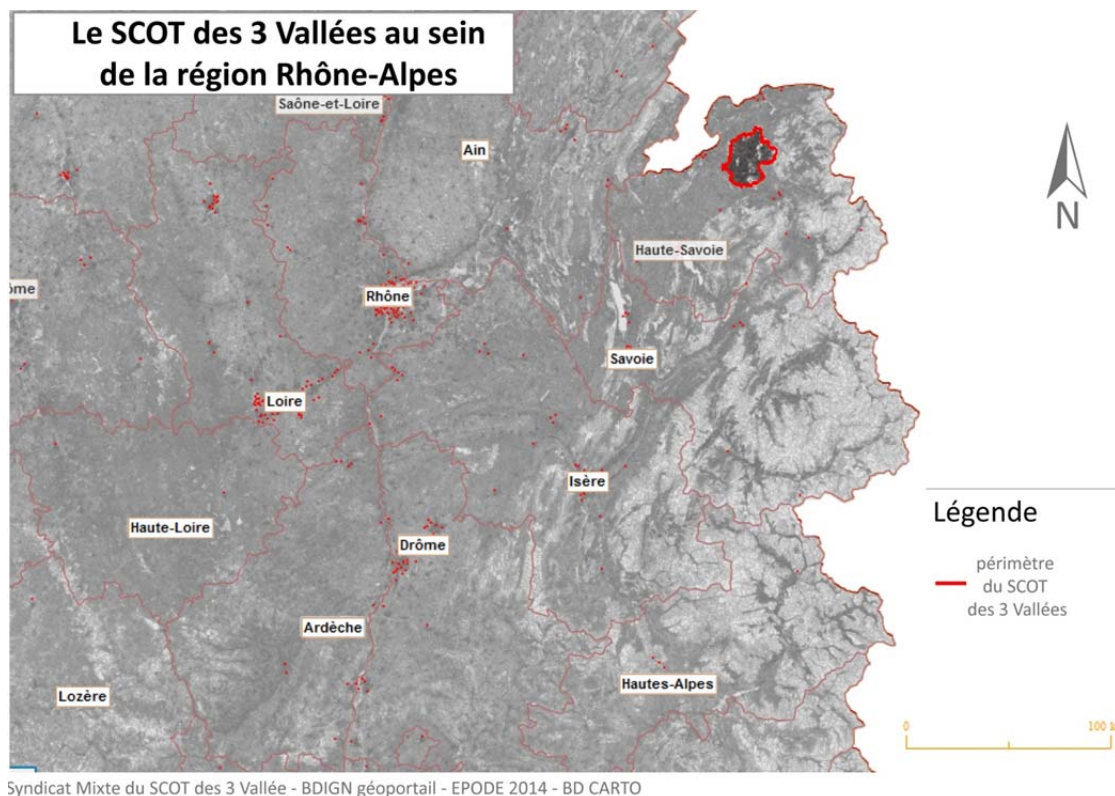


Illustration n° : Le SCOT des 3 Vallées.
Source : EPODE

2.2 UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE DU GENEVOIS MAIS RESTANT A L'ECART DE LA GOUVERNANCE

Les 3 Vallées font partie d'un large territoire, dénommé bassin franco-valdo-genevois rayonnant autour de la ville « monde » de Genève. Si cette proximité est une opportunité pour les territoires français, elle représente également un facteur de déséquilibre territorial.

Afin d'encadrer l'équilibre du territoire franco-valdo-genevois, les institutions françaises et suisses ont créé le Grand Genève.

Le Grand Genève recouvre 2 pays (2 cantons, 2 départements, 1 région), représente 212 communes sur environ 2 000 km² et totalise 918 000 habitants et 440 000 emplois. Le projet d'agglomération est né de démarches transfrontalières engagées il y a plus de 40 ans, avec la création en 1973 du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG).

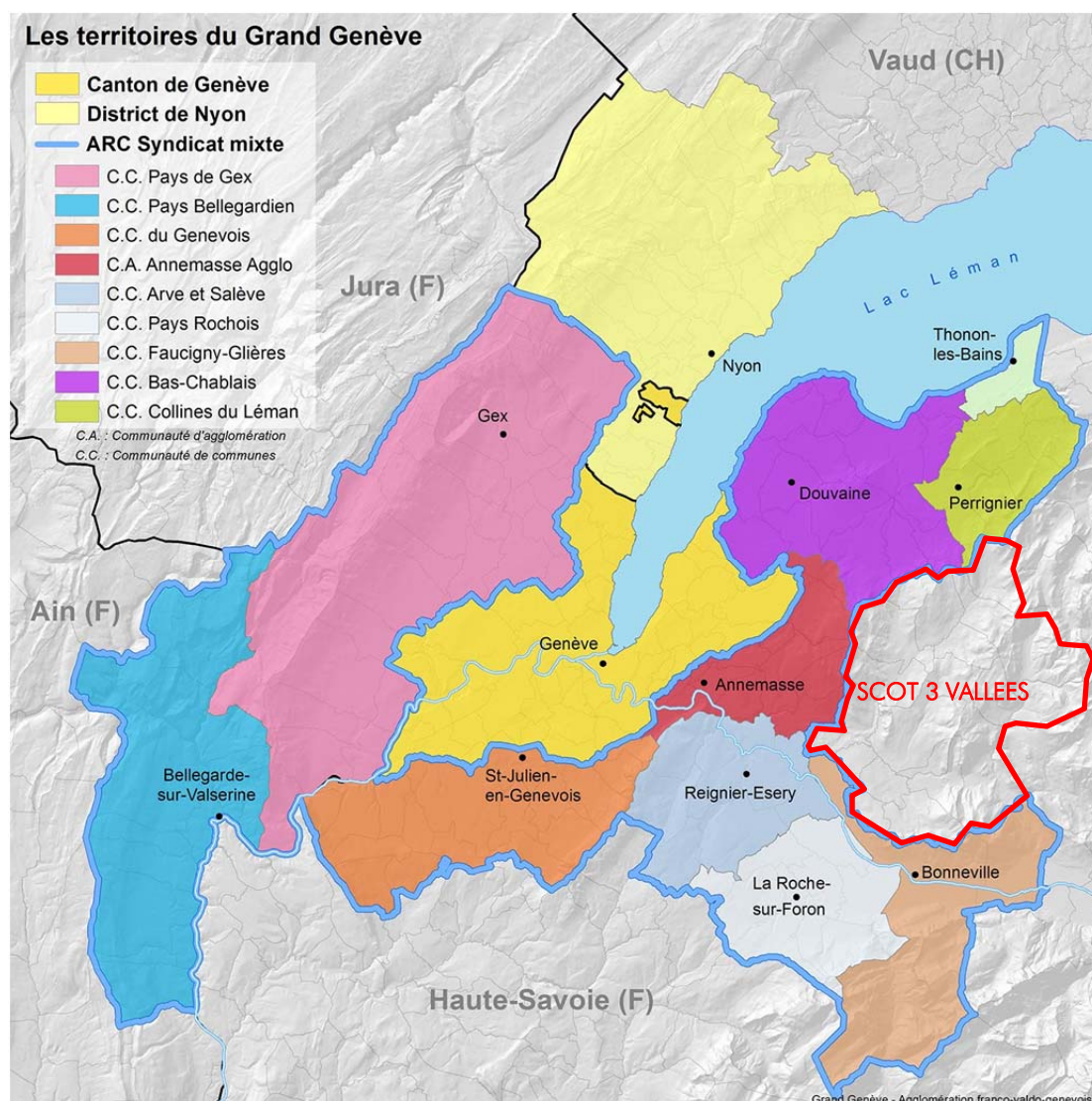


Illustration n° : Les 3 Vallées, un territoire sous influence mais en dehors du périmètre du Grand Genève

Source : Grand Genève

Le territoire des 3 Vallées, situé en 2^{ème} couronne est concerné depuis plusieurs années par un phénomène de résidentialisation massif, en raison de son cadre de vie et de l'attractivité des coûts fonciers et immobiliers.

Le territoire est sous double dépendance (en matière d'emplois notamment), avec en premier lieu l'influence genevoise. On enregistre en 2013 près de 3000 frontaliers², soit près d'un tiers des actifs du territoire. Le Bassin Annemassien accueille également quotidiennement près d'un tiers des actifs des 3 vallées.

Cependant, les deux communautés de communes de territoire des 3 Vallées ne sont pas adhérentes au syndicat mixte de l'ARC, acteur majeur de la coopération transfrontalière à l'échelle du Grand Genève.

² Source : INSEE 2013

2.3 UN TERRITOIRE ENCADRE PAR UNE DYNAMIQUE DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Conscientes des enjeux multiples à l'œuvre sur ces territoires, les politiques publiques, en France (comme en Suisse), ont mis en place depuis plusieurs années des documents de planification territoriale afin de définir une stratégie pour rééquilibrer l'aménagement des territoires.

En premier rang de ces documents, on retrouve les schémas de cohérence territoriale. La carte ci-dessous illustre la

situation du SCoT au sein de découpage administratif, support de documents de planification. Ainsi les SCoT limitrophes du territoire des 3 vallées sont :

- SCoT du Chablais au Nord
- SCoT d'Annemasse à l'Ouest
- SCoT Arve et Salève au Sud-Ouest
- SCoT Faucigny Glières au Sud Est
- SCoT Montagne du Giffre en projet (à l'Est) mais non défini à ce jour.

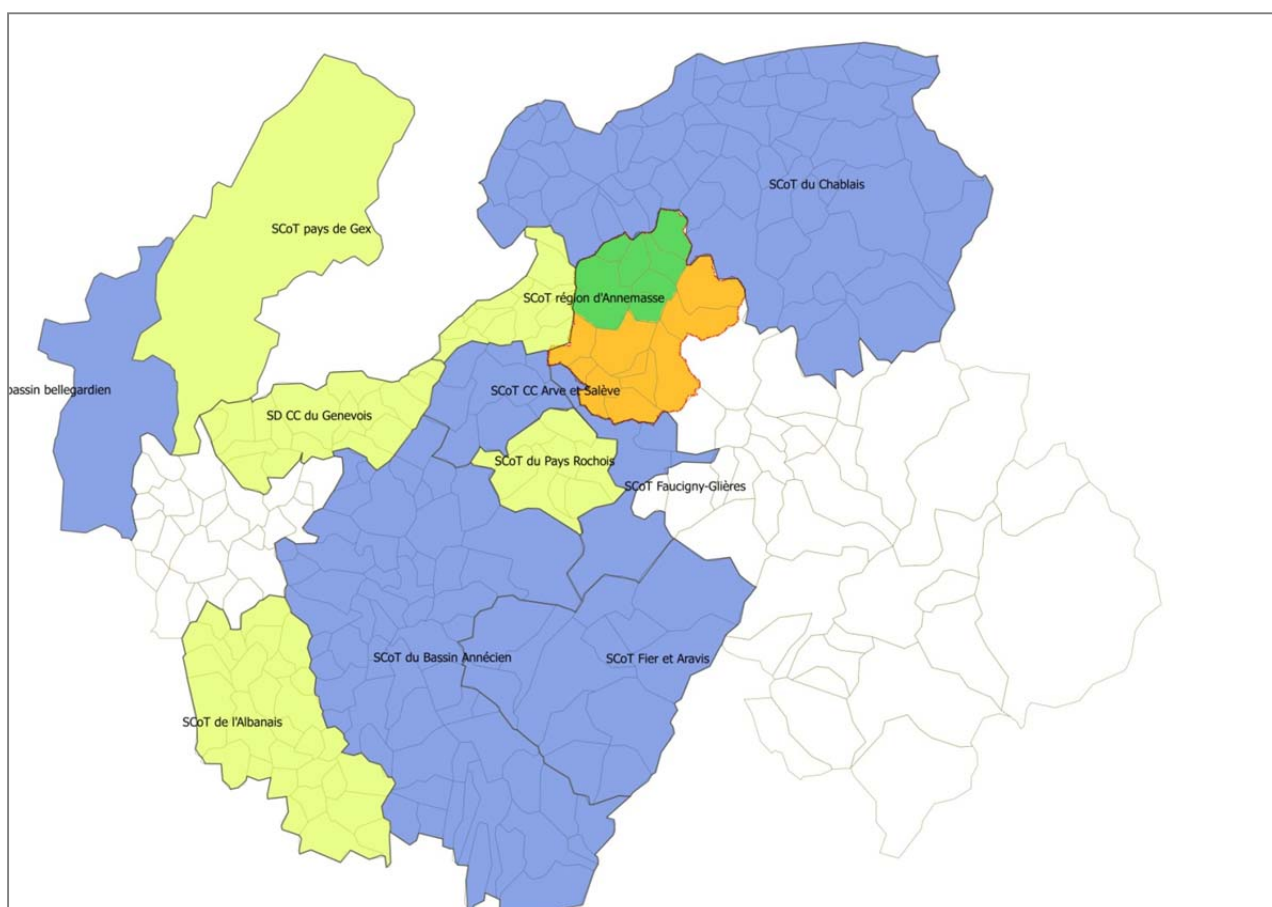


Illustration n° : Les SCOT en cours ou en projet autour du SCoT 3 Vallées

Source : DDT74

Les EPCI limitrophes portent des Programmes Locaux d'Habitat en parallèle des SCoT, afin de définir une politique

d'habitat volontariste sur les territoires, notamment en matière de création de logements sociaux.

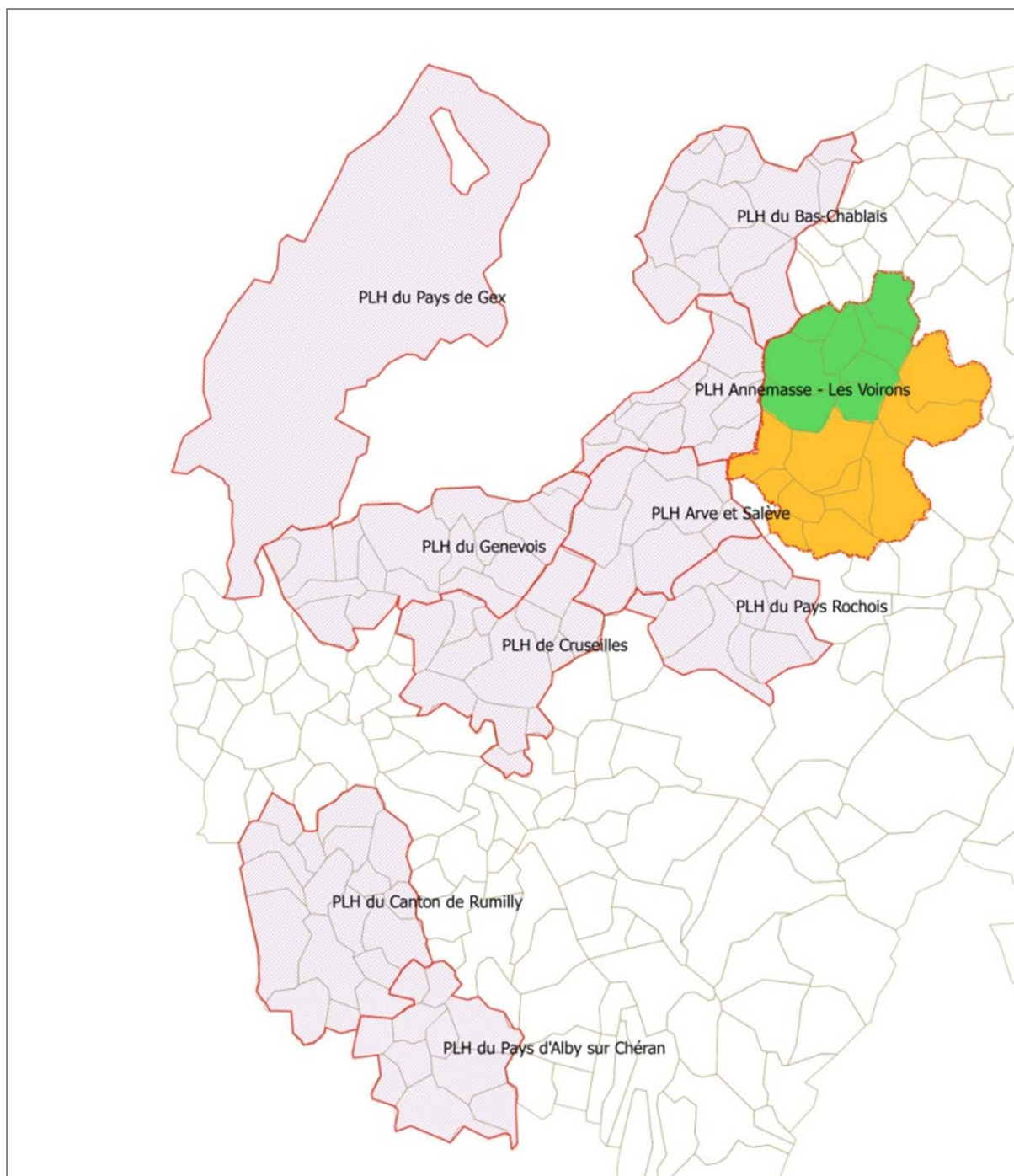


Illustration n° : Les Programmes Locaux de l'Habitat existants autour du SCOT des 3 Vallées
Source : DDT74

2.4 LES 3 VALLEES, UN TERRITOIRE HISTORIQUE, UNE EVOLUTION RAPIDE



Illustration n° : Carte de l'Etat-major (1820 – 1860)
Source : BD IGN

Coincé entre les confins de la basse vallée de l'Arve et le bassin Annemassien, le territoire des 3 Vallées est historiquement un territoire agricole s'organisant autour de noyaux anciens composés d'importantes exploitations agricoles.

Le visage historique des 3 Vallées est donc marqué par la présence ancienne d'un habitat relativement dispersé, au sein d'un territoire rural agricole. Cette dispersion du bâti à l'échelle du territoire des 3 Vallées s'explique en partie par l'héritage agricole du territoire, avec de nombreuses granges, corps de ferme ou fruitières implantées au plus près de terres jadis exploitées.

Dans un premier temps, le territoire devient un lieu de villégiature. On enregistre alors à l'époque (1950-1960) la réalisation de résidences secondaires, la création d'hôtels, la mise en place d'un tourisme vert sur le secteur des Brasses et des Voirons.

La villégiature laisse rapidement place (dès les années 1970) à l'installation d'une population permanente, combinant emplois qualifiés (sur Genève ou Annemasse) et cadre de vie de qualité. L'essor de la voiture individuelle et l'amélioration des

infrastructures routières renforcent la résidentialisation massive du territoire. Les coûts fonciers peu élevés, alliés à la quasi absence des documents d'urbanisme, participent également à l'urbanisation du territoire.

Aujourd'hui, les 3 Vallées peuvent être confondues dans une vaste périphérie urbaine à la fois banlieue éclatée, campagne maintenue et aire de loisirs de proximité. Cependant, si les espaces agricoles et naturels ont été fragmentés, la trame paysanne ancestrale reste encore visible.



Illustration n° : Viuz-en-Sallaz et le Môle, 1950
Source : DelCampe



Photo n° : Vue sur la vallée de la Menoge depuis Villard
Source : EPODE

2.5 UNE URBANISATION HISTORIQUEMENT DIFFUSE

Le territoire des 3 Vallées est caractérisé par une présence humaine très ancienne. L'occupation du territoire par les Allobroges, puis les Romains, a participé à dessiner le visage actuel du territoire. En effet, dès l'aire

romaine, le territoire agricole s'organise autour de *villae*, vastes domaines agricoles. Le développement de ces entités sera parfois à l'origine de certains hameaux et villages des vallées.

Ainsi, de nombreux hameaux et villages sont hérités de cette époque, et l'habitat agricole diffus est historiquement observable sur les 3 Vallées.



Photo n° : habitat diffus en Vallée Verte, Extrait de la carte d'Etat-Major (1820-1866)
Source : BD IGN, traitement EPODE

Ce visage diffus de l'urbanisation en lien avec l'activité agricole (nombreuses granges...) est encore aujourd'hui identifiable sur les 3 Vallées, en Vallée Verte tout comme au sein des Quatre Rivières.



Burdignin au début du 20^e S.,
Photo : Les cahiers du Colporteur - Vallée Verte

2.6 L'ORGANISATION TERRITORIALE DU SCOT



*Habère Poche au début du 20^e S.,
Photo : Les cahiers du Colporteur - Vallée Verte*



Habère Poche au début du 20^e S., Photo : Les cahiers du Colporteur - Vallée Verte

Le SCoT des 3 Vallées est soumis à la loi Montagne.

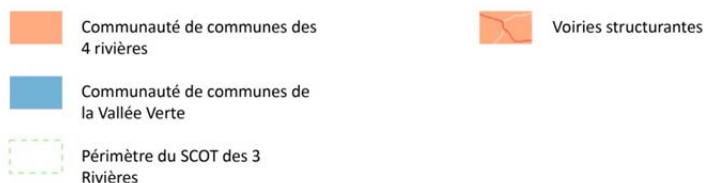
Créé le 30 janvier 2012 (par l'arrêté préfectoral n°2012030-0009), le Syndicat Mixte (SM) « SCoT des 3 Vallées » regroupe 2 Communautés de Communes composées de 19 communes au total (il n'y a pas de communes isolées membres du SM) :

Communauté de Communes de la Vallée Verte (*Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint André de Boège, Saxel, Villard*),

- Communauté de Communes des 4 Rivières (*Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz, Mègevette, Onnion, Peillonex, Saint Jean de Tholome, Saint Jeoire en Faucigny, Ville en Sallaz, Viuz en Sallaz*).



Organisation du territoire



Syndicat Mixte du SCOT du SCoT des 3 Vallées

IGN 2010 - EPODE 2013 - BD CARTO®

Illustration n° : Les deux communautés de communes constitutives des 3 vallées

Source : BD IGN

Partie 3. CADRE DE VIE ET GESTION DE LA RESSOURCE

Un territoire attractif : une polarité du bassin d’Annemasse, des montagnes périurbaines à économie touristique

Le territoire du SCoT des 3 Vallées se situe entre l’agglomération d’Annemasse-Genève

(Projet du Grand Genève), la Vallée de l’Arve et, au nord du territoire, une zone touristique de montagne.

Il s’agit d’un territoire valléen qui présente une homogénéité en matière d’habitat, de paysage et de traitement urbanistique.

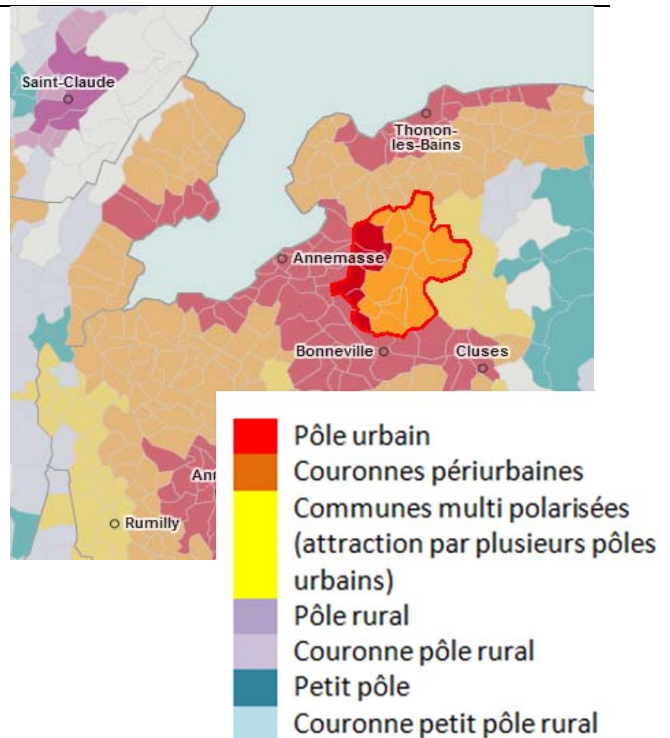
Ce territoire est encore marqué par la ruralité :

- Des paysages agraires avec une forte présence de l’agriculture
- Une architecture traditionnelle rurale

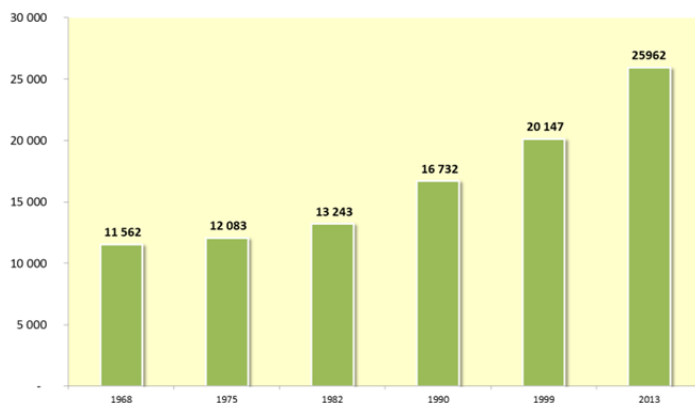
L'identité rurale est encore globalement présente sur les 3 Vallées, au sein d'un territoire de moyenne montagne. Ce caractère est particulièrement observable dans les communes de Mégevette, Onnion, Saint-Jean-de-Tholome, Peillonex, Faucigny, Marcellaz et certaines parties des communes de fond de vallée.

Les récentes observations montrent néanmoins que de nombreuses mutations sont en cours, notamment sur le secteur des 4 Rivières, dues majoritairement à l'attractivité du territoire.

Le territoire d'étude démontre une forte attractivité en matière de population. Facteurs de dynamisme pour l'économie résidentielle du territoire, complétés par l'économie présente (tourisme), ses potentiels économiques doivent être maîtrisés dans leurs impacts sur l'occupation des sols pour assurer le niveau de cohérence territoriale nécessaire.



Graphique n° : Une proximité d'aires urbaines
Source : DATAR et INSEE 2010



Graphique n° : Evolution de la population du SCOT des 3 Vallées depuis 1968
Source : INSEE RGP et CG74

Cette attractivité démographique trouve sa source dans la position stratégique qu'occupe le territoire du SCoT : entre agglomération d'Annemasse, Genève et Vallée de l'Arve.

La préservation du cadre de vie, facteur initial d'attractivité de la population, dans une « région » dynamique est un facteur de durabilité de ce dynamisme observée.

Partie 4. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Le territoire du SCoT des 3 Vallées se caractérise par les multipolarités qui le composent. En effet, ces pôles d'attractivités internes sont de plusieurs ordres, et répartis sur les différents secteurs du SCoT.

Dans un premier temps, on note la forte présence de **centre-bourgs historiques**. Ces centralités regroupent une part de la population assez importante, et proposent une offre de services, équipements et commerces à une échelle plus large que communale.

Ce type de centralité concerne les communes de :

- Boège, qui rayonne sur la Vallée de la Menoge
- Saint Jeoire, porte d'entrée est du territoire, plus tournée vers la Vallée de l'Arve, et qui rayonne entre autres, sur les communes de la Vallée du Risse (Onnion et Mégevette)
- Viuz-en-Sallaz, en position centrale sur le territoire, qui rayonne sur la plaine urbanisée, et les coteaux agricoles et résidentiels au sud
- Fillinges, porte d'entrée ouest du territoire, plus tournée vers l'Agglomération d'Annemasse Genève, notamment en terme économique.



Photo n° : Centre de Viuz-en-Sallaz
Source : EPODE

Il est à noter ici qu'excepté Boège, les centralités historiques sont implantées à l'écart de l'axe majeur de déplacement, la RD 907. Cette position particulière a ainsi donné lieu à de nouvelles centralités.

On note donc le développement de **nouvelles centralités**, liées au mode de vie plus contemporain, à savoir l'essor des mobilités routières depuis les années 1960, et l'usage de la voiture. Ces centralités trouvent donc leur source dans les infrastructures de déplacements. Elles offrent un niveau de services, essentiellement commercial, lié au flux de passage routier. Ce type de centralité concerne :

- Le Pont de Fillinges
- Le secteur de Château Gaillard à Viuz

Ainsi, ces centralités sont développées le long de la RD 907, axe structurant de partie sud du territoire du SCOT.



Photo n° : Pont de Fillinges
Source : EPODE

L'équilibre à trouver entre la complémentarité et/ou la concurrence de ces différents types de polarités sera primordial pour élaborer le projet du territoire du SCOT des 3 Vallées.

Le développement démographique du SCOT s'est porté en majorité sur les bourgs : Peillonex, La Tour, Onnion et Habère Poche. Ces quatre communes ont en effet vu leur population progresser de plus de 45% ces 10 dernières années.

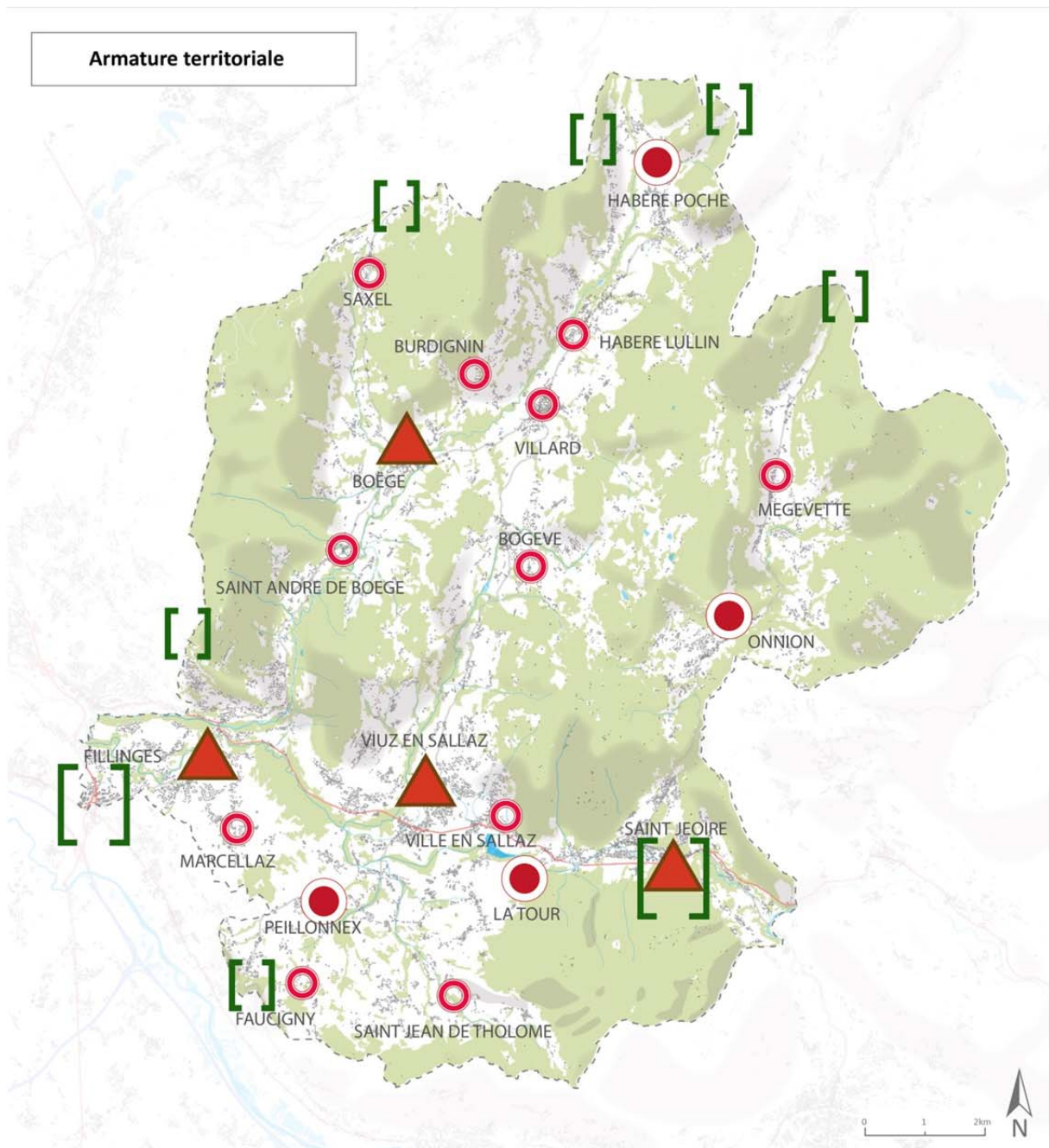
A contrario, les communes pôles (Fillinges, Viuz, Saint Jeoire et Boège) mais aussi les villages, ont connu une croissance démographique certes positive, mais en dessous de la moyenne du territoire du SCOT (24% contre 29% pour le SCOT).

Ainsi, le développement démographique a concerné en premier lieu les communes de pôle puis les communes de taille moyenne, ayant un niveau d'équipement intermédiaire.

	Population 1999	Population 2013	Répartition en 2013 (en %)	Evolution 1999-2013 en %
Communes pôles	9 982	12 366	48%	23,9
Bourgs	3 695	5 404	21%	46,3
Villages	6 470	8 192	32%	26,6
TOTAL SCOT	20 147	25 962	100%	28,9

Graphique n° : Evolution de la population du SCOT des 3 Vallées entre 1999 et 2013 par armature
Source : INSEE RGP et CG74

Les chapitres suivants développeront une analyse s'appuyant sur cette armature territoriale, en décrivant l'état initial du site et de l'environnement, le cadre de vie et la gestion des ressources, puis en exposant le diagnostic stratégique du territoire.



Hiérarchie des entités urbaines

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <p>▲ Polarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fillinges - Viuz en Sallaz - Saint Jeoire - Boège | <p>● Bourgs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peillonex - La Tour - Onnion - Habère Poche | <p>○ Villages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faucigny - Marcellaz - Saint Jean de Tholome - Mégevette - Ville en Sallaz - Bogève - Villard | <ul style="list-style-type: none"> - Burdignin - Habère Lullin - Saxel - Saint André de Boège |
| <p>[] Portes d'entrée du territoire</p> | | | |

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a strategy for mental health care in the UK. The strategy is based on the following principles:

- People with mental health problems should be treated as individuals and not as a group.
- People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
- People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

The strategy also sets out a number of objectives for the future, including:

- To reduce the number of people with mental health problems who are admitted to hospital.
- To improve the quality of care for people with mental health problems.
- To improve the support available to people with mental health problems.

The strategy is a landmark document in the history of mental health care in the UK. It sets out a clear vision for the future and provides a framework for action.

The strategy is based on the following principles:

- People with mental health problems should be treated as individuals and not as a group.
- People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
- People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

The strategy also sets out a number of objectives for the future, including:

- To reduce the number of people with mental health problems who are admitted to hospital.
- To improve the quality of care for people with mental health problems.
- To improve the support available to people with mental health problems.

The strategy is a landmark document in the history of mental health care in the UK. It sets out a clear vision for the future and provides a framework for action.

The strategy is based on the following principles:

- People with mental health problems should be treated as individuals and not as a group.
- People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
- People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

The strategy also sets out a number of objectives for the future, including:

- To reduce the number of people with mental health problems who are admitted to hospital.
- To improve the quality of care for people with mental health problems.
- To improve the support available to people with mental health problems.



PREMIERE PARTIE : ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT



CHAPITRE 1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE TERRITOIRE DANS SON CONTEXTE PHYSIQUE

Contexte climatique

Le Chablais bénéficie d'un **climat montagnard continental** mais qui est largement influencé par l'énorme masse d'eau constituée par le lac Léman. Eté comme hiver, le lac adoucit les températures et réduit leurs écarts, mais cette influence s'amenuise au fur et à mesure qu'on pénètre dans le massif. Les amplitudes thermiques sont donc importantes entre montagnes et bords du lac, notamment en hiver et en entre-saisons.

Plus localement, le bassin versant de la Menoge bénéficie d'un climat subcontinental montagnard.

Températures

Les effets de versant et l'altitude peuvent donner des températures variées, qui ont pour point commun des amplitudes thermiques marquées (effet de continentalité).

Dans la plaine, les températures moyennes maximales atteignent 17°C et les minimales 0°C. La moyenne annuelle de 9°C.

En altitude, ces moyennes sont plus basses (-3°C en janvier et 15°C en été), avec un gradient thermique de 0,62°C / 100m.

Précipitations

Les perturbations d'origine océanique, après leur traversée de la vallée du Rhône, se réactivent au contact des reliefs. L'essentiel des précipitations provient des perturbations d'ouest qui s'abattent l'été sous forme de pluies orageuses.

Le régime pluviométrique est subcontinental avec des maxima au printemps (mai-juin) et dans une moindre mesure l'hiver (octobre à décembre).

Les précipitations hivernales sont quant à elles principalement neigeuses (décembre à février), la fonte ayant lieu en mars-avril. Les pluies de printemps tombant sur un sol neigeux génèrent les crues les plus importantes.

Les quantités annuelles moyennes de pluies mesurées s'échelonnent de 1400mm en plaine à 1600mm à Habère – Poche (à 1093m d'altitude).

Station	Genève	Samoëns	Les Gets	Habère-Poche	Boège	Le Biot
Altitude (m)	370	749	1172	1093	750	690
P 10 (mm)	92	92.4	107.4	96.9	78	76
P 100 (mm)	110	133.4	154	127	102	96

Figure 1 : Précipitations - Stations météorologiques représentatives du bassin versant du Giffre

P 10 : Pluie journalière décennale, hauteur de pluie tombée en 1 jour, statistiquement à la fréquence d'une fois tous les dix ans

P100 : Pluie journalière décennale, hauteur de pluie tombée en 1 jour, statistiquement à la fréquence d'une fois tous les dix ans

CONTEXTE GEOLOGIQUE

L'héritage glaciaire du Chablais

Les glaciers ont modelé les paysages du Chablais. Ils ont érodé, raboté les montagnes, transporté les matériaux qu'ils ont abandonnés lors de leur fonte et qui tapissent aujourd'hui les fonds des vallées.

Au maximum de la dernière grande glaciation (il y a 50 000 ans), le Chablais était sous la glace. La cuvette lémanique était envahie par le glacier du Rhône qui s'étendait jusqu'à Lyon et remontait dans les basses vallées du Chablais. Des sommets, descendaient des glaciers locaux qui rejoignaient ce grand glacier.

Le retrait des glaces s'est accompagné de dépôts de moraines et de la formation de lacs. Avec la fin de la période glaciaire, les glaciers du Chablais ont totalement fondu.

Aujourd'hui, les paysages continuent d'évoluer, les Dranses et le Brevon érodent et entaillent les dépôts glaciaires.

Formation

Le Chablais forme avec les préalpes vaudoises et fribourgeoises les Préalpes Charriées. Le massif du Chablais est constitué d'un empilement d'ensembles de roches, formé en environnement marin. Ces roches se sont superposées lors de l'édification des Alpes et forment des nappes de charriages. Le Chablais géologique est constitué de quatre nappes :

- Les préalpes inférieures (ultrahelvétiques)
- Les préalpes médianes: médianes plastiques avec des plissements assez bien marqués tels les anticlinaux d'Autigny et du mont Chauffé, l'écaille monoclinale de la Dent d'Oche.
- La nappe de la Brèche: la brèche du mont Brion est formée de cailloux anguleux agglomérés par un ciment calcaire.

- La nappe supérieure des préalpes avec les reliefs mous de flysch schisteux de la pointe des Follys où se développent les pistes de ski d'Abondance.

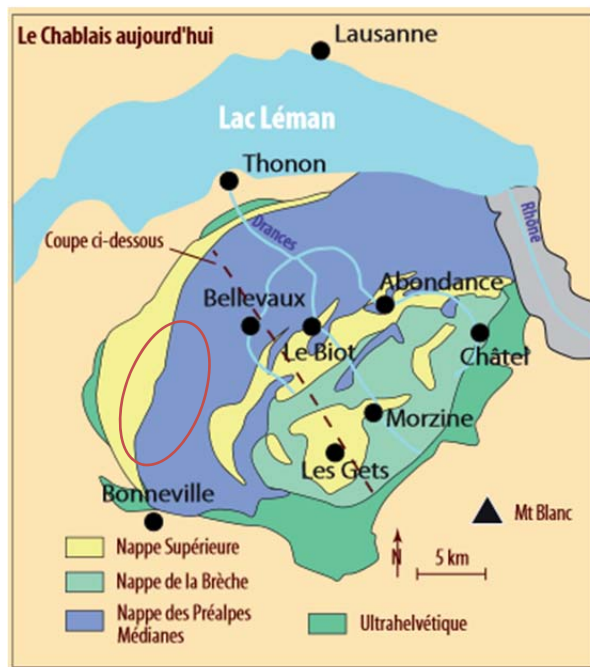


Figure 2 : Les lacs du Chablais, "des Glaciers à l'Eau, une géologie vivante"

Composition des différents secteurs

La montagne des Voirons est le chaînon le plus occidental que l'on puisse rattacher au Chablais : il domine la plaine aval de l'Arve et la sépare de la vallée de la Menoge (localité de Boège).

La vallée de la Menoge, jalonnée par les localités de Boège, Saint André, Villard, Habère-Lullin, Burdignin et Habère-Poche, sépare la montagne des Voirons appartenant au domaine des Préalpes inférieures de celle d'Hirmentaz, qui est le chaînon le plus externe des Préalpes médianes.

Elle est fermée au nord par les reliefs boisés du Mont Forchat (appartenant eux-aussi aux Préalpes médianes) et communique au nord-ouest par le col de Cou avec la large dépression de Saint-Cergues - Perrigner.



Figure 3 : La vallée de la Haute Menoge, vue du sud d'avion depuis l'aplomb d'Onnion



Figure 4 : Les chaînons nord-occidentaux du Chablais, vus de l'ouest d'avion, depuis l'aplomb de Machilly

Les Brasses, Saint-Jeoire, Onnion : le chaînon le plus externe des Préalpes médianes, au sud de Mégevette

La petite station de ski des Brasses est située entre les localités de Bogève et de Saint-Jeoire, sur une échine montagneuse plutôt arrondie qui représente l'extrémité méridionale du chaînon d'Hirmentaz.

Les Brasses trouvent leur prolongement structural méridional dans la partie occidentale de la montagne du Môle, dont elle est séparée géographiquement par la vallée morte de Saint-Jeoire - La Tour. Cette dernière représente à l'évidence l'ancien cours aval du Risse, qui devait se jeter dans

le Foron avant la capture de cette rivière par le cours inférieur du Giffre.

Les collines des Brasses sont essentiellement constituées par les couches calcaréo-argileuses. Elles sont affectées de replis tectoniques complexes qui y font s'intercaler des lames saillantes de calcaires liasiques.

Le versant ouest de la crête N-S de la pointe des Brasses est constitué, dans sa partie supérieure, par une superposition de couches liasiques et de dolomies triasiques, imbriquées en plusieurs lames alternées.

La partie basse de ce versant est essentiellement formée, jusqu'au lit du Foron,

par une grosse masse de dolomies et cargneules triasiques mais ces dernières sont largement masquées sous les alluvions glaciaires qui garnissent le talus de prairies de Chez Pallud et des Pagnoud.

À ce Tertiaire appartiennent les conglomérats du Mont Vouan, qui recouvrent en rive droite de la Menoge le flysch éocène des Voirons (lequel s'étend à cette latitude, jusqu'à la vallée de l'Arve).

Cette crête de Vouan représente le témoin le plus méridional de ce puissant ensemble géologique des Voirons, que l'on rapporte

désormais, non pas à l'ultra-helvétique mais à la nappe du Gurnigel.

La nature du substratum géologique est en lien avec la disposition du réseau hydrographique, la localisation des zones humides et la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Associée aux influences climatiques, la géologie conditionne l'exposition des populations aux risques naturels.

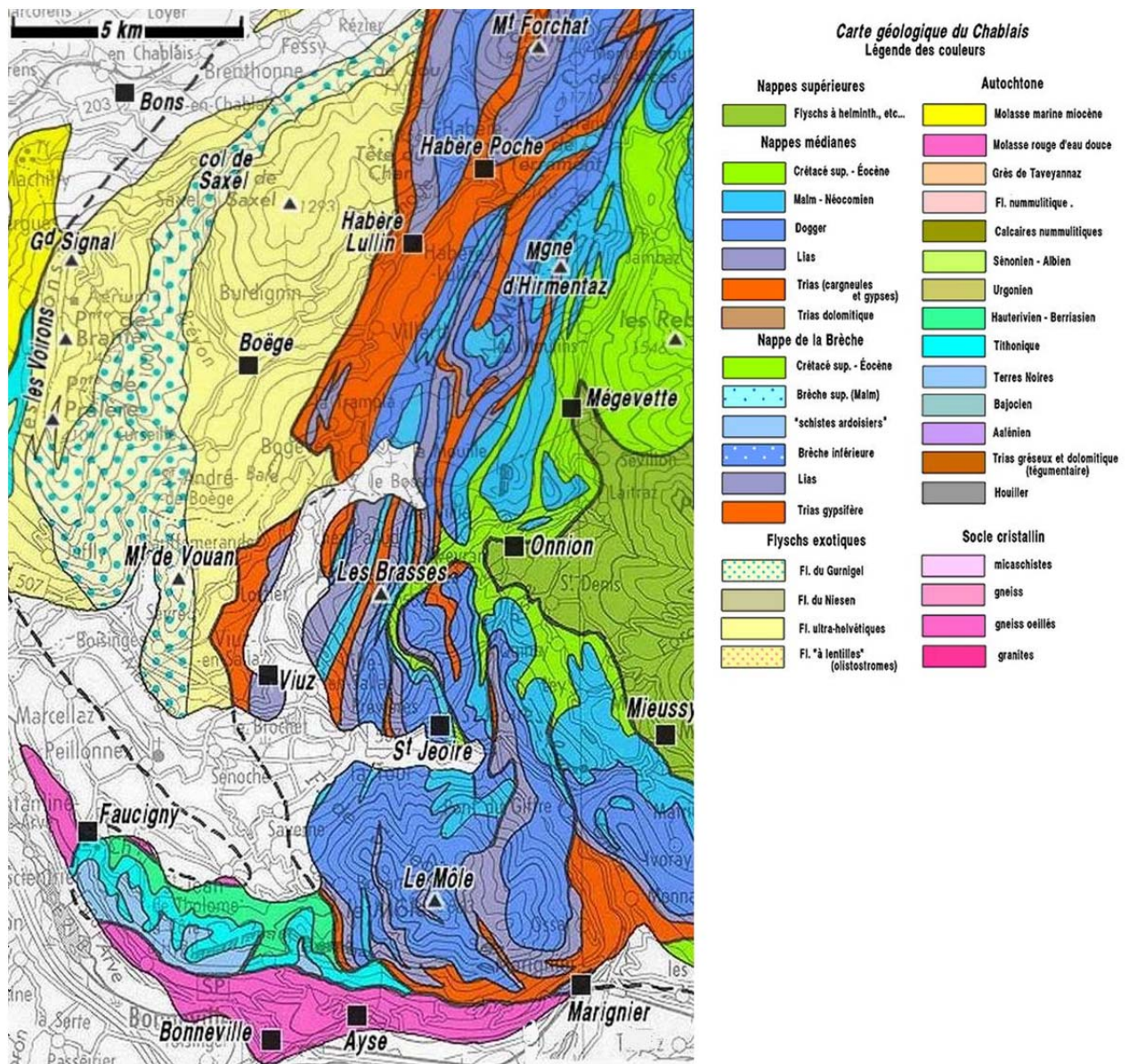


Figure 5 : carte géologique du Chablais

- UN RICHE PATRIMOINE NATUREL

Depuis le sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est considérée comme un des enjeux essentiels du développement durable. L'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au cours de ce sommet engage les pays signataires à protéger et restaurer la diversité du vivant. Au-delà des raisons éthiques, la biodiversité est essentielle aux sociétés humaines qui en sont entièrement dépendantes à travers les services écosystémiques.

Les écosystèmes et plus généralement la biodiversité soutiennent et procurent de nombreux services dits services écologiques ou services écosystémiques que l'on classe parfois comme biens communs et/ou biens publics, souvent vitaux ou utiles pour l'être humain, les autres espèces et les activités économiques, y compris en ville. On peut notamment citer les services fonctionnels (production d'eau, de terres cultivables et de matières premières...), économiques, récréatifs (tourisme, chasse et pêche...), esthétiques, culturels ou encore scientifiques...

L'homme, de par son existence même, est totalement dépendant de l'environnement, la nature, la biodiversité. Il se doit donc de préserver cette biodiversité face à la crise majeure de perte d'espèces actuelles dont les facteurs principaux sont la destruction et la fragmentation des habitats et l'introduction d'espèces invasives.

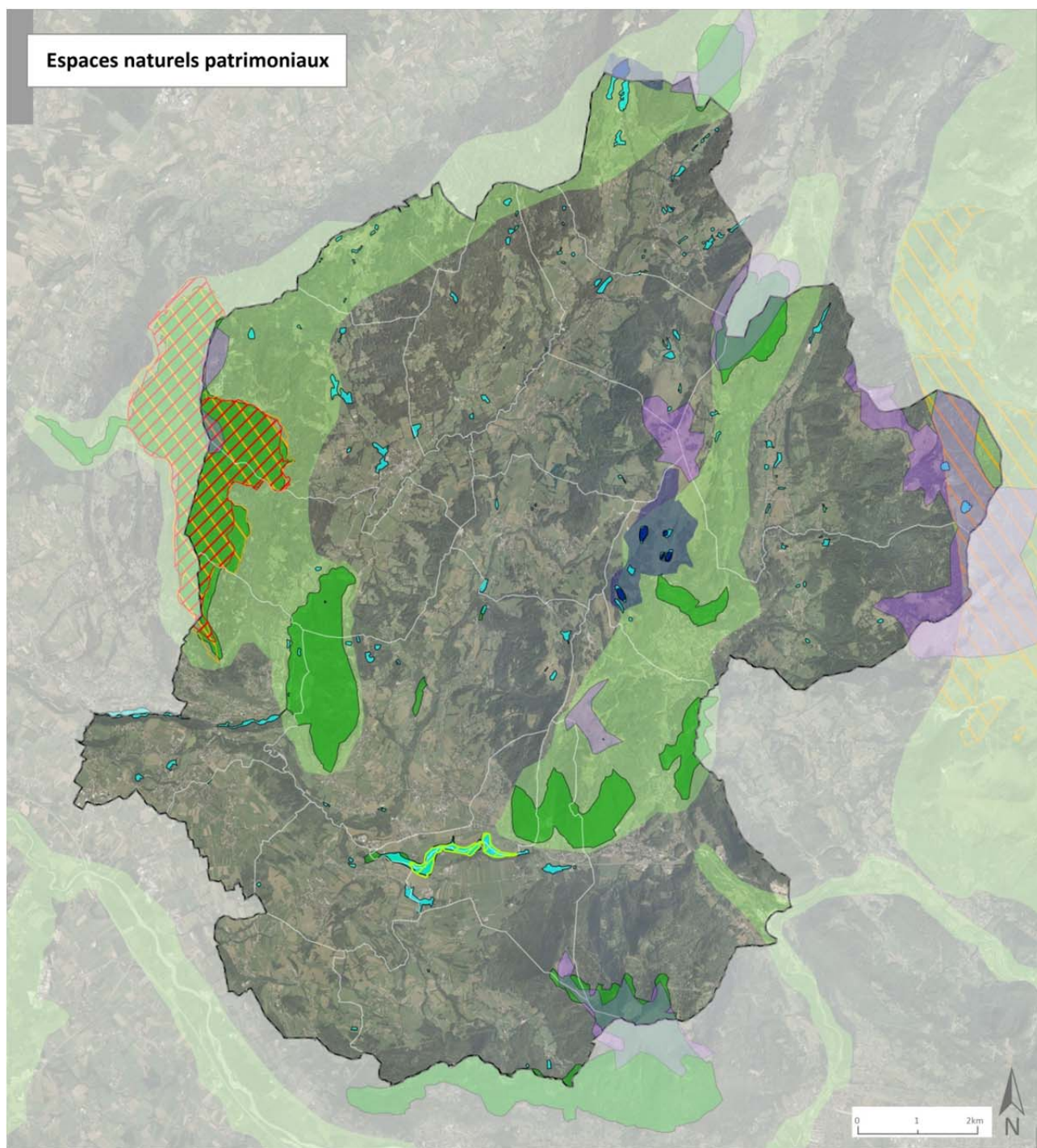
Pour ce faire, plusieurs outils de protection et de gestion existent, tous basés sur une connaissance détaillée des écosystèmes de nos territoires ainsi que de leur fonctionnement et dynamique.

ZONES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUELLE










Le territoire du SCOT des 3 Vallées regroupe de nombreuses zones d'inventaires dont certaines sont réglementaires (**en gras** dans le tableau suivant) :

NOM	NOMBRE	SUPERFICIE* (ha)	PROPORTION DU SCOT (%)
ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)	1	400	2
NATURA 2000	2	526	2
ZONES HUMIDES	109	236	1
ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)	1	130	0.6
ZNIEFF 1	12	1280	6
ZNIEFF 2	4	6179	29
TOTAL	128	8671	40.6

Figure 6 : zones d'inventaires réglementaires ou non sur le territoire du SCoT



Légende

- | | | | |
|---|--|--|---------------------------------------|
|  | Zone Natura 2000 |  | Zone humide |
|  | APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) |  | Tourbière |
|  | ENS (Espace Naturel Sensible) |  | Zone de fonctionnalité des tourbières |
|  | ZNIEFF 1 |  | Zone favorable au Tétrás Lyre |
|  | ZNIEFF 2 | | |

Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées

IGN 2010 - EPODE 2013 - BD CARTO - DREAL RA - OGM - Traitement Epoque ®

Figure 7 : Espaces naturels patrimoniaux du SCOT des 3 Vallées

Les protections réglementaires sont des applications de la loi. Elles s'imposent aux collectivités et aux citoyens.

Les démarches contractuelles sont le fruit d'accords passés entre l'État et les gestionnaires d'espaces comme les associations, les agriculteurs, les forestiers...

1. Les zones Natura 2000

Le réseau Natura2000

définition

Source : DREAL Rhône-Alpes.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Ces espaces naturels sont souvent concernés par des activités économiques (productions agricoles et forestières, tourisme rural) et de loisirs (chasse, pêche, loisirs de plein air ...) qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale. Le réseau Natura 2000 est appelé à devenir un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.

Natura 2000 s'inscrit dans le schéma de services collectifs des "espaces naturels et ruraux" prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ce schéma vise à consolider, améliorer et assurer la pérennité à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques.

L'ordonnance du 11 avril 2001 achève la transposition en droit français des directives "Oiseaux" et "Habitats" et donne un véritable cadre juridique à la gestion des sites Natura 2000. Ce texte est intégré au Code de l'Environnement.

Il poursuit quatre buts :

- *donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;*
- *privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;*
- *organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;*
- *instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.*

Les projets susceptibles d'affecter le site de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact. L'Etat ne peut les autoriser que s'il est démontré que ces projets ne porteront pas atteinte au site, ou que ces projets présentent un intérêt public majeur et en l'absence de solution alternative.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC).

Deux zones Natura 2000 sont présentes dans le périmètre du SCOT :

SITE	COMMUNES SCOT	REGLEMENTATION	SURFACE TOTAL (ha)	SURFACE SCOT (ha)
Massif des Voirons	Boège Saint-André-de-Boège Fillinges	FR8201710 SIC-ZSC (22/12/2013)	977	450
Roc d'Enfer	Mégevette Onnion	FR8201706 SIC-ZSC (26/01/2013) FR8212021 ZPS (7/03/2006)	4050	269

✓ **Massif des Voirons :**

Le massif des Voirons s'étire selon un axe nord-sud du col de Saxel à la vallée de la Menoge d'où il domine le bassin Lémanique à 1480 m au niveau du Signal des Voirons. Chaîne de montagnes la plus occidentale des Préalpes du Chablais, ce massif de 4623 ha constitue le dernier rempart de l'Arc Alpin face aux contreforts jurassiens.

Le DOCOB (documents d'objectifs) identifie 23 habitats au total dont 10 reconnus patrimoniaux à l'échelle de l'Europe (802 ha) et 6 espèces d'intérêt communautaire. **Un habitat est considéré comme prioritaire : il s'agit de l'Erblaie de ravin méso-hygrophile (*Tilio-Acerion*).**

Le site est constitué en majeure partie de forêt de feuillus et résineux et regroupent un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire dont :

Espèces d'intérêt communautaire

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

Buxbaumie verte (*Buxbaumia veridis*)

Lynx boréal (*Lynx lynx*)

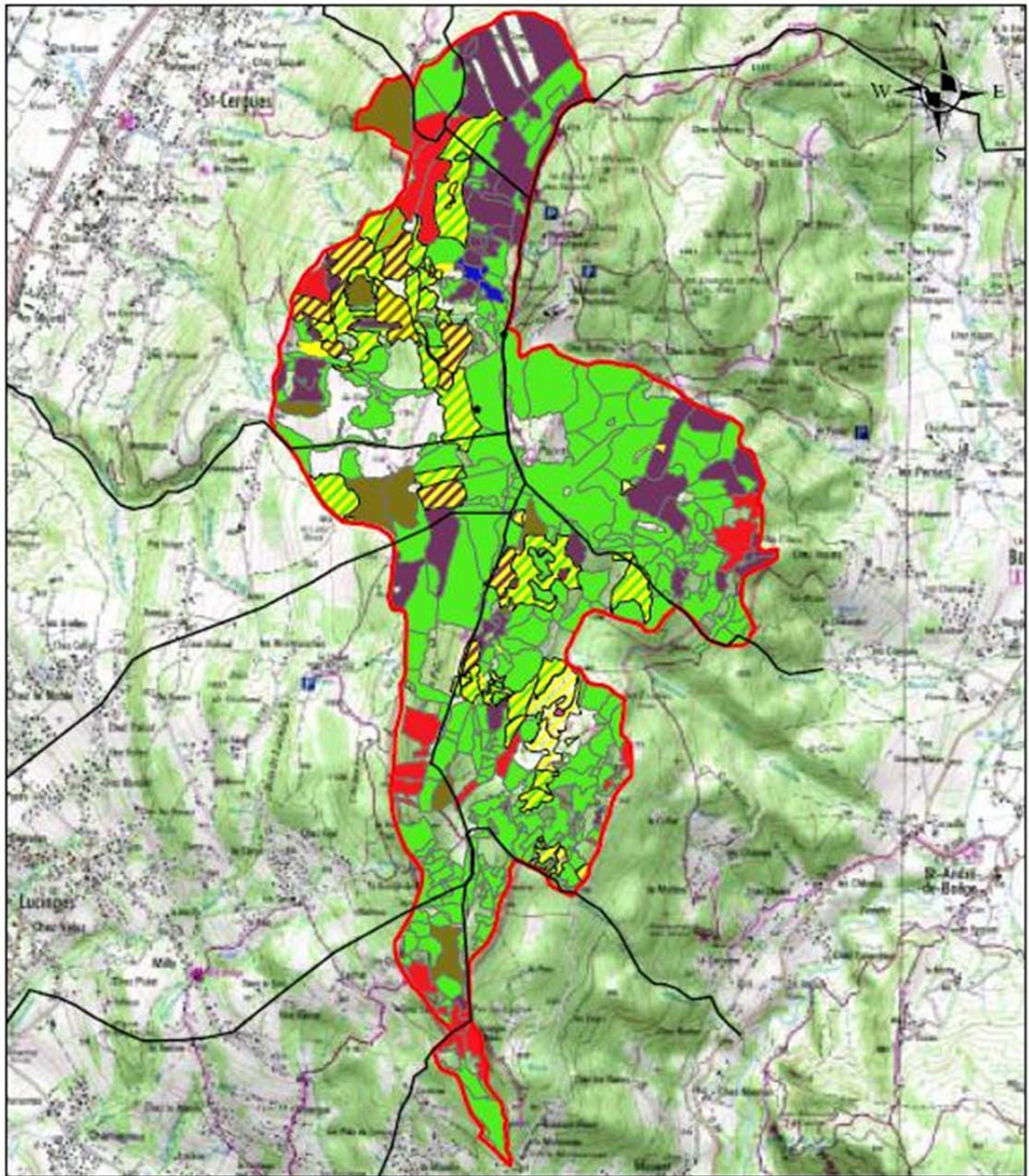
Grand Murin (*Myotis myotis*)

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)



Figure 8 : Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), espèce communautaire protégée au niveau national

Cartographie des Habitats d'interêt communautaire



1:25'000

Légende

Périmètre officiel Natura 2000

Habitats d'interêt communautaire

Communautés à Reine des prés et communautés associées

Erabiale mesohygrophile (habitat prioritaire)

Hétrales calcicoles à Mélèze

Hétrales montagnardes à Luzule

Hétrales neutroclines à Mélèze

Hétrales neutrophiles

Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune

Megaphorbiales des montagnes hercyniennes du Jura et des Alpes

Communautés à Reine des prés et communautés associées

Franges des bords boisés ombragés

Grotte non exploitée par le tourisme

Les données proviennent de la CERFF Année 2011-Source : IGN

Figure 9 : Habitats d'intérêt communautaire

✓ **Roc d'Enfer**

D'altitude modeste (2244 m), le Roc d'Enfer constitue néanmoins le point culminant du Chablais occidental, à l'ouest de la Dranse de Morzine. Le massif du Roc d'Enfer présente une grande variété de milieux naturels appartenant aux étages montagnards et subalpins, voire alpins au sommet du Roc. Il conserve des secteurs vierges de tout équipement d'envergure.

Ce site Natura 2000 a été créé à la fois pour la **Directive faune-flore-habitats** et pour la **Directive Oiseaux**. Le site proposé ne comporte pas encore de DOCOB mais contient 19 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont trois sont prioritaires ; témoignant de la diversité du secteur :

- de milieux forestiers (forêts de ravins, cembraies, bois tourbeux de Pins à crochets...),
- de secteurs aquatiques ou humides (lacs à eaux mésotrophes, tourbières basses et buttes de sphaignes...),
- de milieux rocheux,
- de landes, de pelouses et prairies héritées des pratiques agricoles ancestrales.

Cette variété est accrue par la diversité des substrats, corollaire d'une géologie locale complexe. Le site abrite **trois espèces d'intérêt communautaire**. Est également présent un cortège important de plantes remarquables, souvent protégées. Les odonates (libellules inféodées aux zones humides) sont bien représentés. Toutes les espèces françaises d'ongulés, à l'exception du bouquetin, sont présentes.

En ce qui concerne la Directive Oiseaux, le site proposé est très favorable aux galliformes de montagne :

- **Le Lagopède alpin** est présent en petit nombre, notamment sur la couronne sommitale du Roc d'Enfer ;
- **Le Tétrás lyre** est bien représenté tout au long de la chaîne, à l'exception des secteurs urbanisés ou colonisés par la brousse d'aulnes verts ;
- **La Gélinotte des bois** subsiste en quelques points, notamment dans les accrus forestiers.
- **La Perdrix bartavelle** est présente sur environ un tiers de la superficie du massif.

- Par contre, **le Grand Tétrás** semble avoir totalement **disparu**, alors qu'il était très présent encore au début du siècle dernier.

La population d'Aigle royal est estimée à 4 couples réparties sur le massif, celle de Faucons pèlerins à une dizaine de couples. Sont également présents sur le site en période de reproduction : Chouette de Tengmalm, Pie-grièche écorcheur, Pic noir, Monticole (Merle) de roche, Bécasse des bois et Merle à plastron.

Le site constitue une zone d'alimentation du Gypaète barbu.

Espèces d'intérêt communautaire

Sabot de Vénus
(*Cypripedium calceolus*)

Chardon bleu (*Eryngium alpinum*)

Lynx boréal (*Lynx lynx*)



Figure 10 : Chardon bleu des Alpes (*Eryngium alpinum*) espèce communautaire protégée au niveau national



Figure 11: Lynx boréal (*Lynx lynx*), espèce communautaire protégée au niveau national

2. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Objectif APPB :

Prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la prise de mesures de conservation des biotopes/habitats nécessaires à leur alimentation, leur reproduction, leur repos ou leur survie.

Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc). Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée. Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes. Ces biotopes peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par tout autre formation naturelle peu exploitée par l'homme.

Effets juridiques :

L'arrêté de protection de biotope est actuellement la procédure réglementaire la plus souple et la plus efficace pour préserver

des secteurs menacés. Elle est particulièrement adaptée pour faire face à des situations d'urgence de destruction ou de modification sensible d'une zone.

Régis par les articles L 411-1 et L. 411-2 et la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivantes dans les milieux aquatiques, les arrêtés de protection de biotope sont pris par le Préfet de département. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu (et non aux espèces elles-mêmes relevant déjà d'une protection spécifique au titre de leur statut de protection) : pratique de l'escalade ou du vol libre pendant une période définie, écobuage, circulation des véhicules à moteur, travail du sol, plantations, etc.

Le territoire du SCoT ne compte qu'un seul APPB : FR3800212 : Massif des Voirons créé le 12 janvier 1987. Plus précisément, seule la moitié de la surface (soit environ 400ha) de la zone est présente sur l'ouest du territoire du SCoT des 3 vallées et se superpose au site Natura 2000 des Voirons détaillé dans le chapitre suivant.

Cette mesure réglementaire complémentaire au site Natura 2000, reprend en grande partie les limites de la Réserve Intercommunale de Chasse des Voirons. Il a été établi par l'Arrêté Préfectoral du 12/01/87 visant la protection des biotopes au cœur du massif. L'APPB a été modifié le 28/05/93 et le 29/09/06 pour intégrer de nouvelles pistes forestières.

Considérant que celui-ci abritait plusieurs espèces végétales protégées au plan national et qu'il constituait un site privilégié pour la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de nombreuses espèces animales, une réglementation spécifique a été élaborée pour assurer sa protection. Il a, entre autres, été établi afin de préserver le biotope du Grand Tétras (*Tetrao urogallus*), présent originellement sur le massif mais qui a totalement disparu depuis 1992, date à laquelle la diminution des populations était déjà inquiétante.



Figure 12 : Grand tétras (*Tetrao urogallus*)

Depuis sa mise en place, la circulation des véhicules à moteur, les activités forestières, certains travaux, les activités sportives et touristiques et des actions particulières pouvant avoir une incidence sur la qualité des milieux sont réglementés : la chasse doit respecter la réglementation spécifique de la Réserve de Chasse ; la pratique du ski de fond, de randonnée et la raquette sont autorisés seulement sur les routes d'exploitation forestière ainsi que sur les itinéraires de crêtes du balcon du Léman et la circulation de tout véhicule à moteur est interdite dans le périmètre de l'APPB à l'exception des engins utilisés dans le cadre de l'exploitation forestière ou pastorale, des services de secours ou de sécurité.

3. Zones humides

Les Zones Humides sont des milieux particulièrement importants tant par leur intérêt biologique que par leur rôle majeur dans le fonctionnement hydrologique. En Haute Savoie, un inventaire des Zones Humides et de leurs Espaces Fonctionnels a été entrepris au niveau départemental, dans le cadre d'une « charte pour les Zones Humides » du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse.

Définition d'une zone humide

Le code de l'Environnement par son article L.2111-1 définit la zone humide par « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe,

y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Conformément aux termes de la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux, le concept de Zones Humides fait l'objet d'un décret du MEEDDM du 30 janvier 2007.

Il précise dans son article 1 que les critères à retenir pour la définition de ces Zones Humides "sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles". Un arrêté interministériel du 24/06/2008 précise les critères de définition des zones humides en termes de sols, d'espèces indicatrices et d'habitats.

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La préservation de ce patrimoine naturel constitue également un enjeu économique d'importance (ressource en eau, prévention des risques naturels, production de ressources biologiques, valeurs culturelles et touristiques, éducatives, scientifiques, incidences sur la santé humaine...). Tous ces services rendus par les zones humides ont une valeur marchande et économique très importante.

En outre, la richesse biologique des zones humides est largement conditionnée par les milieux terrestres annexes. L'ensemble, dans leur diversité et leur complémentarité, représente des sites naturels à préserver.

Un inventaire des zones humides a été réalisé par Aster, le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie.

109 zones humides sont identifiées sur le territoire du SCoT (conférer cartographie des zones humides ci-dessous).

Elles ne représentent cependant que 1% du territoire.

On y rencontre de nombreux habitats différents, de boisements alluviaux aux roselières, prairies humides à Carex et Jonc jusqu'aux tourbières d'altitudes. Dans l'ensemble ces zones humides sont assez bien conservées car éloignées des zones urbaines. La plus grande se situe sur les communes de La Tour et Ville-en-Sallaz. Elle correspond au Marais des Tattes (34ha), elle-même liée au Lac du Môle, classé parallèlement en ENS et détaillée dans le chapitre correspondant.

De plus, un inventaire détaillé des zones humides sur le domaine skiable des Brasses a été effectué en 2012 par le bureau SAGE Environnement (voir cartographie ci-dessous). Au bilan, ce sont quinze zones humides dont trois mares qui ont été repérées et qualifiées sur la zone d'étude des Brasses avec des surfaces très hétérogènes puisque comprises entre 66 m² et 8083 m². Elles viennent enrichir l'inventaire départemental d'Aster qui avait identifié 7 zones humides sur la zone et au même titre sont donc à préserver.

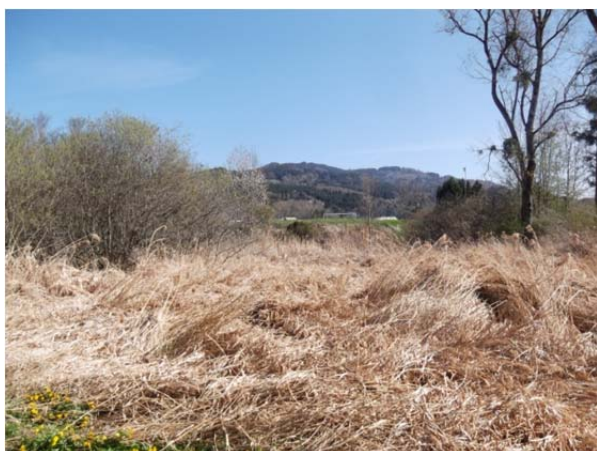


Figure 13 : Roselière le long de la Menoge à Boège, Epode le 17 avril 2014



Figure 14 : Etang de la zone humide de Clavel Sud-ouest, Epode le 17 avril 2014



Figure 15 : Bas marais acide caractérisé par ces touradons de Carex et entourés de Populage des marais au Col des Moises à l'extrémité Nord du territoire, Epode le 17 avril 2014

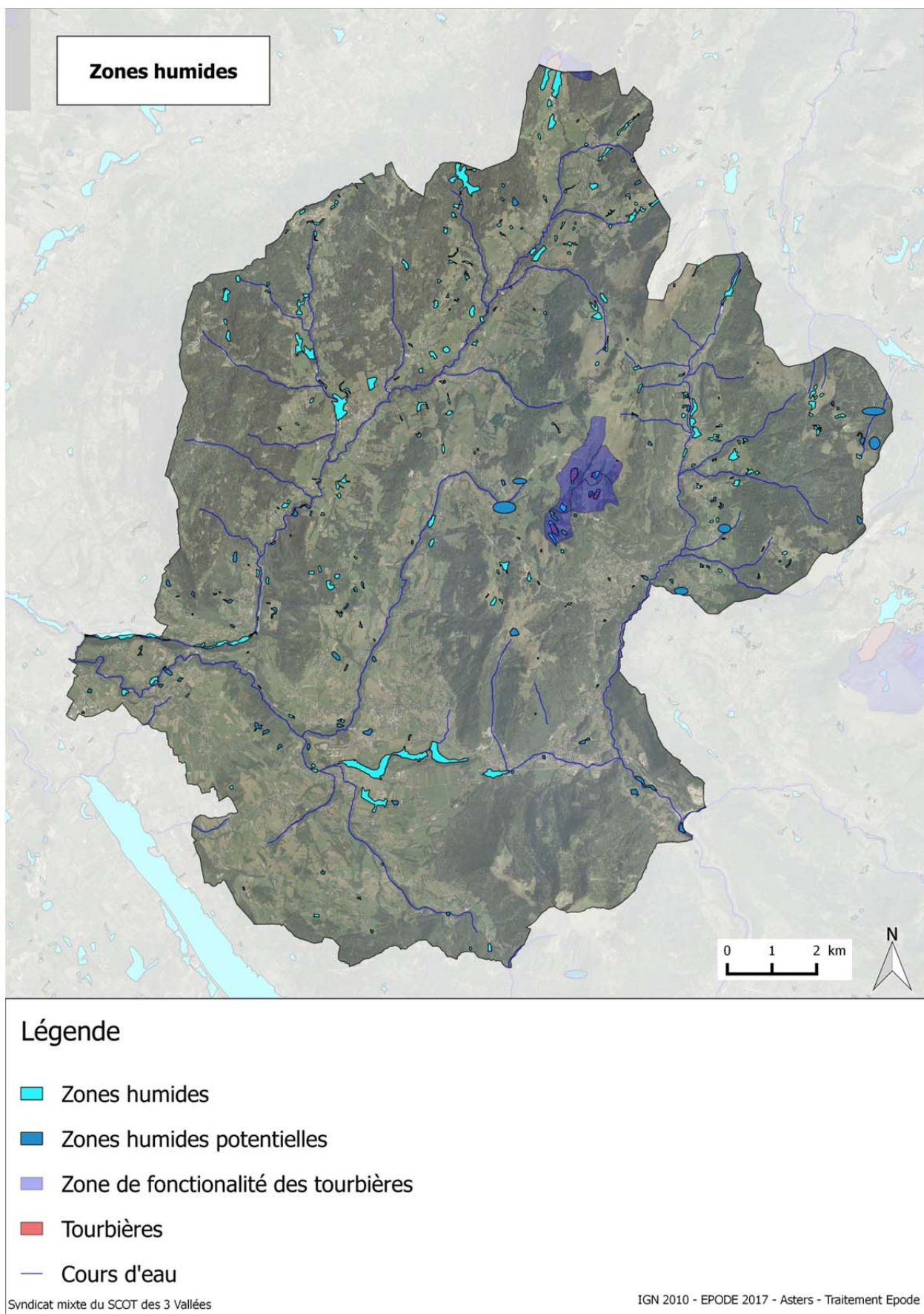


Figure 16 : Cartographie des zones humides du SCOT des 3 Vallées

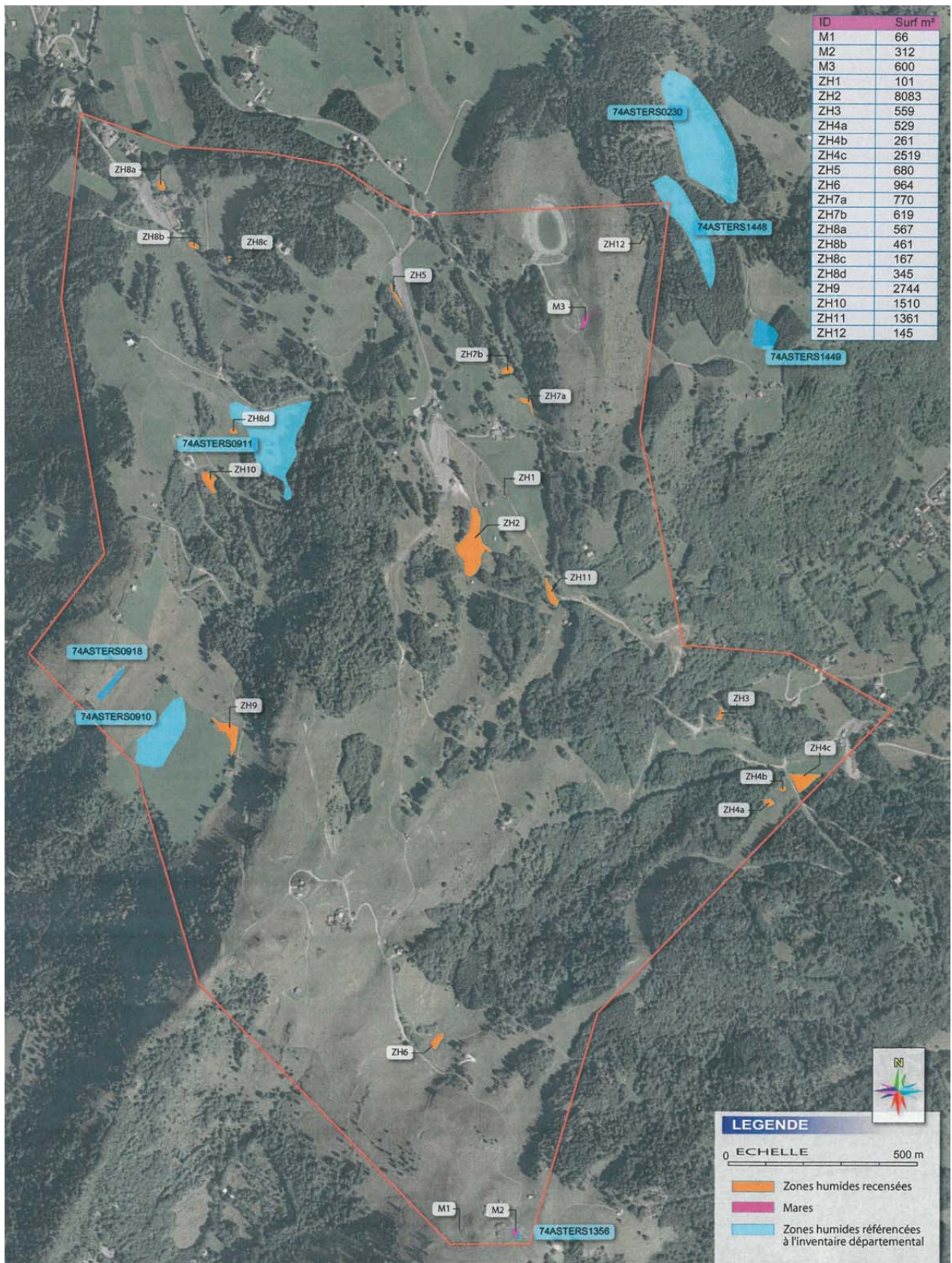


Figure 17 :Cartographie des nouvelles zones humides identifiées sur le domaine skiable des Brasses, SAGE Environnement (2012)

4. Les espaces naturels sensibles

Définition Espace Naturel Sensible (ENS)

L'Espace naturel sensible, ou ENS, a été institué par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976 puis précisé par le tribunal de Besançon comme espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des outils de gestion et protection des espaces naturels grâce à leur acquisition foncière. Cette acquisition est financée par la TDENS, taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, prélevée par les conseils généraux. Cet outil a été transcrit en droit français et est régi par le code de l'urbanisme :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, les conseils généraux mettent en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles dont ils sont propriétaires. » (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme)

Les ENS sont le cœur des politiques environnementales des conseils généraux. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont donc pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Un seul ENS est présent sur le territoire du SCOT : le Lac du Môle et Marais des Tattes. Il s'étend sur les communes de Peillonex, La Tour et Ville-en-Sallaz. Cette zone est d'ailleurs aussi classée en deux zones humides distinctes : la zone humide du Lac du Môle et de celle du Marais des Tattes. Cette zone regroupe de nombreuses espèces d'intérêt local telles que le Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*), la Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*), la Renouée amphibie (*Polygonum amphibium*), la Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*)...

Une faune diversifiée est présente avec de nombreux amphibiens, oiseaux, poissons et libellules dont le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*) ou encore la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*).



Figure 18 : Magnocariçaie et boisement marécageux au Lac du Môle

Cependant 4 autres zones sont à l'étude pour un classement futur en ENS sur le territoire du SCOT. Des inventaires ont été lancés pour cibler les futurs sites ENS sur les zones :

- Montagne du Môle
- Bois d'Herbette
- Ajon
- Mont Vouan (essentiellement pour sa richesse archéologique)

5. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Définition ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à un inventaire qui a été établi sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle et qui a fait l'objet d'une cartographie entre 1985 et 1987 puis modernisé en 2004 et 2007.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel.

Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

- les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

La loi de 1976 sur la protection de la nature impose au document d'urbanisme de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées. Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du conseil d'Etat.

12 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 sont présentes en partie ou en totalité sur le territoire du SCoT.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.

ZNIEFF 1					
SITE	COMMUNES SCOT	SURFACE TOTALE (ha)	SURFACE SCOT (ha)	Habitats naturels	Espèces remarquables et/ou protégées
74070003 Les Voirons et Ravin de Chandouze	Boège, Saint-André-de-Boège, Fillinges	1001.24	460	Hêtraie, hêtraie-sapinière et pessière Quelques secteurs rocheux et zones en herbes Petite tourbière	Chamois, Cerf, Lynx, Gêlinotte des bois, Cassenoix moucheté, Pic noir, Chouette de Telgmalm, Lézard vivipare et vert Nombreuses orchidées dont le Sabot de Vénus ; Pyrole moyenne, Gagée jaune, OEillet superbe.
74070002 Mont Vouan	Fillinges, Saint-André-de-Boège, Viuz-en-Sallaz	377.53	377.53	Forêt de résineux et feuillus Affleurements rocheux notamment siliceux Tourbière, mare et grotte	Lynx, Grand corbeau, Faucon pèlerin, papillon Apollon Rhododendron ferrugineux à faible altitude (800m)
74000023 Pelouse sèche entre Limonet et Coudray	Viuz-en-Sallaz	8.81	8.81	Pelouse maigre à Brome, sèche voire aride en îlot Prairies et pâtures mésophiles	Bruant jaune, vipère, nombreux insectes (Brintesia cirse, Calliptamus...) Nombreuses orchidées
74000073 Marais du Déluge	Viuz-en-Sallaz	1.44	1.44	Roselière peu dense à Trèfle d'eau Secteur à Bas marais alcalin localement humide Buttes sèches	Petite Utriculaire, Orchis de Traunsteiner, Ophioglosse (protégées au plan régional) Liparis de Loesel (orchidée protégée en France)
74000060 Marais des Tattes	Peillonex	40.59	40.59	Zone humide	Nombreuses libellules et chauve-souris des rivières (dont le Vespertilion de Daubenton)

					Présence avérée du Castor d'Europe
74080003 La Plagne, Bois de l'Herbette, Le Chaffard	Saint-Jeoire, La Tour, Ville-en-Sallaz	226.49	226.49	Formations boisées et zones rocheuses orientée globalement au sud	Espèces thermophiles et xérophiles et espèces montagnardes Gélinotte, Pouillot de Bonelli, Lézard vert, papillon Apollon Laser siler, Orobanche parasite spécifique, Géranium nouveau
74080004 Gorges du Risse à l'amont de Pouilly	Mieussy, Saint-Jeoire	99.62	99.62	Formations chaudes xérophiles et hêtraies et formations hygrophiles à frêne et à aulne Cascade pétrifiée de tuf, moussue	Faucon pèlerin, Pouillot de Bonelli, Lézard vert, papillon Apollon Bulbocode vernal, Lis orangé, Orobanche du lierre
74080006 Plateau d'Ajon	Onnion	59.64	59.64	Affleurements rocheux gazonnés à végétation thermophile et xérophile et forêts thermophiles à Hêtre Grotte de la Revenaz	Reptiles, papillon Apollon (cette zone est l'une des plus importantes stations du département) Laser siler, Lys orangé, Bulbocode, Violette des Pyrénées, nombreuses orchidées
74080001 Tourbières du plateau d'Ajon	Onnion	10.37	10.37	Ensemble de petites tourbières présentant une très grande diversité de milieux	Nombreuses libellules et amphibiens Laiche de Davall, des tourbières, à urticules, Potentille des marais, Petite utriculaire
74000025 Môle et son flanc sud	La Tour, Saint-Jeoire, Saint-Jean-de-Tholome	879.96	51	Forêt fraîche et résineuse Versant rocheux à flore méridionale Pâturages subalpins	Lézard vert, Bruant fou, Pouillot de Bonelli, Faucon pèlerin, Hirondelle des Rochers, Tétrasyre, Damier de la Succisse Nombreuses jonquilles au printemps,

					Orchidées dont le Sabot de Vénus Espèces méridionales (Baguenaudier, Epervière laineuse, Scorsonère d'Autriche, Cirse tubéreux)
74080005 Montagne d'Hirmentaz - Rocher du Corbeau	Habère-Poche, Habère-Lullin, Mégevette	203.17	117	Habitats rocheux des crêtes, mares, landine de crête à Azalée des Alpes Habitats thermophiles Vallon suspendu plus froid à rhodoraie subalpine	Tétras lyre, Merle des Roches, papillon Apollon (forte population) Azalée des alpes, Gentiane pourpre, Edelweiss, Pin cembro, nombreuses orchidées dont la Listère à feuilles de cordées, nombreux Lycopodes
74070004 Mont Forchat	Habère-Poche	132.63	2	Massif boisé et pâturage Pessière subalpine à myrtille Petite mare	Cassenoix moucheté, Merle à plastron, papillon Apollon, nombreuses libellules Saule à feuilles rétuses, Séneçon des Alpes, Gentiane pourpre, Listère cordée, Laîche brune

Figure 19 : Tableau récapitulatif des ZNIEFF de type 1 et 2 présentes en partie ou en totalité sur le territoire du SCoT

Quelques exemples des espèces présentes sur ce vaste territoire (source : inpn)



Figure 20 : Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)



Figure 21 : Merle de Roche (*Monticola saxatilis*)



Figure 22 : Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)



Figure 23 : Castor d'Europe (*Castor fiber*)



Figure 24 : Apollon (*Parnassius apollo*)



ZNIEFF 2			
SITE	COMMUNES SCoT	SURFACE TOTALE (ha)	SURFACE SCoT (ha)
7407 Chainons occidentaux du Chablais	Boège, Saint-André-de-Boège, Fillinges, Viuz-en-Sallaz, Saxel, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche	6245	3090
7408 Pointe des Brasses et montagne d'Hirmentaz	Ville-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour, Onnion, Mégevette, Habère-Lullin, Habère-Poche	2777	2097
7415 Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses Annexes	Saint-Jeoire	5596	110
7409 Massif du Roc d'Enfer et satellites	Mégevette, Onnion	10194	276

Figure 25 : ZNIEFF de type 2

Ces vastes zones naturelles qui composent le territoire du SCoT présentent de forts contrastes entre :

- **les versants nord, à couvert forestier relativement frais et résineux**
- **les versants sud, le plus souvent rocheux à flore méridionale, thermophile et xérophile (recherchant la chaleur et la sécheresse)**
- **les zones de pâturages ouverts à prairies et pelouse subalpine**
- **les zones humides**

Cette diversité d'habitats a été reconnue au travers de ces inventaires écologiques.

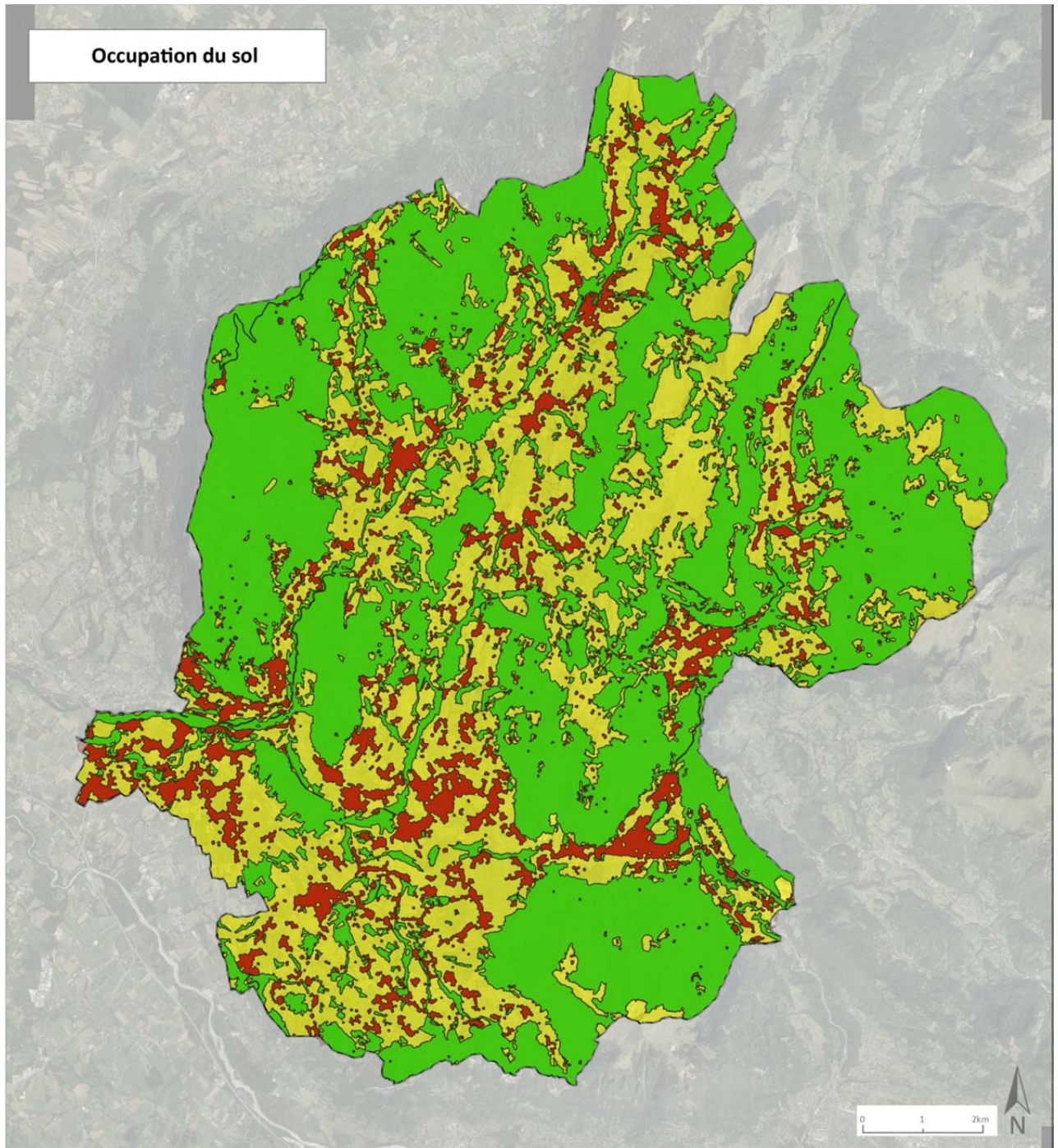
Ces situations écologiques extrêmes sont à l'origine d'une diversité importante de la faune et de la flore.

RICHESSSES ET QUALITE DES MILIEUX NATURELS ET AUTRES ESPACES D'INTERET ECOLOGIQUE

Le territoire est composé de nombreux habitats naturels. Les zones artificialisées et urbanisées ne représentent que 10% du territoire du SCoT. Les prairies agricoles ou naturelles en représentent 30% et les boisements 60%.

Cette diversité de milieux est propice au maintien d'une diversité spécifique riche et relativement bien identifiée dans les différents espaces connus et détaillés dans le chapitre précédent, réglementaires ou non.

Cette diversité de biotopes est essentiellement due à une forte amplitude altitudinale sur le territoire, à la topographie des vallées (exposition) ayant pour conséquence un étagement important de la végétation.



Légende




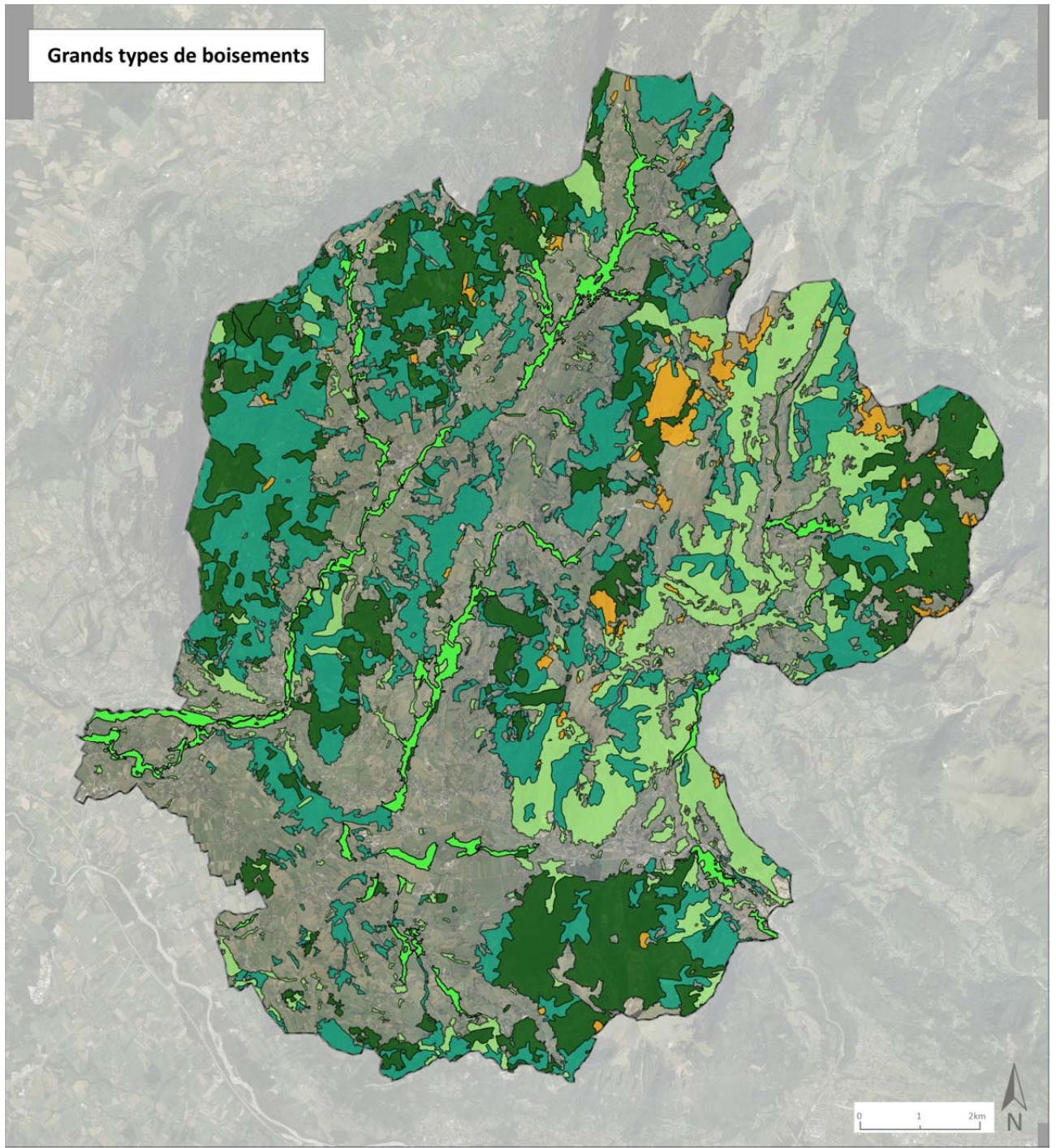
-  Zones urbaines (10% du territoire)
-  Prairies naturelles et agricoles (30% du territoire)
-  Boisements (60% du territoire)






Figure 26 : Carte de l'occupation des sols – SCOT des 3 Vallées

Etage de végétation	Grande formation végétale	Habitats naturels associés	Localisation
Collinéen (0 à 800m)	Boisements de feuillus	Ripisylves (formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau) Haies et feuillus en îlots Vergers	Dans les grandes plaines le long des cours d'eau et autour des prairies agricoles
	Boisements de conifères	Plantations de conifère	Dispersées dans la plaine jusqu'au versant boisés
	Prairies	Culture Prairies mésophiles de fauche et pâtures	Dans la plaine, très présentes au Sud-Ouest du territoire et dans la vallée verte
Montagnard (800 à 1600m)	Boisements mixtes de feuillus et de conifères	Hêtraies-sapinières Sapinières-Pessières	Boisements dominants sur les versants des 3 vallées Hêtre dominant sur les versants de la vallée du Risse
	Prairies	Prairies mésophiles	Ponctuelles dans les zones agricoles ou clairiérées des versants
Subalpin et Alpin (à partir de 1600m)	Boisements de conifères	Pessières Mélézins	Boisements du haut des versants
	Landes ligneuses et fourrés	Landes à Rhododendron Landes à Vaccinium Fourrée d'Aulnes vert	Sur les zones sommitales, station de ski (notamment Pleine Joux et Hirmentaz-Les Habères) et zones de fortes pentes
	Prairies	Alpages Pistes de ski végétalisées	Sur les zones sommitales, stations de ski

Figure 27 : Etagement de la végétation



Légende

- | | | | |
|---|--|--|------------------|
|  | Boisements ripariens* |  | Landes ligneuses |
|  | Boisements mixtes de feuillus et conifères | | |
|  | Boisements de feuillus | | |
|  | Boisements de conifères | | |

**Ripariens: zone longeant un cours d'eau recouverte de végétation encore appelée ripisylve*

Figure 28 : Cartographie des grands types de boisements

1. Ripisylve

Une ripisylve est une formation végétale arborescente qui longe les cours d'eau (du latin « *ripa* » qui signifie berge). Les ripisylves sont d'une importance considérable d'un point de vue écologique puisqu'elles remplissent de nombreuses fonctions : filtration des eaux, effet tampon sur les crues, prévention de l'érosion des berges, diversité des habitats pour la faune fluviatile, corridor écologique, sans oublier leur qualité paysagère. Ces grands boisements de feuillus (Frênes, Aulnes et Saules essentiellement) longent les cours d'eau de la commune et tracent de grands couloirs verts à travers son territoire. Dans l'ensemble, elles sont bien préservées et participent à la mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité en créant des zones refuges aux espèces (milieux fermés traversant les prairies agricoles, création de zones humides...).

Ces milieux ripicoles doivent donc être conservés et surveillés attentivement, car ils constituent une porte d'entrée facile aux espèces exotiques invasives qui sont l'une des premières causes de la perte de biodiversité (conférer chapitre sur les espèces invasives).



Figure 29 : Ripisylve de la Menoge à Boège, Epode le 17 avril 2014

2. Haies et boisement hétérogènes de feuillus en îlots

Plusieurs boisements ponctuels de feuillus sont présents autour des zones urbanisées et des prairies. Ils sont composés d'essences feuillues hétérogènes et se mélangent à

certains endroits aux ripisylves des cours d'eau. Les haies sont présentes en limite des parcelles agricoles et favorisent le réseau écologique du territoire en fournissant des refuges pour la faune dans les grands milieux ouverts en addition des boisements de versant et des ripisylves.

Ces habitats sont bien représentés sur le SCoT, notamment dans la vallée de la Menoge en direction de Boège. Il est important de conserver les haies bocagères tout en évitant l'implantation d'espèces invasives.

3. Vergers



Figure 30 : Vergers dans une pâture, Epode le 17 avril 2014

Le territoire des 3 vallées compte de nombreux vergers de pommiers et poiriers de grand vent autour des anciennes fermes. On en trouve même quelques-uns, dans les hauteurs, entourés de sapins, dernier vestige d'une habitation abandonnée depuis longtemps. Tous diminuent en nombre à chaque saison et ne sont plus replantés. Pourtant, au-delà de leur valeur paysagère, ils constituent un habitat très intéressant pour de nombreuses espèces animales, dont certaines patrimoniales (Chouette Chevêche d'Athéna...), et participent à la mosaïque des milieux dans la plaine. L'association Paysalp a d'ailleurs créé un verger conservatoire, le Sevraz, à Viuz-en-Sallaz.

Cet ensemble de 280 arbres constitue un lieu idéal pour apprécier la diversité des fruits mais aussi celle de la faune des vergers et pour appréhender les problématiques paysagères.

4. Plantation de conifères

L'exploitation des forêts constitue toujours une ressource importante, surtout pour les communes très boisées (Saxel, Burdignin, Boège). En addition de la sylviculture sur les versants, de nombreuses plantations sont présentes dans la plaine. L'essence principalement exploitée est l'épicéa, espèce poussant normalement en altitude. Ces plantations, outre leur impact paysager important, sont pauvres en diversités spécifiques et l'épicéa tend à coloniser l'aire de répartition des feuillus à basse altitude.

Il est donc important d'être vigilant et gérer au mieux les plantations afin d'éviter une banalisation du paysage et de la biodiversité.



Figure 31 : Plantation d'épicéa dans la plaine, Epode le 17 avril 2014

5. Prairies mésophiles et cultures

Les prairies naturelles et agricoles représentent 30% du territoire. L'agriculture a largement contribué à l'évolution et à la physionomie de ces milieux. Les cultures, milieu monospécifique peu riche en espèce, sont peu présentes au profit des prairies de fauche et de pâture. Les principales richesses de la vallée, avec la forêt, sont d'ailleurs depuis longtemps centrées sur les grandes prairies de pâtures et alpages d'altitude.

Il est important de garder ces espaces ouverts et lutter contre la déprise agricole pour conserver des habitats favorables à la faune mais aussi au maintien des pratiques pastorales.

Les prairies de fauches, quant à elles, ont une physionomie différente avec une végétation plus riche abritant un cortège

d'espèces prairiales et fourragères fournissant une partie du foin pour le bétail durant la période hivernale.

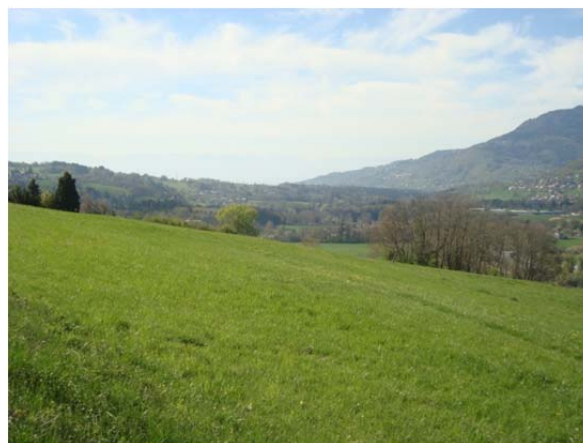


Figure 32 : Prairie mésophile, Epode le 17 avril 2014

6. Hêtraie-sapinière – Sapinière-pessière

La hêtraie-sapinière domine l'étage montagnard sur le territoire. Les pentes de moyenne altitude, au climat frais et humide conviennent à merveille au hêtre et au sapin. Divers groupements végétaux leur sont associés et varient selon l'exposition et la nature du substrat (hêtraie-sapinière à canche flexueuse et à luzule blanchâtre sur sol acide, hêtraie-sapinière à fétuque des bois sur sol moins acide). Ces boisements mixtes de feuillus et de conifères sont le type de boisement majoritaire sur le territoire du SCoT.

Le mélange des feuillus et des résineux accueillent un riche cortège d'oiseaux. Parmi les espèces les plus abondantes, on distingue le pinson des arbres, le rouge-gorge, ou le troglodyte. Elles côtoient d'autres espèces, davantage liées aux conifères, comme la mésange noire ou des espèces typiquement montagnardes tel le cassenoix moucheté.

La présence de nombreux peuplements uniformisés issus de plantations avec une prédominance de résineux (épicéa et sapin) sont à l'origine d'une dégradation de la qualité des forêts. L'enrésinement important (notamment par l'épicéa) peut tendre à acidifier d'avantage le sol. D'autres paramètres tels que l'abondance de bois mort, le type de traitement sylvicole ou la diversification des essences sont largement impliqués dans le développement de la

biodiversité en forêt. À partir de l'étage montagnard supérieur, les feuillus disparaissent et laissent place à des boisements purement résineux de sapin et d'épicéa. Plusieurs faciès peuvent être observés selon la structure des strates herbacées et arbustives comme les sapinières-pessière à Myrtille, Prêle, Adénostyle, Polygale ou encore à Calamagrostide.

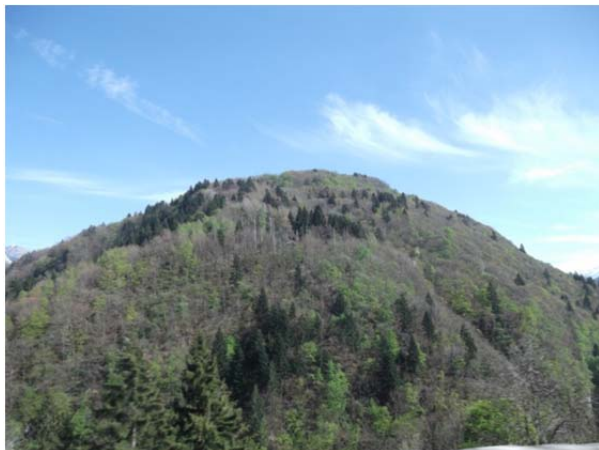


Figure 33 : Hêtraie sapinière à Saint Jeoire, Epode le 17 avril 2014

7. Pessière et Mélézins

L'épicéa est l'un des conifères les plus dominants des peuplements à moyenne et grande altitude. Comme il n'exige pas de conditions spécifiques et s'adapte facilement, il peut coloniser presque toutes les stations propices à la forêt. Plusieurs faciès de pessière existent et dépendent, ici aussi, du couvert herbacé, dépendant à son tour des facteurs abiotiques. Si en altitude intermédiaire l'épicéa doit encore se défendre contre le sapin, il n'a guère d'autres concurrents que l'arolle et le mélèze à partir de l'étage subalpin.

Les mélézins couvrent une toute petite surface du territoire sur les zones subalpines intermédiaires, entre pessières et pelouses/landes.

Seule forêt de résineux à feuilles caduques, le mélézin compose un paysage différent à chaque saison. Exigeant en eau et lumière, le Mélèze redoute les milieux fermés et la concurrence herbacée, il colonise les espaces vides à sol dénudé (couloir d'avalanche, talus, zones érodées), où ses graines légères se disséminent facilement.



Figure 34 : Pessière à Saxel, Epode le 17 avril 2014

8. Landes et fourrés

Au-dessus de la forêt s'étendent les milieux subalpins à alpins. Seuls quelques ligneux persistent encore sous la forme de fourrés d'Aulnes verts, espèce caractéristique de ces milieux arbustifs d'altitude. Les landes, formations plus basses, sont composées essentiellement d'éricacée comme les Vaccinium (de la famille des Myrtilles), Genévrier ou encore le Rhododendron ferrugineux. Les landes sont particulièrement appréciées par la faune en général en tant qu'habitat et refuge.

Les landes sont d'ailleurs un habitat de prédilection pour le Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*) dans les zones vierges et bien conservées, et d'ailleurs bien présent sur le haut du territoire du SCoT.

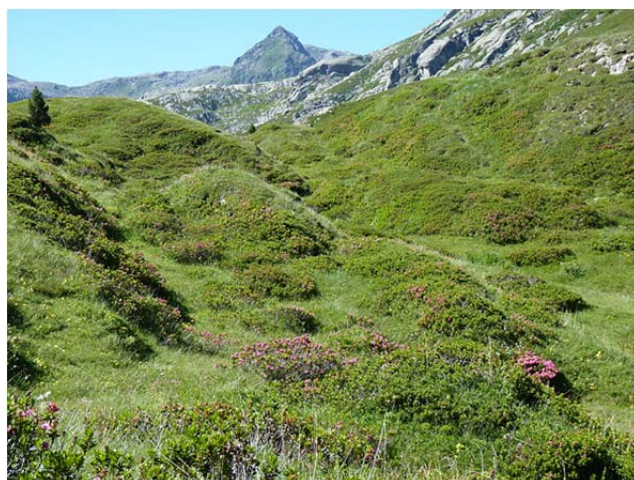


Figure 35 : Lande subalpine

9. Alpages et pistes de ski végétalisées

Les landes se mélangent aux grandes prairies de pâtures des alpages ainsi qu'avec les pistes de ski sur les domaines skiables. Trois principaux domaines skiables sont présents sur le territoire du SCoT : Les Habères, Bellevaux-Hirmentaz (en partie) et Plaine-Joux.

Ces pistes de ski ont été terrassées puis ont fait l'objet d'une revégétalisation par ensemencement.

La diversité spécifique y est faible et les espèces présentes sont issues à la fois des semences initiales et des pelouses et landes adjacentes.



Figure 36 : Alpage au col de Plaine Joux, Epoque le 17 avril 2014

ESPECES INVASIVES

L'absence de protection ou de gestion n'est pas la seule menace qui pèse sur les espaces naturels remarquables.

Selon la société nationale de la protection de la nature (SNPN) les espèces envahissantes (ou invasives) « sont aujourd'hui considérées comme la seconde cause de perte de biodiversité dans le monde. En France, aucune région n'est épargnée ».

Sont considérées comme espèces invasives les espèces exotiques naturalisées qui par « leur prolifération dans des milieux naturel ou semi-naturels, y produisent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes ». (Cronk & Fuller, 1996)

Ces espèces invasives sont responsables d'une banalisation des espèces, mais aussi des paysages, qui peut se traduire par une grave altération des milieux et de la biodiversité et poser de réels problèmes de santé (cas de l'ambroisie à l'origine de nombreux cas d'allergie).

La région Rhône-Alpes est particulièrement touchée par ces espèces envahissantes et la menace d'une propagation doit être prise au sérieux. L'eau, relativement présente sur le territoire du SCoT, est un des vecteurs principal de dispersion de ces espèces qui prolifèrent à la fois le long de leurs berges mais aussi dans le cours d'eau lui-même (avec des espèces comme la renouée du Japon ou l'érable negundo).

Sur le territoire du SCoT on retrouve ainsi les espèces suivantes :

- Ambroisie, espèce très allergène dont le pollen est la principale cause du rhume des foins.
- Berce du Caucase, grande ombellifère contenant des substances photo-toxiques, urticante à la lumière du soleil.
- Buddliée de David (Arbre à Papillon), plante ornementale originaire de Chine, qui s'est échappée des jardins privées pour envahir les bords de cours d'eau.



Figure 37 : Buddliée de David

- Impatiente de l'Himalaya, naturalisée dans de nombreux endroits, elle se répand principalement le long des cours d'eau et aime les lisières ou les zones ombragées ainsi que les sols frais.
- Renouée du Japon, la plus connue et la plus envahissante des espèces invasives en France. Originaire d'Asie cette plante très vigoureuse est d'ailleurs inscrite à la liste de l'Union internationale pour la conservation de la nature des 100 espèces les plus préoccupantes.
- Robinier faux acacia, exploité traditionnellement pour son bois très résistant et fréquemment planté dans le cadre de projets de revégétalisation, il s'est largement naturalisé sur l'ensemble du territoire national. On le retrouve fréquemment dans les boisements de basse altitude.



Figure 38 : Robinier faux acacia

ripisylves, enrochements des cours d'eau, pollutions chimiques ...).



Figure 39 : Berges de la Menoge aval par la Renouée

- Solidage géant, introduite d'Amérique du Nord comme plante ornementale et mellifère, cette espèce vivace se naturalise facilement. Elle peut former des populations étendues et denses inhibant la végétation indigène.

Les éléments propices à l'apparition de plantes invasives et qu'il convient de maîtriser sont :

- tout milieu dont la structure est linéaire et propice à la colonisation (bords de route, de voies ferrées, de cours d'eau...)
- les espèces utilisées pour fixation des talus déjà connues comme envahissantes ainsi que certaines pratiques d'entretien des espaces (nettoyage non systématique entre deux sites...)
- le mode d'entretien des bordures de rivières, qui peut être responsable de la prolifération des espèces envahissantes



Figure 40 : Renouée du Japon

L'espèce la plus problématique sur le territoire du SCoT est la Renouée du Japon que l'on retrouve en bosquet plus ou moins importants le long des cours d'eau, des routes et dans les zones remaniées. Elle est particulièrement présente sur la partie aval de la Menoge, secteur ayant subi des dégradations liées aux activités humaines (destruction des

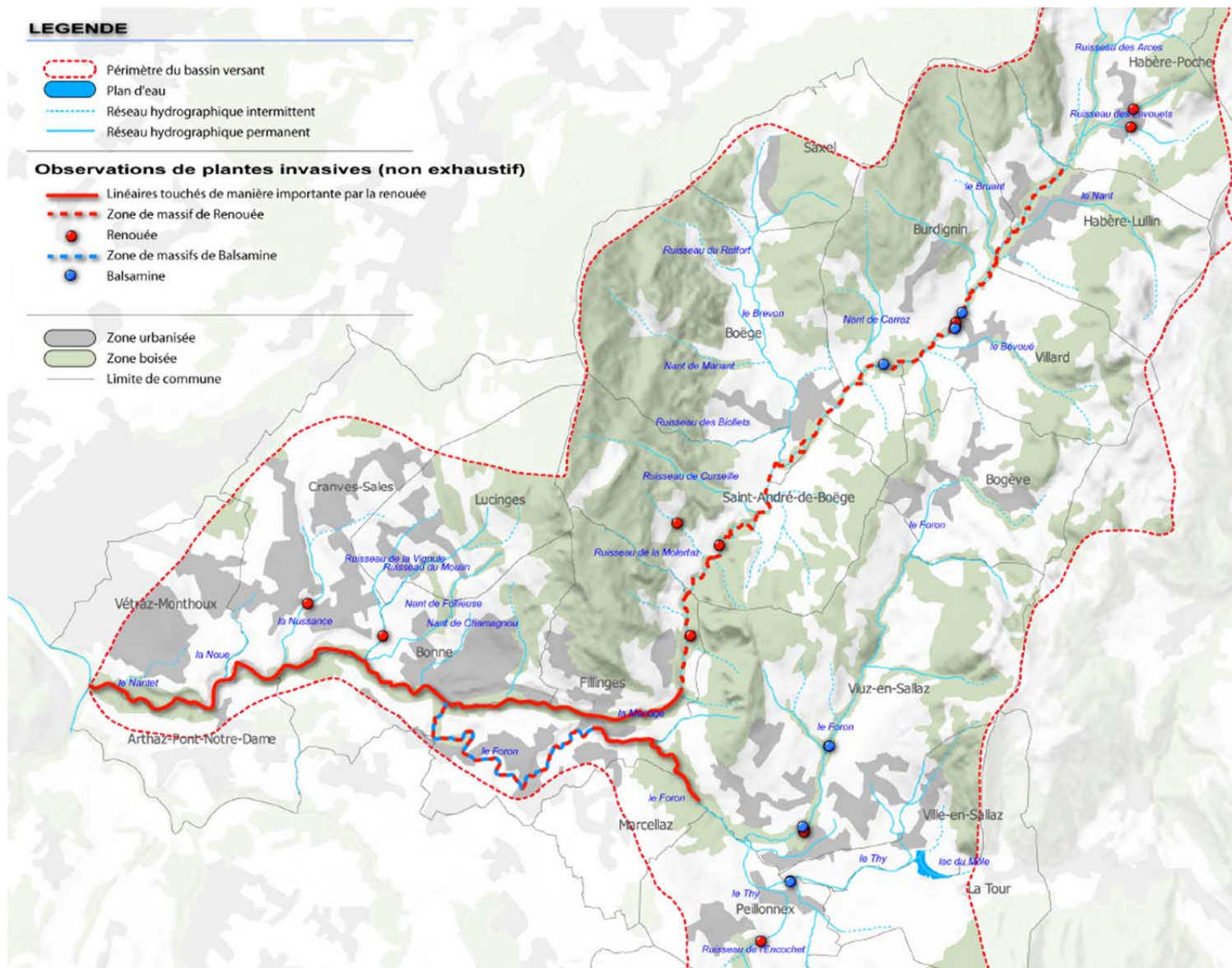


Figure 41 : Observations des plantes invasives sur le bassin versant de la Menoge – Extrait de l'étude d'opportunité sur la Menoge – Sage Environnement - 2013

DYNAMIQUE ECOLOGIQUE

Alors que la « stratégie paneuropéenne » mise en place par l'union européenne vise à rétablir les connexions écologiques sur notre continent, que le Grenelle de l'environnement pousse à créer des trames vertes et bleues, ni les corridors biologiques ni les réseaux écologiques ne font l'objet de protection ou de préservation particulière aujourd'hui. La trame verte et bleue (TVB) vise à la préservation et à la restauration des continuités écologiques du territoire.

L'enjeu de cette démarche est de réaliser un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler, d'interagir, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Pourtant, l'artificialisation croissante des milieux, engendrée par les activités humaines, conduit à un morcellement des milieux naturels et à la création d'obstacles aux déplacements des espèces faunistiques et floristiques.

Les extensions urbaines, les grands axes de transport, les cours d'eau artificialisés et pollués ainsi que les espaces agricoles uniformes déstructurent et cloisonnent l'espace.

La fragmentation des milieux entraîne la fragilisation des populations ce qui peut conduire, à terme, à leur disparition.

La dynamique écologique d'un territoire s'apprécie au regard de la fonctionnalité de ses réseaux écologiques. Un réseau écologique est constitué de zones nodales (réservoirs de biodiversité) connectées par des corridors écologiques.

Les réseaux écologiques :

- *permettent les déplacements nécessaires aux échanges génétiques entre les individus d'une même espèce*
- *favorisent la diversité des écosystèmes (bois, haies, forêts rivulaires, prairies sèches, talus...)*
- *donnent au plus grand nombre d'espèces et d'individus la possibilité de répondre à leurs besoins vitaux (nourrissage, reproduction, nichage...)*

L'objectif de préservation des réseaux écologiques est multiple : assurer la conservation et la protection des espèces, le maintien de la biodiversité, mais également le cadre de vie des hommes (prévention des collisions, limitation de l'urbanisation ...)

Les zones nodales, ou encore réservoirs de biodiversité, sont formés par un habitat ou un ensemble d'habitats dont la superficie et les ressources permettent l'accomplissement du cycle biologique d'un individu. Elles ont un rôle important (alimentation, reproduction, survie) et ont un rôle refuge pour les espèces. Il peut aussi exister entre ces zones nodales des zones d'extensions, espaces de déplacement des espèces en dehors des zones nodales. Elles sont composées de milieux plus ou moins dégradés et plus ou moins franchissables.

Un corridor biologique est un espace de passage utilisé par une espèce animale ou végétale. Il peut se trouver sur un axe de déplacement ou de migration, ou permettre de faire le lien entre des milieux naturels accueillants. L'ensemble des corridors biologiques et des axes forme des réseaux écologiques, qui s'appuient sur des milieux naturels en continuité ou à proximité (réseaux de milieux secs, de milieux rupestres, de zones humides pour les oiseaux migrateurs, d'arbres à cavités pour des oiseaux cavernicoles, de prairies...).

Sur le territoire du SCoT, plusieurs démarches et études des réseaux écologiques sont entreprises.

La DREAL Rhône Alpes a entrepris la réalisation de son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui est en phase d'approbation. Cet outil permet la mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale. À travers ce SRCE, plusieurs cartographies des réseaux écologiques à l'échelle de la région Rhône Alpes ont été produites, à deux niveaux d'analyse, et présentées dans un atlas.

Des cartes à l'échelle de la région montrent, entre autres, les grandes connexions à enjeu, qui relient des ensembles à dominante naturelle ou reprenant les grands couloirs hydrographiques tels que la vallée du Rhône, de l'Arve...

Le SRCE a identifié 3 corridors écologiques « à remettre en bon état » le long de la D907 au niveau de Fillinges, Viuy-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz (conférer cartographie p.59).

Des analyses et études détaillées à l'échelle intercommunale ont également été menées par différents acteurs (DDT74, SCoT voisin, FDC 74, OGM, contrat corridor...) à l'intérieur ou autour du territoire du SCoT. Pour identifier les continuités écologiques, la méthodologie cartographique choisie, celle de la « Perméabilité des milieux », a permis de dégager le continuum boisé du territoire afin d'identifier les déplacements potentiels de la grande faune sauvage. Ensuite, un croisement de ce continuum avec les points de collisions avec la grande faune (fournis par la FDC 74) a permis de déterminer des zones de conflits. Ces résultats ont ensuite fait l'objet d'une phase d'expertise sous la forme d'une analyse sur le terrain. Cela est venu confirmer les enjeux et les principales liaisons à prendre en compte sur le territoire. De plus, ces données ont été croisées avec les deux contrats corridors voisins du territoire :

- Contrat corridor Salève-Voirion
- Contrat corridor Bergy-Glière-Môle

La cartographie ci-dessous a été réalisée suite aux croisements de ces données existantes et de l'analyse de terrain. Les corridors ont été classés en trois niveaux : axe non menacé, à surveiller ou menacé (carte p.60). Sur le territoire les réservoirs de

biodiversités correspondent aux ZNIEFF de type 1, aux deux sites Natura 2000, aux zones humides, mais aussi à une zone favorable aux Tétràs Lyre sur les hauteurs de la commune de Mégevette. Les zones d'extensions sont essentiellement représentées par les zones humides et ZNIEFF de type 1, bien disséminées sur le territoire et qui présentent une richesse floristique et faunistique avérée. Par exemple, les ZNIEFF 1 « Mont Vouan » et « La Plagne, Bois de l'Herbette » représentent bien ces zones de haltes boisées entre les deux réservoirs de biodiversité formés par les zones Natura 2000 aux extrémités Ouest et Est du territoire.

Plusieurs corridors écologiques connectant les différents réservoirs de biodiversité ont pu être identifiés :

- Au Nord, deux axes intercommunaux se dégagent. Ils relient la zone Natura 2000 ainsi qu'un corridor du SCoT voisin du Chablais aux réservoirs de biodiversité modélisés par la ZNIEFF 1 de la montagne d'Hirmentaz et une zone favorable au Tétràs-Lyre à Mégevette. Ils ne sont pas considérés comme étant en danger à l'heure actuelle du fait d'une fragmentation relativement moins importante de cette partie du territoire, mais sont à prendre en compte dans les projets de territoire afin de les préserver à long terme.
- Au centre du territoire, deux grandes liaisons transversales (Est-Ouest) d'intérêt intercommunal majeur entre les grands massifs du périmètre du SCoT sont aussi à préserver afin de maintenir une continuité territoriale. Ces liaisons correspondent aux corridors écologiques entre les Voirons et les Brassés, avec notamment la prise en compte des continuités écologiques favorables aux amphibiens sur les secteurs de Plaine Joux et des Trables. Mais aussi entre les Brassés et le Chablais (entre la Pointe des Jottis et celle de Chavannais), et enfin entre les Voirons/Mont Vouan et la vallée du Risse. Entre les Voirons et le Mont Vouan, le long de la D20 et des voies secondaires, plusieurs secteurs sont accidentogènes. Des mesures

anticollisions seraient à aménager au bord des routes les plus touchées.

- Enfin trois grandes connexions régionales ont été identifiées au Sud du secteur d'étude et viennent confirmer les analyses du SRCE. Présentes dans la zone la plus urbanisée du territoire, elles sont perturbées par l'urbanisation croissante et la forte circulation sur l'axe D907. A l'Est, un de ces corridors connecte le Môle aux Bois de l'Herbette en passant par la zone humide du Marais des Tattes, classée ENS. Le deuxième relie le Mont Vouan (il rejoint ainsi le corridor intercommunal Voiron-Risse) à l'Arve, puis à Bonneville, où il se connecte au corridor du SCoT voisin. Enfin, le dernier est l'un des axes régionaux d'intérêt prioritaire. C'est le corridor écologique Salève-Voiron (en passant par le mont Vouan via la connexion au corridor intercommunal Voiron-Risse) qui apparaît comme le plus important, d'abord du fait qu'il est

le plus perturbé (tout en restant fonctionnel) et ensuite, car il représente un enjeu majeur dans la stratégie nationale de liaisons entre le Jura et les Alpes du Nord.

Au niveau du Pont de Fillings, un seuil d'une hauteur d'environ 6m crée une discontinuité infranchissable pour la faune aquatique comme terrestre. Une ou deux banquettes pourraient être installées sous le pont, des berges en pente douce en amont et en aval du pont ainsi que la revégétalisation de la ripisylve à proximité immédiate du pont. Entre le Pont de Fillings et le lieu-dit Sous Malan, il existe 3 points de passage prioritaires entre les berges de la Menoge et le piémont des Voiron. La faune utilise les zones agricoles pour remonter vers les Voiron.

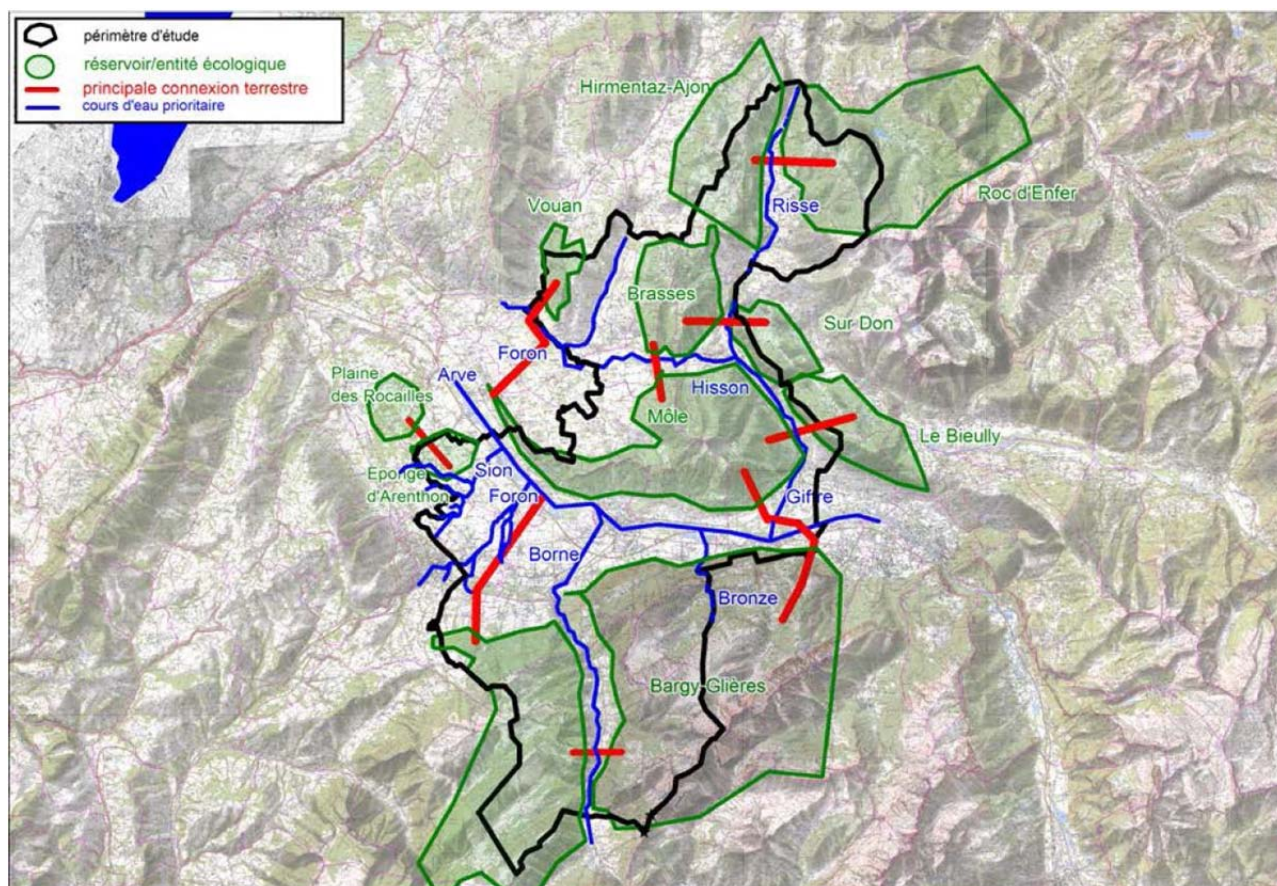


Figure 42 : Analyse des connexions écologiques dans le cadre du contrat corridor Bergy-Glière-Môle

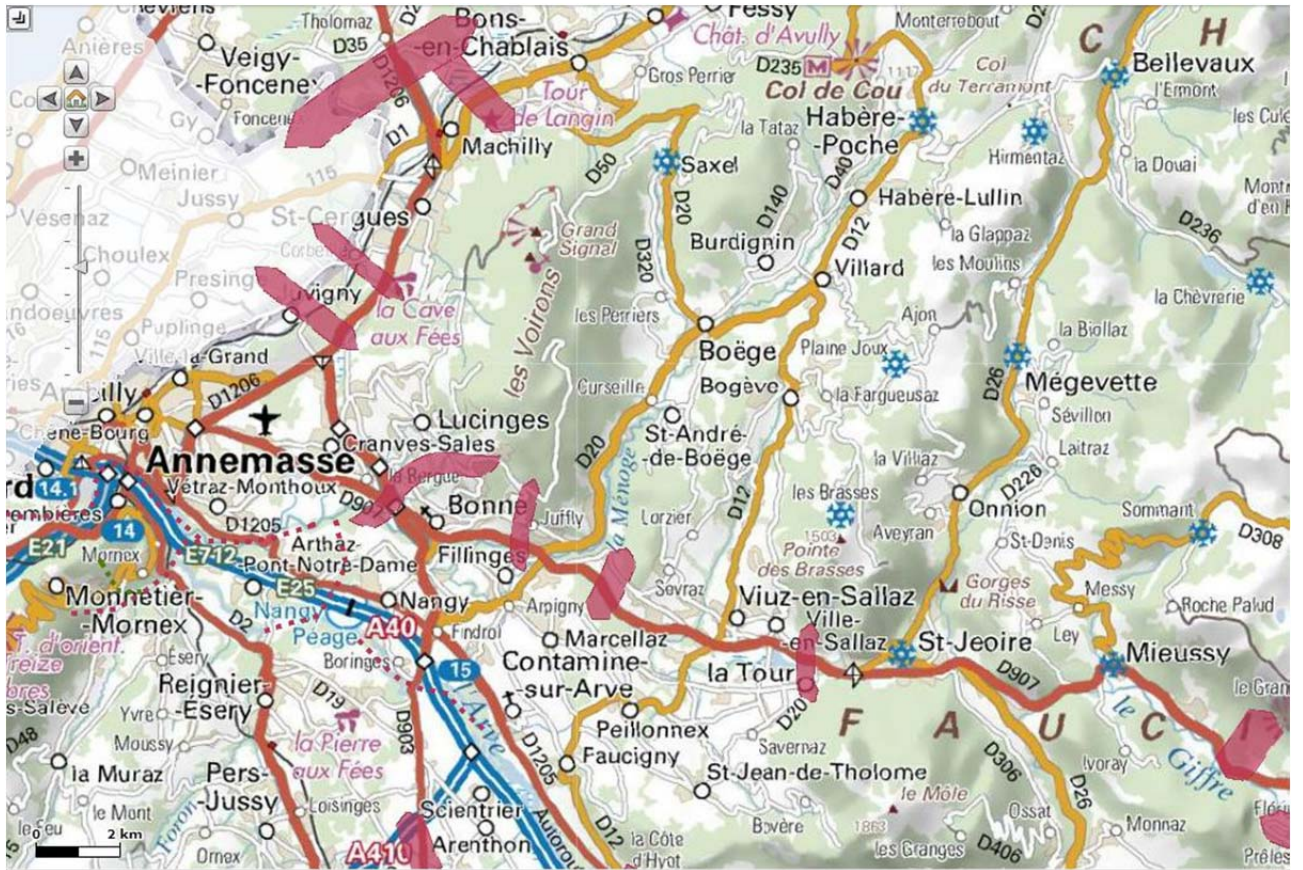
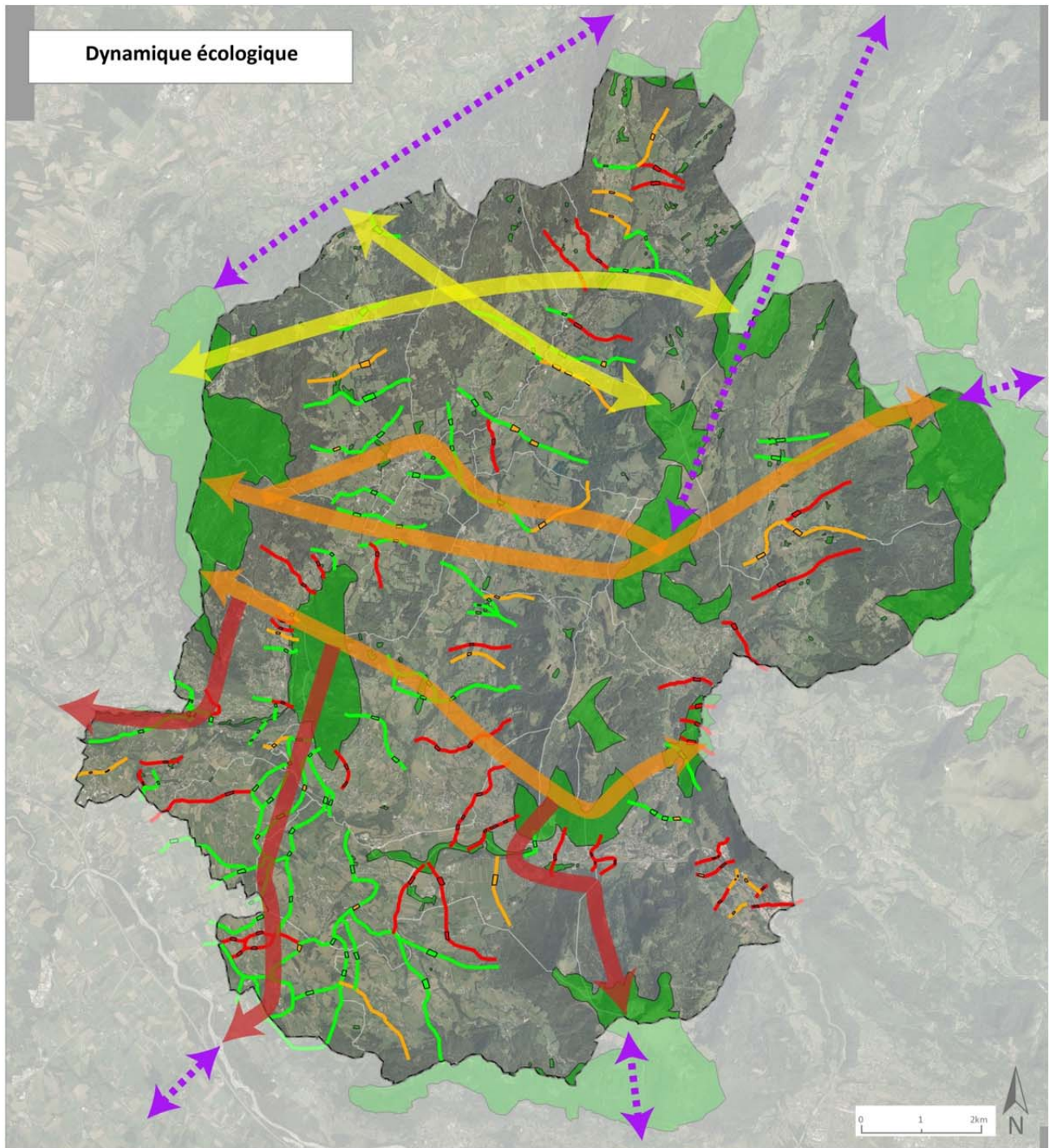













Figure 43 : Connexions régionales identifiées par le SRCE



Légende

- | | |
|--|---|
|  Réserve de biodiversité |  Axe de déplacement avéré de la faune |
|  Connexion écologique intercommunale non menacée |  Perméabilité forte des obstacles |
|  Connexion écologique intercommunale majeure à surveiller |  Axe de déplacement potentiel de la faune |
|  Connexion écologique régionale menacée |  Perméabilité moyenne des obstacles |
|  Corridor écologique identifié par les SCOT voisins |  Axe de déplacement non fonctionnel de la faune |
| |  Perméabilité faible à nulle des obstacles |

Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées

IGN 2010 - SCOT Chablais - DDT74 - SRCE - OGM - LPO74 - Traitement EPODE 2014 - BD CARTO

Figure 44 : Les dynamiques écologiques

ENJEUX MILIEUX NATURELS

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement naturel relativement préservé • Biodiversité riche sur le territoire • Mosaique d'habitats fonctionnels favorables aux différentes espèces 	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation et axes de transport fragmentent l'espace. Absence d'équipements facilitant la traversée sécurisée des espèces animales •
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux axes de déplacement des espèces fonctionnels et préservés 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de dégradation des milieux naturels • Développement non maîtrisé du tourisme et de l'urbanisation • Sylviculture • Abandon des pratiques agricoles et avancée des forêts • Prolifération des espèces invasives
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les ressources naturelles identifiées • Maintien des paysages ouverts et de la biodiversité associée, paysages entretenus par l'activité agricole et menacés par l'avancée du couvert forestier • Protection des espaces pour permettre le bon fonctionnement des réseaux et continuités écologiques • Lutter contre les plantes envahissantes pour favoriser les espèces locales 	

CHAPITRE 2. FORMES URBAINES ET CONSOMMATION FONCIERE

Comme décrit dans le portrait de territoire, les 3 Vallées sont historiquement caractérisées par un habitat diffus au sein d'un territoire rural.

ANALYSE DES FORMES URBAINES

1. Qu'est-ce que la forme urbaine ?

Définition

DENSITE = rapport entre un élément quantifiable (habitant, emploi, mètre carré de plancher, etc.) et la surface d'un espace de référence.

- Densité de population = habitants/km²
- Densité résidentielle = logements/ha
- Densité bâtie brute = emprise au sol x hauteur moyenne surface terrain avec espaces publics et voiries
- Densité bâtie nette = emprise au sol x hauteur moyenne surface des îlots bâtis
- Densité perçue = un rapport subjectif entre le bâti et le non-bâti

L'emprise au sol et la hauteur de la construction participent à définir la densité.

2. Etat des lieux sur les 3 Vallées

Le SCOT Des 3 Vallées c'est...

- 25 660 habitants (INSEE 2014)
- 21 331 hectares au total, 2119 hectares urbanisés (Tâche urbaine DDT74),
- Soit 120 habitants au km² (moyenne française métropolitaine 117, moyenne sur le 74 : 165 hab/km², INSEE 2014)

- 13 656 logements, soit **7,3 logements/ hectare urbanisé** (Tâche urbaine DDT 74),

Les communes qui affichent la plus grande densité nette sont de deux sortes :

- Les communes les plus urbaines concentrant la majorité des réalisations des logements collectifs (Saint Jeoire, Boège, Viiuz en Sallaz...),
- Les communes-stations (Onnion, Habère Poche...) du fait de la présence d'immeubles-résidences

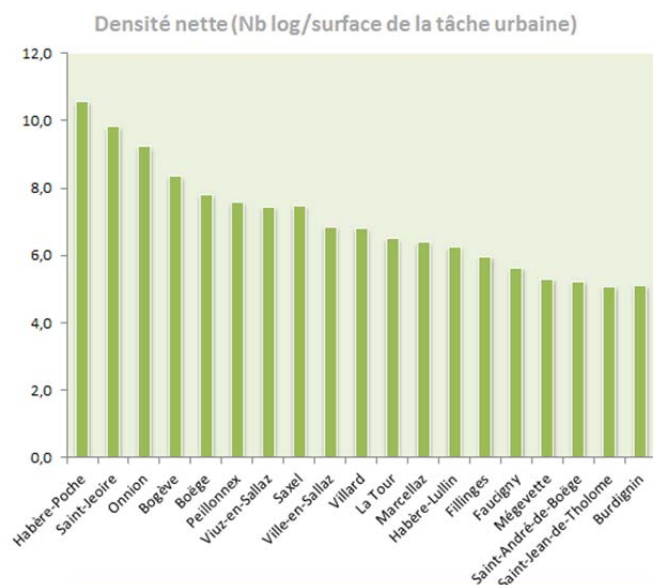


Figure 45 : Les densités nettes des communes

Comme décrit précédemment, ce sont les communes-pôles qui présentent la part de réalisation de logements collectifs la plus importante. En revanche, l'analyse de la densité nette (nombre de logements par hectare urbanisé) croisée à la population communale fait apparaître de larges disparités entre les communes, et la simple corrélation entre ces données n'apparaît pas clairement comme l'analyse des rythmes de construction pouvait laisser présager.

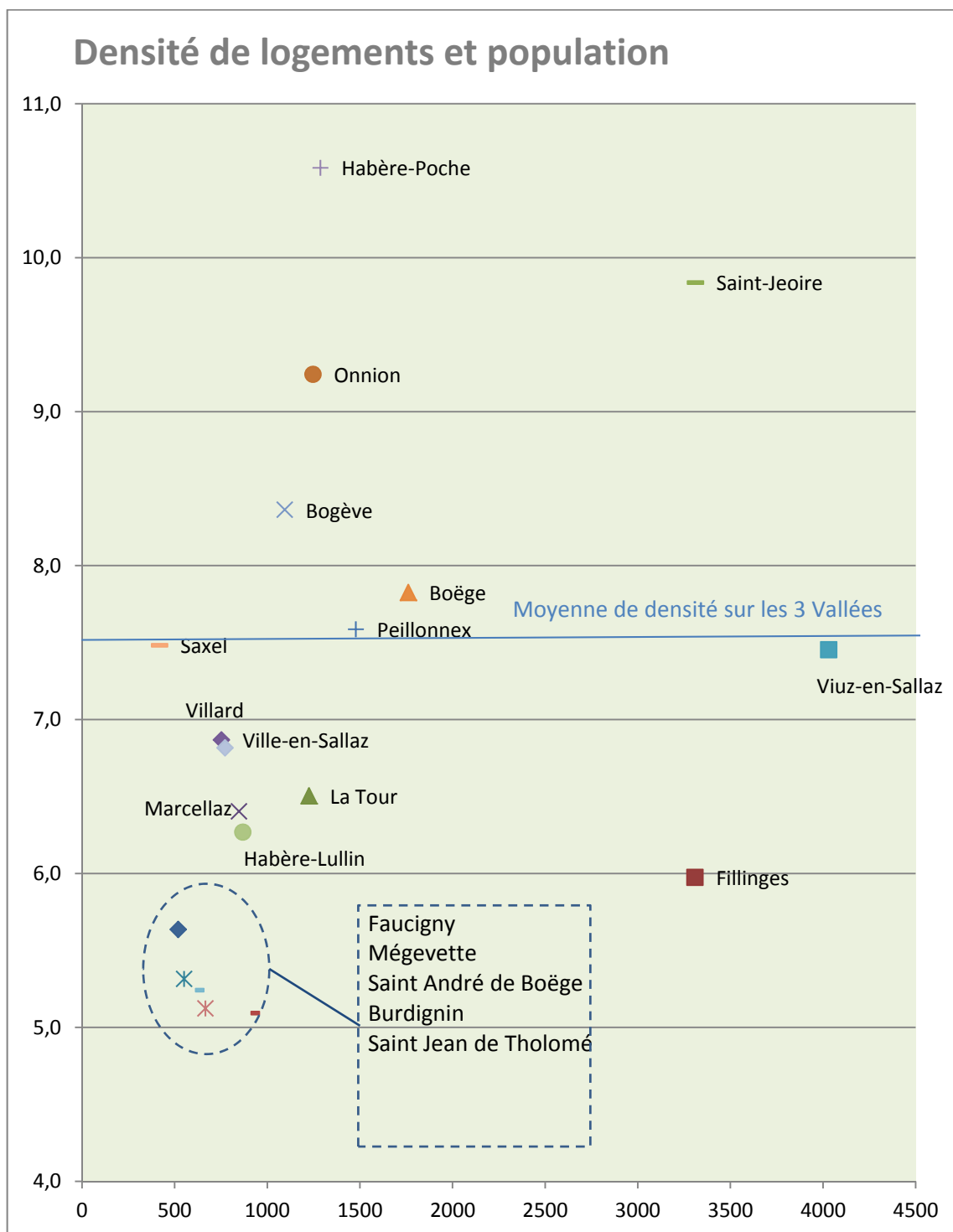


Figure 46 : Comparaison de la densité bâtie et de la population des communes du SCoT des 3 Vallées, INSEE 2014, traitement Epoque

En effet, certaines communes ressortent clairement en raison d'une densité nette peu élevée (Fillinges...). Ce phénomène s'explique par la très large prédominance de l'habitat individuel sur la commune. La commune de Viuz en Sallaz est, dans une moindre mesure, également marquée par ce phénomène.

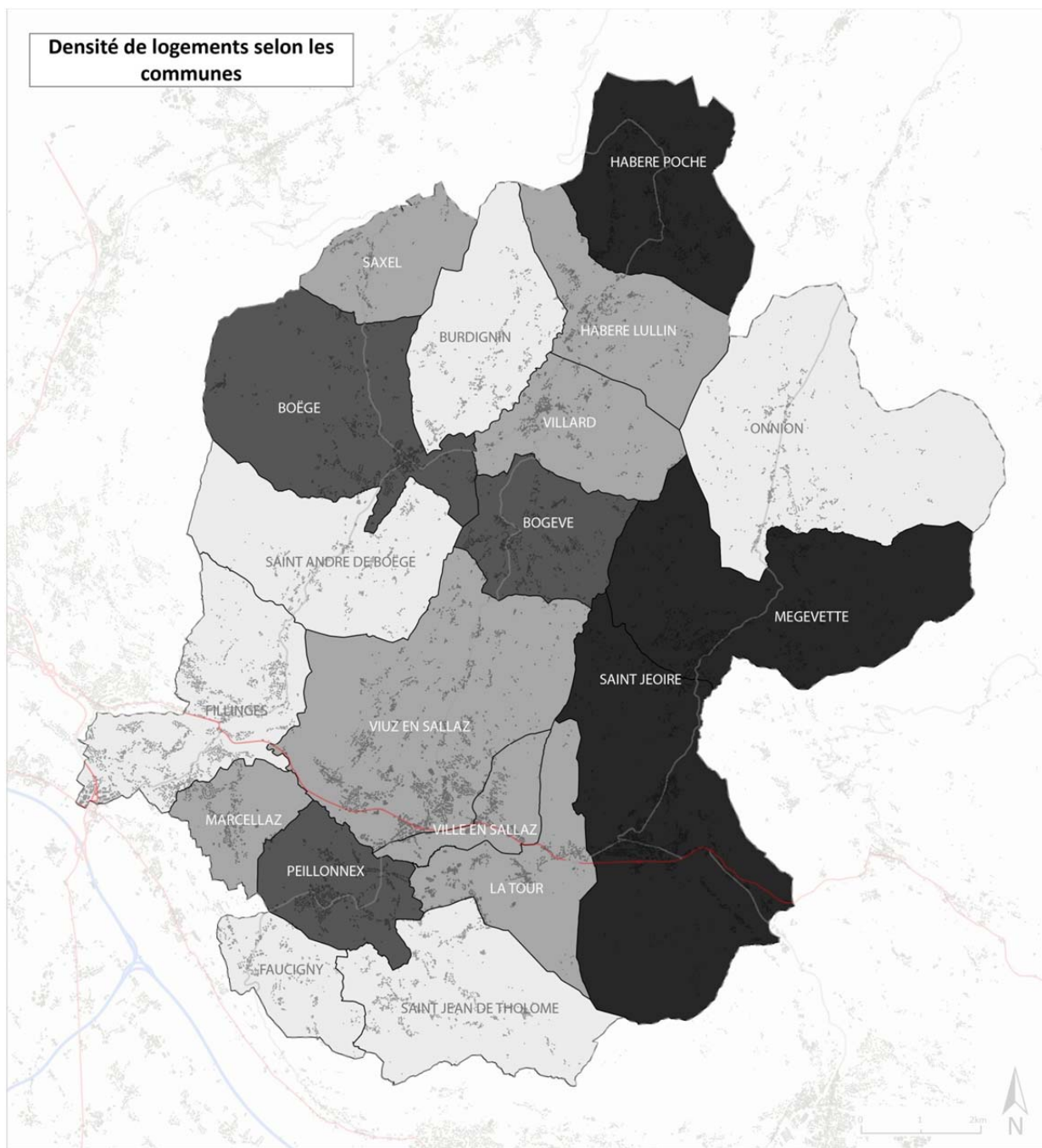
A l'inverse, certaines des communes les moins peuplées présentent une densité nette relativement élevée (Habère Poche, Onnion...). Cette tendance correspond à la forte présence d'habitat collectif lié au tourisme sur ces communes (Résidences, immeubles d'appartements secondaires...).

La commune de Saint Jeoire ressort également en affichant une population

et une densité nette élevée. Ces chiffres s'expliquent par la topographie communale qui contraint l'étalement de l'urbanisation et de la population.

Les communes concentrées en dessous de la moyenne de densité du SCOT (à l'exception de Viuz en Sallaz et de Fillinges) correspondent aux bourgs et villages où l'habitat collectif demeure largement minoritaire (Faucigny, Mégevette, Saint André de Boège...).

De nombreux projets sont actuellement en cours sur les 3 Vallées, permettant d'augmenter la densité de certains secteurs.



Densité nette : logements par hectare urbanisé

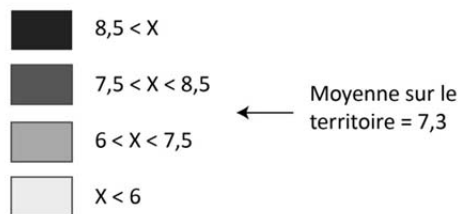


Figure 47 : Carte des densités des logements par commune

Le territoire du SCoT est caractérisé par une prédominance de l'habitat individuel, cependant d'autres formes urbaines plus diversifiées sont présentes sur le territoire, qu'il s'agisse de bâti historique ou de constructions récentes.



Figure 48 : Graduation de la densité de l'habitat sur le territoire des 3 Vallées, photo Epode

Habitat individuel libre : Le plus présent sur le territoire est l'espace pavillonnaire réalisé au coup par coup, par additions successives de maisons individuelles. Densité moyenne = **environ 5 logements / hectare**



Figure 49 : Habitat individuel isolé sur le territoire des 3 Vallées, Source : photo Epode, cadastre impôts

Caractéristiques urbaines :

- Conservation du parcellaire et des accès existants
- Espace public quasi inexistant à l'exception de la voie de desserte,
- Possibilité d'adapter la construction à la taille de la parcelle,
- Evolution lente mais forte du paysage,
- Peu de lisibilité urbaine

Habitat individuel réalisé avec procédure : Logements individuels réalisés sous forme de lotissement ou

de ZAC. Densité moyenne = **environ 10 logements / hectare**



Figure 50 : Habitat individuel de type lotissement sur le territoire des 3 Vallées, Source : photo Epode, cadastre impôts

Caractéristiques urbaines :

- Création d'un nouveau parcellaire adapté en fonction de la forme et du relief du terrain,
- Création de nouvelles voiries,
- Espace public quasi inexistant à l'exception de la voie de desserte, présence récurrente de raquette de retournement,
- Homogénéité du programme et rareté des parcelles non-bâties
- Peu de lien avec le tissu urbain existant,
- Difficultés à faire évoluer ce tissu urbain,
- Aspect très homogène, parfois monotone

Habitat individuel dense : Logements individuels réalisés dans une optique de mutualisation / rationalisation de l'espace. Densité moyenne = **20 à 30 logements / hectare**.



Figure 51 : Habitat individuel dense sur le territoire des 3 Vallées, Source : photo Epode, cadastre impôts

Caractéristiques urbaines :

- Réalisation du bâti, des voiries et du parcellaire par un acteur unique,
- Implantation des constructions permettant une hiérarchisation des espaces (espaces privatifs en arrière, espace semi-public en avant)
- Liens piétons avec les quartiers alentours le plus souvent,
- Conception d'ensemble, peu de possibilité d'évolution du tissu,
- Aspect homogène et répétitif fort

Petits collectifs : ne constitue pas un tissu urbain en lui-même mais participe au tissu de centre-ville/bourg. Densité moyenne = **70 logements / hectare**.



Figure 52 : Habitat en petit collectif sur le territoire des 3 Vallées, Source : photo Epode, cadastre impôts

Caractéristiques urbaines :

- Terrain d'assiette issu d'un regroupement parcellaire le plus souvent,
- Possibilité de programme mixte : commerces, services, logements sociaux...
- Participe activement à la définition de la structure urbaine, lien fort avec les tissus
- Architecture parfois vernaculaire ou typique de la région,
- Forte densité réelle mais faible densité perçue (dispositifs architecturaux innovants, étages intégrés dans le toit...)

Quelques exemples de quartiers « durables »

- Viuz en Sallaz :



- Ville en Sallaz :



Opération d'habitat collectif à Ville-en-Sallaz, présentant une densité nette d'une soixantaine de logements à l'hectare, comprenant des locaux d'activités/commerces en rez-de-chaussée.

- Peillonex :



Cette opération sur la commune de Peillonex mêle logements groupés et collectifs.

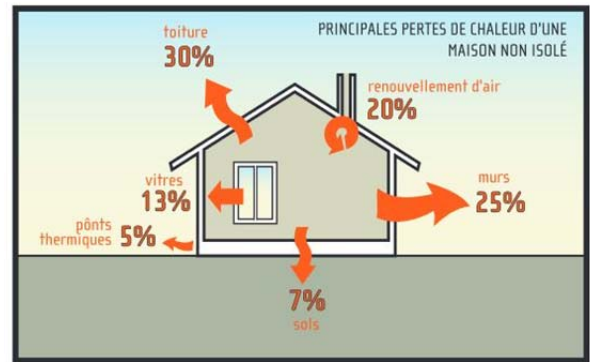
A l'échelle du bâtiment

Figure 53 : Source : Construire et aménager dans un PNR, Habiter ici Vercors-Chartereuse

ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

1. Un territoire marqué par une urbanisation dans la continuité des noyaux historique, plus consommatrice d'espace

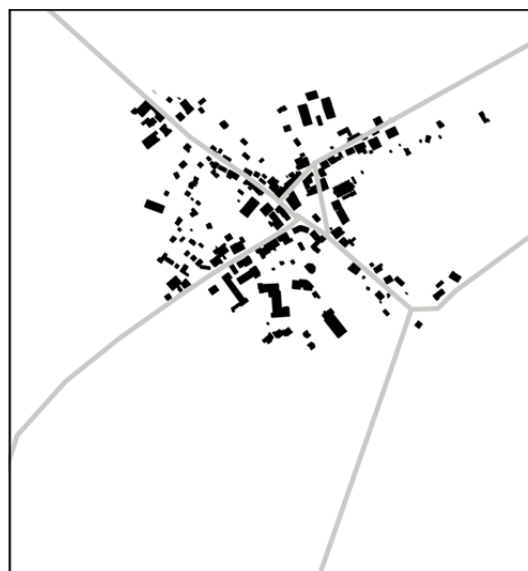
La question de la consommation foncière doit être repositionnée dans son contexte. Depuis une cinquantaines d'années, le territoire rural des quatre rivières et de la vallée verte s'est progressivement urbanisé.

L'urbanisation autrefois cantonnée aux centres bourgs, aux hameaux structurants, mais aussi à un habité dispersé lié au contexte agricole, s'est développée le long des axes de dessertes. L'implantation des bâtiments traditionnels répondait à des principes fonctionnels (implantation dans la pente pour laisser les terrains plats pour l'agriculture...), à l'inverse les nouveaux bâtiments s'implantent par « opportunités » (vue sur le paysage, proximité des routes, découpage foncier...).

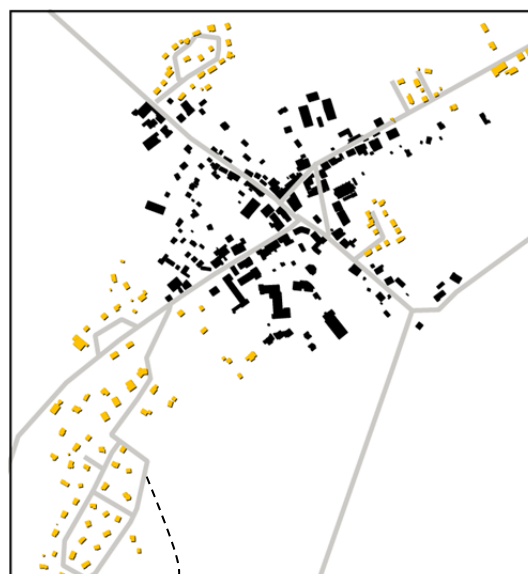
Ce mode de développement observé depuis plusieurs décennies (étalement et formes urbaines) n'est pas sans conséquence sur la consommation foncière. Au-delà des espaces agricoles et forestiers consommés, c'est aussi la question de l'identité paysagère des vallées qui est posée.

L'exemple ci-contre illustre l'évolution de l'urbanisation sur le village de Boège depuis plusieurs décennies. En effet Boège est un village historique qui s'est développé au niveau d'un nœud routier, les bâtiments se sont positionnés le long des voies, venant qualifier des rues. Le tissu ancien constituant ce noyau historique présente une grande harmonie (aux mêmes titres que les autres noyaux anciens du territoire).

Le dynamisme démographique des dernières décennies s'est traduit par un développement de l'urbanisation dans la continuité de l'existant, et généralement plus consommateur d'espace. Ainsi on observe, à titre d'exemple, sur Boège un développement urbain se traduisant, entre autres, par un parcellaire géométrique support de maisons individuelles.



Tissu urbain ancien



Extension urbaine



Figure 54 : Exemple d'évolution de l'urbanisation dans autour d'un village traditionnel (Boège)



Figure 55 : Habitat individuel récent en vallée verte.

En termes de morphologie urbaine, si l'habitat individuel prédomine, il existe un certain nombre d'opérations d'habitat intermédiaires et collectifs, répondant aux parcours résidentiels des ménages (cf. suite du présent chapitre).



Figure 56 : Exemple de maisons accolées.

Une consommation foncière significative, un ralentissement sur les dernières années

Définition :

Deux grands types d'occupation du sol sont à distinguer :

- les sols artificialisés, qui comprennent les espaces bâtis,

les réseaux de communication, les espaces verts urbains et les équipements sportifs ou de loisirs non bâtis (comme les stades) ;

- les sols naturels, agricoles ou forestiers, correspondant aux espaces cultivés, aux prairies, aux forêts, aux zones humides et aux autres espaces naturels.

Dans ce cadre, la consommation d'espace par l'urbanisation peut être définie comme le passage d'un sol naturel, agricole ou forestier à un sol artificialisé.

En observant le territoire on constate que ce processus n'est pas récent, l'étalement urbain transforme l'espace depuis plusieurs décennies, constituant un paysage qui est désormais familier pour les habitants du territoire du SCOT.

L'analyse s'intéresse à l'aspect quantitatif de cette consommation, la période analysée porte sur les 15 dernières années.

En 2012, la surface urbanisée du territoire du SCOT des 3 Vallées représente 2134 ha¹ soit 10 %, alors qu'elle était 1864 ha en 1998, soit une augmentation de 270 ha en 14 ans. Soit une augmentation d'environ 14.5 % en 14 ans.

A titre de comparaison, sur la Communauté de Communes du Genevois, le foncier consommé a augmenté de 17 %.

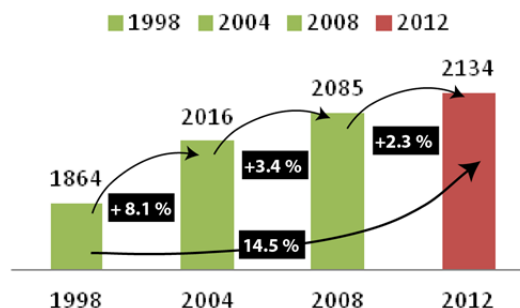


Figure 57 : Evolution de la consommation foncière depuis 1998 – source : DDT 74

Sur cette période on observe une phase « faste » de rythme de consommation foncière entre 1998 et 2004 avec une augmentation de 8 % en 6 ans. Cette période est à mettre en lien avec la dynamique importante de constructions enregistrées sur le territoire à cette même période. Ce rythme est en diminution depuis 2014.

La consommation foncière par habitant est passée de 925 m² en 1998 à 854 m² en 2012,

¹ (Source : Tache urbaine DDT 74),

et a donc diminuée de 8 % à l'échelle du SCoT.

Cette évolution est à mettre en lien avec les efforts réalisés sur le territoire dans la construction de nouvelles opérations d'aménagement introduisant des formes d'habitat collectif et intermédiaire. Par ailleurs ce processus est à mettre en lien avec la hausse du foncier entraînant une densification naturelle, que l'on peut également observer sur la surface du parcellaire destiné à l'habitat individuel.

La cartographie ci-dessous révèle l'évolution de la tâche urbaine depuis 1998. Ce processus d'urbanisation n'est pas venu remettre en cause l'armature territoriale, puisque d'une manière générale l'urbanisation s'est développée en continuité de la tâche urbaine, la plupart du temps dans les dents creuses (*une dent creuse est une parcelle ou groupe de parcelles non bâties insérées dans un tissu déjà construit*).

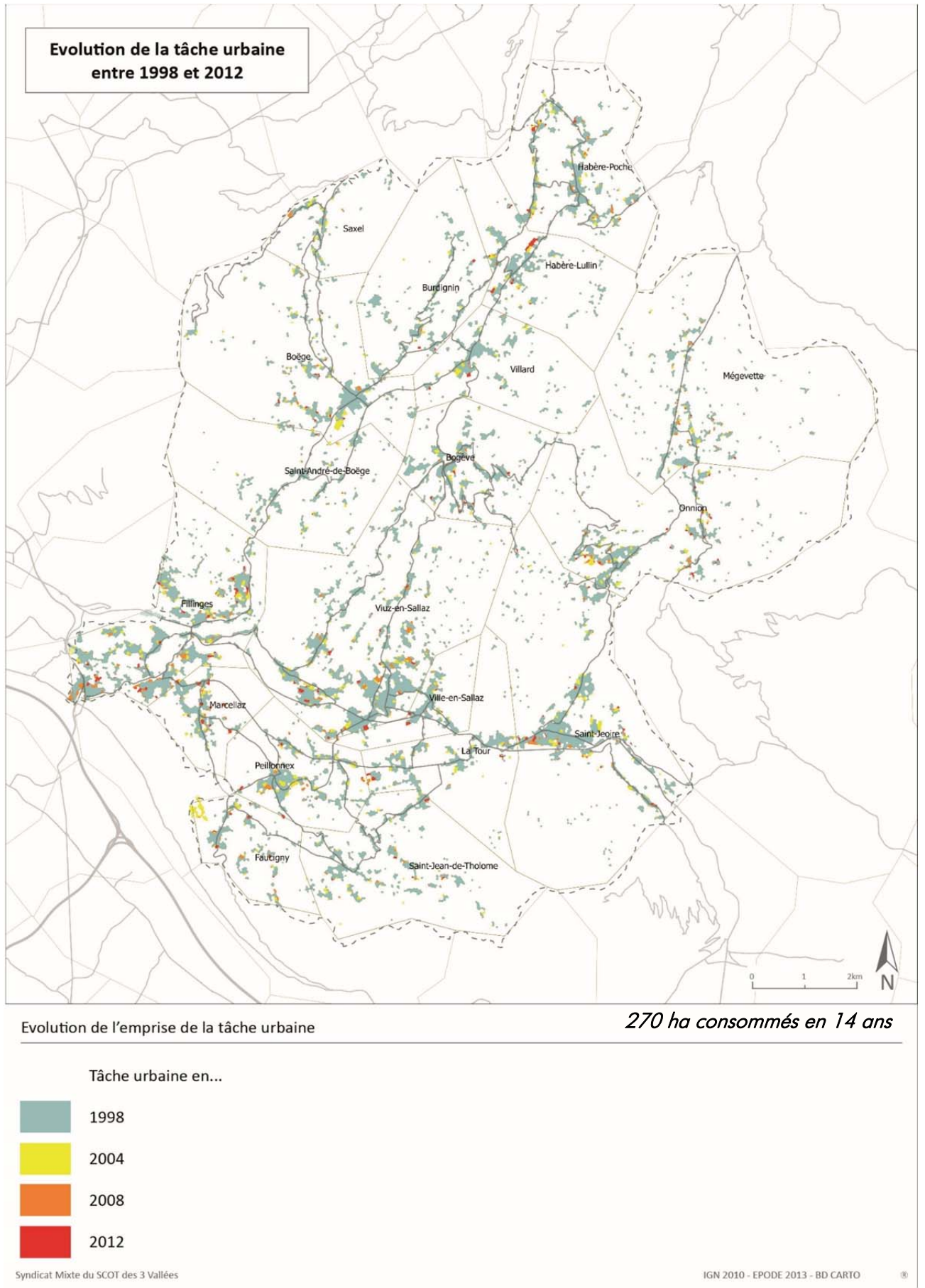


Figure 58 : Evolution de la tâche urbaine entre 1998 et 2012

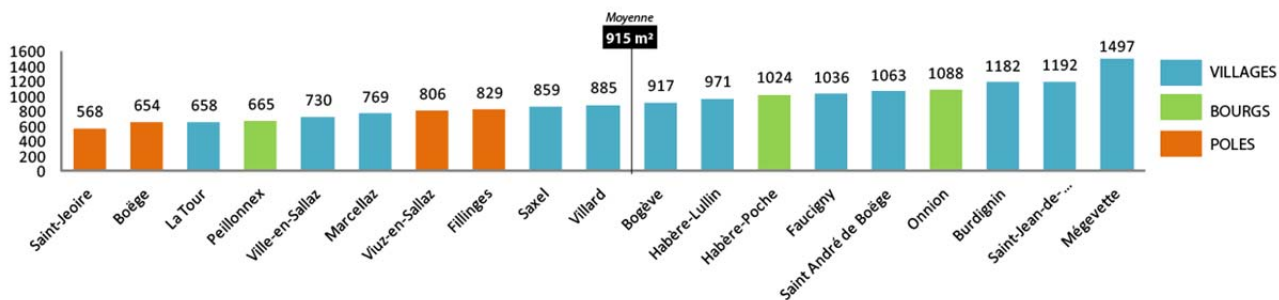


Figure 59 : Surface (en m²) de foncier consommé par nouveau logement entre 1998 et 2012 – DDT 74

2. Une évolution différenciée au regard de l’armature du territoire

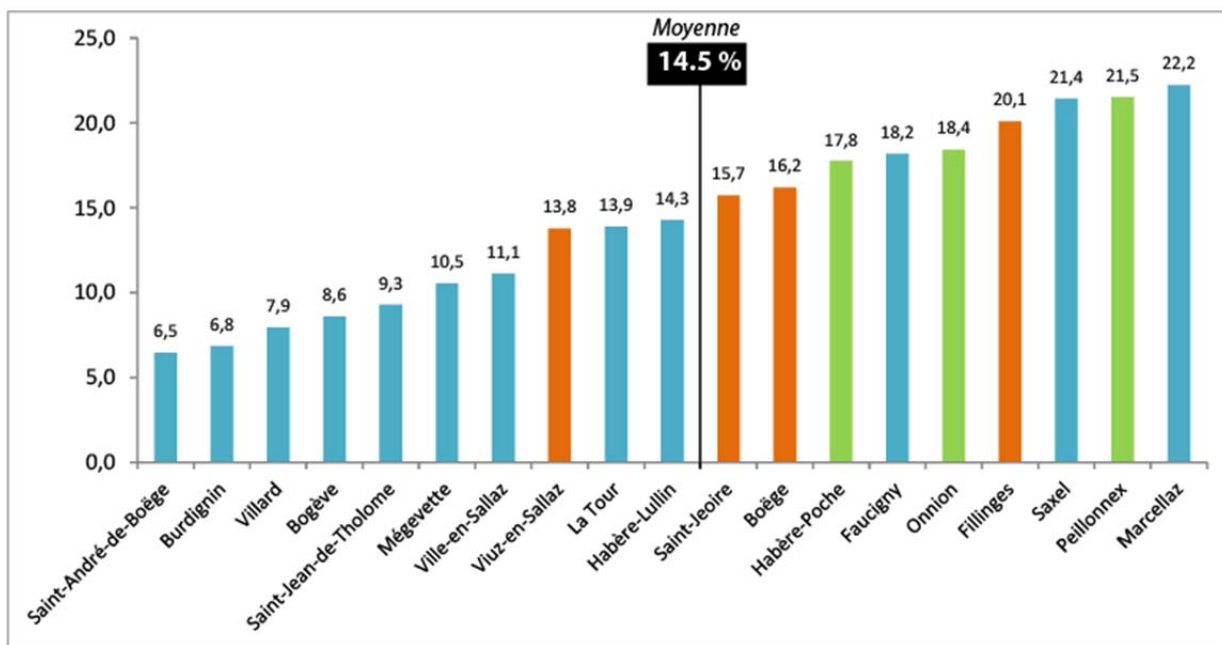


Figure 60 : Evolution de la consommation foncière entre 1998 et 2012 par commune et par typologie.(en pourcentage) - Source : DDT 74



Si on observe une augmentation moyenne à l'échelle du territoire de 14 %, la répartition par communes révèle une certaine hétérogénéité.

Ces valeurs de consommation foncière s'expliquent par deux facteurs, le rythme de croissance démographique et la typologie des formes urbaines.

Fillinges se distingue des autres pôles par une évolution significative de sa consommation foncière (+20.1 %). Fillinges bénéficie d'une forte attractivité (proximité des nœuds routiers/ autoroutiers), impliquant une croissance démographique soutenue² (+2.1 %). Même si une dynamique de constructions de logements collectifs s'amorce depuis plusieurs années, la production de logements reste essentiellement tournée vers l'habitat individuel.

Viuz en Sallaz, Saint Jeoire, Boège se distinguent des autres entités par une production importante de logements intermédiaires et collectifs sur les dix dernières années. Cette démarche est également en cours sur la commune de Fillinges.

Les trois autres pôles (Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, Boège) se situent autour de la moyenne, en effet les taux de croissances démographiques sont légèrement inférieurs par rapport à Fillinges sur Viuz en Sallaz (1.1 %) et Saint-Jeoire (1.3 %), sauf pour Boège (2.2%).

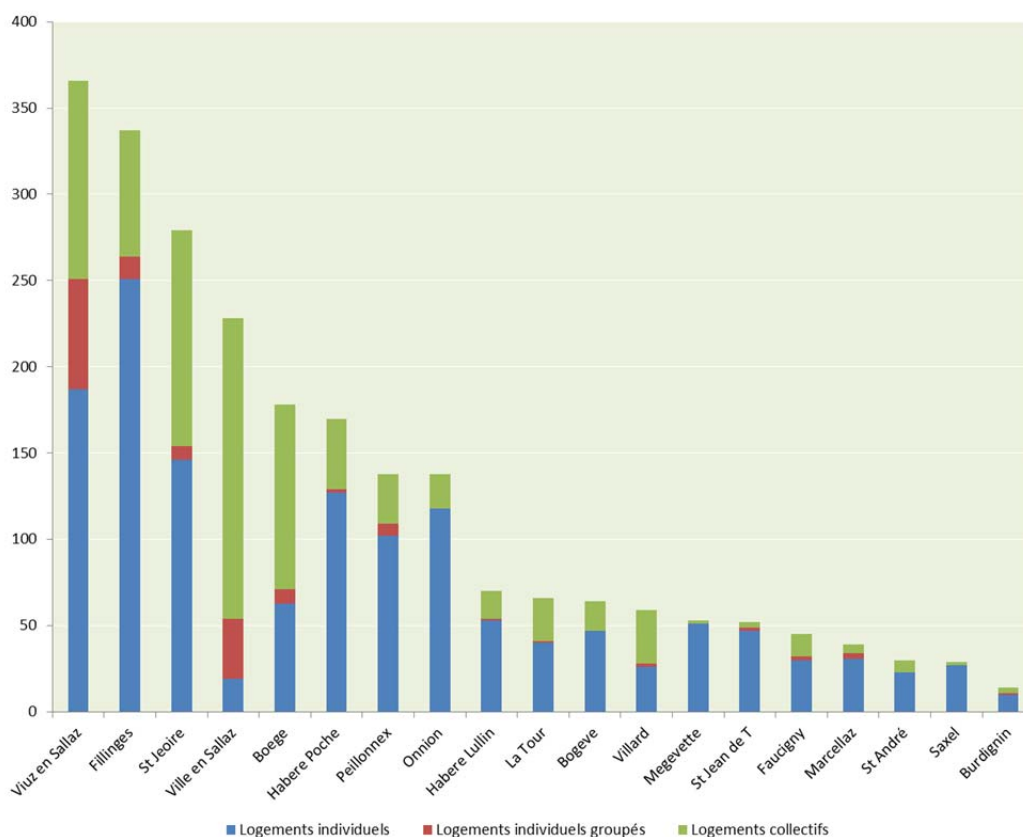


Figure 61 : Typologie des logements réalisés par commune entre 1999 et 2009

² Données INSEE – taux de variation annuel sur la période 1999-2011

ENJEUX DE L'URBANISATION

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> Des dents creuses en cœur de tissu urbain à exploiter 	<ul style="list-style-type: none"> Une dispersion historique de l'urbanisation compliquant l'hypothèse d'une desserte en transports en commun Le phénomène d'urbanisation des années 60 a produit une dilution de l'habitat dans certains secteurs, ayant pour conséquence une fragmentation des espaces naturels et agricoles. Un habitat qui s'uniformise sur le territoire (banalisation architecturale du bâti, pas d'adaptations au terrain naturel)
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> Opérations d'aménagements qui font « référence » à l'échelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Une forme urbaine unique et dupliquée, l'habitat individuel
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> Réduire la consommation foncière à l'échelle du territoire (habitat – activités économiques – infrastructures) Exploiter les dents creuses pour recomposer un paysage identitaire, ouvert et relié Définir des objectifs de densification pour les plans locaux d'urbanisme Optimiser le foncier dans l'aménagement des zones d'activités Répondre au parcours résidentiel des ménages par des formes urbaines alternatives à l'habitat individuel 	

CHAPITRE 3. ENJEUX TRANSVERSAUX

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Un environnement naturel relativement préservé avec une riche biodiversité et une mosaïque d'habitats fonctionnels favorables aux différentes espèces • Des dents creuses en cœur de tissu urbain à exploiter • Activité touristique permettant une économie locale endogène, basée sur une pluriactivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation et axes de transport fragmentent l'espace. Absence d'équipement facilitant la traversé sécurisée des espèces animales • Une dispersion historique de l'urbanisation compliquant l'hypothèse d'une desserte en transports en commun • Le phénomène d'urbanisation des années 60 a produit une dilution de l'habitat dans certains secteurs, ayant pour conséquence une fragmentation des espaces naturels et agricoles.
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux axes de déplacements des espèces fonctionnels et préservés • Emprises boisées « naturelles » (ripisylves et versants) • Opérations d'aménagements qui font « référence » à l'échelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation : Coupure des corridors, dégradation des zones humides et ripisylves • Extension du bâti sous forme de maisons individuelles déconnectées du tissu existant.
Enjeux posés	
<p>Enjeu principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le juste équilibre</u> entre faire face à l'accueil de nouvelles populations et activités, sans mettre en péril, ni la ressource foncière ni la richesse environnementale <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les pressions les plus fortes (vallée de la RD907) sont situées là où les corridors régionaux sont pérennisés : comment concilier activité humaine et préservation de l'environnement ? ▶ Maîtriser la consommation foncière, comme l'un des leviers pour optimiser la ressource foncière (cela passe notamment par la maîtrise des dents creuses...). 	



DEUXIEME PARTIE : **CADRE DE VIE ET GESTION** **DE LA RESSOURCE**



CHAPITRE 1. AGRICULTURE / FORET

1.1 CONTEXTE DU FONCIER DU TERRITOIRE

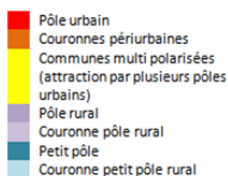
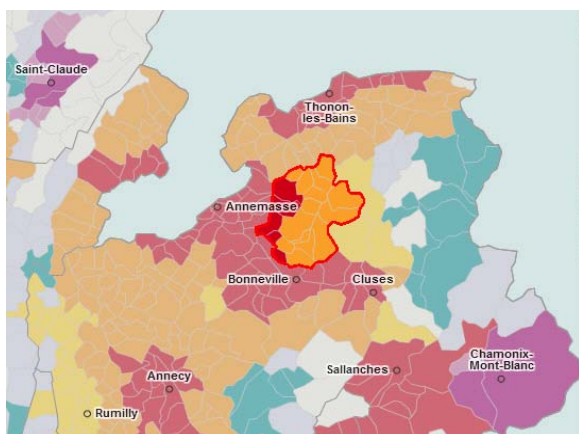
Un territoire attractif : une polarité du bassin d'Annemasse, des montagnes périurbaines à économie touristique

Le territoire du SCoT des 3 Vallées démontre une forte attractivité en terme de population.

Facteurs de dynamismes pour l'économie résidentielle du territoire (dépenses des ménages sur le territoire), complétés par l'économie présente (tourisme), ses potentiels économiques doivent être maîtrisés dans leurs impacts sur l'occupation des sols pour assurer le niveau de cohérence territoriale nécessaire.

La préservation du cadre de vie, facteur initial d'attractivité de la population, dans une « région » dynamique est nécessaire pour pérenniser ce dynamisme.

Figure 62 : Carte des massifs « périurbains »



Une occupation des sols induite par l'étage alpin et la rurbanisation

Le tissu urbain du territoire du SCoT des 3 Vallées suit **une logique de zone dense** (en rouge) ponctuant le réseau de villes locales et **une logique discontinue** (en gris) fonction de la géographie des vallées.

Le tissu des espaces agricoles est quant à lui logiquement marqué par des surfaces toujours en herbe dans la zone d'étude qui tranchent avec les zones de terres arables à proximité d'Annemasse.

Le sud de l'aire d'étude SCoT apparaît d'avantage marqué par la présence du tissu urbain discontinu que le reste de l'aire du territoire.



Figure 63 : Présence du tissu urbain

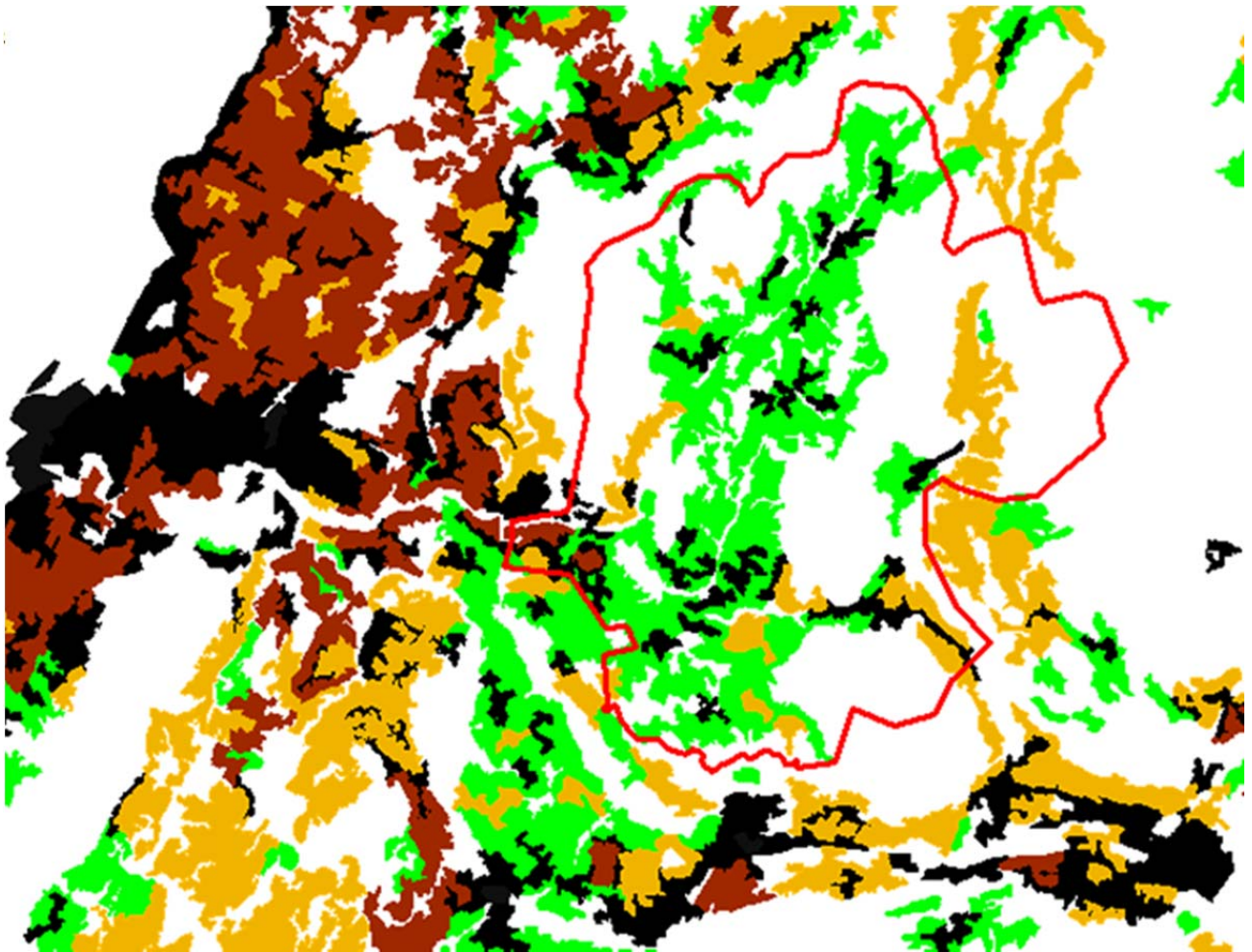


Figure 64: Les espaces agricoles - Corine Land Cover, 2006

Légende : typologie des occupations du sol

	Terres arables
	Parcelles complexes, cultures diversifiées
	Prairies
	Tissu urbain discontinu
	Tissu urbain dense, ville centre

Ces espaces sont « multifonctionnels » : à la fois espace cadre de productions économiques, espace cadre de vie, espace nature, espace récréatif.

Les espaces forestiers renvoient eux à des opportunités de développement énergétique (bois énergie par plaquette forestière, pellets et coproduits de scierie) ou encore le bois d'œuvre.

3 types d'espaces sont donc présents :

-le tissu urbain de village et de pôle avec une tendance à la diffusion résidentielle dans les Vallées notamment sur le long des axes de communication,

-les espaces agricoles eux-mêmes divers : terres arables en vallée, surfaces toujours en herbe, espaces mécanisables, zone de pente, espace agricole morcelé ou parcellaire « complexe », zone d'alpage,

- les espaces forestiers : ils sont également présent et finalement majoritaires dans la superficie du SCoT.

La place et le rôle des agricultures dans le territoire sont donc multiple :

- économique en tant qu'entreprises à part entière, inscrite dans des filières de qualité,

-environnementale, par leur lien aux terroirs et « à l'herbe » en raison des systèmes de qualité, induisant une production connexe de paysage et cadre de vie,

-social, en tant qu'activités aux emplois locaux non délocalisables et comme activités économiques potentiellement vecteurs de lien social (identité, patrimoine, culture, alimentation)

En zone de montagne, l'agriculture subit le handicap naturel qu'est la pente. Elle est également confrontée à une moindre part de terres mécanisables que la zone de plaine. Enfin elle peut se heurter au contexte de résidentialisation du territoire, et de développement de l'habitat.



Figure 65 : Vallée de la Menoge, entre prairie et tissu urbain discontinu

1.2 DONNEES DE COMPARAISON

Le territoire du Genevois français (CDDRA) mais également l'aire d'étude du SCoT des 3 Vallées affichent une meilleure résistance à la chute du nombre d'exploitations que le département de Haute Savoie.

Le territoire du SCoT présente cependant une plus forte chute des emplois agricoles (UTA) que la Haute Savoie mais moindre que le Genevois français.

C'est finalement et principalement sur le plan foncier que le territoire se caractérise : la Surface Agricole Utile (SAU) a chuté de -21% entre 2000 et 2010. Les terres arables ont ainsi chuté de -54 % et la surface toujours en herbe de -22%

L'analyse des grandes caractéristiques agricoles est ci-dessous affinée par comparaison entre EPCI.

	Variation des exploitations entre 2000 et 2010	Variation des UTA entre 2000 et 2010	Variation de la SAU entre 2000 et 2010
CDDRA Genevois Français	-33%	-24%	-6 %
SCoT des 3 Vallées	-26%	-22%	-21%
Haute Savoie	-39%	-19,7%	-8,9%

Figure 66 : Tableau – analyse comparative générique Haute Savoie, CDDRA Genevois français, SCoT des 3 Vallées – source : AGRESTE Disar 2010

SCoT des 3 Vallées**Quelques repères**

Exploitations : 174 ou 12 % du CDDRA (-26% entre 2000 et 2010)

Surface agricole utile : 6 054 ha ou 13% du CDDRA (-21% entre 2000 et 2010)

Qualité : 41 % des exploitations,

Diversification : 15 % des exploitations

Circuits courts : 14 % des exploitations

Le territoire concentre 15% du cheptel bovin de l'aire du CDDRA Genevois français (6109 têtes).

Fait remarquable, il concentre également

23% du cheptel caprin de l'aire du CDDRA.

20 % des Jeunes agriculteurs

		CC 4 Rivières en 2010	CC de la Vallée Verte en 2010
Poids du territoire dans le SCoT	<i>Exploitation</i>	101 (58% des exploitations de l'aire Scot)	73 (42% des exploitations de l'aire Scot)
	<i>Surface</i>	3 370 ha (56% de la SAU du SCoT 24% de la superficie intercommunale)	2 575 ha (46% de la SAU du SCoT 32% de la superficie intercommunale)
	<i>Emploi</i>	107 UTA (53%)	95 UTA (47%)
	<i>Valeur agricole mesurée en production brute standard PBS (en milliers d'euros)</i>	3 682 (-19%)	2 926 (-7%)

Figure 67 : Analyse comparée du poids de l'activité agricole - Source : d'après Agreste, RGA, DISAR - 2010

	CC 4 Rivières en 2010	CC de la Vallée Verte en 2010
Variation exploitations	-31% entre 2000 et 2010 -43 % entre 1988 et 2000	-18% entre 2000 et 2010 - 50% entre 1988 et 2000
Variation surface agricole utile	-30% entre 2000 et 2010 +1,6% entre 1998 et 2000 marquant alors la recherche de surface en dehors de la commune siège de l'exploitation	-10% entre 2000 et 2010 +4,8% entre 1998 et 2000 marquant alors la recherche de surface en dehors de la commune siège de l'exploitation
Dont Variation terres labourables	121 ha : -62 % entre 2000 et 2010 -19% entre 1988 à 2000	-26% entre 2000 et 2010 -10% entre 1988 à 2000
Dont variation des surfaces herbe	-28 % entre 2000 et 2010 + 5% entre 1988 et 2000	-11 % entre 2000 et 2010 +5 % entre 1988 et 2000
Variation emploi	-24% entre 2000 et 2010 -50 % entre 1988 et 2000	-16 % entre 2000 et 2010 -11 % entre 1988 et 2000

Figure 68 : Tableau – Comparaison entre intercommunalité du SCoT Source : Agreste, DISAR

Les 2 communautés de communes sont relativement équilibrés en nombre d'exploitations et en surface agricole.

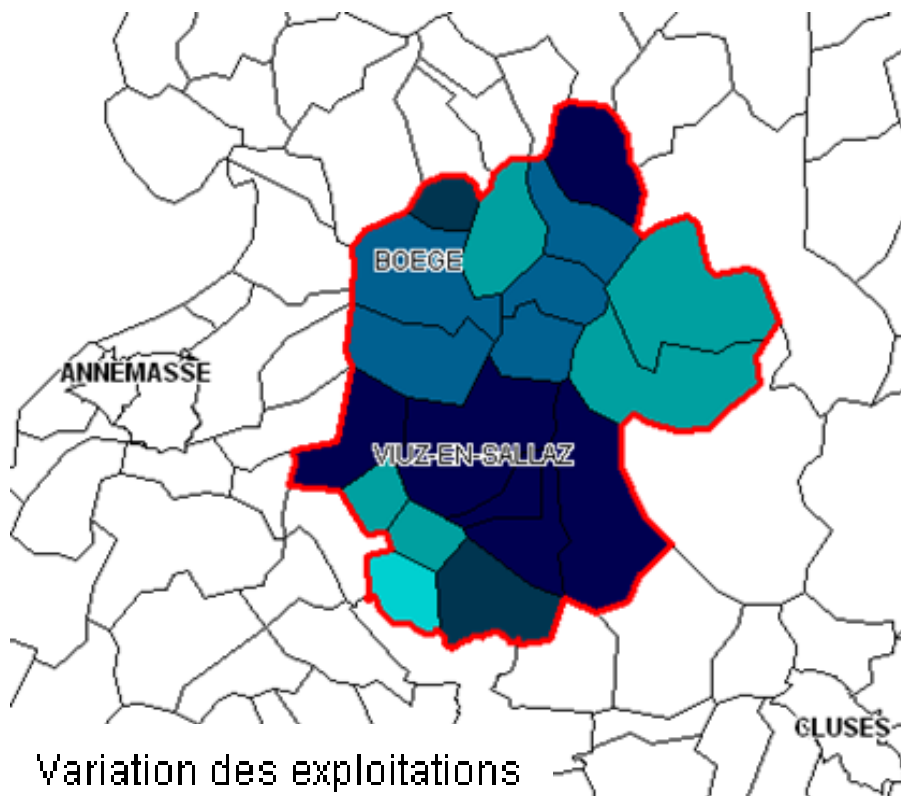
C'est sur l'indicateur de variation que des différences s'observent :

la CC4R affiche les plus fortes chutes d'exploitations, d'emplois et de surface agricole utile. Les terres labourables (donc souvent mécanisables et vecteur de revenu pour l'exploitation) sont les plus consommées (-62%).

Dans les 2 territoires, les chutes de foncier s'accroissent sur la période 2000-2010 par rapport 1998-2000 marquant là une attractivité résidentielle tandis que la chute du nombre d'exploitations ralentit.

Le nombre d'exploitations du SCoT des 3 Vallées est passé de 236 en 2000 à 174 en 2010, **soit une diminution de plus de 25%**.

1.3 ANALYSE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Variation des exploitations
1998-2010

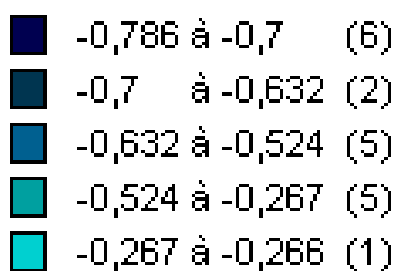


Figure 69 : Variation des exploitations 1998 - 2010
Source Agreste

Lecture : -0,84 = - 84 %

Ces exploitations sont de plus petites dimensions économiques que la moyenne départementale ou régionale. Le statut individuel domine à 56% mais les formes sociétaires sont présentes : elles peuvent notamment faciliter les conditions de travail et de vie.

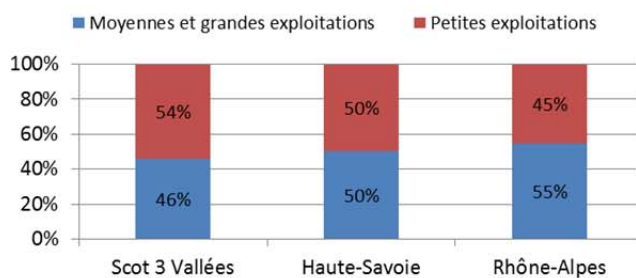


Figure 70 : Graphique : un territoire présentant d'avantage de petites exploitations - Source : d'après Agreste, RGA, DISAR

économique, de transport et de lien avec les autres territoires.

L'étage alpin semble avoir « résisté ». Le secteur de Boège reste un secteur de pression foncière, tandis que Mégevette ou Faucigny présente un tissu d'exploitations moins impacté par la chute du nombre d'exploitations.

Définition des tailles d'exploitation :

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « petites exploitations » quand elle inférieure à 25 000 euros.

La zone sud de l'aire d'étude SCoT, est celle qui a subi le plus de variation du nombre d'exploitations, principalement concentrée sur la CC4R. C'est également celle qui présente les plus fortes chutes de foncier agricole : elle est l'axe de flux

L'effectif des exploitations agricoles se concentre spatialement.

La géographie du territoire, marquée par le relief et les vallées, explique la répartition des exploitations agricoles par commune, tout comme le poids des surfaces forestières dans certaines zones.

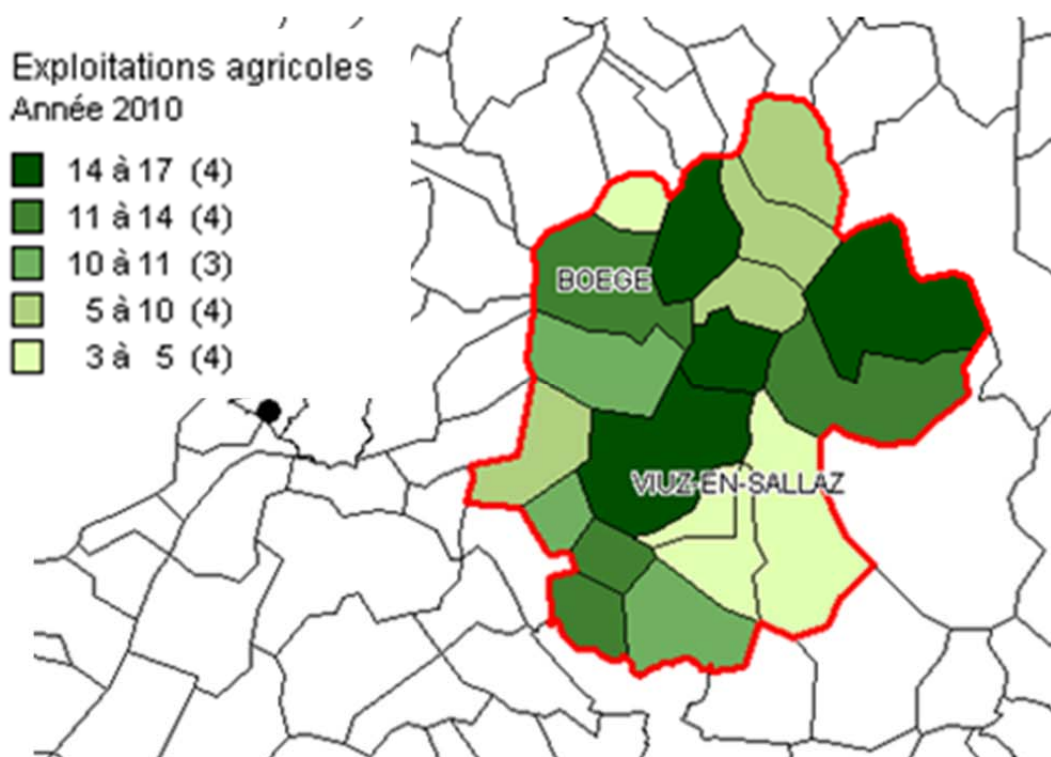


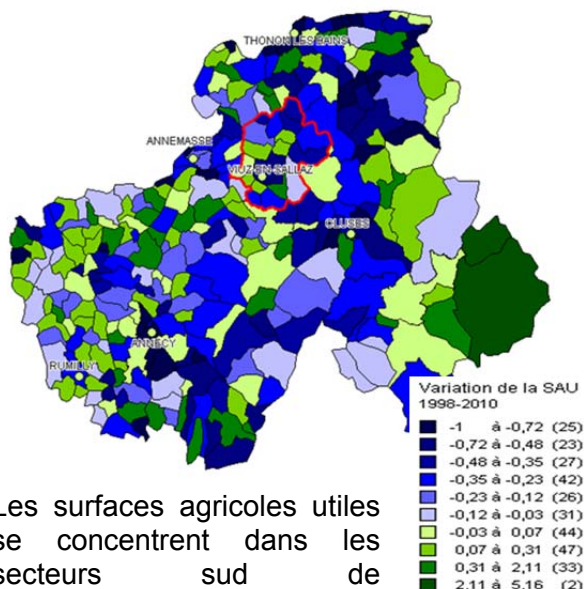
Figure 71 : Présence d'exploitations agricoles en 2010 Source Agreste

1.4 ANALYSE DES SURFACES AGRICOLES

La part des espaces agricoles dans la superficie du territoire avoisine les 30%. L'économie agricole est donc importante pour l'identité même du territoire.

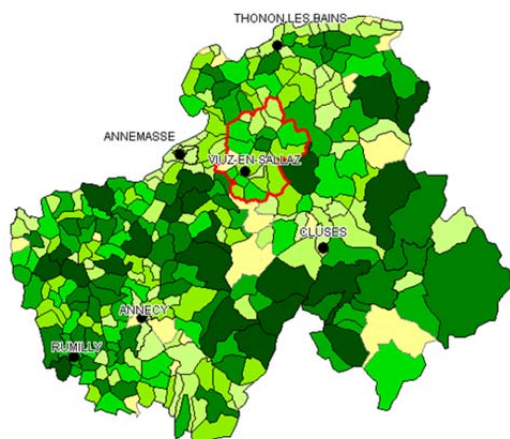
La Surface Agricole Utile (SAU) a connu une baisse de 20% entre 2000 et 2010, passant de 7 701 ha à 6 054 ha entre ces deux dates.

La zone Nord du territoire cumule baisse de la SAU et baisse des exploitations.



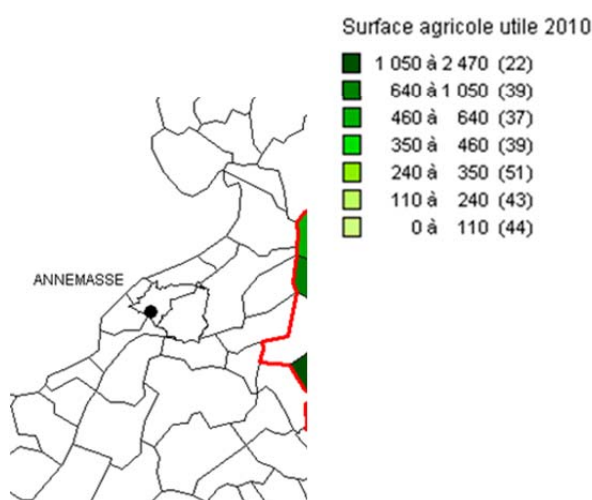
Les surfaces agricoles utiles se concentrent dans les secteurs sud de l'intercommunalité de la Vallée Verte (zone mécanisable), et le secteur sud de la CC4R (hors de la vallée en direction d'Annemasse).

Ces secteurs correspondent à des zones de replats où la SAU est plus facilement

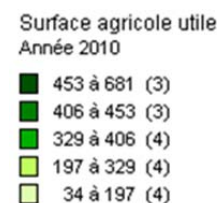


exploitable ou à des zones moindre pression urbaine.

Les zones « mécanisables », les espaces à proximité des sièges d'exploitation d'élevage, les surfaces en herbe nécessaire au fourrage et au respect du cahier des charges label qualité sont donc des surfaces à forts enjeux pour l'agriculture.



Concernant le territoire de Fillinges, cette donnée de Agreste n'est pas disponible.



Source : Blezat consulting, 2013 – d'après Agreste

Figure 73 : Les Surfaces Agricoles Utiles déclarée en 2010 et leurs variations

L'économie agricole reste avant tout laitière et de filière malgré la présence de quelques fruitières sur le territoire.

On notera également la présence de productions diversifiées par ailleurs identifiées dans les guides.

Les surfaces agricoles de la figure ci-dessous sont issues du registre parcelle graphique (RPG 2012). Elles constituent le parcellaire agricole déclaré à la PAC.

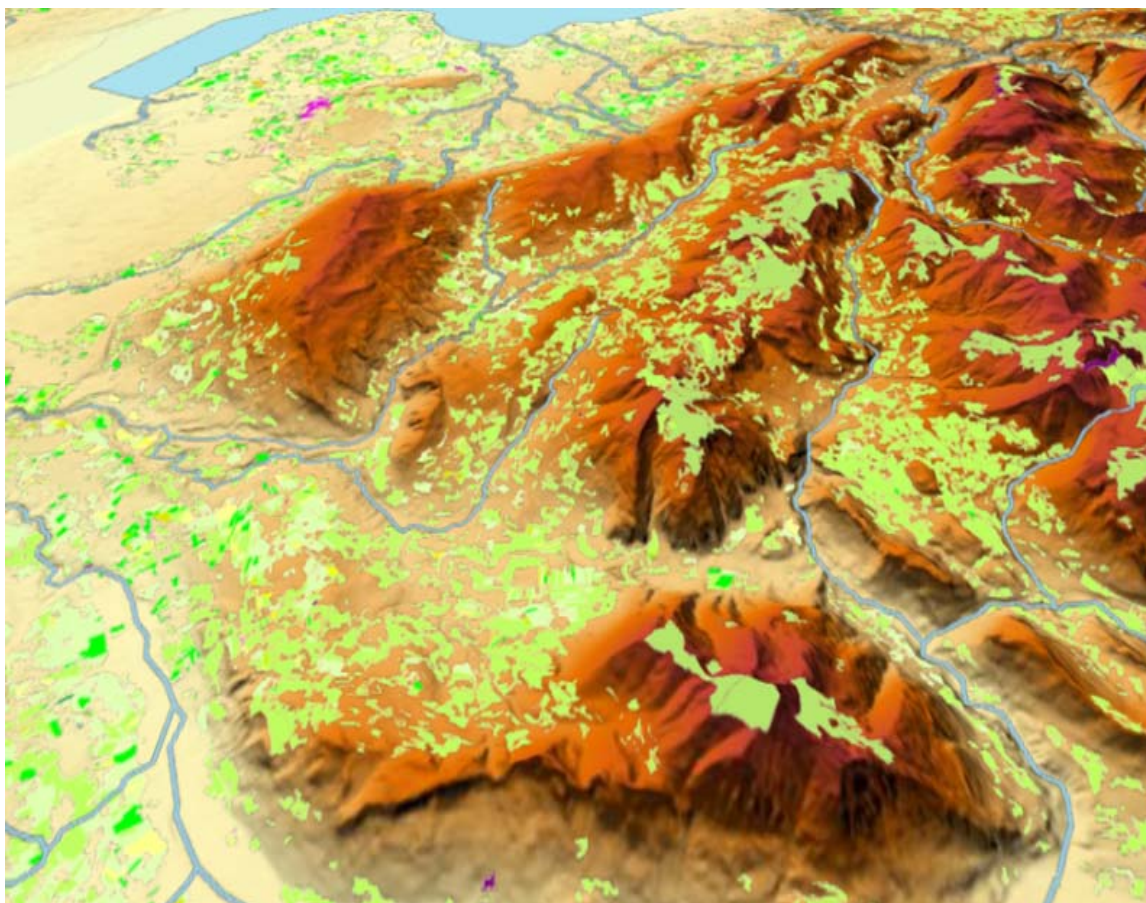


Figure 73 : Carte du relief du territoire des 3 Vallées, en vert les terres dédiées à l'activité agricole (parcelles agricoles déclarées à la PAC)

Source : RPG 2012

1.5 LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS A ANTICIPER

Les enjeux de renouvellement des exploitations agricoles est prégnant sur le territoire, mais de manière différencié.

En effet, deux dynamiques intercommunales s'observent : la CCVV concentre les enjeux de renouvellement à anticiper, tandis que la CC4R concentre la part des jeunes agriculteurs.

La part où les jeunes agriculteurs est la plus importante est également celle présentant le moins de surface agricole utile à la commune (cf. carte de droite).

Les sujets de l'accès au foncier, du portage des exploitations viables, des possibles

rétentions foncières par comportement de propriétaires spéculatifs ou encore de recherche d'agrandissement des exploitations en place sont autant de problématiques à traiter pour le devenir des agricultures des 2 intercommunalités.

	Exploitations		SAU (ha)	
	2000	2010	2000	2010
Total chefs de plus de 50 ans	134	100	3 118	3 631
Successesseur coexploitant	0	4	0	302
Autre successeur (non coexploitant)	23	37	832	2 162
Pas de successeur, l'expl. va disparaître	25	17	396	137
Ne sait pas	86	42	1 890	1 030

Figure 74 : Tableau – caractérisation des enjeux de transmission au sein de l'aire SCoT 3 Vallées

1.6 LES SYSTEMES DE PRODUCTION

Le tableau ci-dessous détaille les évolutions quantitatives.

Analyse chiffrée de l'évolution des orientations technico-économiques

Comme dans de nombreuses zones d'élevage, les exploitations agricoles se recomposent :

-Chute des exploitations, notamment en polyculture élevage

-Concentration des litrages produits,

-Risques d'insécurité sur les volumes laitiers alloués aux outils locaux

-Installations de jeunes agriculteurs sur des systèmes ovins-caprins

	Exploitations		Variation	SAU (ha)		Variation
	2000	2010		2000	2010	
Total exploitations	236	174	-26%	7 701	6 054	-21%
dont						
Céréales, oléagineux, protéagineux	s	s		s	s	
Autres grandes cultures	18	16	-11%	225	128	-43%
Maraîchage	0	s		0	s	
Horticulture	6	5	-17%	7	10	34%
Viticulture	0	0		0	0	
Fruits et autres cultures permanentes	s	s		s	s	
Bovins lait	108	76	-30%	5 797	4 647	-20%
Bovins viande	28	21	-25%	423	289	-32%
Bovins mixte	9	9	0%	231	430	87%
Ovins et caprins	6	7	17%	93	127	37%
Ovins, caprins et autres herbivores	28	23	-18%	791	334	-58%
Elevages hors sol	5	3	-40%	8	20	164%
Polyculture, polyélevage	26	10	-62%	117	39	-67%

Figure 75 : Tableau - Variation des exploitations et de la surface agricole utile par OTEX - Source : agreste, 2010

Malgré une forte résidentialisation du territoire et en raison de la dominante laitière du territoire, les productions sont plutôt valorisées en filière « qualité ».

Le cheptel présent est sans surprise dominé par les vaches laitières. On observe un développement du cheptel ovin et caprin mais ces derniers restent résiduels en têtes de bétail.

	Cheptel (en têtes)		Variation
	2000	2010	
Total bovins	6 386	6 109	-4%
Vaches laitières	3 096	2 710	-12%
Vaches allaitantes	218	205	-6%
Total ovins	310	679	119%
Brebis mères laitières	0	s	
Brebis mères allaitantes	232	303	31%
Total caprins	319	356	12%
Chèvres	246	266	8%
Total équins	254	155	-39%
Juments selle	54	24	-56%
Juments lourdes	36	34	-6%
Total porcins	332	s	
Truies mères	s	s	
Total volailles	2 800	800	-71%
Poules pondeuses d'œufs de consommation	1 390	640	-54%
Poulets de chair et coqs	950	80	-92%
Apiculture (nombre de ruches)	674	448	-34%

Figure 76 : Tableau – variation des cheptels (en tête) - Source : Blezat consulting, 2013 d'après Agreste, DISAR

La valeur économique agricole

La Valeur agricole est ici mesurée en production brute standard 2010 (potentiel agricole). Elle se concentre au sud du SCoT

et à proximité de Boège, Bogève et Villard, assez logiquement dans les zones à plus fortes SAU.

Les zones à fortes valeur agricole sont globalement corrélées aux zones en démarche qualité AOC-AOP.

Les zones mécanisables (vallée, replat sur les massifs), les surfaces herbagères liées au label AOC-AOP, sont donc des espaces à forts enjeux économiques en raison de valeur agricole possible.

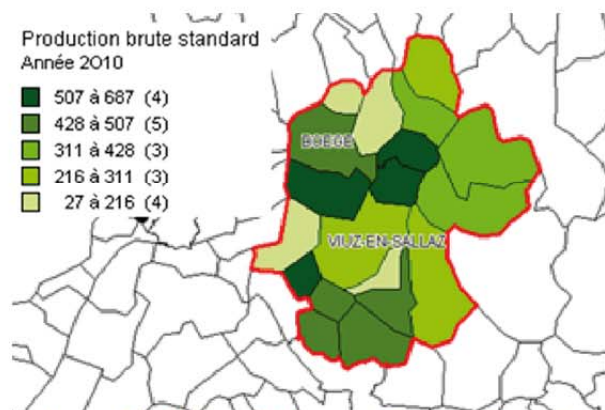


Figure 77 : Carte - Valeur agricole mesurée par la Production brute standard (PBS)

1.7 SIGNE D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

Le territoire du SCoT appartient pour tout ou partie aux aires géographiques des AOP Abondance, Chevrotin et Reblochon.

Il est également situé dans les aires de production IGP Emmental de Savoie, Emmental français est-central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie et Tomme de Savoie.

Trois communes sont également concernées par les IGP viticoles Vins des Albans et Comtés rhodaniens.

1.8 TYPOLOGIE DES ZONES A ENJEUX

Des enjeux spatiaux

L'objectif du diagnostic des pages précédentes a été de dresser l'état des situations.

Les données sont issues des statistiques types que sont Agreste et disar 2010 mais également INSEE, corine land cover, et le registre parcellaire graphique 2010.

Les pages ci-après présentent les enjeux spatiaux.

L'identification des espaces à enjeux est établie par croisement des analyses thématiques.

Logiquement la forêt se concentre dans les zones accidentées (pentes) et sur la partie « hors vallée urbanisée ».

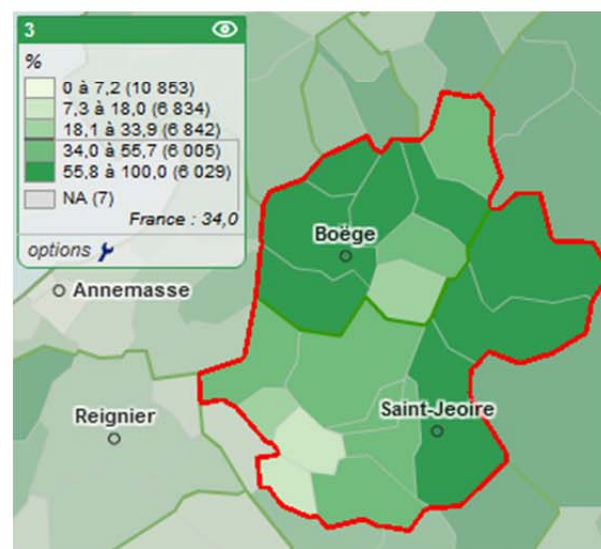


Figure 78 : Carte – Taux d'espaces forestiers et naturels

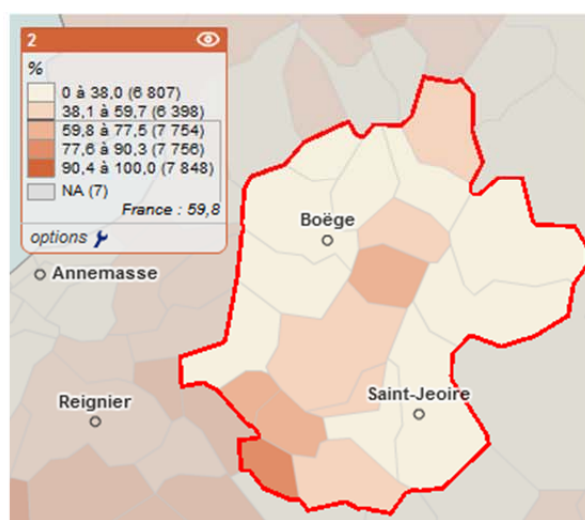


Figure 79 : Carte – Part agricole par commune

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et

commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), en opposition aux espaces naturels et agricoles (voir carte p.93)

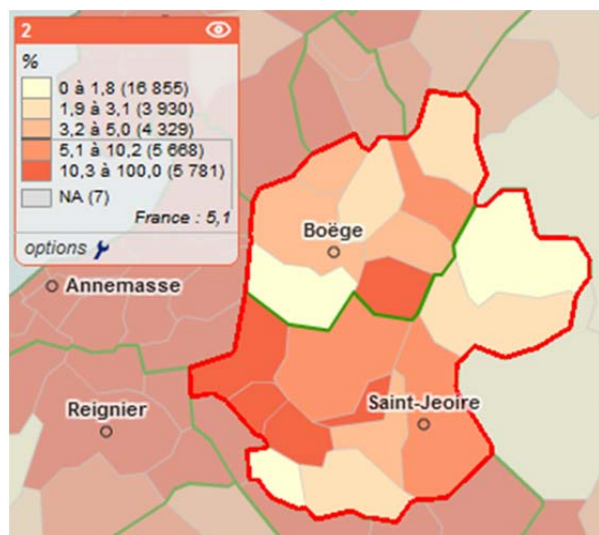


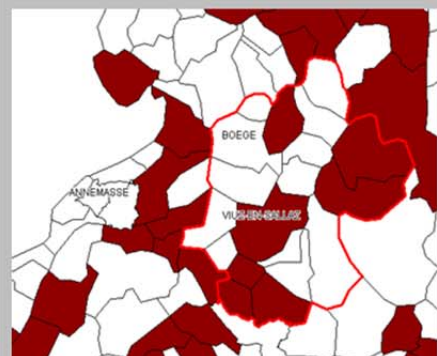
Figure 80 : Carte – Taux d'artificialisation

La comparaison des 2 autres cartes (part agricole et part urbaine) révèle que les espaces agricoles les plus importants dans les communes se concentrent dans les secteurs les plus urbanisés.

L'artificialisation des zones mécanisables et la pente engendrent une double contrainte d'exploitation agricole en zone de montagne.

La préservation des terres mécanisables, le non enclavement des sièges d'exploitation, la réglementation de l'usage des sols, la préservation des fourrages autour du siège d'exploitation, le maintien du lien avec les alpages sont autant d'enjeux dans les futures orientations du SCoT.

Carte – Les zones concentrant les pertes de foncier mécanisables (terres arables)



Carte– Des exploitations qui se replient et qui recherchent de la SAU en dehors de leur commune siège d'exploitation



Carte – les zones à risque de déprise



Les cartes ci-dessus présentent les dynamiques à l'œuvre :

- pertes de terres arables et donc mécanisables en fond de vallée (carte de gauche),
- risque de déprise en zone de montagne accidentée (zone de forte chute du nombre d'exploitation et de la SAU et de forte présence de zones forestières) – carte de droite),
- Ces deux phénomènes marquent en conséquence une concentration géographique des exploitations (carte du centre), qui recherchent par ailleurs de la surface agricole en dehors de leur commune siège d'exploitation.

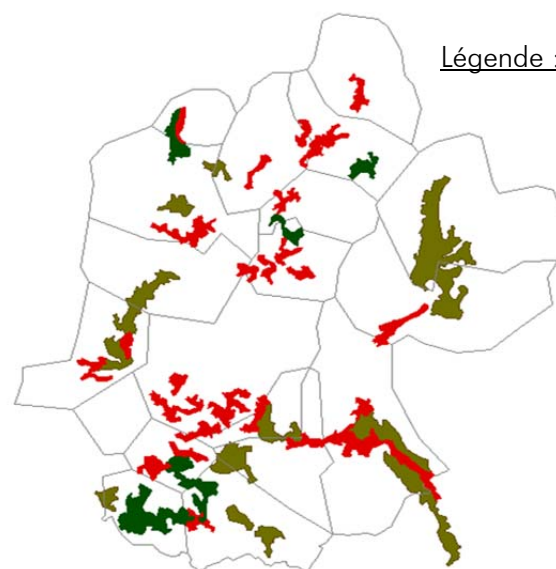


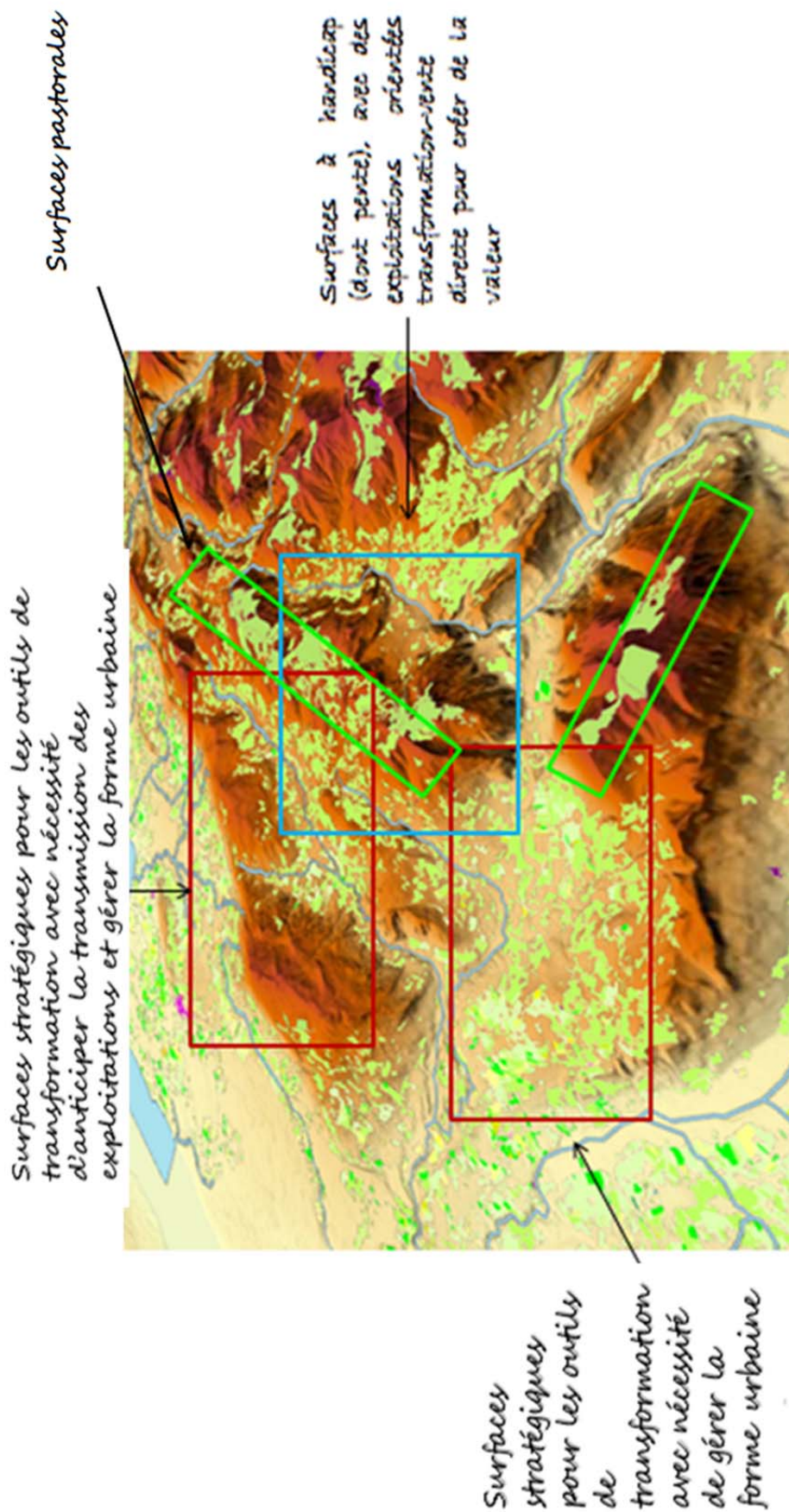
Figure 81 : Carte – des espaces à risque de mutation

- Tissu urbain discontinu et espaces agricoles à proximité directe
- Parcelaire complexe : petites parcelles, cultures annuelles diversifiées
- Surfaces agricoles interrompues par de la végétation naturelle

*Cette perte de foncier mécanisable peut impacter négativement le revenu agricole et engendrer des effets pervers d'accroissement du phénomène de déprise des zones de pentes moins productives. **Les choix urbains doivent s'efforcer de limiter l'impact sur les zones plates génératrices de revenu agricole.***

L'analyse de la carte ci-contre (espaces à risques de mutation) combinée à celle-ci-dessus (communes où les exploitations se replient et recherchent de la SAU en dehors de leur commune siège), permet d'établir le croquis des dynamiques observées, page suivante.

Croquis : Schématisation simplifiée des dynamiques agricoles observées



1.9 ENJEUX AGRICOLES ET FORESTIERS

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité économique dont résidentielle et présente • Filières qualité et valorisation du lait • Présence de 2 « fruitières » locales • Des actions collectives de gestion pastorale • Des ressources forestières présentes et qui s'accroissent 	<ul style="list-style-type: none"> • Chute du nombre d'exploitations, chute des emplois agricoles • Pression et précarité foncière dans un contexte de lien fort des exploitations avec les surfaces herbagères / cahier des charges qualité • Conflits d'usage dans les espaces pastoraux
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Economie de proximité liée à l'attractivité territoriale (résidentielle et présente) • Articulation entre PDR FEADER 2014-2020, CDDRA-PSADER et SCoT • Restructuration au sein des outils de transformation • Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité résidentielle (si mal gérée) • Baisse du poids agricole dans l'économie locale
Enjeux posés	
<p>ENJEUX AGRICOLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver le foncier agricole stratégique • Maintenir la fonctionnalité des exploitations agricoles par une logique de protection foncière • Conforter l'activité agricole <p>ENJEUX FORESTIERS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter à travailler à l'échelle de chaque massif sur une charte forestière de territoire, un plan d'approvisionnement territorial • Mettre en place un schéma de desserte et porter attention aux modalités de travaux/chemin • Bois : ressource énergie et construction 	

CHAPITRE 2. LE PAYSAGE

Ce chapitre se décompose en deux parties. Une première partie fait l'objet d'une approche globale sur le grand paysage en dégagant les grandes entités paysagères du territoire. Elle se base sur une approche sensible et analytique.

Dans une deuxième partie, l'analyse se focalise sur la plaine urbanisée (de Fillinges à Saint Jeoire).

2.1 LE GRAND PAYSAGE

Connaissance des paysages

L'unité paysagère du Pays de Faucigny

(Atlas des Paysages de Haute-Savoie – DDT, CAUE)

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères (Meddem, 2008).

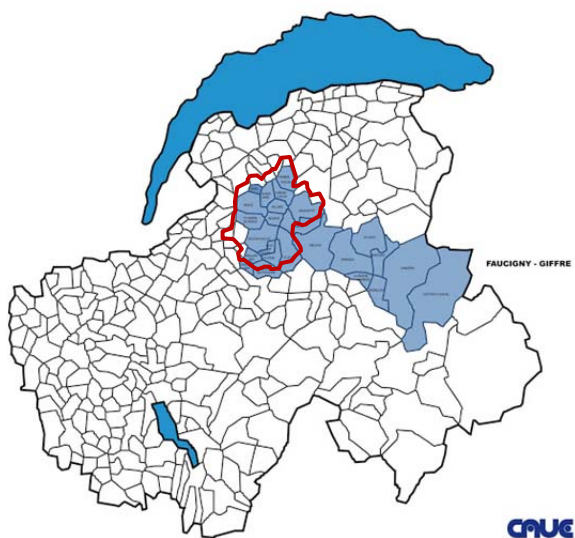


Figure 82 : Unité paysagère du Pays de Faucigny

Le territoire des trois vallées se situe, selon l'Atlas des Paysages de Haute-Savoie, dans l'unité paysagère du massif du Chablais-Giffre et plus précisément dans le Pays du Faucigny. Les deux principaux centres urbains sont Taninges et Saint Jeoire en Faucigny.

Cette unité paysagère se caractérise par une image traditionnelle mêlant alpages encadrés par des forêts d'épicéas et des barres rocheuses grises, montagnes « à vaches » de la vallée verte, cascades et stations de ski.

Ce territoire, dont la richesse géologique est importante, offre un panel de formes et de paysages très large et singulier. Habité depuis très longtemps, c'est seulement depuis les années 1950 que le développement touristique s'est accentué et a bouleversé les paysages de la région.

Cette unité distingue **deux vallées** : la vallée verte, qui concerne le territoire des 3 Vallées, et la vallée du Giffre, située hors périmètre d'étude.

Contrairement à la vallée du Giffre aux montagnes hautes et aux pentes abruptes et rocheuses, **la Vallée Verte constitue une sous-unité paysagère** caractérisée par des montagnes en pentes douces où l'élevage d'Abondances est important. L'activité pastorale est un élément traditionnel de ces paysages.

Les sous-unités paysagères du territoire des 3 vallées

(Guide des 7 familles de paysages en Rhône-Alpes – DIREN)

Sur le territoire des 3 vallées, trois grands types de paysages, ont été recensés par la DREAL.



Des paysages marqués par de grands aménagements (infrastructures, équipements et activités).



Figure 83 : Les grands paysages

 Emprise du SCoT des 3 vallées

Ces sous-unités paysagères présentent des vocations et des ambiances singulières.

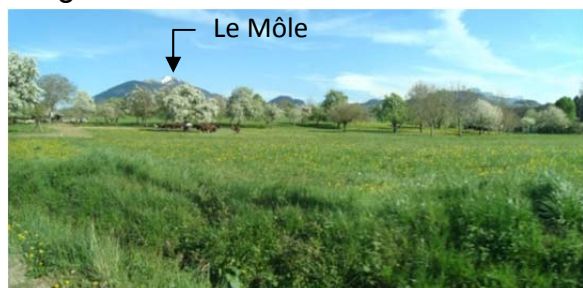
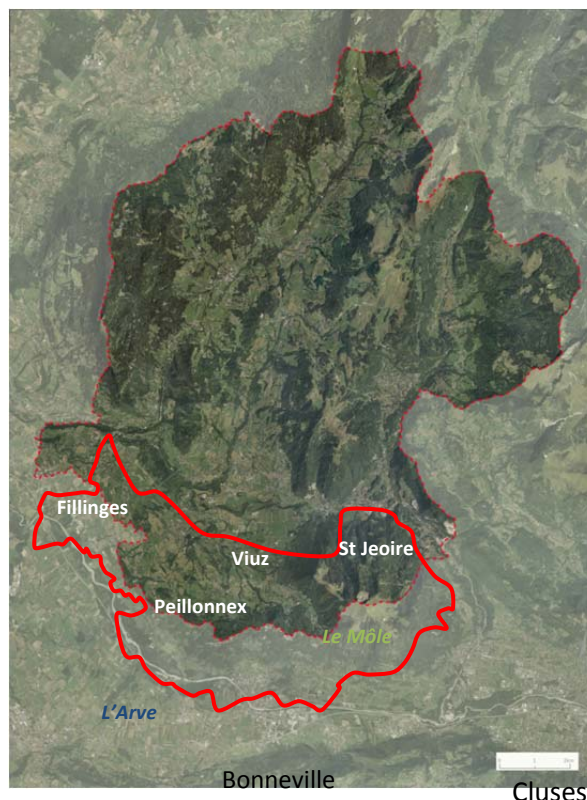


Figure 84 : Vue sur le coteau depuis Peillonex



La sous-unité paysagère concernée est la **vallée de l'Arve** et plus précisément la partie nord comprenant d'une part les vallons agricoles de Marcellaz, Peillonex, ou Faucigny et d'autre part le relief du Môle qui domine à 1863m. Les vues lointaines sont nombreuses sur le Môle, les Voirons et la vallée de l'Arve. Cette partie du territoire est un véritable balcon qui domine la vallée de l'Arve et depuis lequel on aperçoit le plateau des Bornes. Ce coteau profondément agricole, destiné aux prairies de fauche et à l'élevage bovin, se trouve face à une pression urbaine croissante. L'habitat pavillonnaire récent se développe sous forme de lotissements. La vallée reliant St-Jeoire et Bonne appartient également à cette typologie de paysage présentant un aspect agricole et boisé mais beaucoup plus marqué par une urbanisation grandissante le long de l'axe fréquenté de la RD 907 en fond de vallée.



Figure 85 : Route départementale RD 907

Source : EPODE

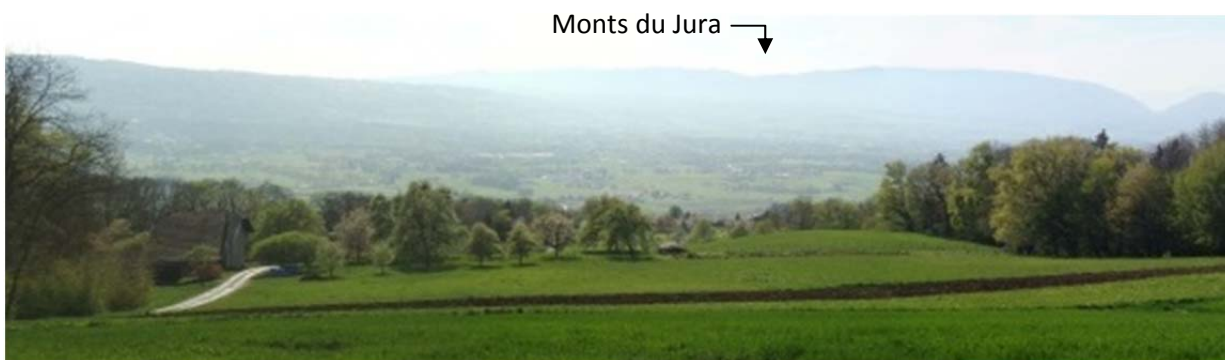


Figure 86 : Vue sur la vallée de l'Arve depuis Faucigny Source : EPODE

Des paysages agraires

La sous-unité appartenant à cette typologie de paysages est le pays de Boège, plus communément appelée vallée verte. Composée de pâtures et de forêts de conifères qui en font sa réputation, cette sous-unité subit un développement urbain important. Entre Viuz et Bogève, des constructions récentes marquent le paysage et sont peu en accord avec le cadre bucolique environnant ponctué de nombreux vergers.

L'hydrographie a modelé les 3 Vallées et notamment le torrent du Foron à l'Est du Mont Vouan et la Menoge côté Ouest. Les reliefs doux et vallonnés caractérisent cette sous-unité. Dans les hameaux à mi-pente, l'implantation du bâti est diffuse, les habitations sont traditionnelles aux vastes proportions. Les cœurs de villages repérables par leurs clochers à bulbes sont relativement bien préservés. Les sommets des Voirons et des Brasses restent en dessous de 1500m mais offrent des vues remarquables sur les massifs de Haute Savoie et notamment sur le Mont-Blanc.

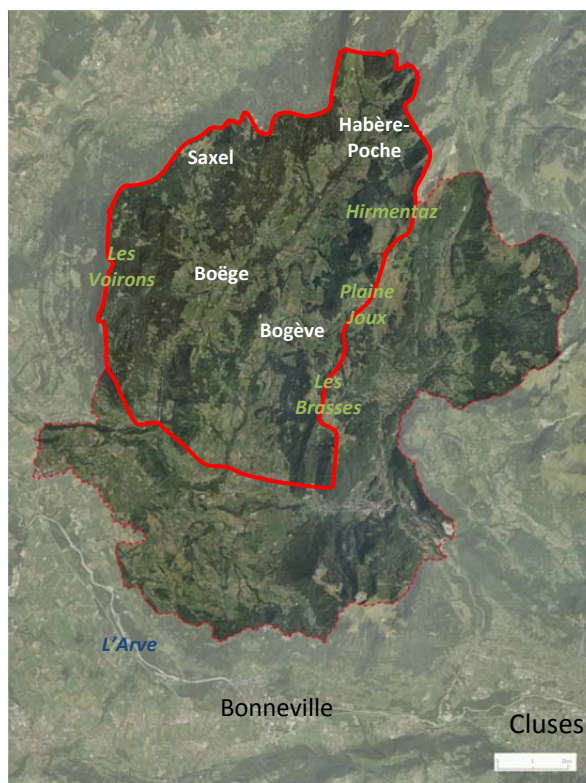


Figure 87 : Situation de la sous unité paysagère de Boège



Figure 88 : Vues sur la vallée de la Menoge depuis le Villard



Des paysages ruraux-patrimoniaux

La sous-unité paysagère concernée comprend la Dranse du Brévon et la vallée du Risse. Seule la vallée du Risse est située sur le territoire des 3 vallées. Les éléments morphologiques qui structurent la vallée du Risse sont la pointe des Brasses au Sud, la Montagne d'Hirmentaz à l'Ouest et les gorges du Risse. Cette sous-unité est reconnue pour son caractère rural, sa production de fromage d'Abondance, de bois et la présence de nombreux vergers (pommiers, poiriers, pruniers et noyers isolés). L'ambiance y est bucolique. Le paysage est composé de versants en pâture et de sommets rocheux et boisés qui sont souvent un obstacle dans la perception des lointains.



Figure 89 : Vallée du Risse, commune de Mégevette, en direction du Col de Jambaz



Figure 90 : Gorges du Risse entre Saint Jeoire et Onnion

Son aspect préservé de grandes infrastructures ou d'urbanisation est en mutation car la vallée connaît un engouement touristique hivernal de par la pratique du ski de fond sur le plateau de Plaine Joux notamment et à Hirmentaz. L'urbanisation est diffuse et en entrée de village, les habitations nouvelles s'implantent de façon éparse sans logique d'ensemble. Le mitage du paysage par les pavillons s'accompagne de la multiplication d'équipements et d'infrastructures engendrés par le ski. Des centres de vacances, petits ou moyens collectifs imitant les chalets, ou grosses copropriétés habillées de bois se sont construits à Megevette, Plaine Joux, La Chèvrerie et Hirmentaz. La vallée connaît un phénomène de reboisement dû aux nombreux alpages qui ne sont plus utilisés à cause du relief trop important. Une forêt inaccessible, abandonnée et vieillissante envahit progressivement la vallée et provoque la fermeture des vues.

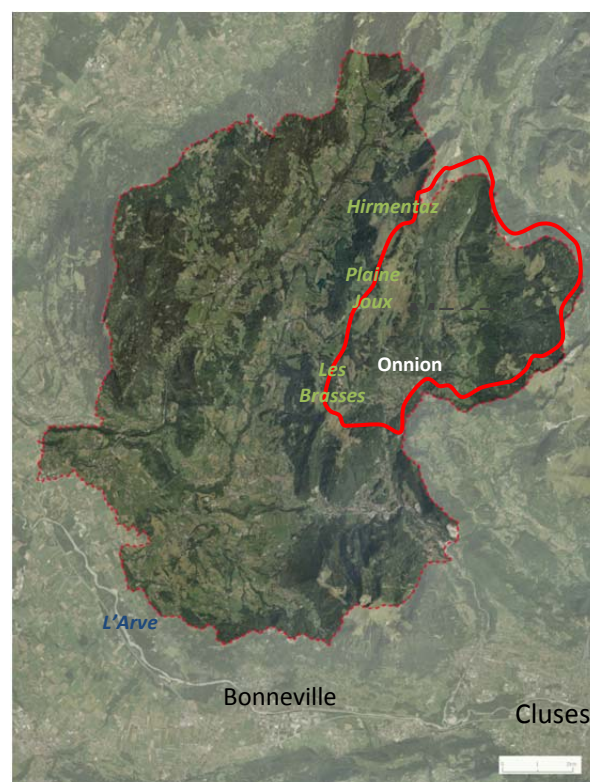


Figure 91 : situation de la sous unité paysagère Risse et Dranse du Brévon

1. Qualification des paysages

Perceptions

Topographie, hydrographie et végétation

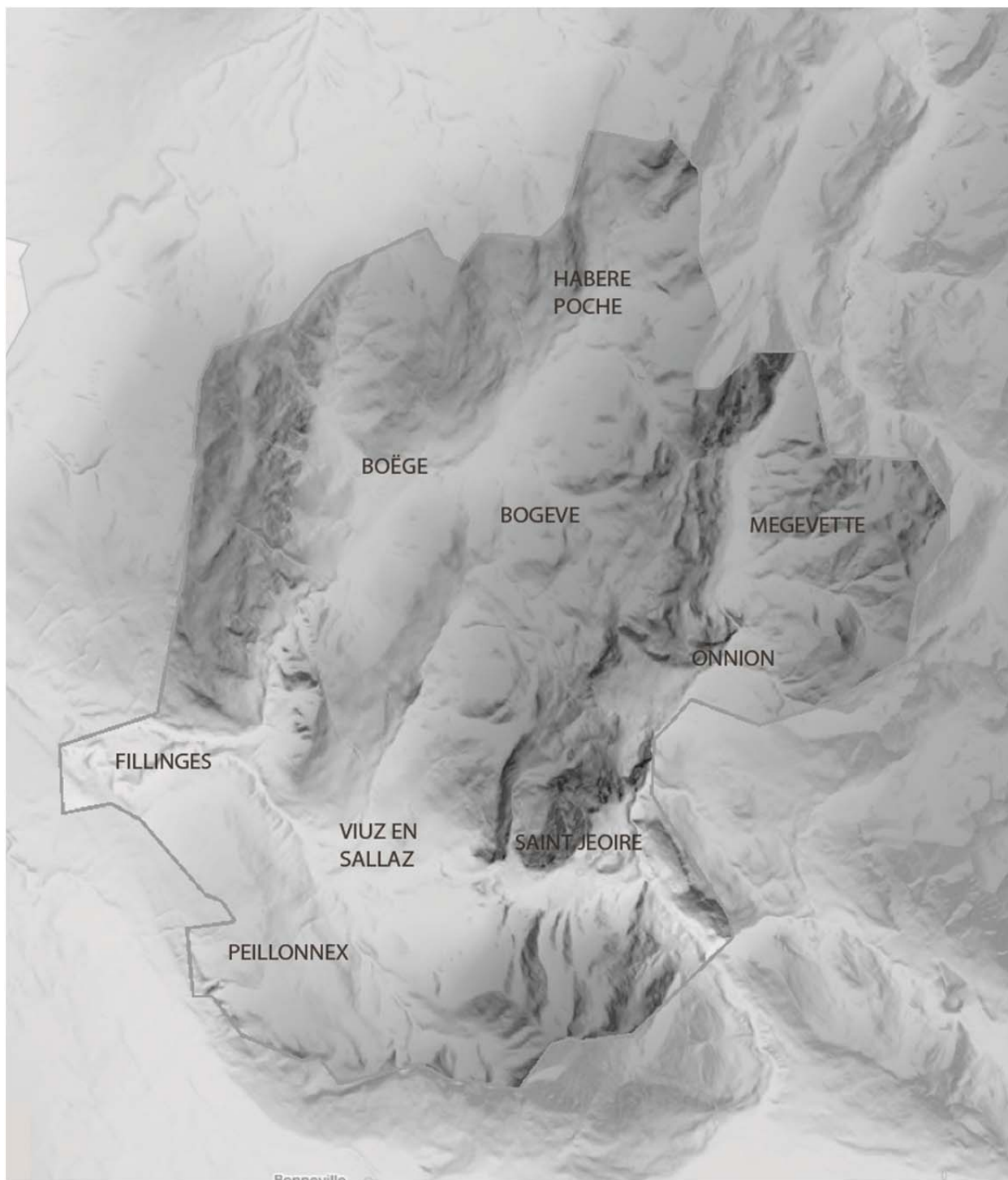


Figure 92 : Orographie : un territoire de vallées

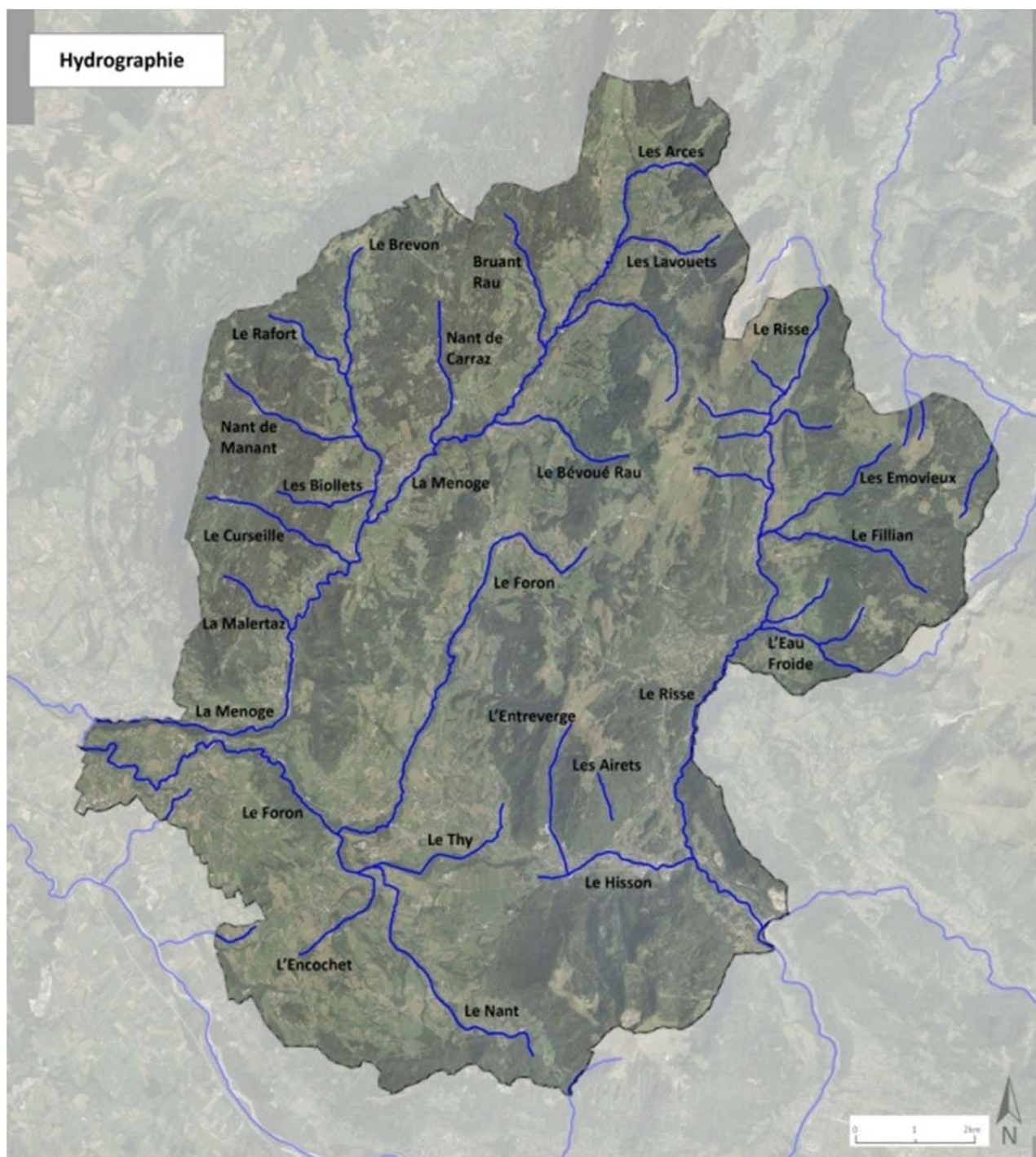
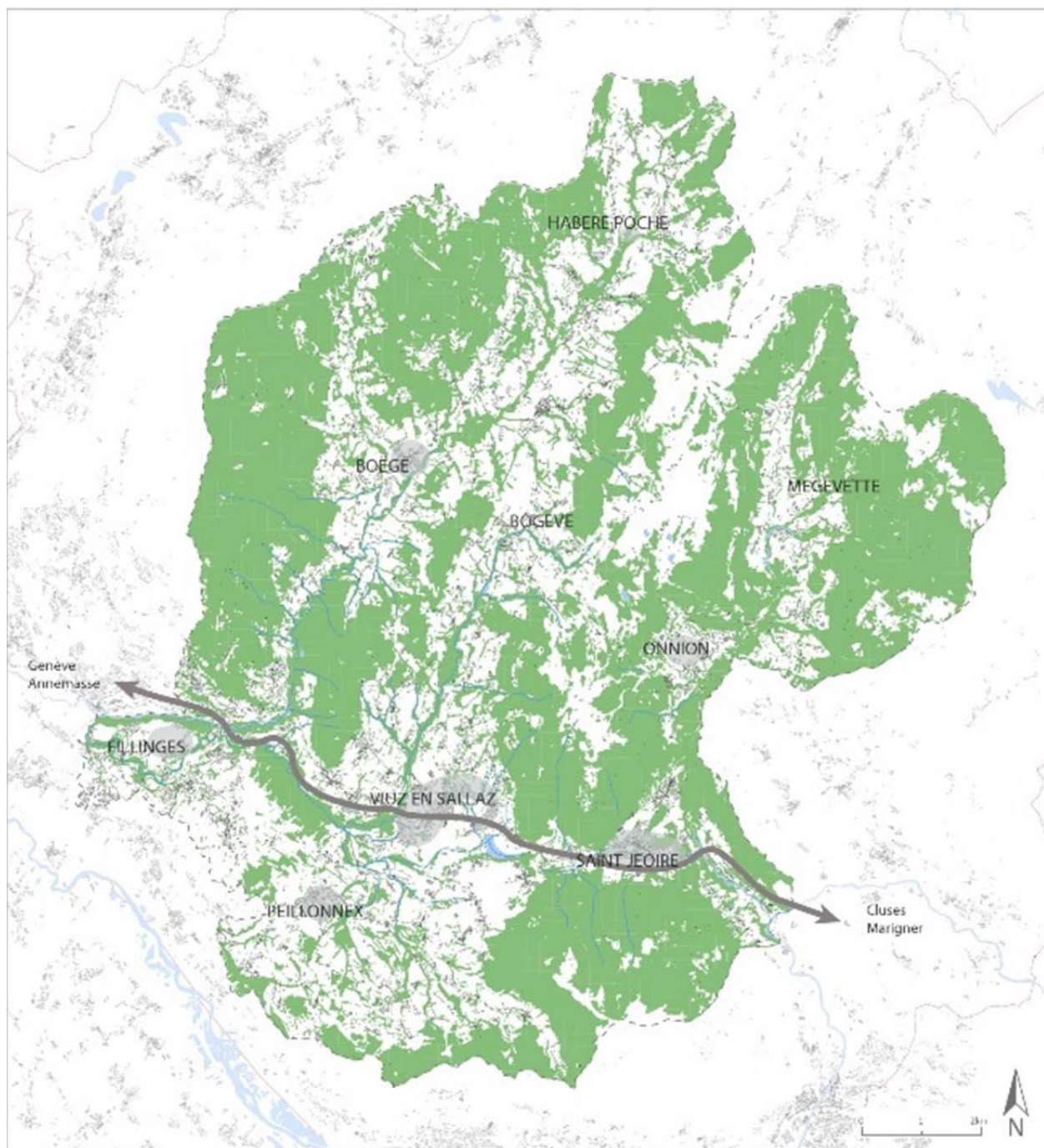


Figure 93 : Réseau hydrographique



Légende

-  Espaces végétalisés
-  Batiments

Figure 94 : Trame verte du SCoT des 3 Vallées

Le grand paysage et vues remarquables

La position géographique du territoire des 3 vallées offre une perception des différents massifs de Haute-Savoie. Toutefois, les reliefs étant d'une altitude moyenne, les points de vue sont peu nombreux et non aménagés. De plus, certains sites propices à des perceptions du grand paysage sont fermés par des boisements ou des plantations de résineux.

Les vues remarquables à mettre en valeur et à préserver et/ou aménager sont les suivantes :

- **La vue depuis le col de Saxel** donnant sur le lac Léman et les Monts du Jura. Cette vue est aujourd'hui partiellement fermée par de la végétation et généralement des plantations de résineux.



Figure 95 : Vue depuis le col de Saxel

Bethléem sur les massifs du Chablais, du Giffre et du Mont-Blanc. La route qui mène à ce monument ne fait pas l'objet d'un aménagement qualitatif pour l'accueil du public au niveau de certains points de vue stratégiques.



Figure 98 : Bethléem sur les massifs du Chablais, du Giffre et du Mont-Blanc

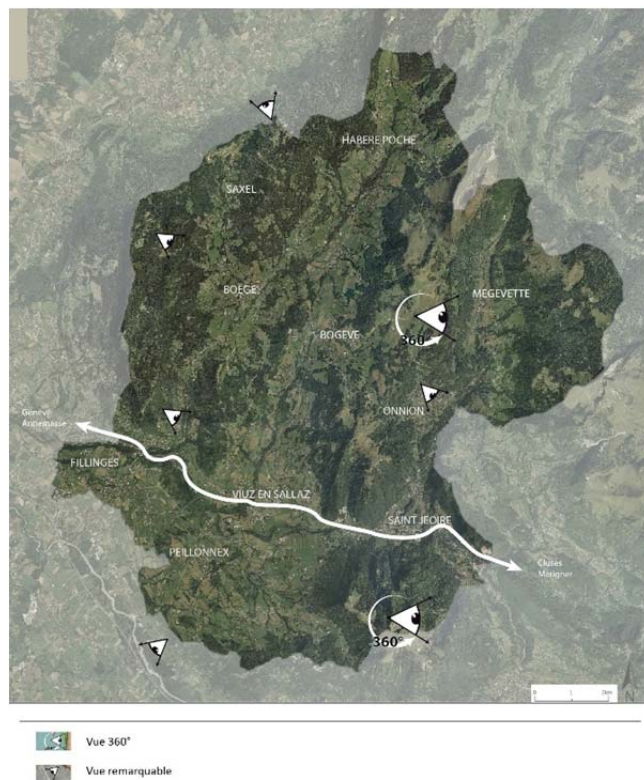


Figure 96 : Situation des vues panoramiques

- **Les vues panoramiques depuis le plateau de Plaine Joux.** Il s'agit de l'un des seuls sites permettant une vue à 360° sur le territoire. Ces ouvertures façonnées par les alpes participent à l'identité paysagère du territoire. Ce paysage à 360° ne fait pas l'objet d'aménagement pédagogique de lecture du paysage (table d'orientation) hiver comme été.



Figure 97 : Les vues panoramiques depuis le plateau de Plaine Joux

- **La vue sur le Mont-Blanc depuis les coteaux d'Onnion.** La descente du plateau de Plaine Joux offre des perspectives d'exception sur le plus haut sommet français. Ces ouvertures restent fragiles, et peuvent être assez rapidement obstruées par des plantations, notamment en cas de déprise agricole accélérée.

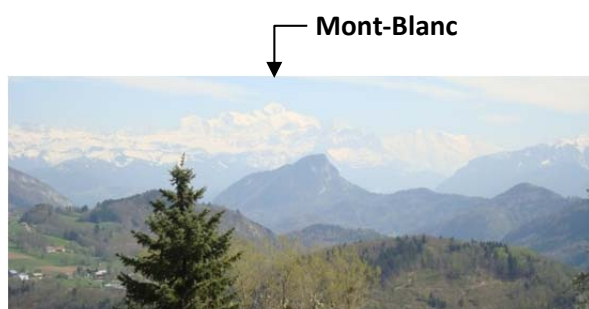


Figure 99 : Vue sur le Mont-Blanc depuis les coteaux d'Onnion

- **La vue sur la vallée de l'Arve** depuis le coteau agricole, au niveau de Faucigny notamment.



Figure 90 : Vue sur la vallée de l'Arve

Les coupures paysagères : passages et zones de transition

La perception du territoire des 3 Vallées est séquencée par des coupures paysagères qui constituent des zones de transition entre différents espaces. La découverte de ces espaces se fait alors progressivement.

Ces coupures sont de natures diverses et participent notamment à la définition des entités paysagères. Il peut s'agir de franges boisées qui descendent des coteaux et créent une rupture visuelle forte.



Figure 101 : RD 20, passage fermée entre Mijouet et Saint André de Boège



Figure 102 : Ripisylve de la Menoge, avant le Pont de Fillinges

Les transitions sont aussi marquées par des variations topographiques qui modifient l'ambiance paysagère perçue. C'est le cas entre Viuz-en-Sallaz et Saint Jeoire par exemple.

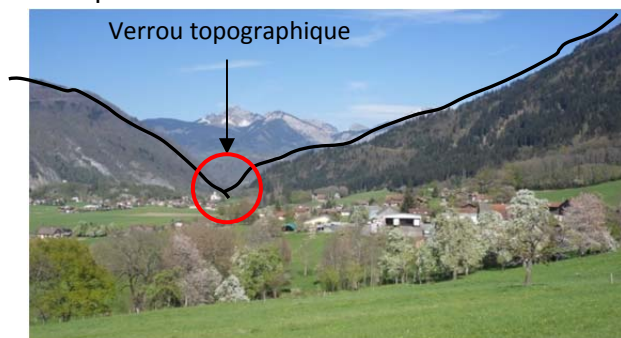


Figure 103 : Vue en direction de St Jeoire, depuis le coteau agricole

Dans la vallée de la Risse, ce sont les gorges abruptes et étroites qui se comportent comme des passages entre des espaces plus ouverts.

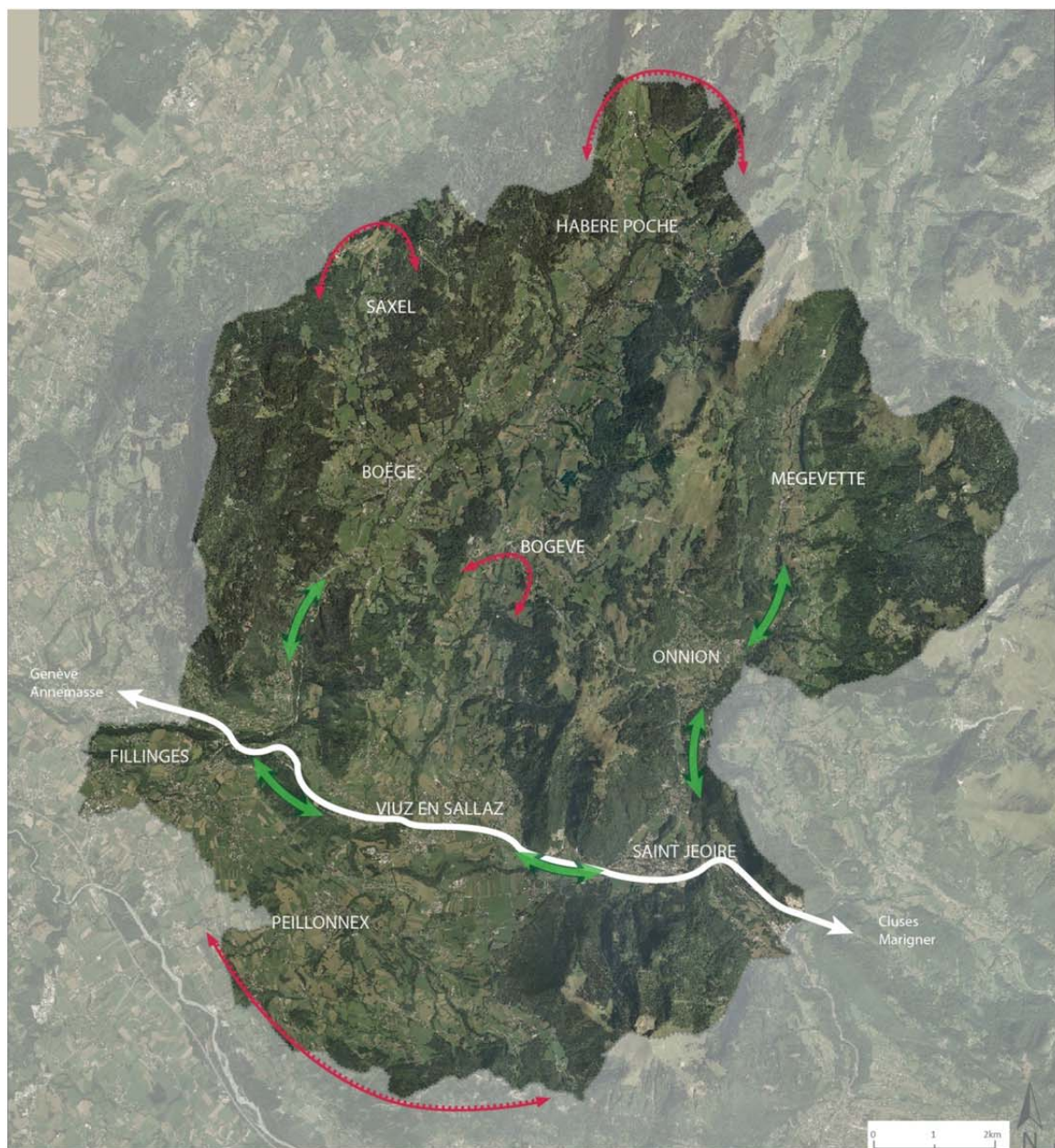


Figure 104 : Gorges du Risse, route de Pouilly, entre Saint Jeoire en Faucigny et Onnion



Figure 105 : Rocher de la Culaz, entre Onnion et Mégevette

Ces coupures paysagères font partie intégrante de l'identité du territoire puisqu'elles conditionnent la manière dont on le ressent en le traversant.





-  Fronts visuels majeurs
-  Coupures paysagères/transitions

Figure 106 : Les dynamiques paysagères

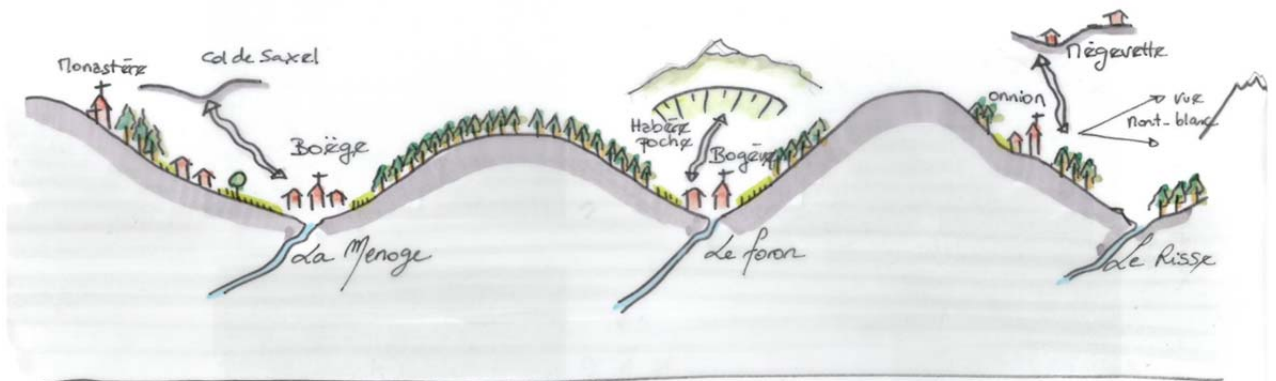


Figure 107 : Coupe paysagère, un territoire structuré par 3 vallées. – Source : EPODE

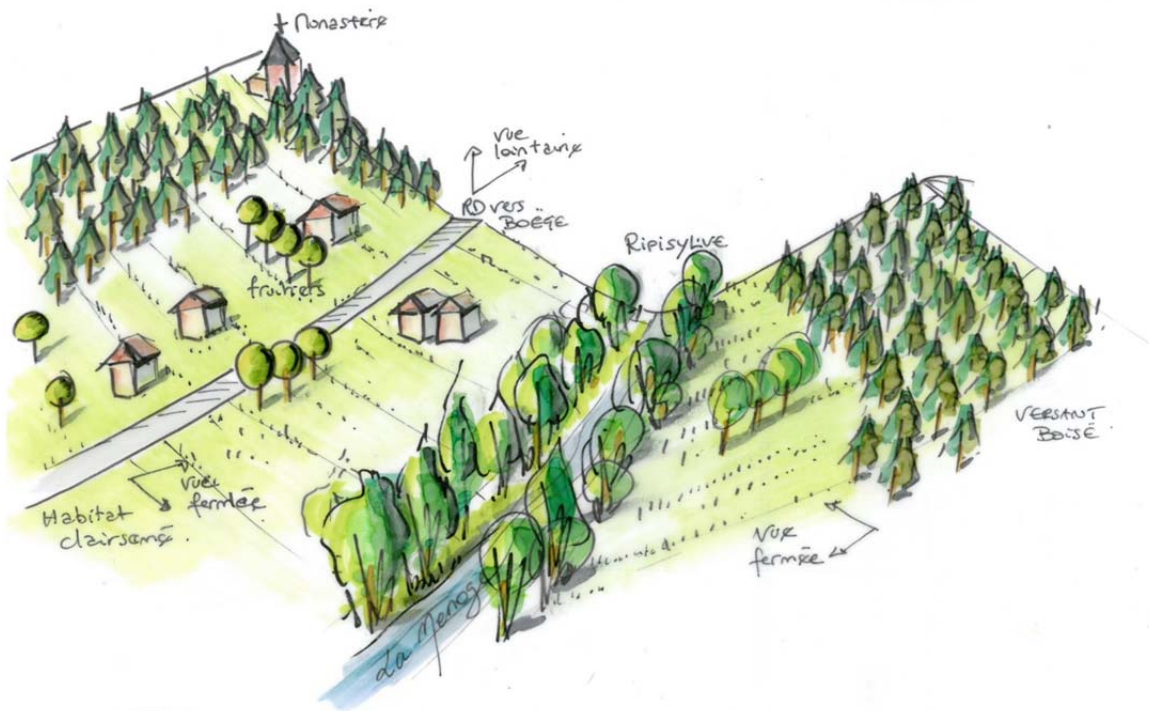


Figure 108 : Coupe paysagère schématique, organisation de la vallée de la Menoge – source : EPODE

2.2 LES ENTITES PAYSAGERES

Au cœur des trois sous-unités paysagères présentées précédemment et composant le territoire des 3 Vallées, on distingue six entités. Ces dernières sont définies par une homogénéité d'aspect. Elles trouvent leur singularité dans leurs caractéristiques géomorphologiques (relief, hydrographie, occupation du sol, végétation) mais aussi dans les perceptions qu'elles renvoient. Ces entités montrent des dynamiques et des tendances d'évolution différentes qui justifient leur découpage.

Entité 1 : La plaine urbanisée



Figure 109 : Situation de la sous-entité paysagère de la plaine urbanisée

Caractères identitaires :

Cette entité est caractérisée par un fond de vallée large et humide marqué par la continuité de la RD 907. Cet axe majeur de déplacement à l'échelle départementale accueille des fonctions commerciales et résidentielles. Il s'agit de la porte d'entrée et de sortie du territoire, grâce à la proximité de l'autoroute blanche (A40). Cette entité orientée Ouest-Est se trouve orthogonale aux autres. Elle joue le rôle de réceptacle des flux de déplacement, mais aussi hydrauliques provenant des vallées de la Menoge, du Foron et du Risse.

Cette entité est aussi le support des principaux pôles urbains de Fillinges, Viuz-en-Sallaz et Saint Jeoire-en-Faucigny. Autour de ces pôles, on observe des extensions périurbaines qui se développent sur des parcelles à l'origine agricoles.



Figure 110 : Représentation schématique des entités paysagères

Perceptions :

Les deux versants de cette entité ne se regardent jamais. De ce fait, les perceptions entre les deux côté de la RD sont quasiment inexistantes. Depuis la route départementale, principale desserte des différentes vallées du territoire, on perçoit une alternance d'ouvertures et de fermetures visuelles. Ces dernières sont dues à des coupures paysagères de différentes natures : franges végétales (ripisylves...), resserrement topographique, etc. On traverse alors des séquences de bâti et des paysages de plaine humide aux caractéristiques bien distinctes. Le paysage peut être qualifié d'urbain au niveau de la centralité créée par Viuz et Ville en Sallaz.

Sous-entités et structures paysagères :

Trois grandes séquences se distinguent sur cette entité, séparées par des coupures paysagères importantes :

L'ENTREE SUR FILLINGES

Fillinges, par la D907 en rive droite du torrent de la Menoge, était la porte d'entrée historique sur le territoire depuis Annemasse. Cette zone est aujourd'hui très complexe car la voirie secondaire D9 puis D20 est devenue un axe d'opportunité à partir de la création de l'autoroute et de l'échangeur n°15 à Findrol. A présent, il s'agit de la voie principale d'accès au territoire des 3 vallées. Or, cet axe ne donne pas à voir ni à comprendre le territoire dans lequel on entre et son patrimoine. L'entrée s'effectue par une zone d'activité et l'on accède au pont de Fillinges sans avoir perçu le bourg de Fillinges. La perception de cette sous-entité est réduite à un arrière de paysage, plutôt agricole et sans visibilité sur le bâti. La compréhension de cette entrée « par les coulisses » de Fillinges ne permet pas la lecture des centre-bourgs. Ils ne sont pas identifiés.

LA COUPURE MONT VOUAN - BOIS DE CHAUBON – BOIS DES PONTETS :

Ce premier passage fermé est dû à une topographie abrupte en rive droite de la Menoge. Cette frange boisée, liée aux ripisylves du Foron et de la Menoge crée une trame verte importante en continuité du Mont Vouan et des Voirons. Elle assure une transition fermée entre les deux pôles de Fillinges et Viuz-en-Sallaz. En rive droite du Foron, les hameaux de Boisinges, de Brégnay et de Sevraz tendent à créer une nouvelle poche urbaine le long de la route départementale par une extension importante du bâti au pied du Mont Vouan. Il s'agit d'un habitat résidentiel et d'activités commerciales.

VIUZ ET VILLE-EN-SALLAZ :

Située en fond de vallée entre deux massifs et s'étendant sur les coteaux, la ville de Viuz est la principale polarité du territoire. En position centrale Est-Ouest / Nord-Sud, il s'agit d'un carrefour entre l'axe de la RD 907 et les vallées du Giffre et de La Menoge. Cette entité urbaine est étendue et s'est développée de part et d'autre de la route départementale. Le centre historique et le cœur de bourg se trouvent au Nord tandis que le Sud est constitué d'une extension contemporaine commerciale le long de la RD. Le carrefour au niveau du hameau des Brochets est violent par ses constructions commerciales. Viuz et Ville-en-Sallaz sont séparés par une coupure verte. Une ouverture visuelle due à la présence de champs aux abords de la voirie permet la lecture du front bâti.

LA COUPURE ENTRE VIUZ-EN-SALLAZ ET SAINT JEOIRE-EN-FAUCIGNY :

Il s'agit d'une seconde transition fermée qui s'explique par l'étroitesse et le caractère abrupte du passage entre les versants boisés du Môle et du massif des Brasses.

Le promontoire rocheux sur lequel se tient la Chapelle de la Tour amplifie cette impression de porte, de verrou topographique. De même, la présence du lac du Môle fait la singularité de cette coupure.

SAINT JEOIRE-EN-FAUCIGNY :

Il s'agit de la porte d'entrée de la vallée du Risse. Ce pôle urbain de caractère est cloisonné, entouré de part et d'autre de versants plus ou moins abrupts. Cela réduit son temps d'exposition. La ville ancienne est assez compacte et englobe un grand espace agricole, au Nord entre Saint Jeoire et Pouilly notamment. La ville ne s'est pas construite sur la RD, ce qui lui donne un aspect plus préservé et traditionnel.

DU PONT DU RISSE AU PONT DU GIFFRE :

Cette dernière séquence est l'entrée sur le territoire depuis Marignier et Mieussy à

l'Est. La rupture avec la séquence de Saint Jeoire-en-Faucigny a lieu au niveau du pont du Risse, avec un virage à 90° de la RD 907, un resserrement topographique entre le château vieux et le versant du Môle ainsi que la traversée du torrent. Le long de cette dernière partie de territoire, les constructions sont discontinues sur le coteau en rive droite.

Au cœur de chacune des séquences décrites précédemment, de grandes surfaces agricoles ont été observées dans le tissu bâti.

Entité 2 : Le val boisé – Pentès des Voiron

Caractères identitaires :

Cette vallée a pour caractéristique d'être relativement étroite sur l'ensemble de sa longueur, hormis au niveau du pôle urbain de Boège, qui constitue une sorte de rotule entre cette entité et la vallée de la Menoge. Un de ses caractères identitaires est la présence conséquente d'arbres fruitiers de taille importante aux abords du bâti. Ce patrimoine naturel est d'intérêt écologique et paysager.

Cette entité présente également des problématiques singulières telles que des plantations de conifères abondantes entre deux coteaux proches où la forêt progresse. Cela tend à fermer les vues.

Le bâti est diffus le long de la RD 20.

La ripisylve qui accompagne les torrents de la Menoge et du Brevon caractérise également le paysage de cette entité.

Perceptions :

Depuis cette entité, des vues remarquables sont offertes sur le grand paysage. C'est notamment le cas le long de la route partant du Col de Saxel et menant au monastère de Bethléem. Des percées visuelles entre les plantations de conifères laissent percevoir les massifs du Mont-Blanc et autres reliefs plus proches. De plus, depuis le col de Saxel, une vue globale sur la vallée permet une lecture et une compréhension de cette entité.

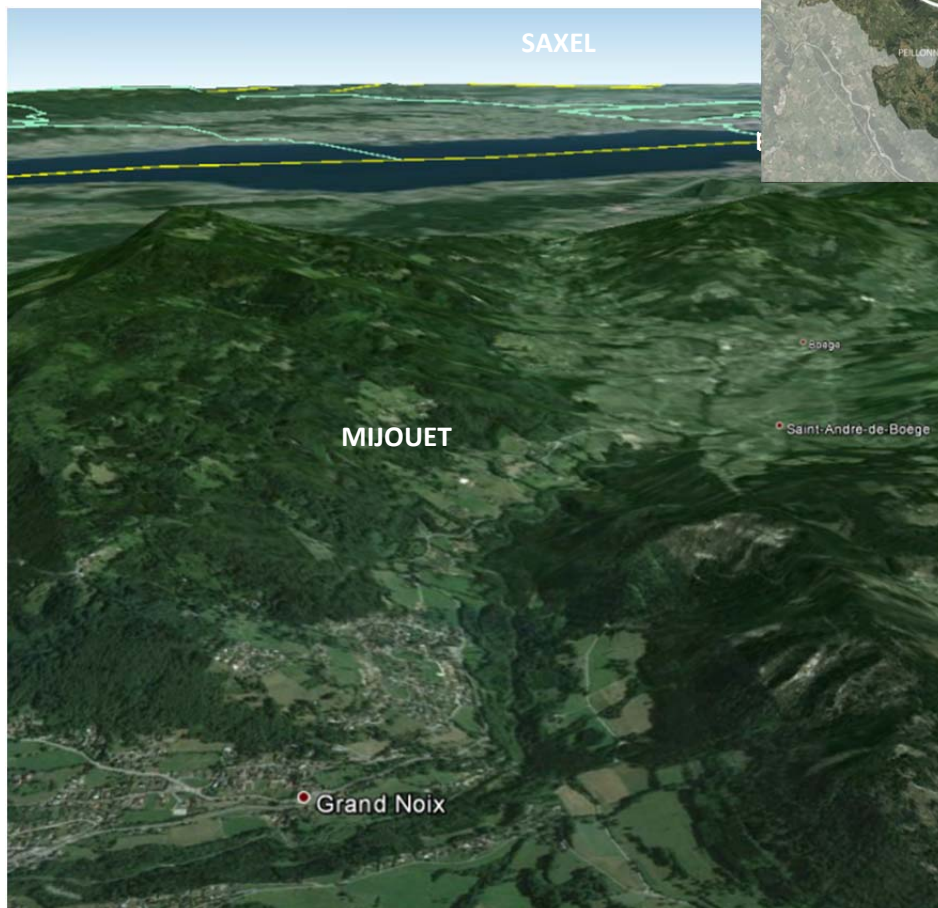


Figure 111 : Entité paysagère Le val boisé – Pentès des Voiron

Sous-entités et structures paysagères

:

Trois séquences se dessinent sur cette vallée selon les perceptions du territoire, ses fonctions et les structures paysagères présentes.

TOUT D'ABORD, UNE PREMIERE SOUS-ENTITE SE DISTINGUE DE MIJOUET A SAINT ANDRE-DE-BOËGE.

Il s'agit d'un passage fermé avec une présence forte de la végétation due à la ripisylve dense de la Menoge en fond de vallée. Les lotissements construits sur les coteaux en surplomb constituent un lieu à part, offrant des vues ouvertes sur le massif du Mont-Blanc et sur le Môle. Depuis ce coteau, l'église de Fillinges est également perceptible et l'on comprend davantage l'importance de pôle urbain.

EN ARRIVANT SUR SAINT ANDRE-DE-BOËGE,

Les perceptions s'élargissent sur une zone beaucoup plus plane constituée de prairies agricoles et parsemée de bâti. Boège s'inscrit au carrefour de trois vallons. Sur cette séquence ouverte, les extensions du bâti et l'expansion de la forêt menacent l'agriculture et les corridors écologiques entre les Voirons et la vallée de la Menoge.

LA DERNIERE SEQUENCE DE CETTE ENTITE EST LA VALLEE DU BREVON

qui s'étend de Boège à Saxel. Cette vallée est plus étroite et peu bâtie. Les plantations de conifères sont importantes et ferment les vues depuis les voiries, notamment depuis le col, d'où le Lac Léman n'est quasiment pas visible. Ces plantations ont un impact artificiel dans la forêt existante.

Patrimoine bâti :

En dehors de Boège, ville ancienne compacte et avec de grosses bâtisses nombreuses et relativement homogènes, les coteaux restent peu habités. Toutefois, le bâti est historiquement réparti en hameaux.



Figure 112 : Portofolio de l'entité paysagère n° 2 Le val boisé – Pentdes des Voirons

Entité 3 : La vallée ouverte de la Menoge



Figure 113 : Situation de l'entité paysagère n°3



Caractères identitaires :

Cette entité présente la particularité d'être très agricole. Beaucoup plus large que la précédente entité, la forêt est maintenue sur les hauteurs. Le tissu bâti est plus important mais également bien plus dispersé. Il se développe en succession de hameaux et villages le long de la route.

Perceptions :

Depuis cette entité, les perceptions sur le grand paysage sont quasiment inexistantes. Toutefois, l'extrémité de la vallée de la Menoge forme un cirque au niveau du Col des Moises. Ce site permet de percevoir l'entité dans son ensemble.

Sous-entités et structures paysagères

:

Cette entité se compose de deux séquences :

LA VALLEE DU FORON ENTRE VIUZ ET BOGEVE.

Cette sous-entité est plus étroite et plus boisée, avec la présence de la ripisylve du Foron en fond de vallée. La forêt tend à se développer en partie basse et à fermer le fond de vallée. Bogève est un village de caractère dont l'extension en contrebas serait sans impact pour le paysage. En dehors de ce village, on observe peu de bâti sur cette séquence.

LA SECONDE SEQUENCE S'ETEND DU VILLARD AU COL DES MOISES.

Elle constitue la vallée de la Menoge. La transition entre les deux séquences est de nature topographique. Un relief entre le Villard et Bogève empêche la perception de l'une vers l'autre sous-entité.

La vallée de la Menoge est large, avec des versants à pente douce. Les coteaux sont ouverts car exploités par une agriculture très présente. Un maillage important d'arbres fruitiers ponctue les prairies de fauche et de pâture. De nombreuses franges boisées orthogonales au fond de vallée morcellent les coteaux.

Patrimoine bâti :

L'église et le château de Sonnaz à Habère-Lullin sont des sites inscrits.

De manière plus générale, la vallée de la Menoge présente un tissu bâti particulier. En effet, les hameaux sont dispersés le long des deux routes qui desservent parallèlement le territoire. Ces derniers forment un chapelet de petits bourgs, créant une alternance de vides et de pleins lorsque l'on traverse la vallée. Cette singularité est à

préservé. Il ne doit pas y avoir de développement continu du bâti le long des voiries. Il est important de conserver cette perception originale du territoire. Les haies fermant les jardins privés se font très rares, quasiment inexistantes, ce qui permet une bonne perception du bâti. Une perméabilité du regard est permise, offrant des vues profondes à l'échelle de la vallée. Cette caractéristique est à préserver.

Entité 4 : Le massif touristique, de la pointe des Brasses à la montagne d'Hirmentaz

Caractères identitaires :

Cette entité présente un paysage naturel de loisirs. On y trouve deux stations de ski alpin, à savoir les Brasses et les Habères, ainsi que deux plateaux de ski de fond, Plaine Joux et le plateau des Moises.

Ces quatre pôles touristiques et très fréquentés en hiver par une clientèle essentiellement locale, familiale et journalière, se transforment en alpage et en sites de randonnée en période estivale. L'activité agricole permet de conserver l'ouverture des sommets.

Le couvert végétal est donc mixte, composé à la fois de prairies alpines et de forêts de conifères.

Perceptions :



Figure 114 : Situation de l'entité paysagère n°4



Ce relief continu du massif des Brasses à celui d'Hirmentaz constitue un front paysager visible depuis l'ensemble du territoire de la Vallée Verte. L'implantation des remontées mécaniques a engendré la création de tranchées dans la forêt. L'impact sur le paysage, relativement important, est perceptible depuis Habère-Poche et Onnion. Depuis le plateau de plaine Joux, une vue à 360° est offerte sur les massifs alentours. Toutefois, ces paysages remarquables sont peu valorisés par des aménagements ou de la signalétique. Les vallées sont très peu perceptibles de par un relief très linéaire et une topographie relativement abrupte. En hiver, le sommet des stations donne également à voir des vues remarquables. Le point culminant est la Pointe de Miribel, au-dessus de Plaine Joux, qui est accessible à pied uniquement et d'où l'on a une vision globale du territoire.

Patrimoine bâti :

Les infrastructures liées au développement touristique sont peu nombreuses, en dehors de quelques résidences collectives à Habère-Poche.

Le bâti situé sur cette entité possède une architecture traditionnelle. Les constructions sont très clairsemées et peu visibles.

Entité 5 : La vallée du Risse, de Saint Jeoire au Col de Jambaz



Figure 115 : Situation de l'entité paysagère n°5

Caractères identitaires :

La vallée du Risse est une vallée très étroite avec des pentes beaucoup plus fortes que sur les autres entités. Le cours d'eau est surplombé de falaises, il a façonné des gorges abruptes qui créent un paysage spécifique que l'on ne retrouve qu'ici sur le territoire.

Perceptions :

Cette entité n'est absolument pas perceptible depuis le reste du territoire. Toutefois, elle offre des vues remarquables sur le grand paysage et notamment depuis les hauteurs du village d'Onnion d'où l'on a une vue d'exception sur le Mont-Blanc. Depuis la route menant au Col de Jambaz depuis Mégevette, aucune perception vers l'extérieur n'est possible.



Sous-entités et paysages :

structures

La vallée du Risse peut être décomposée en deux séquences.

La première est constituée du bourg d'Onnion, enclave bâtie entre deux coupures paysagères fortes. En effet, ce village au caractère traditionnel préservé est un lieu à part blotti contre le coteau. Des vues en balcon sont offertes sur le grand paysage. Cette séquence est cernée de passages fermés que constituent les gorges du Risse en aval du bourg et le rocher de la Culaz en amont du village. Ces transitions sont des coupures paysagères fortes qui influent sur la perception des différents espaces.

La seconde sous-entité s'étend de Mégevette au Col de Jambaz. L'extrémité de la vallée est relativement encaissée et débouche au niveau du Col, sur une fermeture visuelle forte, le versant du Mont Riond. Cette séquence présente un paysage de montagne avec des coteaux boisés qui descendent progressivement dans le fond de vallée. L'agriculture est importante sur cet espace mais son déclin laisse l'opportunité aux boisements de se développer.

Patrimoine bâti :

Sur le pôle touristique d'Onnion, le patrimoine bâti est traditionnel et homogène (granges...) et les architectures contemporaines y font référence. Les constructions s'intègrent bien dans le site grâce à l'utilisation de matériaux traditionnels.

Au niveau de Mégevette, le cœur de bourg est compact et préservé. Quelques bâtisses sont construites de manière dispersée le long de la voirie. Entre le tissu ancien et le Col de Jambaz, le bâti est peu perceptible depuis la route. En contrebas de la voirie, des ruines et des maisons récentes se côtoient et donnent un aspect hétérogène et dégradé au paysage.

Entité 6 : Le coteau agricole et le Môle



Figure 116 : Situation de l'entité paysagère n°6

Caractères identitaires :

Cette entité située au Sud du territoire est particulière. Il s'agit d'un espace à la topographie beaucoup plus douce et régulière. Ce coteau est caractéristique d'un paysage rural émergent. L'agriculture est très présente sous forme de prairies de pâtures, profitant des terrains plats disponibles. Deux corridors marquent cet espace. Le premier est constitué d'une trame boisée entre Peillonex et Marcellaz

rejoignant le bois de Chaubon et la forêt du Mont Vouan. Le second est une trame ouverte largement au droit de Viuz, qui offre une vue globale sur le territoire.

Des haies bocagères caractérisent aussi le paysage de ce large coteau.

Perceptions :

Depuis cette entité, une lecture et une compréhension globale du territoire est permise. Sur le coteau, on distingue aisément les 3 Vallées et les polarités de Fillinges, Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire-en-Faucigny.

Sur le coteau agricole, de larges ouvertures visuelles sont permises grâce aux vastes champs de pâture. Cependant, des trames vertes de plus en plus denses entrecoupent les prés et créent des fermetures visuelles. Le relief important du Môle participe au verrou visuel côté Est du territoire.

Tout au Sud, au sommet du coteau, une large vue ouverte donne sur la vallée de l'Arve, le Mont Salève et les Monts du Jura.

Sous-entités et structures paysagères :

Cette entité se compose de deux sous-entités qui se distinguent par leur structure paysagère et leur topographie. En partie Est,



le versant Nord du Môle, point culminant à 1863m, présente un espace complètement boisé, la forêt de Saint Jeoire.

En partie Ouest, le coteau à l'origine agricole est aujourd'hui en mutation : des trames boisées se développent et les cœurs bâtis de Peillonex et de Marcellaz s'étendent sous forme de lotissements difficilement intégrés (soutènements conséquents, architecture hétérogène...).

Patrimoine bâti :

Cette entité compte deux sites inscrits : les ruines du château de Faucigny et leurs abords, ainsi que le prieuré de Peillonex.

Concernant le bâti des différents hameaux du coteau, les formes des constructions sont disparates et l'intégration dans le terrain naturel géré de manière variée.

On trouve deux types de villages, ceux au caractère agricole, composés d'un habitat dispersé le long des voies d'accès. D'autre part, les villages de Peillonex et Marcellaz montrent un caractère périurbain avec un habitat qui se diffuse sous forme de construction individuelle. Les constructions y sont homogènes mais le style architectural n'est pas adapté au contexte local.

Les fruitiers



Figure 117 : Alignement de fruitiers (St André de Boège)

Les arbres fruitiers sont fortement présents sur le territoire des 3 vallées et plus particulièrement en vallée verte, près de Boège et dans la vallée de la Menoge, le long des voiries et sur les coteaux. Des sujets de grande taille sont aussi implantés de manière plus dispersée sur le plateau agricole, au Sud et sur les coteaux en amont des villages de Saint Jeoire et d'Onnion. Ces vergers constituent des structures paysagères qui marquent l'histoire et l'identité de la vallée. Il est nécessaire de soutenir leur préservation, de les entretenir. Des actions pédagogiques peuvent être l'occasion de valoriser cette richesse naturelle patrimoniale.



Figure 118 : Fruitiers dans les prairies, à Saxel

Les plantations de conifères

Un des principaux points noirs paysagers du territoire des 3 vallées est la présence de plantations de résineux qui ne s'inscrivent pas dans le paysage local. Des parcelles géométriques sont densément plantées sur les coteaux mais aussi en fond de vallée, comme près de Saxel.



Figure 119 : Plantation de conifères en fond de vallée, entre Boège et Saxel

Ces plantations impactent fortement le paysage de par leur manque d'intégration. Mais elles ont également l'inconvénient de réduire les perceptions depuis les axes de circulation. Les vues sur le grand paysage sont limitées par les résineux présents de part et d'autre des voiries. Des ouvertures de qualité remarquable sur le lac Léman par exemple ou sur les massifs hauts-savoyards sont aujourd'hui condamnés par ces plantations. Une sélection des vues à valoriser et à ne pas fermer est nécessaire pour conserver les atouts offerts par le territoire.



Figure 120 : Vue sur le Lac Léman limitée par les plantations de conifères

Certains alpages non utilisés ont été plantés pour l'exploitation forestière. Aussi, le paysage est parfois marqué par les coupes à blanc qui caractérisent la récolte des résineux.



Figure 121 : Vue sur des coupes franches depuis la route du Monastère



Figure 122 : Coupes à blanc sur le versant des Voirons

L'expansion de la forêt et la déprise agricole

Certaines parties du territoire ont tendance à être peu à peu reboisées jusqu'en fonds de vallées. La forêt s'étend au détriment des terrains agricoles non exploités ou de manière moins régulière qu'auparavant. Certains sites sont davantage concernés par cette expansion. C'est le cas de la vallée de la Menoge entre Fillinges et Boège et de la vallée du Foron entre Viuz-en-Sallaz et Bogève. Les boisements du Mont Vouan prennent possession des coteaux et ferment l'espace en rejoignant progressivement les ripisylves du fond de vallée. Cette observation soulève un enjeu de gestion et d'exploitation de cette forêt en expansion pour éviter le reboisement souvent constitué de résineux.

De manière conjointe, un soutien à l'élevage et à l'activité agricole en général est indispensable pour que la pratique se maintienne sur le territoire et maintienne en conséquence les paysages ouverts de pâtures. La déprise agricole se ressent là où la forêt s'étend mais également dans la vallée menant au col de Saxel depuis Boège.



Figure 124 : Forêt au-dessus de Saint Jeoire en Faucigny

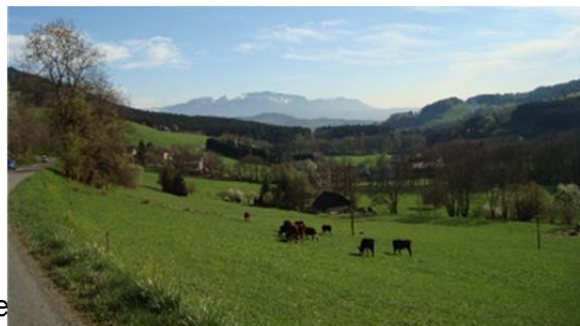


Figure 125 : Fermeture du fond de vallée entre Bogève et Viuz



Figure 123 : Dynamique forestière

2. Protections règlementaires sur le territoire

En dehors des paysages marqués par les infrastructures et les équipements, l'ensemble du territoire est considéré comme étant patrimonial.

En tant que territoire alpin de moyenne montagne, le périmètre du SCoT est concerné par la Loi Montagne et la Convention Alpine.

Au titre de la Loi Montagne du 9 Janvier 1985, les objectifs en faveur des paysages sont les suivants :

- La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
 - La protection des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (gorges, grottes, glaciers, lacs, etc.) ;
 - La maîtrise de l'urbanisation en zone de montagne ;
 - L'orientation du développement touristique et la maîtrise de l'implantation d'unités touristiques nouvelles (UTN) ;
 - La préservation des rives naturelles des plans d'eau ;
 - La limitation de la création de nouvelles routes et la délimitation des zones d'implantation des remontées mécaniques.
- La Convention Alpine du 7 novembre 1991 impose, elle, un protocole de protection de la nature et de l'entretien des paysages.

La Convention Alpine est un traité international entre les huit États alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne, dont l'objectif est la promotion du développement durable dans la région alpine et la protection des intérêts de ses habitants.

Ce traité recouvre les dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles de ces enjeux. (alpcnv.org, 2014)

Des protections au titre du patrimoine paysager et architectural préservent les richesses du territoire.

On dénombre 7 monuments historiques dont 2 inscrits et 5 classés, à savoir :

- Une paroi décorée d'une peinture murale dans l'église d'Habère-Lullin, classée depuis 1906 ;
- La croix de chemin sur la route d'Habère-Lullin, classée depuis 1906 ;
- Prieuré de Peillonex, inscrit depuis 1971 ;
- L'église paroissiale de Faucigny, inscrite depuis 2001 ;
- Les carrières de meules à Saint André-de-Boège, classées depuis 2009 ;
- Une partie des carrières de meules de moulins du Mont Vouan à Fillinges, classée depuis 2009 ;
- Une partie des carrières de meules de moulins du Mont Vouan à Viuz-en-Sallaz, classée depuis 2009.

En France, un monument historique est un édifice (ou un objet mobilier) qui a été classé ou inscrit afin de lui assurer une protection juridique, du fait de son intérêt historique ou artistique.

La législation distingue deux types d'édifices, les classés et les inscrits :

- **sont classés** parmi les monuments historiques, en totalité ou en partie, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection, et concerne l'édifice extérieur, intérieur et ses abords.
- **sont inscrits** parmi les monuments historiques, en totalité ou en partie, « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». (DRAC Centre, 2014)

Trois sites sont inscrits, reconnus pour leur qualité historique, artistique, scientifique,

légendaire ou pittoresque qui justifie une surveillance de leur évolution et une nécessaire conservation en l'état.

Il s'agit :

- Des ruines du château de Faucigny et leurs abords à Faucigny, inscrits depuis 1942 ;
- De l'église et le château de Sonnaz et leurs abords à Habère-Lullin, inscrits depuis 1947,
- Prieuré de Peillonex, inscrit depuis 1971.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. (MEDDE, 2014)



Figure 126 : Ruines du château de Faucigny

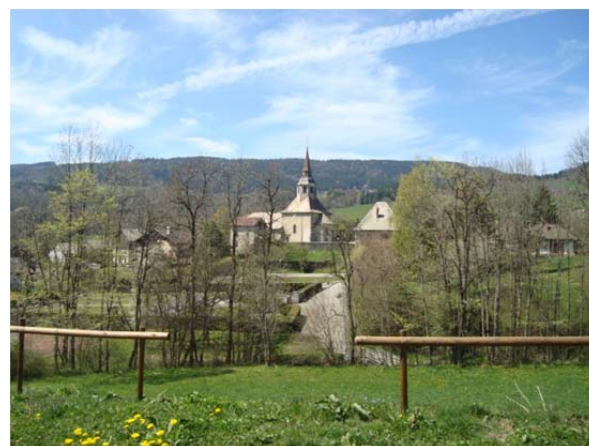


Figure 127 : Eglise d'Habère-Lullin depuis la D12

Enfin, le territoire des 3 Vallées est riche d'un petit patrimoine dans ses villages, hameaux et petits édifices religieux ou civils ni classés, ni inscrits (à titre d'exemple le Monastère de Bethléem). Bien que moins prestigieux, ils témoignent d'une histoire singulière, participent à l'identité culturelle du territoire et contribuent à son offre touristique.

La protection de ce patrimoine relève des collectivités locales à travers les documents communaux d'urbanisme.



Figure 128 : Vue sur les ruines depuis le village de Faucigny

2.3 ENJEUX DU GRAND PAYSAGE

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Activité agricole bien présente qui entretient un paysage ouvert et caractérise le territoire. • Bâti ouvert sur le paysage et relativement bien intégré : peu de haies opaques impactantes. • Vues remarquables sur le grand paysage. • Ouvertures visuelles facilitant la perception de chacune des vallées et la compréhension du territoire. • Découverte progressive du paysage par une alternance de séquences fermées et ouvertes. • Fruitiers en nombre important et de taille conséquente en alignement en bord de voirie ou en plein champs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire au relief contrasté ayant un impact sur le développement bâti. Vallées inégalement construites car les coteaux sont plus ou moins abruptes. Question de l'intégration du bâti dans la pente. • Manque de lisibilité des centres bourgs en raison de l'étalement résidentiel autour des enveloppes historiques
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des points de vue d'exception par des aménagements touristiques (belvédères, sentiers de randonnée...) accompagnés d'une signalétique adaptée (tables d'orientation, panneaux de randonnée...). • Développement du tissu bâti autour des centre-bourgs pour affirmer les polarités « urbaines » et limiter les extensions anarchiques sur les coteaux. • Entretien, maintien voire replantation des fruitiers, caractère identitaire sur le territoire et d'intérêt écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion de la forêt dans les vallées au détriment des zones agricoles de par la déprise agricole. • Fermeture des vues par des plantations volontaires et par l'avancée de la forêt. • Extension du bâti déconnecté du tissu existant. Cela dénature les coteaux agricoles et fragilise leur caractère identitaire.
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et valoriser les ouvertures visuelles existantes qui permettent la lecture du paysage proche et lointain. • Préserver les équilibres entre espaces agricoles, boisés et bâtis pour la conservation des caractères identitaires des entités paysagères. • Gérer les relations entre franges urbaines et espaces agricoles et préserver la continuité des espaces naturels et cultivés. • Préserver et valoriser les fonds de vallées par maintien de l'activité agricole et maîtrise de l'urbanisation : extension de manière mesurée et greffée aux tissus villageois. 	

2.4 LE PAYSAGE DES VALLEES DU FORON ET DU RISSE DE FILLINGES A SAINT-JEOIRE, ET SON RAPPORT AUX TERRITOIRES D'ALTITUDE ET EXTERIEURS AU SCOT :

Le secteur de la vallée qui s'étend de Fillinges à Saint-Jeoire est un élément majeur du territoire des Trois Vallées car il articule d'une part l'ensemble des entités paysagères identifiées, et structure d'autre part les différentes liaisons entre ces pôles.

A ce titre son analyse territoriale précise, orientée sur l'enjeu de la perception du paysage, permet de préciser la nature des différents pôles, et d'identifier les potentiels et menaces qui constituent le diagnostic préalable.

Les différents pôles de développement urbain en présence, sont d'Ouest en Est :

- 4 grands secteurs qualifiés d' « **habitat résidentiel sur coteau** », séparés entre eux par le réseau hydrographique de la Menoge au nord et du Foron au sud.
- 1 vaste secteur qualifié d' « **habitat rural sur coteau** » en surplomb et isolé de la vallée de l'Arve au sud, et en balcon sur la vallée du Foron au nord.
- 1 secteur qualifié d' « **habitat compact diffusé en cœur de territoire** », dont la principale caractéristique est d'articuler fond de vallée et versants d'altitudes en position centrale sur le territoire.
- 1 secteur à l'extrémité Est, qualifié d' « **habitat traditionnel de fond de vallée** », environné de vastes espaces naturels au nord et au sud, respectivement Vallée du Risse et montagne du Môle.
- 1 secteur qualifié de « **fond de vallée cloisonnée** » se déployant d'amont en

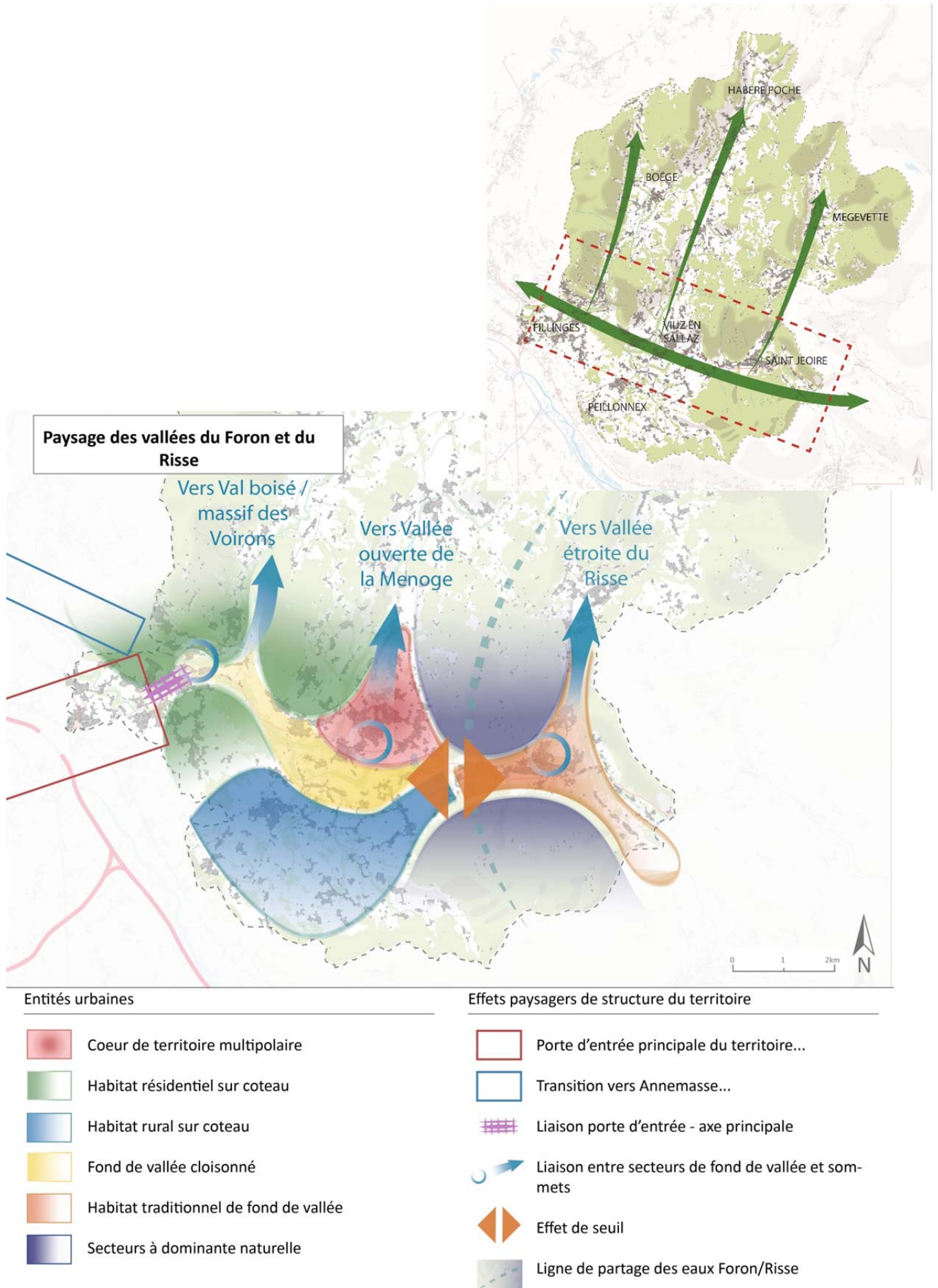
aval du lac du Môle à la confluence du Foron et de la Menoge. Ce dernier secteur articule les différentes liaisons entre tous ces secteurs.

Secteur « habitat résidentiel sur coteau » :

Cette typologie correspond à des structures de bourgs anciens et leurs hameaux, dont l'emprise urbaine s'est étendue sous la pression foncière pressentie autour de l'échangeur autoroutier, et de la route départementale de liaison vers Annemasse.

4 périmètres correspondent à cette typologie, il s'agit des entités « urbaines » suivantes :

- L'entité du village de **Fillinges** et ses hameaux, située à l'ouest du secteur, raccordée par Pont de Fillinges à la vallée du Foron et ses sommets, par le hameau d'Arpigny au réseau autoroutier, et par le village de Bonne à l'aire urbaine d'Annemasse ;
- L'entité déployée au sud de la RD(route départementale).9 (axe de liaison du territoire à l'autoroute), qui comprend les deux hameaux d'Arpigny et de Bonnaz sur cet axe, ainsi que le village de **Marcellaz** et ses extensions, situé au sud en liaison avec le secteur d' « habitat rural sur coteau » ;
- L'entité en surplomb de la RD.907 (axe de liaison vers Annemasse) au droit de Pont de Fillinges, comprenant les deux hameaux de **Juffly et Mijouet** étendus sur un versant orienté au sud ;
- La dernière entité séparée de ces trois précédentes par des éléments naturels que sont au sud la vallée du Foron et sa ripisylve, et à l'ouest le Mont Vouan, qui comprend les villages de **Boisinges** et Sevraz ainsi que leurs extensions, et les hameaux de Bucquigny et Brégny.



Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées

IGN 2010 - EPODE 2014 - BD CARTO

Figure 129 : Représentation des entités paysagères et effets structurants du territoire

Secteur « habitat rural sur coteau » :

Cette typologie correspond au territoire à dominante rurale qui se déploie dans la continuité de l'entité de Marcellaz. Elle surplombe la vallée du Foron et ses axes de liaison et comprend les principaux villages et leurs hameaux suivants :

- Le village de **Peillonex**, qui est une « aire urbaine » contenu, séparée des autres entités par des secteurs naturels : bois des Bûches et de Login au nord, près agricoles sur versants au nord et au sud, et Ruisseau de l'Encochet à l'Est ;
- Au sud de ce secteur, le village de **Faucigny** est un bourg compact comprenant les ruines du château médiéval qui défendait la vallée de l'Arve ;
- Le village de **Saint-Jean-de-Tholomé** qui est un bourg situé en hauteur au point habité culminant de ce secteur (800 m env.), et comprend de nombreux hameaux en développement ;
- Le village de **La Tour** et le hameau de La Tour d'En Bas, situés en point bas de ce secteur et en contact avec deux autres secteurs de fond de vallée. Ces deux entités urbaines sont séparées par un vaste espace agricole qui crée une trame verte entre le Môle et le fond de vallée. Le village de La Tour a une position singulière sur ce territoire, en pied de colline ornée d'une chapelle, orienté au sud-ouest. Cette butte qui domine le lac du Môle, marque à l'appui des deux versants des Brassés et du Môle, un effet de « porte d'entrée » sur le secteur d'« d'habitat traditionnel de fond de vallée » décrit ci-dessous.

Secteur « habitat compact diffusé en cœur de territoire » :

Cette typologie correspond au territoire compris entre le lit du ruisseau Thy et le Lac du Môle au sud, le lit du Foron à l'ouest et le versant ouest du bas de la montagne des Brassés. Elle comprend les entités urbaines suivantes :

- Le village de **Viuz-en-Sallaz** situé en surplomb de la RD907 sur un versant peu pentu bien exposé au sud. Ses extensions successives ont rejoint d'une part au sud cet axe majeur de déplacement en développant un périmètre commercial, et d'autre part à l'Est le village voisin de Ville-en-Sallaz, par des lotissements résidentiels. Cette entité avec ces étendues n'est pas lisible en vision rapprochée notamment depuis l'axe de la RD.907, hormis depuis un point ponctuel entre le carrefour de Château Gaillard et le Lac de Môle, où un terrain agricole offre une vue perspective à préserver. Ainsi majoritairement la vision éloignée notamment depuis le versant opposé, permet une lecture aisée de l'« enveloppe urbaine » du village ;
- Le village de **Ville-en-Sallaz** a une position similaire sur ce territoire mais a connu un développement beaucoup moins important. Ainsi son centre-bourg s'est étendu vers le nord jusqu'au pied de la montagne des Brassés par un pavillonnaire dans la pente. Le hameau ancien Chez Maillet le long de la RD a également été étendu mais en préservant l'enveloppe originelle. On note par contre un dernier secteur de développement dans des proportions moindres mais relevant d'enjeu fort, en limite communale avec Viuz-en-Sallaz à l'ouest de la commune. Cette extension est à maîtriser car elle dessine les contours de l'urbanisation de Viuz de façon « involontaire ».

Secteur « habitat traditionnel en fond de vallée » :

Cette typologie correspond au territoire compris entre le point de resserrement de la vallée au droit de la ligne de rupture des eaux entre vallées du Foron et du Giffre, et la porte d'entrée Est du territoire vers Marignier. Ce secteur habité est environné de vastes espaces naturels (*montagne des Brasses* au nord, *massif du Môle* au sud et *coteau abrupt du Risse* à l'est), et se révèle être en situation de « cuvette » aux perspectives restreintes par les versants. Il comprend les entités urbaines suivantes :

- Le village de **Saint-Jeoire** et ses extensions pavillonnaires successives, qui comprennent un centre-bourg ancien à valeur patrimoniale, ainsi qu'un secteur de zone d'activités en vitrine sur RD. Le village n'offre pas de façade habitée sur l'axe majeur de territoire et se tient en retrait, ce qui en offre une vision cohérente. Trois offres d'activités se dégagent en continuité sud-est du village, et relèvent ainsi d'un enjeu fort pour structurer sa perception : activités industrielles en porte d'entrée Est, activités artisanales et tertiaires en vis-à-vis au sud, et activités commerciales avec vitrine en continuité urbaine immédiate au sud ;
- Le hameau de **Entreverges** à l'ouest appartient à la commune de La Tour, et constitue une entité à part entière. Il est séparé du centre-bourg ancien par la colline marquée par la chapelle, et de Saint-Jeoire par un terrain agricole ouvert. Ce secteur n'offre toutefois pas une lecture très claire de l'espace car il se prolonge par de nombreux hameaux, de part et d'autre de la RD en direction de La Tour. Ainsi cet habitat diffus confère à ce secteur une image « brouillon » que seuls les éléments géographiques à grande échelle peuvent en l'état, clarifier (versants divers présentés ci-dessus) ;
- Le hameau de **Pouilly** situé au nord de Saint-Jeoire en surplomb, séparé physiquement et visuellement du village-centre par des terrains agricoles ainsi qu'un relief escarpé boisé. Ce hameau traditionnel au développement compact offre une vision claire de par son implantation sur un plateau entouré des

versants abrupts de la sortie des gorges du Risse ;

- L'entité regroupant les hameaux installés en pied de coteau nord-est du Môle, ainsi que le long de l'itinéraire de la RD.26 rejoignant l'agglomération de Marignier. Ces nombreux hameaux d'habitat traditionnel sont peu perceptibles car installés entre des franges boisées leur conférant un cadre confidentiel.

Secteur « fond de vallée cloisonnée » :

Cette typologie correspond au territoire qui s'étend du hameau de Findrol au village de La Tour. Ce secteur est situé en fond de vallée, le long du ruisseau du Thy à l'Est puis du Foron à l'ouest en aval. Ce secteur correspond au territoire structuré autour de l'axe de la RD.9, qui apparaît aujourd'hui comme un itinéraire secondaire qui traverse ce territoire en donnant à voir l'« arrière » des entités décrites précédemment. Un certain nombre de hameaux anciens et de pôles d'activités existent le long de cet axe qui traverse par ailleurs différents secteurs naturels.

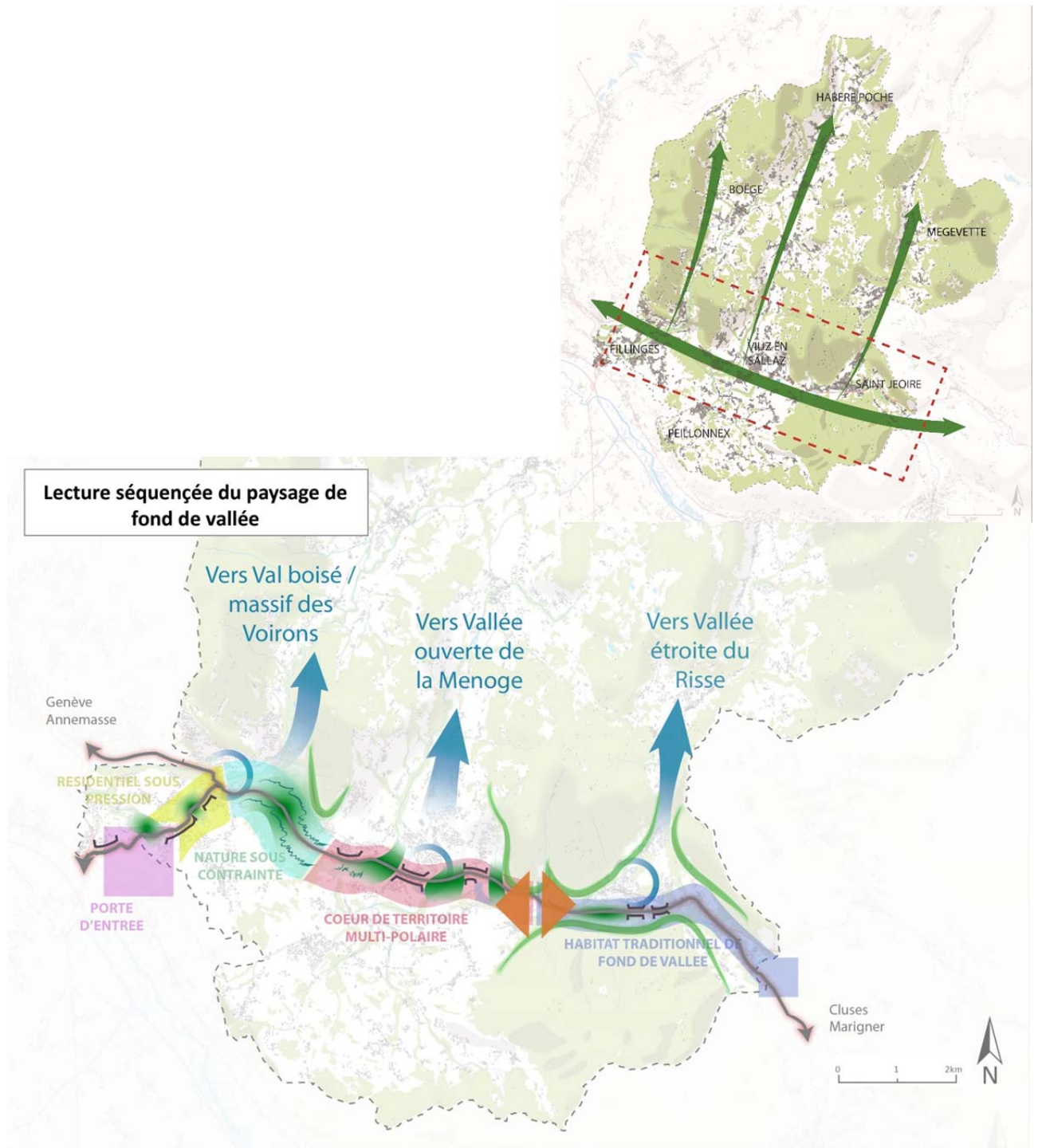
Ces entités à prendre en compte sont :

Au titre des pôles d'activités :

- La zone artisanale de Taney qui est inachevée et comprend des parcelles non construites. Ce secteur situé au cœur d'un vaste espace agricole est très visible en position tant éloignée que rapprochée. Sa perception est donc sensible et l'aspect actuel n'offre pas le niveau de qualité espéré dans ce type de secteur. Cette zone d'activités est donc à prévoir comme point de vigilance majeur ;
- Le site de l'hôpital EHPAD de La Tour (Dufresne-Sommeiller) qui est un îlot bien intégré proche des marais des Tattes ;
- La zone d'activités des Epinasses qui est peu perceptible car environnée de massifs boisés ripisylves le long du Thy et du Foron. Sa façade la plus visible se situe côté Est vers Viuz-en-Sallaz, et constitue également un point de vigilance car au contact de secteurs d'habitats résidentiels ;

Au titre des secteurs naturels :

- Le bois de Chaubon qui est un vaste boisement ripisylve en rive gauche du Foron. Ce bois constitue un masque visuel et une coupure physique importante à l'échelle de la vallée, et isole ponctuellement les entités urbaines entre elles entre Pont-de-Fillings et Viuz ;
- Les marais des Tattes et leur forêt ripisylve qui créent le même effet entre Viuz et La Tour.

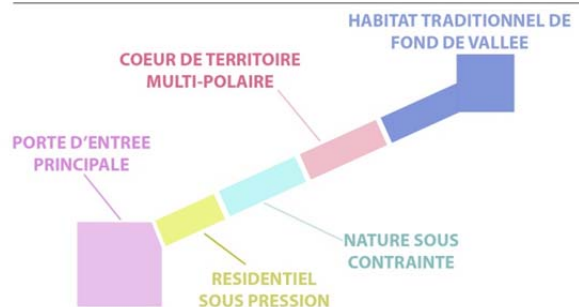


Légende

- RD 907
- Continuité bâtie
- Espaces ouverts
- Lisière haute (masque visuel)
- Boisement sur versant
- Lien axe structurant-Vallée

Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées

Séquençage du paysage accompagnant la RD 907



IGN 2010 - EPODE 2014 - BD CARTO ®

Figure 130 : Lecture séquencée du paysage de fond de vallée

A partir de ces entités, les principaux **effets paysagers perceptibles qui structurent le territoire** sont **La liaison entre les secteurs d'habitat résidentiel et les pôles d'attraction extérieurs du territoire** :

Deux axes majeurs s'affirment pour ces liaisons et nécessitent une réflexion détaillée d'aménagement. Ils se situent tous deux à l'ouest du territoire, l'axe Est de la RD.26 vers Marignier ou RD.907 vers Mieussy ne relevant pas aujourd'hui d'enjeux paysagers évalués d'importance. Ces axes sont :

- L'axe de **liaison vers l'autoroute A40** est ainsi un itinéraire majeur de ce territoire et constitue à ce titre une « porte d'entrée » d'importance. Cet axe correspond à la RD.9 de Findrol à Arpigny puis à la RD.20 de Arpigny à Pont-de-Fillings. Le secteur industriel face au hameau de Bonnaz participe à cette vision et à dégrader le paysage. La vocation de « porte d'entrée » est toutefois affirmée aux abords de l'autoroute par la présence de la zone d'activités artisanale et tertiaire, qui se révèle par contre en « conflit » avec le développement urbain de Fillings. A l'autre extrémité, la « **porte d'entrée** » **de la vallée du Foron** est un secteur qui s'étend en rive gauche de La Menoge avec le carrefour routier des RD.907 et RD.20. Ce secteur nécessite une réflexion détaillée afin de clarifier sa vocation d'accueil commercial et /ou résidentiel. Il apparaît donc nécessaire de zoomer sur cet axe de liaison afin qu'il ne soit plus considéré comme les « coulisses » du territoire et offre un visage clair ;
- La **liaison vers l'agglomération d'Annemasse** s'apparente par l'itinéraire de la RD.907 à une transition entre des secteurs urbanisés qui comprennent Bonne et le Pont de Fillings. La présence du cours d'eau de la Menoge offre un cadre paysager qualitatif mais la séquence qui constitue une autre « porte d'entrée » d'importance pour le territoire, mérite d'être réfléchi en termes de typologie urbaine (habitat, commercial, artisanal ?) au droit de Pont-de-Fillings.

La liaison entre les secteurs de fond de vallée et les sommets :

Trois secteurs sont concernés par cette liaison Vallée / Sommets, et leur présentation vient en complément des éléments présentés ci-dessus au titre des entités urbaines. Il s'agit de :

- Autour du secteur urbanisé de Pont-de-Fillings, s'organise la « **porte d'entrée** » **de la vallée de la Menoge**. Il s'agit d'un espace urbain peu dense mais lisible. Il permet une offre commerciale reliée à une offre de parkings (-relais parfois) qui paraît cohérente et semble pouvoir supporter une extension par densification ;
- La **desserte du Plateau de Bogève et l'accès au Massif des Brasses** par l'agglomération de Viuz-en-Sallaz est un second secteur qui mérite d'être détaillé. L'accès aux massifs est possible depuis le rond-point qui permet également la desserte du centre-bourg. Toutefois cet itinéraire de délestage est aujourd'hui le support d'urbanisation. Ce changement de statut nécessite des aménagements urbains en conséquence. Le secteur du point de raccordement de ces voies sur l'itinéraire de la RD.907 présente un aspect urbain et paysager peu qualitatif et pas lisible. Il relève donc d'un enjeu fort de clarification d'un urbanisme commercial et/ou résidentiel au vu de cette position stratégique sur le territoire ;
- La **desserte de la vallée du Risse et la « porte d'entrée » du Massif des Brasses depuis Saint-Jeoire** est la dernière liaison d'importance sur le territoire. Cette liaison nécessite une traversée du centre-bourg de Saint-Jeoire depuis l'ouest comme l'Est, et constitue ainsi une contrainte forte d'aménagement urbain. L'itinéraire a permis d'assurer l'insertion d'une extension du bourg au nord. La mise en scène de l'office de tourisme des Brasses dans la perspective visuelle de cet axe met en valeur cet itinéraire et affirme l'effet de « porte d'entrée ». Au final ce secteur s'avère à l'échelle du village être bien intégré.

CHAPITRE 3. TOURISME DE PROXIMITE ET DE MONTAGNE

3.1 HISTORIQUEMENT, UN TOURISME ORIENTE VERS LA VILLEGIATURE ET LE BIEN ETRE

Le territoire du SCOT des 3 Vallées, à travers son positionnement stratégique, a bénéficié au cours du 20^{ème} siècle d'une dynamique de villégiature. De nombreuses résidences secondaires se sont développées, principalement en vallée verte, occupées par des suisses et des citadins attirés par la qualité de vie des vallées, loin des nuisances urbaines de Genève et d'Annemasse.

Dés l'annexion de 1860, l'essor du chemin de fer ouvre la Haute Savoie aux premiers touristes. Dès 1859, avec l'ouverture par maître Foex, notaire à Boège, de l'hôtel des chalets au sommet des Voirons, la vallée verte s'ouvre au tourisme. A l'époque l'accent est mis sur l'air pur et les « excellentes eaux bicarbonatées » que l'on peut boire, notamment dans l'hôtel des Voirons. Petit à petit ce tourisme climatique, sera remplacé par un tourisme plus sportif, dominé par les sports de glisse.

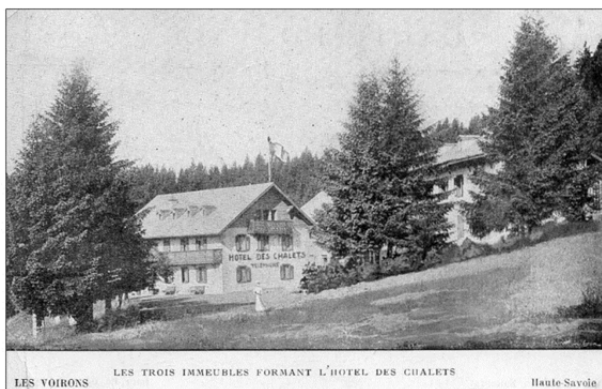


Figure 131 : Un des premiers hébergements touristiques, Hôtel des Chalets sur la montagne des Voirons, aujourd'hui au sein du Monastère de Bethléem.

1. Armature touristique du territoire :

Le territoire des 3 Vallées présente une organisation touristique à deux échelles. En effet il faut distinguer les pôles touristiques ayant un rayonnement départemental des entités touristiques plus locales.

L'offre touristique est présente sur les deux saisons, été et hiver. La dynamique touristique sur la période estivale est de plus en plus forte.

Le territoire des 3 Vallées s'inscrit dans une aire touristique concurrentielle. En effet le territoire des 3 Vallées se situe dans une aire touristique de renommée nationale et internationale Chamonix Mont Blanc, les portes du Soleil, le Grand Massif, les Aravis, Praz de Lys Sommand..

Cependant, le positionnement du territoire est éminemment stratégique, les 3 Vallées bénéficient d'un positionnement d'interface, entre les pôles urbains de Genève et d'Annemasse et les stations touristiques structurantes. Sa proximité géographique avec le bassin de vie franco-valdo-genevois, le bassin annécien, et la vallée de l'Arve, le met à moins de 45 minutes de plus de 700 000 habitants.

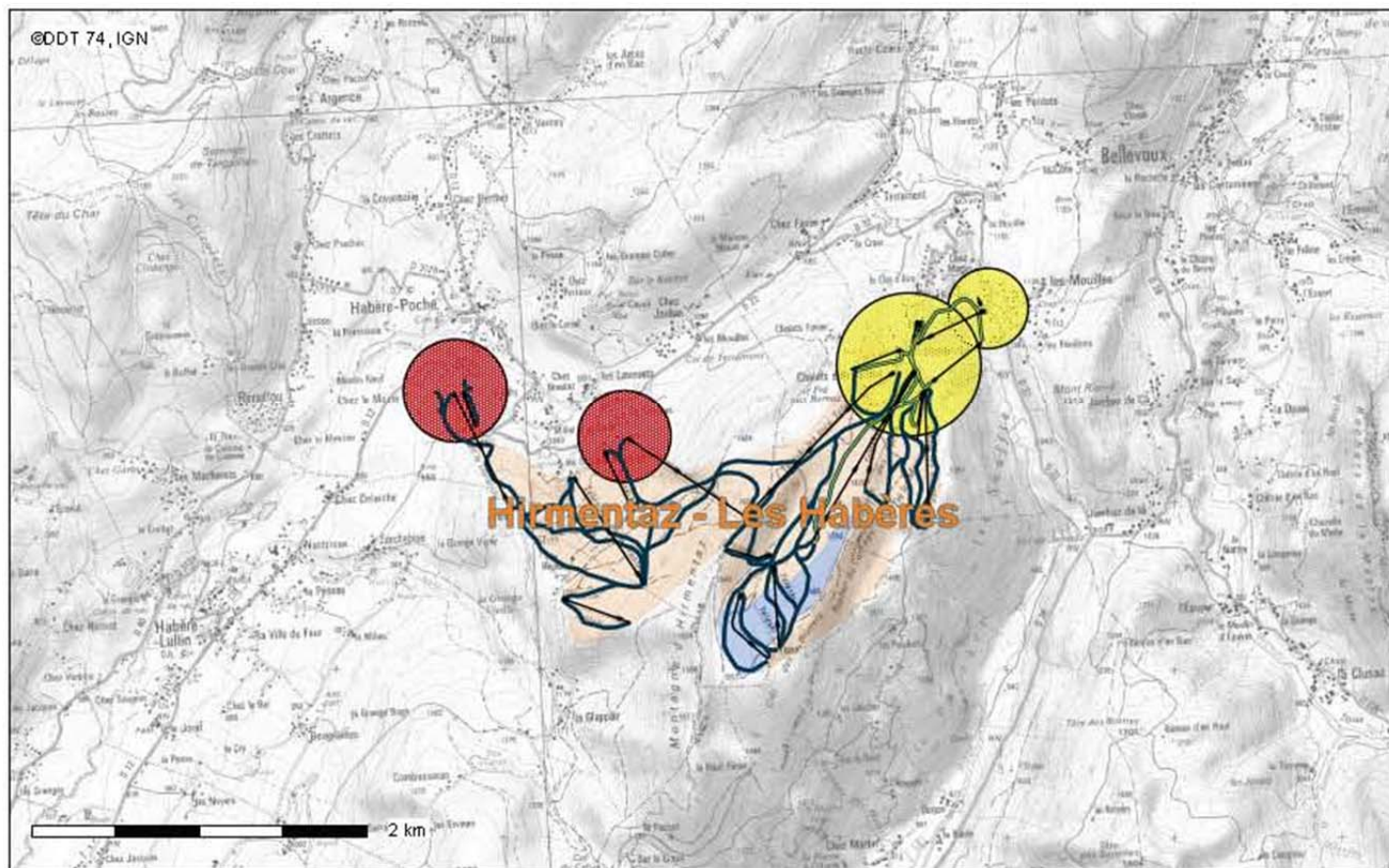


Figure 132 : Un territoire d'interface, entre espaces urbains, et domaine touristique structurants.

Vulnérabilité des domaines skiables au manque de neige dans un contexte de changt. clim.



Conception : DDT 74
Date d'impression : 19-09-2014



- Remontées mécaniques
- Pistes enneigées artificiellement
- Pistes de ski alpin
- Porte d'entrée du domaine (accès sect.engnt)
 - direct "ski au pied"
 - direct par "ascenseur"
 - indirect sécurisé par prod. neige
 - indirect NON sécurisé par prod. neige
 - pas d'accès
 - pas d'accès mais...sécurisé par prod. neige
 - Sect.engnt garanti (climat actuel)
 - Enveloppe actuelle des domaines skiable

Description :

Figure 134 : Enveloppe du domaine skiable de la station des Habères., Vulnérabilité lié aux changements climatiques. Source : DDT74

Le changement climatique est une réalité incontestable. Les observations au cours du XX^{ème} siècle et du début du XXI^{ème} montrent une lente mais significative hausse des températures moyennes pouvant aller jusqu'à + 2°C dans les Alpes (contre + 0,8°C en 100 ans à l'échelle de la planète).

On sait par ailleurs que le manteau neigeux est sensible à toute augmentation de température : des signes de diminution de l'enneigement sont déjà visibles à moyenne altitude.

La question est de savoir si ces changements en cours menacent réellement le fonctionnement des domaines skiables de Haute-Savoie.

Les projections réalisées par la DDT74 pour analyser les conséquences du réchauffement climatique sur l'enneigement et sur l'activité ski reposent sur la définition d'une « Limite d'enneigement naturel garanti » pour l'ensemble des massifs de Haute-Savoie, et sur l'hypothèse d'une remontée de cette limite de 150 mètres par degré Celsius supplémentaire. Cette estimation du risque de diminution de l'enneigement en fonction de l'altitude tient lieu aujourd'hui de référence assez communément admise.

La plupart des acteurs (gestionnaires de domaines skiables, élus locaux, financeurs, investisseurs...) préoccupés par le risque économique lié à la perte d'enneigement s'y réfèrent.

A noter que la démarche prospective proposée reste centrée sur la seule variable enneigement. Dans une réflexion plus globale, il est essentiel de prendre en compte d'autres facteurs, en premier lieu, le comportement des clientèles, qui ont une grande influence sur le fonctionnement des

stations et sont eux aussi susceptibles de connaître des évolutions.

- La notion d'enneigement naturel garanti (en bleu sur la cartographie précédente)

Cette notion est définie de manière empirique -à dire d'expert- au regard des conditions d'enneigement passées et actuelles pour l'ensemble des massifs de Haute-Savoie (les massifs Haut Savoyards présentant un caractère relativement homogène du point de vue météorologique, et donc logiquement, du point de vue nivologique). Sa limite, qui fluctue au gré des orientations (N, E, SE, S, SO, O), est fixée actuellement à 1 500 mètres d'altitude en versant nord et remonte jusqu'à 1800 mètres en versant exposé plein sud. En dessous de cette limite, on considère que l'enneigement est aléatoire et peut faire défaut en début et fin de saison touristique voire même en plein hiver. Au dessus, l'enneigement est «garanti » : les opérateurs de domaines skiables et les skieurs peuvent compter d'une année à l'autre sur une couverture de neige suffisante de mi-décembre à mi-avril avec une probabilité proche de 1.

Sur la base de cette approche, la station des Habères possède un secteur d'enneigement naturel relativement réduit, situé sur la partie haute du domaine.

Station des BRASSES :

En 1970, création d'un Syndicat Intercommunal d'aménagement du massif des Brasses, les travaux d'aménagement de la station débutent en 1973. La station des Brasses constitue une entité touristique importante à l'échelle du territoire.

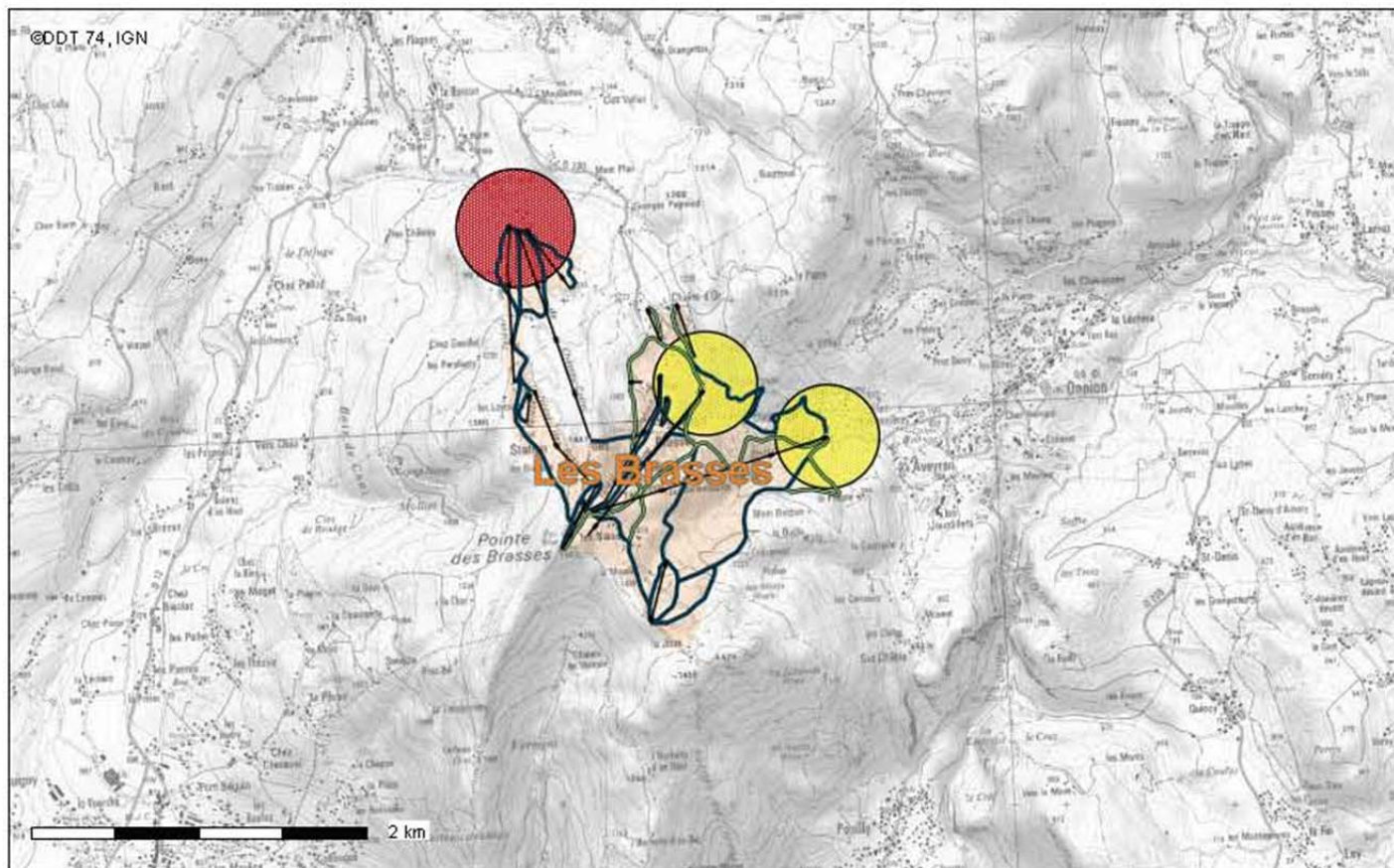


Figure 135 : Domaine skiable Massif des Brasses. Source : Alpes du Léman

Vulnérabilité des domaines skiables au manque de neige dans un contexte de changt. clim.



Conception : DDT 74
Date d'impression : 19-09-2014



- Remontées mécaniques
- Pistes enneigées artificiellement
- Pistes de ski alpin
- Porte d'entrée du domaine (accès sect.enngt)
 - direct "ski au pied"
 - direct par "ascenseur"
 - indirect sécurisé par prod. neige
 - indirect NON sécurisé par prod. neige
 - pas d'accès
 - pas d'accès mais...sécurisé par prod. neige
 - Sect.enngt garanti (climat actuel)
 - Enveloppe actuelle des domaines skiables

Figure 136 : Enveloppe du domaine skiable de la station des Brasses., Vulnérabilité lié aux changements climatiques. Source : DDT74

Au regard de l'analyse précédente, il ressort que la station des Brassés ne possède pas de secteur d'enneigement garanti, à contrario de la station d'Hirmentaz. Cette situation au niveau de ces deux stations contraste avec la moyenne du département de la Haute Savoie. Cependant on peut observer que grâce à la technologie de production artificielle de neige les deux stations

conservent des accès sécurisés(en jaune sur les cartographies).

D'une manière générale à l'échelle de la Haute Savoie, l'offre de ski est majoritairement située au dessus de la limite d'enneigement naturel garanti (55 % du linéaire de piste en Haute Savoie), et donc relativement protégée des aléas climatiques.

3.3 LITS TOURISTIQUES

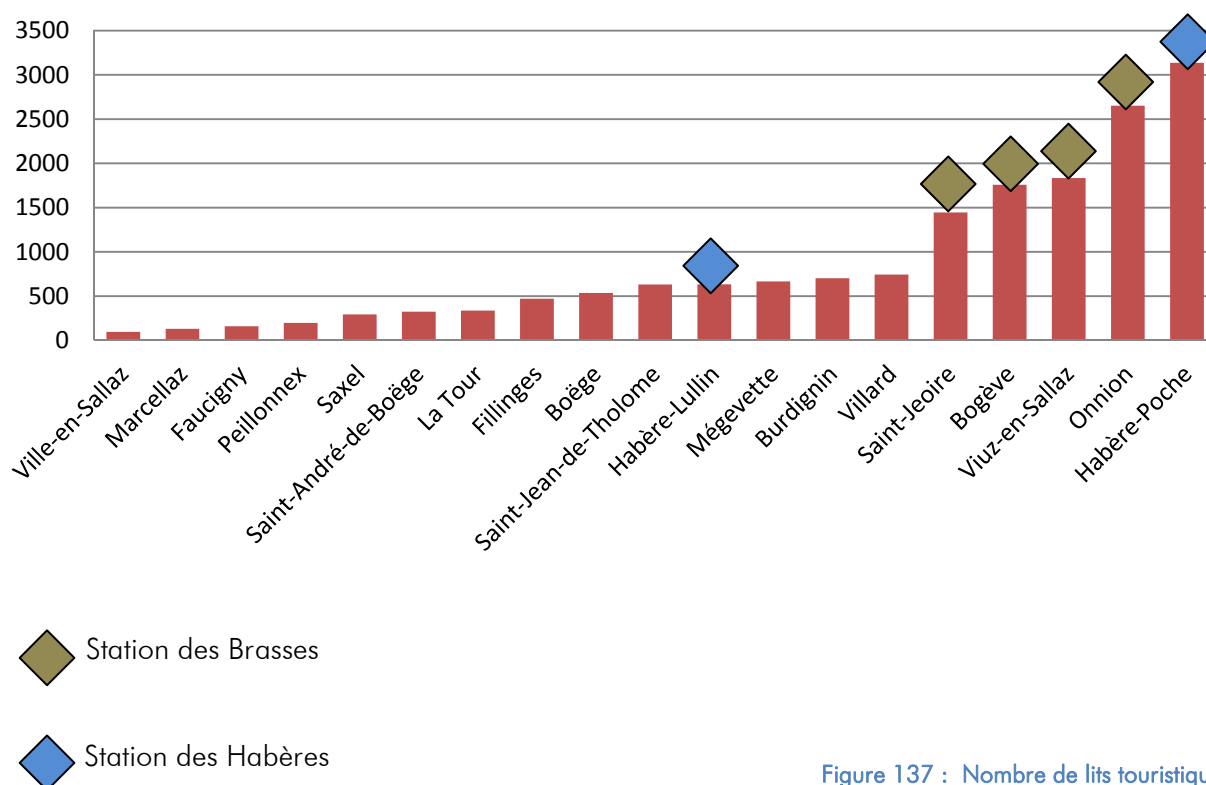


Figure 137 : Nombre de lits touristiques par commune- Données 2012. Source : CG74

La répartition du nombre de lits sur le territoire permet de conforter l'approche présentée précédemment sur l'armature touristique du territoire. Avec $\frac{3}{4}$ du nombre de lits touristiques, la vallée verte ressort comme la polarité touristique. Ce constat est à nuancer sur la station des Brasses, à cheval sur les deux intercommunalités.

Ainsi sur le territoire des 3 Vallées on recense 16 746 lits touristiques en 2012, (2.5 % du nombre de lits de la Haute Savoie). En observant les statistiques de 2013 à l'échelle du territoire on peut souligner une baisse de 1.2 % du parc touristique. Cette baisse est à mettre en relation avec un phénomène observé depuis les 20 dernières années, à savoir la forte diminution du nombre de résidences secondaires. En effet, la pression résidentielle ne s'exerce pas uniquement sur le foncier agricole mais également sur le parc secondaire, qui se transforme progressivement en résidences principales.

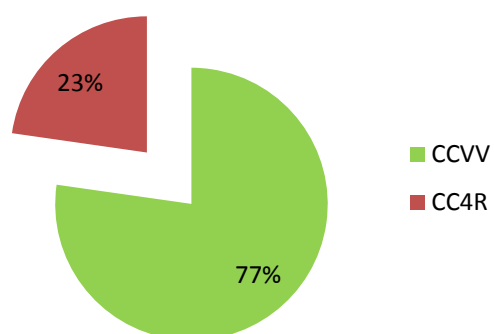


Figure 138 : Nombre de lits touristiques intercommunalité- Données 2012. Source : CG74 Portrait de Territoire

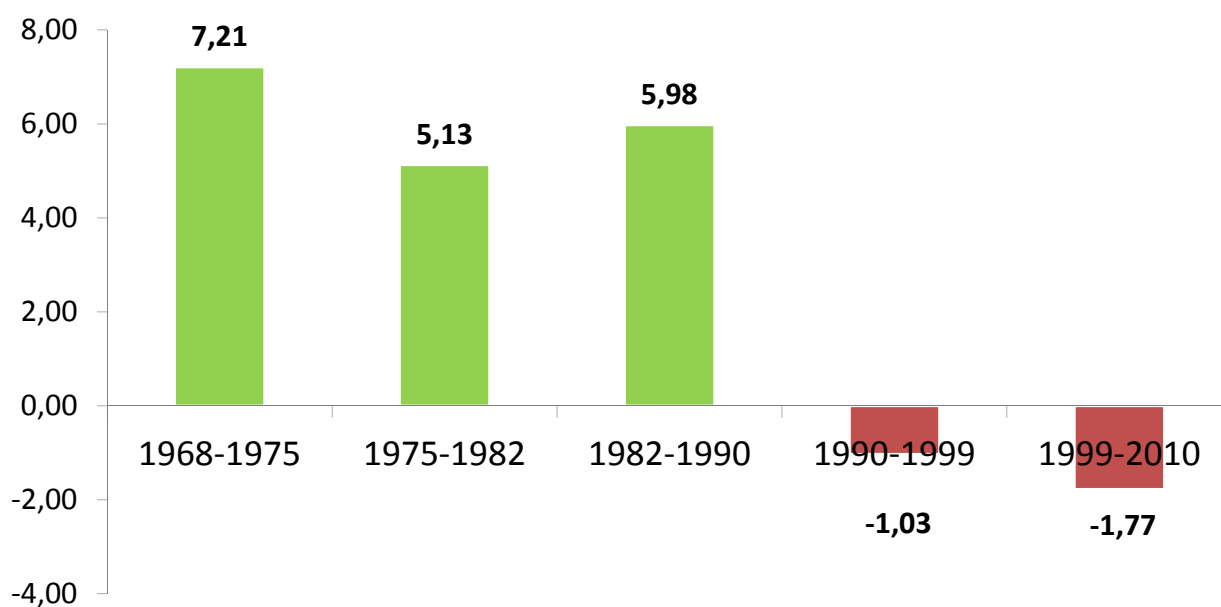


Figure 139: Evolution du parc de résidences secondaires sur les 3 Vallées- Données 2010. Source :INSEE

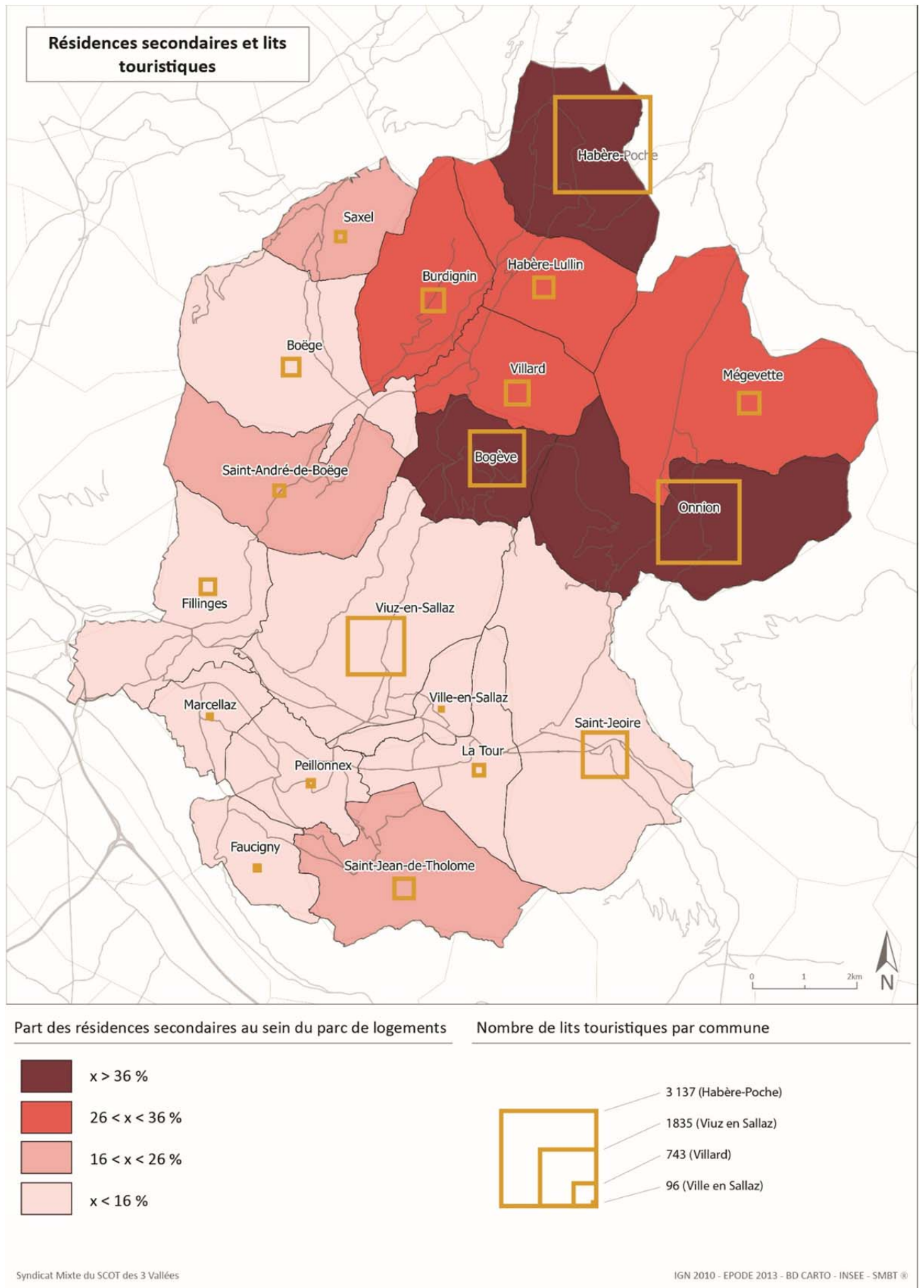


Figure 140 : Poids des résidences secondaires dans le logement

3.4 ENJEUX LIES A L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Activité touristique permettant une économie locale endogène. • Saisonniers originaires du territoire • Cadre environnemental remarquable et reconnu • Des lieux touristiques • Proximité des bassins genevois et Thonnois 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité fragile car très liée à l'activité ski et fortement menacée par la baisse de l'enneigement • Tourisme à la journée, de court séjour
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Retrouver un positionnement touristique • Structurer l'offre en phase avec la demande de proximité • Des lieux touristiques à valoriser • Renforcement du maillage en modes doux à l'échelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragilité des pôles ski alpin en cas de manque de neige • Transformation du parc de résidences secondaires en résidences principales
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> • Le juste équilibre entre faire face à l'accueil de nouvelles populations et activités, sans mettre en péril, ni l'activité agricole, ni les ressources naturelles • Maintien du cadre de vie, des identités caractéristiques des territoires • Profiter du dynamisme économique et démographique local pour innover • Identifier une stratégie touristique commune. 	

CHAPITRE 4. RESSOURCES

NATURELLES ET LEUR GESTION

4.1 ETAT DES LIEUX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

1. Contexte hydrologique et hydrogéologique

✓ Etat des lieux des eaux superficielles

Le territoire du Scot est drainé par trois cours d'eau principaux, ayant un axe nord-sud : la Menoge, le Foron et le Risse.

- **La Menoge**

La Menoge prend sa source au col des Moises à 1100m d'altitude, traverse une vallée ouverte et rurale à l'amont, la Vallée Verte, puis après un passage dans une vallée étroite et encaissée aux versants raides très boisés, rejoint la plaine urbanisée. C'est un affluent important de l'Arve aval en rive droite. Elle draine un bassin versant de 162km² pour un linéaire de 29,5km.

Torrent de forte instabilité, le lit de la Menoge subit un creusement important suite à des extractions abusives dans les années 1970.

Ses affluents principaux sont le Brevon de Saxel et le Foron de Fillinges.

La Menoge est caractérisée par un régime torrentiel simple, avec une seule alternance annuelle des hautes eaux et des basses eaux. Les maxima mensuels sont atteints en période de fonte nivale (mars-avril) et la période de basses eaux se situe entre juillet et septembre. La Menoge peut subir des étiages marqués (débit < à 2m³/s).

Les débits augmentent progressivement à partir de septembre, les valeurs hivernales demeurent parmi les plus fortes observées malgré une légère inflexion en janvier / février probablement due à la nature neigeuse des précipitations.

Depuis la fin des années 1990 l'étiage estival, réservé aux trois mois d'été, est en train d'apparaître dès le mois de mai pour se terminer en novembre. **Cette augmentation de la durée de l'étiage au cours du temps soumet les populations aquatiques à un stress de plus en plus long.**

La qualité chimique de ce cours d'eau est qualifiée de mauvaise par le SDAGE Rhône Méditerranée, l'état écologique est dégradé avec un état moyen. Le SDAGE fixe comme objectif 2015 pour atteindre un bon état écologique et 2027 pour un bon état chimique.

D'un point de vue piscicole, une importante population de truites est présente sur l'ensemble du bassin de la Menoge. La Menoge et une grande majorité de ses affluents disposent de populations de truites bien installées et naturellement fonctionnelles ainsi qu'une bonne reproduction naturelle. Le cours aval de la Menoge accueillait d'importantes remontées d'ombres, aujourd'hui minimales.

- **Le Brevon de Saxel**

Le Brevon de Saxel est un affluent rive droite de la Menoge prenant sa source au col de Saxel, à 940 m d'altitude. Il s'étend sur 6,2 Km au sein d'un bassin versant essentiellement rural et rejoint la Menoge en aval immédiat de Boège. Le cours d'eau présente un profil torrentiel marqué sur la moitié amont de son cours, la partie aval présentant une pente plus douce jusqu'à la confluence avec la Menoge, en aval immédiat de Boège.

Le Brevon subit des étiages marqués sur son extrême amont, les débits étant soutenus plus en aval par les eaux de plusieurs petits affluents, dont les deux principaux, le ruisseau des Rafforts et le Manant. Ces affluents, relativement courts (respectivement 2,1 et 3,2 Km), présentent des pentes très marquées. Ils drainent le versant Est des Voirons, leurs bassins respectifs étant tous deux très majoritairement forestiers en amont, et ruraux en aval.

Ce cours d'eau semble subir une pollution de ses eaux dès le début de son cours. Ce constat semble lié aux rejets subis par le cours d'eau au niveau de Saxel et aux faibles débits sur ce secteur. Cependant, une amélioration notable de la qualité des eaux est observée dans les parties médianes et aval du torrent, qui présente alors une qualité des eaux satisfaisante ; du notamment à la dilution des flux polluant par les apports latéraux (Rafforts et Manant).

- **Le Foron de Fillinges**

Le Foron de Fillinges est le principal affluent de la Menoge. Il draine un bassin versant de plus de 53 Km², pour un linéaire de 18,7 Km. Son cours supérieur (amont de Viuz-en-Sallaz) s'inscrit dans une vallée encaissée et boisée, où le Foron présente un caractère torrentiel marqué. Son lit méandre plus sagement à l'aval de Viuz au sein d'un territoire dominé par les zones agricoles et d'habitat dispersé.

Le Foron de Fillinges subit des étiages très sévères dans le secteur de Bogève et est alimenté en aval de Viuz par le Thy, son principal affluent.

La qualité chimique de ce cours d'eau est qualifiée de bonne par le SDAGE Rhône Méditerranée, l'état écologique est qualifié bon et de très bon pour l'état chimique.

Le SDAGE fixe comme objectif 2015 pour atteindre un bon état écologique et chimique.

Cependant, les analyses réalisées en 2008 et 2010, bien que présentant une bonne qualité d'eau globale, font ressortir ponctuellement une pollution (concentration en ammonium, phosphates et nitrites) à mettre en lien avec la traversée du lagunage de Bogève.

- **Le Thy**

Le Thy s'écoule sur 4,5 Km au sein d'une plaine occupée par des zones agricoles et de l'habitat dispersé. Son cours est principalement marqué par la présence d'une retenue en lit mineur à 500m en aval de ses sources, le Lac du Môle. Le Thy présente un profil peu marqué, avec une pente moyenne relativement faible, seule la partie située en amont du lac du Môle ayant des pentes légèrement plus fortes que le reste de son cours.

Le Thy présente une qualité chimique globalement satisfaisante, avec une légère pollution diffuse, en lien probable avec l'occupation du sol sur le territoire drainé par le cours d'eau (traversée d'une zone urbanisée, cultures céréalières modérées et traversée du lac du Môle).

- **Le Risse**

Le Risse est une rivière torrentielle de 18km, qui prend sa source à la montagne d'Hirmentaz vers 1600m d'altitude sur la commune de Bellevaux. De nombreux torrents rejoignent son cours et l'alimentent en matériaux.

La qualité chimique de ce cours d'eau est qualifiée de très bonne par le SDAGE Rhône Méditerranée, l'état écologique est qualifié de bon.

La présence régulière en classe de qualité verte des nitrates, des phosphates et des ions ammoniums témoignent d'un traitement des effluents domestiques nécessitant encore des améliorations. Une tendance à l'eutrophisation (processus par lequel des nutriments s'accumulent dans un milieu/habitat) sur son cours moyen et aval est relevée.

Le SDAGE RM identifie néanmoins une liste de problèmes et de mesures complémentaires à apporter :

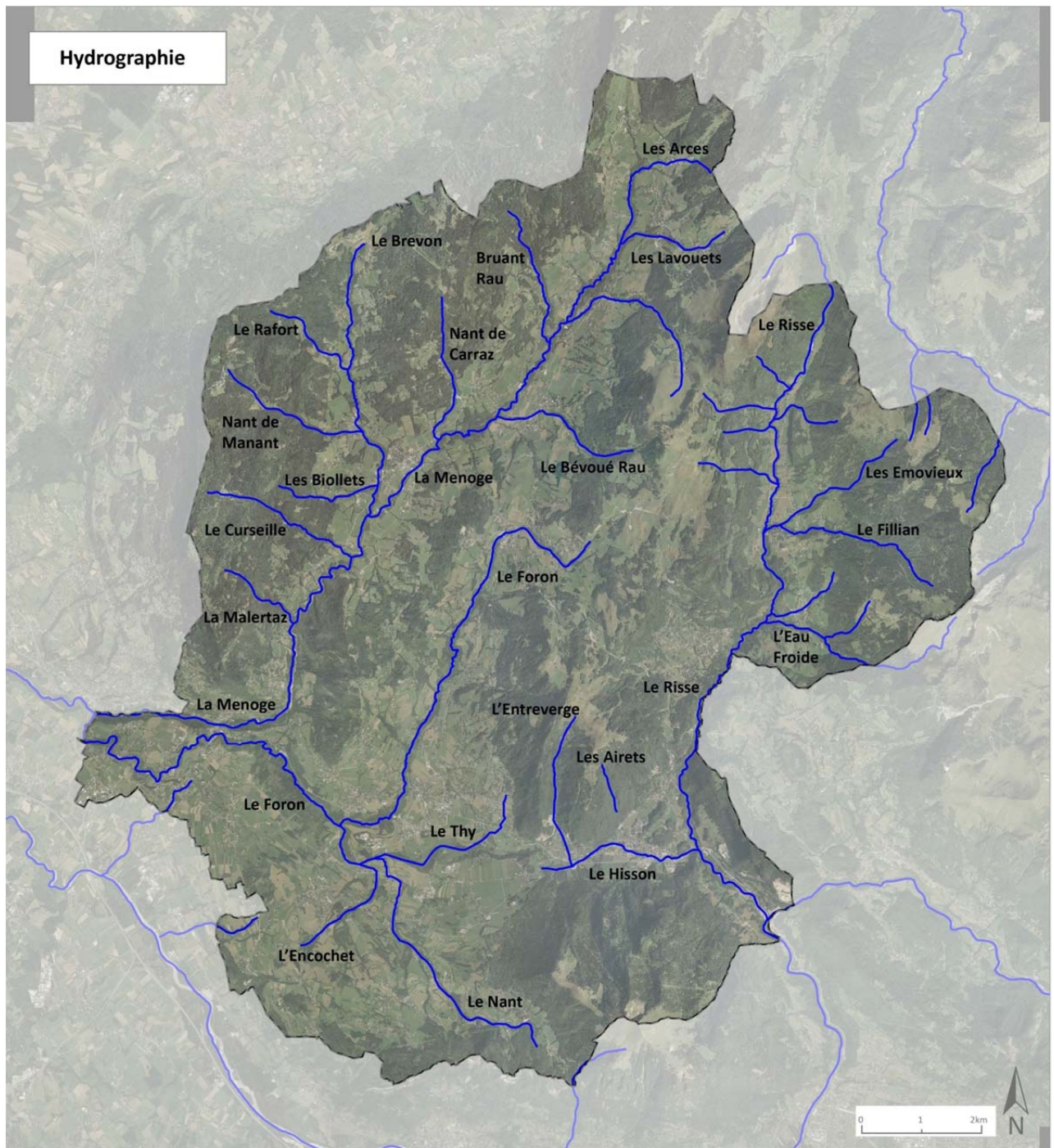
Problèmes et mesures du Programme De Mesures

Libellé problème	Code mesure	Libellé mesure	Description mesure	Maîtrise d'ouvrage financement mesure
Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	La mise en place une démarche de gestion concertée sur le périmètre pertinent est ciblée sur les secteurs identifiés à enjeux, afin d'améliorer l'organisation des acteurs de l'eau, de développer un partenariat local ou supra local voire transfrontalier, de prendre en charge certains transferts de gestion (ex. Domaine Public Maritime). L'efficacité de cette mesure repose sur la mise en place d'une structure de gestion et d'une équipe d'animation, ou le cas échéant, sur des démarches ou structures en place autres que les SAGE et contrats de milieu	Maîtrise d'ouvrage : Collectivité locale, EPCI Financements potentiels : Agence de l'eau RM&C, Conseil Régional, Conseil Général
Problème de transport sédimentaire	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	Mesure qui doit s'accompagner d'une réflexion sur la gestion de l'équilibre sédimentaire à l'échelle du bassin versant. Elle vise à favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur à l'échelle du bassin versant, la reprise des matériaux là où ils sont en excédents. Des actions ponctuelles de mobilisation des sédiments afin de les injecter dans les zones déficitaires sont le cas échéant à envisager. Dans certaines situations, un diagnostic sur le colmatage du milieu peut être nécessaire.	Maîtrise d'ouvrage : Collectivité locale Financements potentiels : Agence de l'eau RM&C, Conseil Régional, Conseil Général
Altération de la continuité biologique	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	Une étude de définition et de faisabilité est nécessaire pour définir l'action à mettre en œuvre au niveau local.	Maîtrise d'ouvrage : Exploitant d'ouvrage, ayant droit Financements potentiels : Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'eau RM&C
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	Mesure d'accompagnement de la détermination d'objectif de débits d'étiage sur un cours d'eau. Elle est destinée à l'ensemble des usages présents sur le bassin (AEP, agriculture, industrie...).	Maîtrise d'ouvrage : Gestionnaire, Ayant droit Financements potentiels : Conseil Régional, Conseil Général

Figure 141 : Extrait SDAGE Rhône Méditerranée : les dysfonctionnements identifiés dans l'aire du SCoT

D'une manière générale, le bassin versant de la Menoge semble être principalement affecté par un problème de ressource en eau : la grande majorité des cours d'eau

subit des périodes de basses eaux marquées et prolongées, pouvant aller jusqu'à des assecs.



Légende

 Cours d'eau

Figure 142 : Réseau hydrographique – SCOT des 3 Vallées

✓ **Etat des lieux des masses d'eau souterraines**

Le territoire est concerné par la masse d'eau souterraine à l'affleurement « Domaine plissé du Chablais et Faucigny – bassin versant Arve et Dranse FRDG408 ». Elle est qualifiée par le SDAGE d'un bon état écologique et chimique.

Le territoire héberge des ressources souterraines liées aux formations géologiques, 4 types d'aquifères peuvent être distingués :

- **les gypses, dolomies et cargneules du Trias** dont les eaux sont caractérisées par des taux de sulfates généralement très élevés,
- **les calcaires karstifiés** donnent naissance à des sources bicarbonatées calciques importantes mais **vulnérables**,
- **les flyschs** à dominante gréseuse dont la schistosité et surtout l'intense fracturation leur confèrent une perméabilité élevée,
- **les terrains quaternaires** dont les formations de versant contiennent de nombreux petits aquifères localisés aux débits généralement modestes. Ces terrains de couvertures peuvent également assurer la filtration de venues issues des formations fissurées et fracturées sous-jacentes.

2. Document de planification

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Adoptée par l'Europe le 23 octobre 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a été retranscrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. Cette directive engage les pays de l'Union européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Celle-ci prévoit, en France, la définition d'objectifs de qualité dans le cadre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SDAGE Rhône – Méditerranée 2016 – 2021

*Institué par la loi sur l'eau de 1992, le **SDAGE** est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines).*

Ce document a une portée juridique qui s'impose aux décisions administratives en matière de police des eaux, notamment l'instruction des déclarations et autorisations administratives (rejets, urbanisme...). De plus, plusieurs autres documents de planification (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, schémas départementaux des carrières...) doivent leur être compatible ou rendus compatibles dans les 3 ans.

Le territoire s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Rhône – Méditerranée 2016-2021, adopté par le comité de bassin (20 novembre 2015) et approuvé par le Préfet Coordonnateur de bassin. Il est entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans.

Il intègre les obligations définies par la Directive Cadre Européenne sur l'eau ainsi que les orientations de la conférence environnementale.

Le SDAGE RM définit 9 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, à savoir :

0. S'adapter aux effets du **changement climatique**.
1. Privilégier la **prévention et les interventions à la source** pour plus d'efficacité.

2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de **non dégradation** des milieux aquatiques.
3. Prendre en compte les **enjeux économiques et sociaux** des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement.
4. **Renforcer la gestion de l'eau** par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
5. **Lutter contre les pollutions**, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
6. **Préserver et restaurer** le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides.
7. **Atteindre l'équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
8. **Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations** en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.

Le SDAGE a une certaine portée juridique, d'après l'article L212-1 du Code de l'environnement. Il est opposable à l'administration et non aux tiers, c'est-à-dire que la responsabilité du non-respect du SDAGE ne peut être imputée directement à une personne privée.

Orientations pour les eaux superficielles / souterraines pour ce territoire :

MESURES À METTRE EN ŒUVRE
POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT

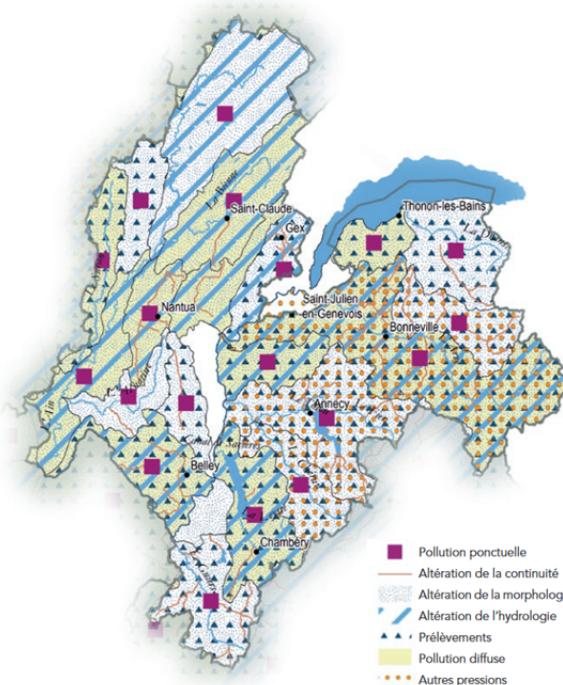


Figure 143 : Carte extraite du SDAGE Rhône Méditerranée, mesures à mettre en œuvre relatives au bassin Haut-Rhône

Sur le territoire des 3 Vallées, Le SDAGE préconise :

- Une lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses,
- Une amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau (en terme de prélèvements et de soutien d'étiage),
- Une restauration des milieux aquatiques et humides.

Le point de vigilance principal pour le SCoT est de s'assurer de l'adéquation entre la ressource en eau disponible sur le territoire et les perspectives de développement démographique.

Arve - HR_06_01	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter :	Altération de la continuité
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraindrait la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Pression à traiter :	Altération de la morphologie
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Pression à traiter :	Altération de l'hydrologie
RES0602	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
Pression à traiter :	autres pressions
MIA0703	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les pesticides
AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
GOU0101	Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)
IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement recepneur
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances
ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
ASS0302	Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)
Pression à traiter :	Prélèvements
RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES0602	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation
Mesures pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances	
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses
Giffre - HR_06_06	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter :	Altération de la continuité
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraindrait la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Pression à traiter :	Altération de la morphologie
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
Pression à traiter :	autres pressions
MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances
ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Pression à traiter :	Prélèvements
RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Figure 144 : Programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée 2016

Le SAGE de l'Arve

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau

doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions des SAGE. Les SAGE doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.

Le SAGE peut être associé à un contrat de rivière, outil de programmation opérationnelle pour mettre en œuvre les actions du territoire.

Le bassin versant de l'Arve est inscrit au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, comme un territoire sur lequel un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est nécessaire pour atteindre les objectifs de la directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arve a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2009 et la CLE a été constituée en juin 2010. L'installation de la CLE marque le début de la phase d'élaboration du SAGE, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A).

L'« Etat initial » réalisé en 2010 a eu pour objectifs de présenter un état de la connaissance à l'échelle du périmètre du SAGE dans différents domaines :

- l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eaux superficielles et souterraines,
- l'état morphologique des cours d'eau,
- l'état des milieux aquatiques et humides et des peuplements faunistiques et floristiques, terrestres, piscicoles, ...
- les usages de l'eau constituant une pression vis-à-vis des ressources en eau et des milieux ainsi que les usages en lien avec l'eau : prélèvements, rejets, pêche, loisirs...
- les risques liés à l'eau,
- l'organisation des acteurs du territoire et les modes de gestion et les actions déjà engagées.

Suite à la validation de l'état initial par la CLE le 30 mai 2011, la phase de diagnostic a pu être initiée.

Après l'approbation du diagnostic en CLE, en date du 8 juillet 2011, les phases suivantes du SAGE ont été engagées :

- Etudes complémentaires à l'état initial,
- Définition des objectifs du SAGE : définition des tendances et scénarios possibles, choix des objectifs du SAGE et choix d'un scénario ;
- Réalisation des documents du SAGE : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et règlement.

Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 30 juin 2016.

Liste des enjeux du SAGE :

- Mettre en œuvre **une gestion globale à l'échelle du bassin versant** en développant la sensibilisation, la pédagogie, la concertation et l'hydrosolidarité entre les collectivités du territoire.
- **Améliorer la connaissance et assurer une veille** scientifique et technique
- **Anticiper l'avenir** en intégrant les perspectives de développement urbain et touristique des territoires et les conséquences probables du changement climatique
- **Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire**
- **Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau**, en prenant en compte des sources de pollution émergentes : réseaux d'assainissement, pluvial, décharges, agricole, substances prioritaires
- **Garantir la satisfaction des usages et des milieux**, en tenant compte de la ressource disponible et restaurer les équilibres sur les secteurs déficitaires
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides**, notamment les forêts alluviales, pour leurs fonctionnalités hydrologiques et écologiques et les valoriser comme éléments d'amélioration du cadre de vie

- **Rétablir l'équilibre sédimentaire des cours d'eau du bassin versant**, préserver leurs espaces de liberté et restaurer la continuité piscicole et les habitats aquatiques, en prenant en compte les enjeux écologiques et humains

- **Améliorer la prévision et la prévention pour mieux vivre avec le risque**, réduire l'impact des dispositifs de protection sur l'environnement et garantir la non-aggravation en intégrant le risque à l'aménagement du territoire

Contrat de Rivière

Le territoire est concerné par :

- **Le contrat de milieu Giffre et Risse**, en cours d'exécution, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A). La mise en œuvre de ce contrat est prévue pour une durée de 7 ans à compter de sa signature le 6 février 2012 (période 2012 – 2018). Un décalage d'un an est à prendre en compte par rapport au document agréé en 2010.

Les enjeux du contrat sont :

- Protection des personnes et des biens (crues liquides et solides)
 - Maintien des fonctionnalités des milieux (géomorphologie, qualité habitationale, diversité des espèces, inféodées - cours d'eau, annexes, ZH - qualité de l'eau)
 - Gestion quantitative des eaux, connaissance à approfondir dans un premier temps pour une meilleure adéquation future ressources/besoins
- **Un projet de contrat de milieu Arve (2^{ème} contrat)**, a fait l'objet d'une réflexion préalable fin 2008. Il serait porté par le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A).

La démarche « Arve Pure »

Le SM3A, auquel adhère la CC4R adhère, porte le programme Arve Pure 2018. Il s'agit d'une opération collective de lutte contre les micropolluants et les substances dangereuses : métaux, polluants organiques, pesticides.... Même à très faible concentration, ces substances dégradent la qualité de l'eau potable et des milieux aquatiques. Dans la vallée de l'Arve, des efforts importants et efficaces ont déjà été conduits au travers du contrat de rivière et du 1er contrat ARVE PURE 2012. Cependant le territoire reste identifié comme zone d'action prioritaire par l'Agence de l'eau (dans le SDAGE) pour une action renforcée de réduction des rejets polluants.

Compte-tenu de la multitude d'activités qui génère une pollution, le choix et l'efficacité des actions à mettre en œuvre reposent sur des démarches collectives mobilisant les acteurs concernés sur un même territoire : émetteurs de rejets, gestionnaires des réseaux d'assainissement, organismes de contrôle, financeurs.

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Rhône Méditerranée

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. Il vise à :

- Encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ;
- Définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations des 31 Territoires à Risques Important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Le PGRI traite d'une manière générale de la protection des biens et des personnes. Que ce soit à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ou des TRI, les contours du PGRI se structurent autour des 5 grands objectifs complémentaires :

- La prise en compte des risques dans l'aménagement et la maîtrise du coût des dommages liés à l'inondation par la connaissance et la réduction de la vulnérabilité des biens, mais surtout

par le respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation.

- **La gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques** au travers d'une approche intégrée sur la gestion de l'aléa et des phénomènes d'inondation (les débordement des cours d'eau, le ruissellement, les submersions marines ...), la recherche de synergies entre gestion de l'aléa et restauration des milieux, la recherche d'une meilleure performance des ouvrages de protection, mais aussi la prise en compte de spécificités des territoires tels que le risque torrentiel ou encore l'érosion côtière.
- **L'amélioration de la résilience des territoires exposés** à une inondation au travers d'une bonne organisation de la prévision des phénomènes, de l'alerte, de la gestion de crise mais également de la sensibilisation de la population.
- **L'organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques d'inondation** par la structuration d'une gouvernance, par la définition d'une stratégie de prévention et par l'accompagnement de la GEMAPI (*).
- **Le développement et le partage de la connaissance** sur les phénomènes, les enjeux exposés et leurs évolutions..

4.2 USAGES DE L'EAU

Sur le bassin versant de la Menoge, deux principaux types d'usage de l'eau existent : le prélèvement d'eau d'une part et le traitement des eaux usées d'autre part. La figure suivante répertorie l'ensemble des modalités ponctuelles en lien avec ces usages recensés sur ce bassin versant.

La gestion de la ressource en eau sur le territoire des 3 Vallées est cadrée par plusieurs documents dont le SCoT synthétise les objectifs (contrats de rivière, Sage de l'Arve).

Prélèvements

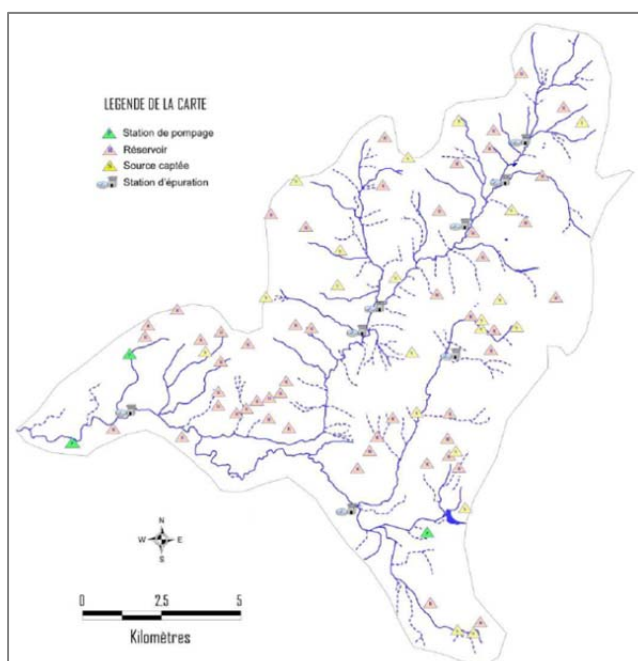


Figure 145 : Carte des différents usages de l'eau sur le bassin versant de la Menoge

21 sources captées, 3 forages et 60 réservoirs ont été répertoriés sur le bassin versant de la Menoge pour un volume total prélevé de 2,2m³/s (source : AERMC, 2008)

	Sources captées		Pompages		Réservoirs
	Nombre	Volume prélevé (L/s)	Nombre	Volume prélevé (L/s)	Nombre
Haute-Menoge	7	450,1	0	0	23
Basse-Menoge	1	232,7	2	593,8	19
Brevon	4	197,5	0	0	4
Foron	9	723	1	19,5	14
Total	21	1603,3	3	613,3	60

La plus forte pression en termes de prélèvements s'effectue sur le Foron et la haute Menoge, non sans conséquences sur les débits des cours d'eau, notamment en période d'étiages. Le potentiel impactant de ces prélèvements est d'autant plus fort sur la

basse Menoge qu'une partie des prélèvements est exportée vers un autre bassin versant et ne rejoint donc jamais le cours d'eau du territoire par le biais des rejets des eaux usées.

Production hydroélectrique : installations autorisées

Il n'existe pas d'équipements hydroélectriques d'importance sur le bassin versant de la Menoge, les seuls aménagements présents sont des prises d'eau alimentant des biefs.

Il en existe deux sur la Menoge (seuil des prés sur la commune du Villard, scierie Chatelain en amont de Boège), deux sur l'aval du Foron (bief Dégerine et bief Bonnefois) et un sur le Brevon de Saxel (Bief Dupuis). Ces aménagements, du fait de leur faible gabarit, ont un impact hydraulique très faible sur les cours d'eau qu'ils concernent, et hébergent pour la plupart des populations fonctionnelles de truites fario.

Sur le bassin du Risse :

- prises d'eau d'Onnion

Elles sont situées sur les ruisseaux des Jourdillets et des Rulans, affluents de rive droite du Risse, au sud-est du chef-lieu d'Onnion. A partir de chacun des ruisseaux, les eaux sont dérivées vers la centrale située en bordure du Risse, à l'entrée des Gorges.

La puissance maximum brute est de 292 kW, le débit d'équipement de 0,35 m³/s et le débit réservé de 0,045 m³/s. La longueur court-circuitée est de 1000 m environ avec une restitution au Risse. La dernière autorisation a été accordée pour une période de 75 ans en 1925 soit jusqu'en 2000. Elle est donc en cours de renouvellement.

L'intérêt piscicole de ces cours d'eau est limité.

4.3 GESTION DE LA RESSOURCE EAU

Les communes du bassin versant de la Menoge

Le diagnostic du bassin versant de la Menoge, réalisé en janvier 2014, pour la CC4R fait état du constat suivant.

L'alimentation en eau potable est gérée en régie intercommunale par Annemasse Agglo, le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe et le SIE des Voirons (pour Saxel). Le SIE de Peillonex et alentours ainsi que la commune de Ville-en-Sallaz ont délégué leurs compétences à un prestataire. Les autres communes gèrent leur service en régie communale.

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable s'élèvent à 2 712 000 m³/an ce qui en fait de loin le plus important usage. Le captage qui prélève le plus est celui des Moulins à Arthaz-Pont-Notre-Dame (non situé sur le territoire du SCoT mais impactant ses ressources en eau), exploité par Annemasse Agglo, qui prélève dans la nappe de la Menoge. Ce prélèvement connaît une forte variation annuelle, entre 370 102 m³/an à 784 201 m³/an lors des trois dernières années.

A l'exception du captage Cenoche à Peillonex et du forage du Bray à Cranves-Sales (qui exploite la nappe d'accompagnement de la Nussance mais sur un affluent de la Menoge se rejetant hors du territoire des 3 Vallées), les eaux sont en général issues des nombreuses sources qui parsèment les hauteurs des massifs montagneux.

Dans la partie amont du bassin versant, les communes disposent le plus souvent de sources multiples sur leur propre territoire et en assurent la gestion. Quelques sources sont parfois exploitées par une commune voisine ou bien partagées entre deux communes. Dans la partie aval au contraire, d'importantes ressources sont mutualisées entre plusieurs communes. La gestion de

l'eau potable dépasse d'ailleurs largement le cadre du bassin versant puisque les plus gros captages qui l'alimentent sont situés à l'extérieur de celui-ci.

Le captage de Scientrier (1 300 000 m³/an) alimente les communes de Bonne, Lucinges et Fillinges.

Les usages sont inégalement satisfaits : des tensions en matière d'alimentation existent sur les communes de Saint-Jean-de-Tholome, Viuz-en-Sallaz, Bogève et Habère-Poche. Dans la partie aval (Annemasse Agglo, SIE des Rocailles), les ressources sont limitées mais l'alimentation en eau pourra être assurée à long terme grâce aux interconnexions à l'échelle de l'agglomération-franco-valdo-genevoise. On peut regretter l'absence d'étude des volumes prélevables sur le territoire, qui permettrait de prendre en compte l'impact sur les milieux. Toutefois, il est à noter que le schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable d'Annemasse Agglo actuel n'équilibre pas les besoins et les ressources. Le Schéma Directeur AEP départemental en élaboration et la révision du SCoT de la Région d'Annemasse devraient mettre en perspective certaines solutions.

De nombreuses études ont été réalisées sur ce bassin versant.

- **En 2007, Etat des lieux et prospective en eau et assainissement, CG74.**

D'un point de vue quantité, les conclusions sont les suivantes :

Points forts : Ressources bien constituées et diversifiées (lacs, nappes alluviales, aquifères karstiques)

Points faibles : Ressources insuffisamment connues / Répartition hétérogène des ressources / insuffisantes sur les hauts bassins Réseaux vieillissants Pertes en eau / Dispositifs de comptage (production : réservoirs, captages et sur réseaux : fontaines, bassins, trop-plein,...)

- **En 2008, Bilan besoins/ressource en eau potable en Vallée Verte, CG74.**

L'étude, menée sur les communes d'Habère-Poche, Habère-Lullin, Burdignin, Villard, Saxel, Bogève et Saint-André-de-Boège, montrait que les communes de Bogève et Habère-Poche auraient dû être déficitaires dès 2015. En 2030, Habère-Lullin couvrira tout juste ses besoins et l'ensemble des communes sera déficitaire en période de fréquentation de pointe et de ressource à l'étiage.

- **En 2012, Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable du Syndicat des eaux de Rocailles, CG74 (concerne Fillinges uniquement).**

L'alimentation du Syndicat des Rocailles est assurée principalement par la station de pompage de Scientrier (1 300 000 m³/an), à laquelle s'ajoutent celles du Pas-de-l'Echelle d'Etrembière (160 000 m³ /an), ainsi que quelques sources captées dans le massif du Salève et des Voirons. Citons en particulier le captage de la Joux à Saint-André-de-Boège (81 000 m³/an) et celui de la Mouille à Fillinges (44 000 m³/an) qui sont situés sur le bassin de la Menoge. Deux captages ne sont pas utilisés sur la commune de Fillinges : la Ruppe et Mijouet.

Le réseau du syndicat mesure 324 km dont seulement environ 12% sur le territoire. Les réseaux sont assez bien connus.

Les ressources présentes sur le bassin ont des taux de conformité de 43% et 36 % respectivement pour les captages de la Joux et de la Mouille (seulement 17 % pour Mijouet et la Ruppe) en raison de la présence de germes fécaux. Les eaux distribuées sont traitées ce qui permet d'atteindre un taux de conformité de 91% et 96% à la distribution.

Le rendement des réseaux est très élevé à Fillinges (97% soit 0,3 m³/km/j).

- **En 2009, Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable de la CC4R, CG74.**

L'alimentation en eau potable sur les communes de Marcellaz, Peillonex et Faucigny est bien connue grâce à la réalisation d'un Schéma Directeur qui concernait aussi les communes de Saint-Jean-de-Tholome et Viuz-en-Sallaz.

Le SIE de Peillonex peut alimenter en appoint la commune de Saint-Jean-de-Tholome qui connaît un déficit d'alimentation en période d'étiage. Les réseaux du SIE de Peillonex sont interconnectés avec ceux de Fillinges au niveau de Marcellaz. Enfin il peut alimenter la commune de Viuz-en-Sallaz via la source de la Bédière.

Le service de l'eau du syndicat des eaux de Peillonex présente des bilans ressources / besoins excédentaires quelques soient les conditions, les besoins et les échéances. Concernant le service de l'eau de la commune de Viuz en Sallaz, les capacités de productions de ses ressources, hors période d'étiage, sont importantes et lui permettent d'assumer les besoins journaliers moyens et de pointes de ses abonnés jusqu'en 2030 et cela malgré un rendement de réseau médiocre. En période d'étiage, la situation deviendra vite délicate sans amélioration notable du rendement. En période de fortes consommations conjuguées à l'étiage des ressources, la situation est préoccupante puisque les analyses font ressortir un déficit de 80 m³ en situation actuelle. Les capacités de production des ressources actuellement exploitées par le service de l'eau de Saint-Jean-de-Tholome sont faibles, aussi bien en période d'étiage qu'en situation normale. En période de fortes consommations, la commune manque d'eau, quelques soient les conditions et les échéances.

Pénuries observées

Structure	Déclaration de pénurie en été 2003 d'après Etat des lieux et prospective en eau et assainissement, CG 74, 2007	Prévision de pénurie en période de pointe et d'étiage d'après Etude besoins ressources de la Vallée Verte, CG74, 2008	Insuffisance d'après Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable de la CC4R, CG74, 2009
Boège	x		
Bogève		2015	
Burdignin			
Habère-Lullin			
Habère-Poche	x	2015	
Saint-André-de-Boège			
Saxel	x		
La Tour			
Villard			
Ville-en-Sallaz			
Saint-Jean-de-Tholome			Insuffisance à l'étiage 2012-2015 Consommation de pointe hors étiage 2020
Viuz-en-Sallaz	x		
Marcellaz	SIE de Peillonnex x		
Peillonnex			
Faucigny			
Arthaz-Pont-Notre-Dame			
Vétraz-Monthoux			
Lucinges	SIE des Rocailles x		
Bonne			
Fillinges			
Cranvez-Sales			

Figure 146 : Pénuries observées

Les communes de Saint-Jeoire, Onnion et Megevette

Ces trois communes, hors périmètre du bassin versant de la Menoge, travaillent actuellement sur leur bilan de ressources disponibles. Les données sont donc en cours d'analyse.

En conclusion, les principales ressources du territoire des 3 Vallées en matière d'eau devront faire l'objet d'une bonne gestion, notamment quantitative. Il conviendra en effet d'adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit et définir les modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés. Il s'agit là de mesures complémentaires (mesures 3C01 et 3C02) prévues par le programme de mesure du SDAGE sur le territoire du SCOT.

De manière globale, l'absence de dispositif de gestion concertée conduit à un manque de connaissance.

De même, une étude bilan quantitatif du SAGE de l'Arve présente des données intéressantes, mais encore provisoires. Il conviendra de s'y reporter.

Prise d'eau

Elle est située sur le bief des Moulins affluent de rive droite du Risse, à l'aval du hameau de Pouilly sur la commune de St Jeoire. L'eau est dérivée vers la centrale située en bordure du Risse, soit une chute de 61 m.

La puissance maximum brute est de 60 kW, le débit d'équipement de 0,13 m³/s. S'agissant d'une installation antérieure à 1919 et dont la puissance n'excède pas 150 kW, l'autorisation en cours est sans limitation de durée.

L'intérêt piscicole de ce cours d'eau est limite.

Production de neige artificielle

Le territoire du Scot dénombre deux domaines skiabiles.

Pour garantir l'enneigement des pistes et donc la fréquentation touristique, les gestionnaires ont équipé les pistes d'enneigeurs artificiels pour pallier le manque de neige.

Le domaine des Brassés, situé sur les communes d'Onnion et de St Jeoire, consomme environ 40 000m³ d'eau sur un hiver pour environ 65 d'enneigeurs suite à l'extension du réseau neige.

L'alimentation en eau se fait au fil de l'eau, à partir d'une petite retenue de 400 m³ située sur le torrent de Chenevières (débit réservé de 10%) avec une capacité de pompage de 200 m³/h maxi (50 m³/h en 2005/2006 compte tenu du déficit en eau).

Une retenue collinaire de 45 000m³ alimentée de la même manière mais à des périodes plus favorables a été construite en 2010, en liaison avec l'extension de l'enneigement

Le domaine des Habères, relié au versant de Bellevaux –Hirmentaz alimente son réseau neige grâce à une retenue collinaire située au Bois Noir, stockant 7500m³ d'eau.

4.4 ASSAINISSEMENT

En termes d'assainissement, aucune des deux communautés de communes du territoire des 3 Vallées n'est compétente.

Ce domaine est actuellement de la compétence des communes, et parfois délégué à des syndicats, notamment le Syndicat Rocailles Bellecombe (cas de 10 communes sur 11 au sein de la CC4R, à l'exception de Mégevette).

Au sein de la Vallée Verte, la compétence assainissement est communale.

Pour ce qui concerne les eaux usées, on dénombre 8 stations d'épuration sur le bassin versant de la Menoge (Cf. tableau), qui traitent une partie des eaux usées du territoire. L'autre partie des eaux usées produites sur le territoire est soit traitée en assainissement individuel, soit exportée vers des unités de traitement collectif situées en dehors du bassin versant (STEP de Scientrier et d'Annemasse, rejet dans l'Arve).

Les rejets des stations d'épuration situées sur le bassin de la Menoge n'étaient pas conformes en 2010 pour trois d'entre elles : Cranves-Sales (basse Menoge), Habère-Poche (haute Menoge) et Peillonex (Foron de Fillinges médian), et sont donc potentiellement impactants pour le milieu. Cependant, d'une manière générale, les rejets des stations conformes peuvent également s'avérer potentiellement impactants dans le cas où le débit du milieu récepteur est trop faible pour diluer le rejet (cas des têtes de bassin ou des cours d'eau connaissant des étiages sévères et prolongés).

Deux types d'atteintes au milieu aquatique sont à noter : les pollutions chimiques (eaux usées, toxiques) et les altérations physiques (destruction de berge, recalibrage ...)

Parmi les plus notables d'entre elles en terme d'impact sur les milieux, notons la pollution subie par la Menoge en 2010, au xylophène en amont du Villard, mortalité piscicole et astacicole sur 15 Km.

	date	Cours d'eau	affluent de	Commune	type de pollution
Haute Menoge	24/03/1997	Menoge	Arve	Boège	Déversement d'hydrocarbures dans le cours d'eau
	09/07/2003	R. d'Habère-Lullin	Menoge	Habère-Lullin	Déversement de 15000L d'eaux usées dans le ruisseau
	13/09/2005	Menoge	Arve	Boège	déversement d'eaux usées par le gymnase de Boège - mortalité piscicole (alevins)
	20/11/2008	R. de Carraz	Menoge	Burdignin	Travaux sans autorisation - 50 m de berges impactés
	15/05/2009	R. des Arces	Menoge	Habère-Poche	Travaux sans autorisation avec modification des écoulements
	04/08/2010	Menoge	Arve	Burdignin	Travaux sans autorisation - passage à gué
	30/09/2010	Menoge	Arve	Villard-sur-Boège	Déversement de plusieurs centaines de litres de xylophène dans la menoge - mortalité piscicole et astacicole sur 15 Km
	27/01/2011	Menoge	Arve	Boège	Dépôt de déchets en lit majeur (pelleteuse hors d'usage + pneus)
	13/05/2011	Petit affluent temporaire	Menoge	Habère-Poche	Déversement d'herbicide dans le ruisseau
	27/09/2011	Menoge	Arve	Burdignin	Coloration blanche des eaux au lieu dit les prés - nature indéterminée
	12/12/2011	Menoge	Arve	St-André-de-Boège	Déversement d'effluents agricoles dans un fossé
Basse Menoge	25/05/1997	R. des Moulins	Menoge	Bonne	Déversement de jus de décharges depuis la déchetterie
	18/09/2009	Menoge	Arve	Cranves-Sales	Déversement d'une cuve de polymère depuis la STEP - mortalité piscicole sur 4,8Km
	29/04/2011	R. des Moulins	Menoge	Lucinges	Déchets en provenance d'une ancienne décharge dans le lit mineur du cours d'eau sur plusieurs Km
	27/03/2012	Menoge	Arve	Bonne	Déversement d'eau usées dans le cours d'eau depuis le réseau
Foron de Fillinges	05/05/2000	Foron de Fillinges	Menoge	Bogève	Travaux sans autorisation avec modification des berges
	26/07/2004	Foron de Fillinges	Menoge	Viuz-en-Sallaz	Déversement d'eau usées (by-pass)
Brevon de saxel	30/07/2002	R. de Rafforts	Brevon de Saxel	Boège	Déversement d'eaux usées dans le cours d'eau
	17/06/2008	R. de Combes	Brevon de Saxel	Boège	Déversement de lisier
	27/07/2010	Brevon de saxel	Menoge	Boège	Déversement d'eaux usées - mortalité sur 1 Km
	04/11/2010	Brevon de saxel	Menoge	Boège	Déversement d'hydrocarbures dans le cours d'eau (secteur aval)

Figure 147 : Bilan des principales altérations d'origine anthropiques – Source : diagnostic écologique de la Menoge 2008-2012

Même si les analyses réalisées sont peu nombreuses, elles mettent en évidence des problèmes chroniques de qualité des eaux liés à l'augmentation des rejets domestiques touristiques en périodes touristiques. Ces rejets, insuffisamment traités, pénalisent la faune aquatique à des périodes biologiques critiques : émergence et maturation des alevins en février, débits plus faibles en fin d'été concentrant les polluants.

Le haut bassin versant de la Menoge (Brevon inclus) se caractérise par une population sédentaire peu importante contre balancée par des variations saisonnières très importantes dues à la présence de stations de sports d'hiver et de tourisme vert (Habère-Poche et Habère-Lullin principalement).

Ainsi, en période de vacances d'hiver, la population totale du bassin versant amont peut être presque triplée : **la pression polluante est donc, compte tenu des débits de dilution, saisonnièrement (très) forte sur les cours d'eau.**

Sur le Foron de Fillinges, la population sédentaire est dense et les variations saisonnières sensibles (stations de sports d'hiver du haut bassin). Ainsi, tout au long de l'année, **la pression polluante est, compte tenu des débits de dilution, très forte sur ce cours d'eau.**

Assainissement collectif

Concernant l'assainissement collectif sur le territoire, plusieurs services sont recensés :

- Syndicat Intercommunal de Bellecombe
 - o Fillinges, Marcellaz, Faucigny
- Syndicat intercommunal à vocation unique Boège - Saxel
- Syndicat intercommunal à vocation unique Burdignin – Habère Lullin, Villard
- Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Région de Cluses
 - o Saint Jeoire

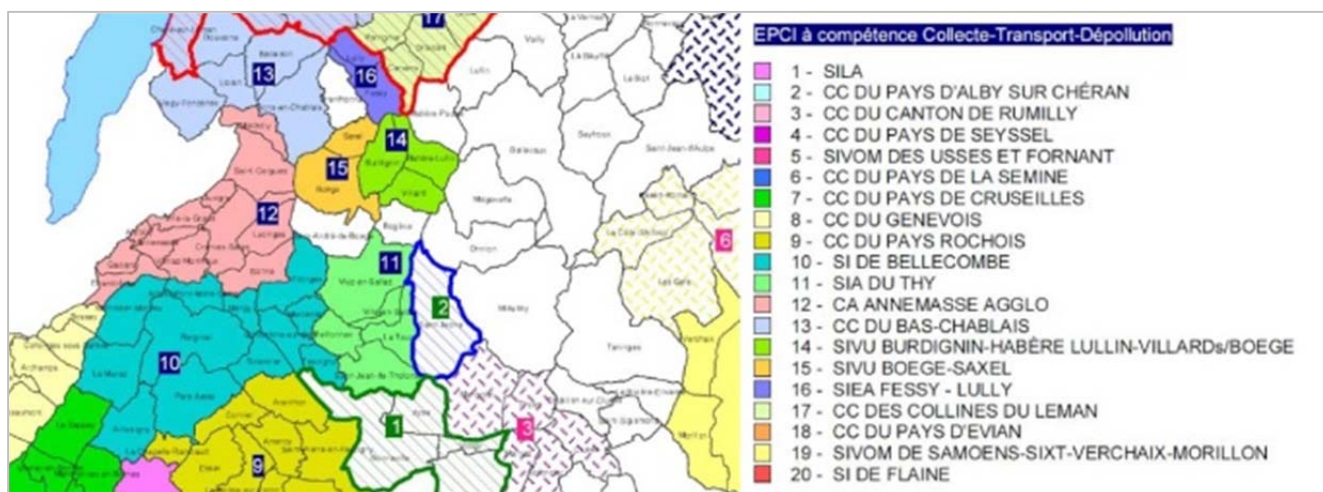


Figure 148 : EPCI ayant la compétence Collecte Transport Dépollution

Le territoire compte 10 stations d'épuration (STEP), dont 4 principales :

- STEP de Peillonex (7000 Equivalent habitants (EH))
- STEP de Bogève (2600 EH)
- STEP de Saint Jeoire (2900 EH)
- STEP d'Habère Poche (3150 EH)

Nom de la station d'épuration	Communes desservies	Capacité en équivalent-habitant	Date de mise en service	Remarque
Peillonex - le Thy	Peillonex, Saint-Jean-de-Tholome, la Tour, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz	7 000	1997	Dysfonctionnements causant des impacts sur le milieu Projet de raccordement vers Scientrier
Habère-Poche	Habère-Poche	3 150	1991	Dysfonctionnements causant des impacts sur le milieu Non conforme en 2011 en raison de l'absence de surveillance
Bogève	Bogève	2 600	1988	Dysfonctionnements causant des impacts sur le milieu
Boège	Boège	1 233	1975	Impacts sur le milieu
Burdignin	Burdignin, Villard	1 000	2008	
Habère - Lullin	Habère-Lullin, Burdignin	700	2008	Sous-charge envahissement par des invasives
Saint-André-de-Boège	Saint-André-de-Boège	630	2006	

Figure 149 : Détail technique des stations d'épuration du territoire

- *Les rejets de stations d'épuration*

Cependant, ces quatre stations n'apparaissent pas conformes en l'état actuel, et des actions sont prévues afin de remédier à ce constat :

- STEP d'Habère Poche : mise en place de l'auto surveillance et réalisation d'un diagnostic de réseau afin d'expliquer les faibles charges de pollution en entrée de STEP en période de pointe touristique.
- Saint-Jeoire : le SIVOM de Cluses a été mis en demeure de rendre conforme cette STEP en raccordant les effluents bruts à la STEP de Marignier avant le 1er décembre 2013.
- Peillonex : le Syndicat du Thy envisage plusieurs solutions, dont
 - l'abandon de la STEP avec raccordement à la STEP du Syndicat Intercommunal de Bellecombe, ou la reconstruction d'une STEP. Un diagnostic de réseau a été réalisé et devrait permettre de réduire le volume d'eau collecté en période de pluies et d'eaux claires parasites. Ce syndicat doit par ailleurs mettre en œuvre la compétence globale que lui confèrent ses statuts.
 - Bogève : la commune doit réaliser une étude afin d'améliorer le traitement des effluents de son lagunage mais compte-tenu de l'altitude de cette commune, cela conduirait à abandonner le lagunage en raison du gel hivernal, pour mettre en œuvre d'autres solutions.

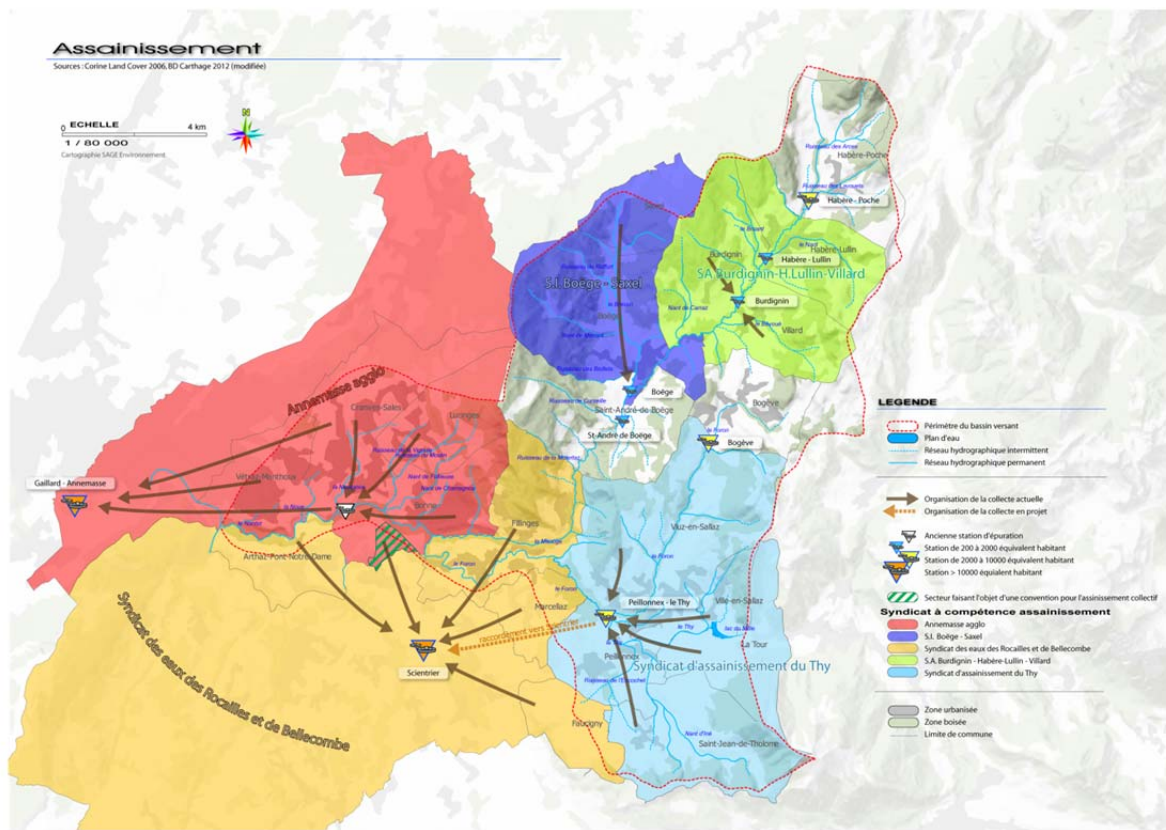


Figure 150 : Etat des lieux de l'assainissement sur le territoire des 3 Vallées – Source : Etude Menoge, 2014

Assainissement non-collectif

L'assainissement non collectif ou assainissement autonome correspond au

traitement des eaux usées domestiques sans les égouts.

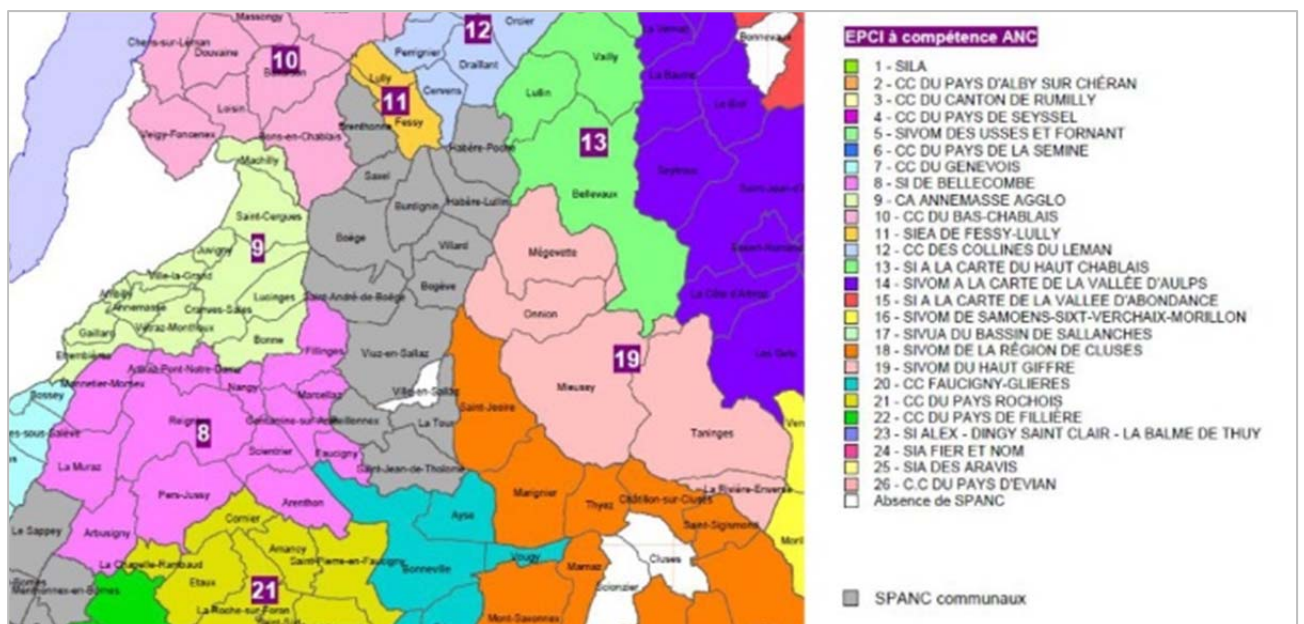


Figure 15110 : EPCI ayant la compétence Assainissement Non Collectif

Les communes non concernées par l'assainissement collectif sont couvertes par un Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

12 communes du territoire des 3 Vallées sont concernées par un SPANC communal.

Sur le territoire du SCOT **la ressource en eau représente donc un enjeu majeur** en termes de disponibilité de la ressource et plus ponctuellement de sa qualité :

Des problèmes de débits :

- des périodes de basses eaux marquées et prolongées pouvant aller jusqu'à des assescs
- de nombreux captages et réservoirs soustrayant des apports en eau, non négligeables.
- Fonctionnalité des peuplements piscicoles affectés, perte de la qualité

habitationnelle des cours d'eau lié à la faiblesse des débits d'étiage

- Accentuation des impacts liés aux rejets polluants dans les cours d'eau en lien avec la perte de la capacité de dilution et d'autoépuration

Qualité des eaux :

- Relativement satisfaisante avec une légère pollution (activité humaine peu impactante car bassin versant majoritairement forestier et prairial et très peu d'industrie)
- Certains secteurs souffrent d'une altération marquée, notamment en aval des rejets des stations d'épuration en lien avec les étiages, dysfonctionnement des stations ou leur saturation. Des rejets bruts affectent également les cours d'eau.
- Outre l'altération ponctuelle de la qualité des eaux, la surcharge en nutriment, associée au problème d'insuffisance de débit provoque des développements importants d'algues l'été pouvant aller jusqu'au recouvrement de la totalité des fonds sur certains secteurs.

4.5 ENJEUX EAU ASSAINISSEMENT

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération intercommunale et interconnexion des réseaux d'eau potable • Travaux d'assainissement en cours • Nombre de seuils infranchissables limités pour les poissons 	<ul style="list-style-type: none"> • Débit d'étiage insuffisant sur de nombreux cours d'eau, périodes d'assecs marquées • Tension quantitative de la ressource en eau • Altération qualitative de certains tronçons de cours d'eau • Rejets des stations d'épuration polluants • Plantes invasives sur les berges
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Restauration et mise en valeur des cours d'eau • Classement des cours d'eau • Importance des zones humides et des fossés enherbés • Structuration des instances en cours • Démarche Arve Pure 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des espèces invasives • Augmentation des périodes d'assecs entraînant des problèmes pour la population piscicole et la ressource en eau • Manque d'eau pour la dilution des effluents
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la qualité de l'eau et diminution des pollutions diverses • Adéquation entre ressource en eau et besoin nécessaire • Nécessité de réaliser les mises en conformité de l'assainissement collectif et non collectif programmées ou à programmer • Anticiper l'extension de la station d'épuration de Scientrier 	

CHAPITRE 5. ENERGIE

5.1 GENERALITES

Le code de l'urbanisme, au travers de l'article L121-1, demande aux documents de SCOT de déterminer les conditions permettant de garantir la réduction des émissions de gaz à effets de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air...

Consommation énergétique sur le territoire des 3 Vallées

Le territoire des 3 Vallées correspond à un espace à dominante rurale comptant 25 000 habitants environ. Les impacts des actions menées sur le territoire sur la qualité de l'air ou du climat sont donc limités. Cependant, un état des lieux de la consommation d'énergie est ici fait afin de définir les secteurs-leviers en termes de consommation énergétique. Les actions permettant une amélioration de la qualité de l'air sont bien souvent difficiles à observer ou indirectes. Ainsi, les prescriptions du SCOT pourront porter sur l'habitat (compacité, densité...), les secteurs des transports, du tertiaire ou encore de l'agriculture.

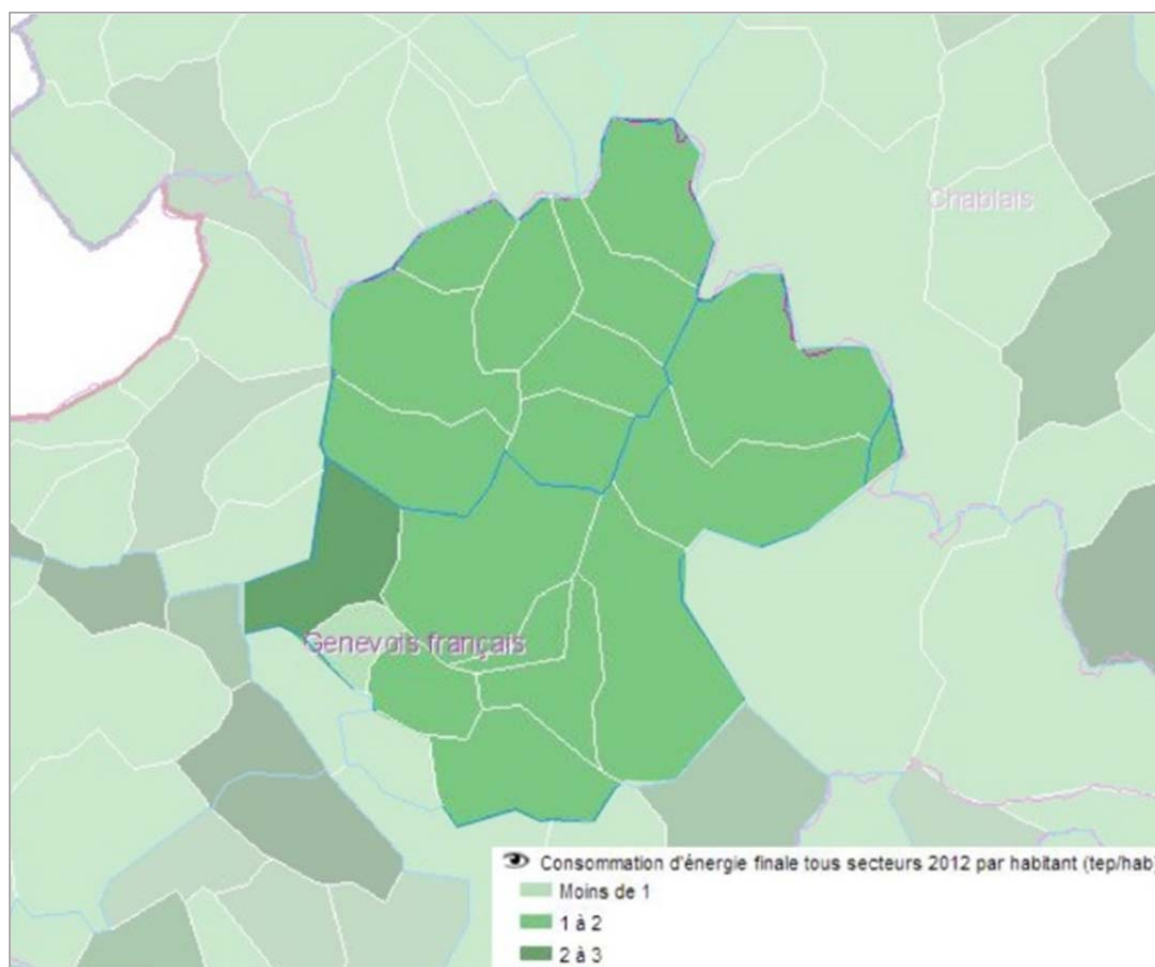


Figure 152 : Consommations d'énergie finale sur les 3 Vallées en 2012, source CARMEN Rhône Alpes

Hors industrie, le secteur résidentiel demeure le plus gros consommateur d'énergie sur le territoire, nettement devant les transports, puis le secteur tertiaire. L'agriculture

représente une part infime de l'énergie consommée (2,1%), mais celle-ci demeure bien plus élevée que la moyenne départementale (1,2%).

La comparaison avec la moyenne départementale fait ressortir les caractéristiques résidentielles et rurales du territoire. En effet, la part d'énergie consommée pour le secteur résidentiel est supérieure de 15 points à la moyenne départementale, et la part de l'agriculture est presque deux fois supérieure. Le secteur tertiaire sur les 3 Vallées représente une part deux fois moins importante que la moyenne départementale, caractéristique d'un territoire rural. La part des transports est légèrement inférieure à la moyenne départementale.

Consommation d'énergie par secteur hors industrie

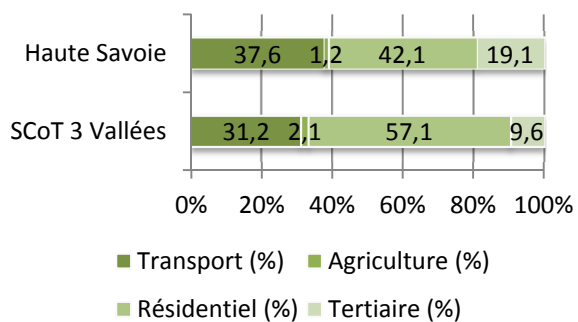


Figure 153 : Consommation d'énergie par secteur hors industrie



Figure 154 : Réseau de transport en énergie

5.2 CONSOMMATION ENERGETIQUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Infrastructures et distribution

Le réseau de transport d'énergie qui parcourt le territoire des 3 Vallées est clairsemé, et ne présente pas d'infrastructures de transport de gaz ou d'hydrocarbures. Seules quatre lignes Haute Tension traversent les 3 Vallées.

Le territoire apparaît isolé en termes de desserte par les canalisations de gaz, et cette caractéristique se lit clairement lorsqu'on observe la consommation d'énergie liée au secteur résidentiel.

Consommation du secteur résidentiel

Le secteur résidentiel demeure le plus consommateur d'énergie sur le territoire des 3 Vallées.

Les produits énergétiques associés à ce secteur sont l'électricité, les produits pétroliers et les énergies renouvelables thermiques. Le territoire des 3 Vallées est bien plus marqué par l'usage des produits pétroliers (43,4%) que le département en moyenne (26,8%). Il en est de même pour les énergies renouvelables thermiques (26% sur les 3 Vallées contre 17% sur le département). En revanche, aucune offre en gaz n'existe sur le territoire.

Consommation d'énergie du secteur résidentiel selon le produit énergétique, (OREGES Rhône Alpes)

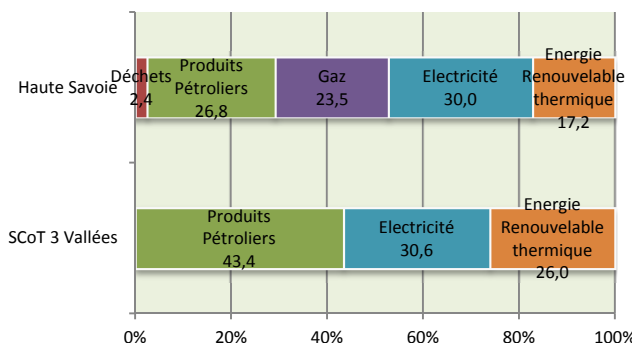


Figure 155 : Consommation d'énergie par secteur résidentiel selon le produit énergétique (OREGES)

Energie renouvelable thermique : Agrégat statistique qui regroupe l'ensemble des énergies renouvelables non électriques. Sont donc exclues les sources d'électricité hydrauliques, éoliennes, photovoltaïques et géothermiques (haute température) qui, dans les bilans de l'énergie, sont comptabilisées à la rubrique électricité. Les ENRt comprennent le bois de chauffage, commercialisé ou non, les déchets urbains et industriels renouvelables, la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique, les résidus de bois et de récoltes, le biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur.

Produits pétroliers : fioul principalement

Source : OREGES Rhône Alpes

La destination de cette énergie au sein du secteur résidentiel est la suivante et demeure semblable à la moyenne départementale :

Consommation d'énergie du secteur résidentiel selon l'usage

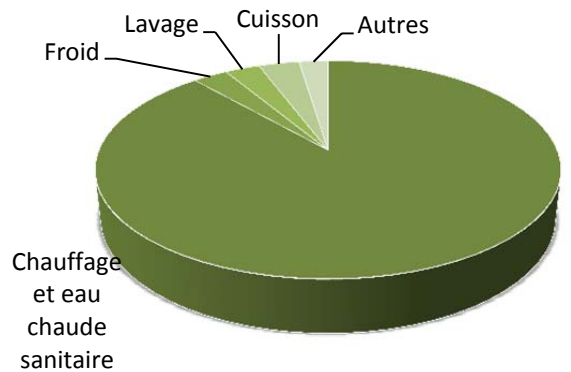


Figure 156 : Consommation d'énergie du secteur résidentiel selon l'usage

Le chauffage des habitations demeure le point de levier majeur afin de réduire la consommation d'énergie au sein du secteur résidentiel (75% de l'énergie du cycle de vie d'une construction).

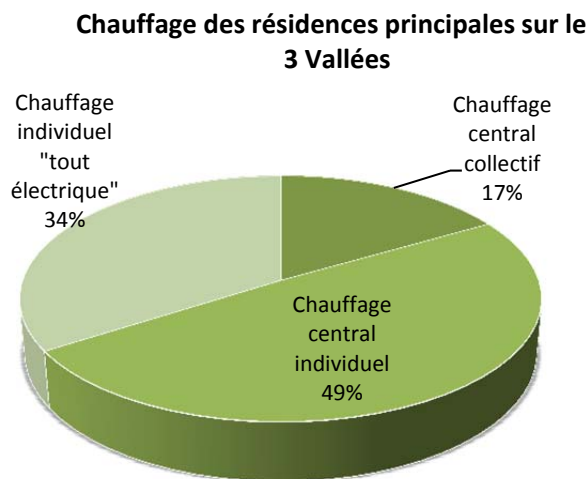


Figure 157 : chauffage des résidences principales sur les 3 vallées

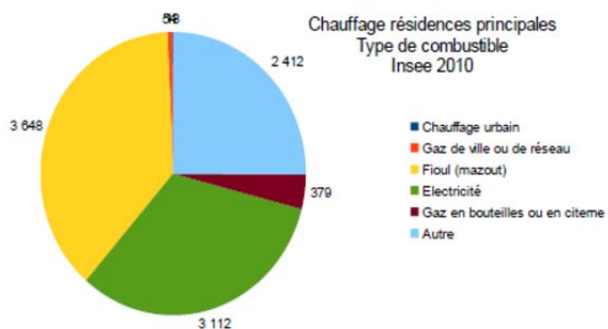


Figure 158 : Chauffage des résidences principales - source : Insee 2010

Le chauffage central individuel est le modèle dominant sur le territoire, très largement au-dessus de la moyenne départementale. Le chauffage central collectif apparaît nettement minoritaire, signe de la large prédominance de l’habitat individuel sur le territoire.

Le chauffage au bois est relativement présent sur le territoire, notamment en Vallée Verte.µ



Nombre de logements chauffés au bois 2 400 RP (source Insee 2010)

Logements utilisant le bois comme combustible en Haute-Savoie

Nombre de logements utilisant le bois comme combustible principal



Part des logements chauffés au bois (%)

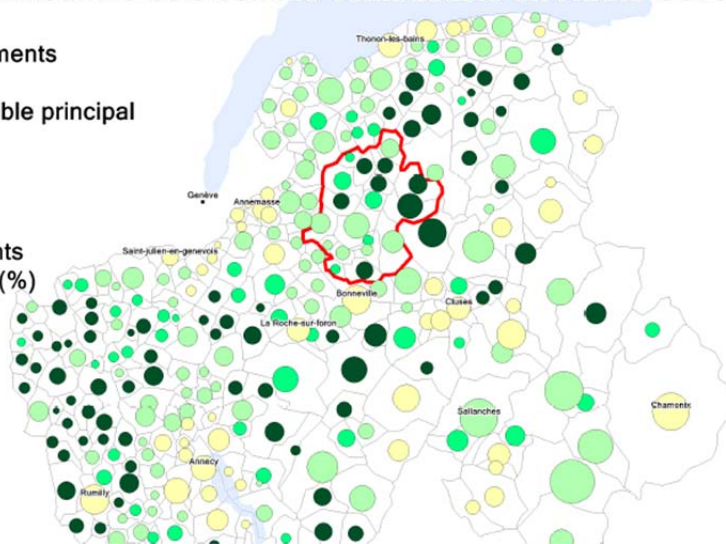


Figure 159 : Consommation de bois énergie : nombre de logements chauffés en 2010

Ancienneté des constructions

Le secteur de la construction, et particulièrement celui du résidentiel, est un secteur où les leviers d'action en termes d'amélioration thermique sont les plus importants.

L'ancienneté des bâtiments demeure un facteur crucial en termes de consommations d'énergie relative au chauffage. La majorité des résidences principales existantes en 2014 a été construite entre 1946 et 1990 (48 %), 20 % avant 1946. 32 % d'entre elles ont été construites plus récemment depuis 1990. On constate une certaine ancienneté du parc de logements sur le territoire.

Cependant, les logements réalisés au cours des années 1950-1960 demeurent les plus énergivores, en raison de leurs caractéristiques architecturales (réduction de l'épaisseur des murs...).

Résidences principales selon la période d'achèvement

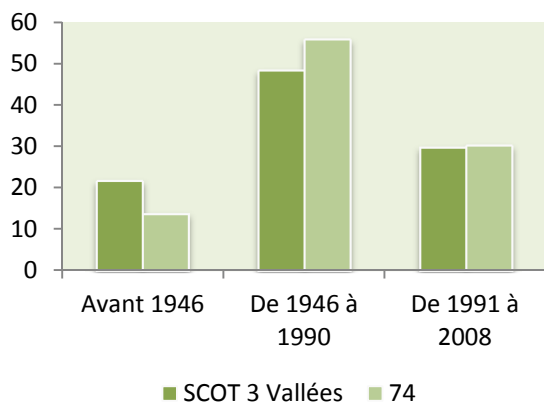


Figure 160 : date de construction des résidences principales

En comparaison avec la moyenne départementale, le parc ancien (datant d'avant 1946) apparaît nettement surreprésenté. Il concentre alors une part importante des économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre à réaliser, notamment dans la rénovation et la réhabilitation. De plus, près de la moitié du parc de logements des 3 Vallées a été

construit après 1974, date de la première réglementation thermique. De plus, de nombreuses maisons anciennes situées sur le territoire des 3 Vallées sont chauffées au fioul. Les modes de chauffage pas ou peu renouvelables sont à éviter.

L'utilisation de matériaux vertueux tout au long de leur cycle de vie (bois...) permet également de réduire la consommation énergétique liée au secteur résidentiel.

Les formes urbaines individuelles isolées sont généralement plus favorables aux déperditions d'énergie que les logements groupés ou collectifs, en raison de surfaces réduites en termes d'emprise au sol et d'échange thermique avec l'extérieur :

Pour une emprise au sol égale (20m²), la surface d'échange entre le bâtiment et son extérieur passe du simple au double selon la complexité de l'architecture (40m² d'échange avec l'extérieur pour le schéma de gauche, 65m² au centre, 80m² à droite).

La maîtrise de la consommation d'énergie sur le territoire passe donc par la préconisation d'une architecture permettant de limiter les déperditions de chaleur (formes simples, mitoyenneté...).

L'orientation des constructions par rapport au soleil est également un des facteurs permettant d'influer sur la consommation d'énergie au sein d'un logement. En revanche, il n'est possible de fixer des préconisations sur ce point uniquement au sein de procédures d'aménagement d'ensemble (lotissement..).

Consommation du secteur tertiaire

Hors industrie, le secteur tertiaire représente près de 10% de l'énergie consommée sur le territoire des 3 Vallées.

La comparaison avec la moyenne départementale laisse apparaître

Comparaison avec le 74

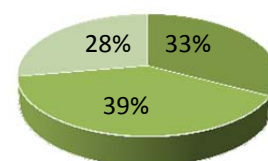


Figure 161 : comparaison avec le département

l'absence du gaz (tout comme pour le secteur résidentiel) et la très large prédominance des produits pétroliers (plus de 50% sur les 3 Vallées contre 20% environ sur la Haute-Savoie).

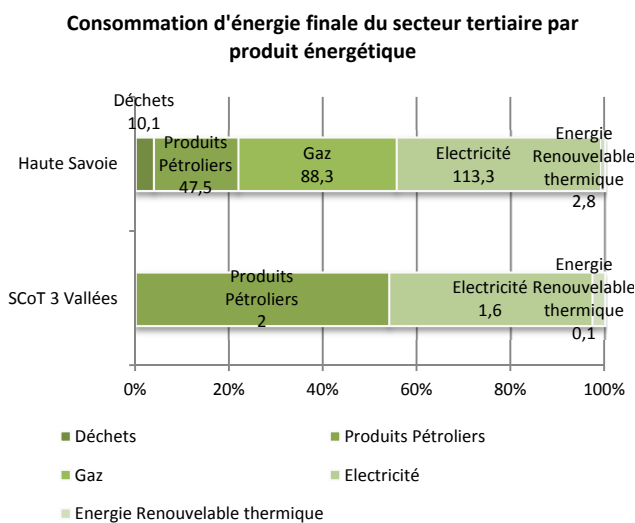


Figure 162 : Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire par produit énergétique

Si l'on considère l'usage, le chauffage apparaît également comme le poste principal. Les efforts en termes de réduction de la consommation d'énergie seront les plus efficaces sur ce point.

Consommation d'énergie du secteur tertiaire selon l'usage

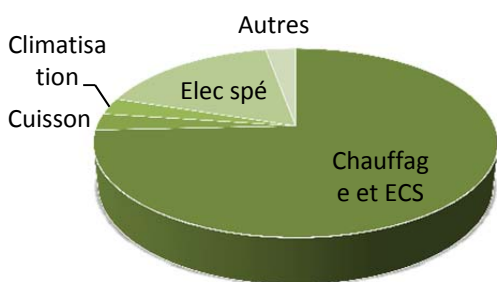


Figure 163 : Consommation d'énergie du secteur tertiaire selon l'usage

Consommation du secteur des transports

Le territoire des 3 Vallées est très marqué par le modèle de la voiture individuelle puisque 94% des ménages possèdent au moins un véhicule en 2014. Ce chiffre est stable depuis

1999. Les ménages possédant au moins deux véhicules passent de 53 à 57% sur la même période. La tendance est donc au renforcement de la dépendance des ménages à l'automobile individuelle. La comparaison avec la moyenne départementale montre un taux d'équipement automobile plus fort sur les 3 Vallées.

La réduction de la facture énergétique au niveau des transports sur le territoire passe donc principalement par la maîtrise du développement du parc automobile.

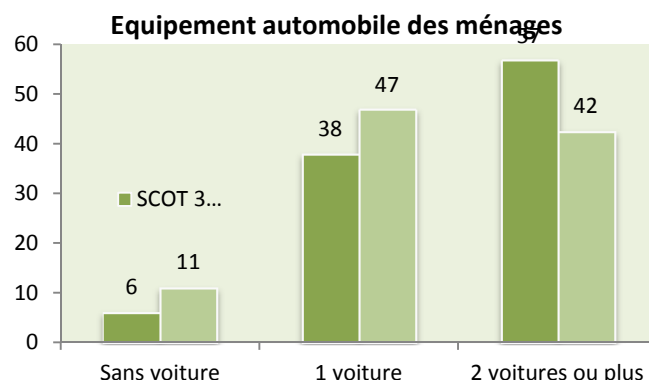


Figure 164 : Equipement automobile des ménages

Dans le secteur des transports, la répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées demeure relativement la même que sur l'ensemble du département, avec une très large prédominance des produits pétroliers (essence, gazole...).

Consommation d'énergie finale du secteur des transports par produit énergétique

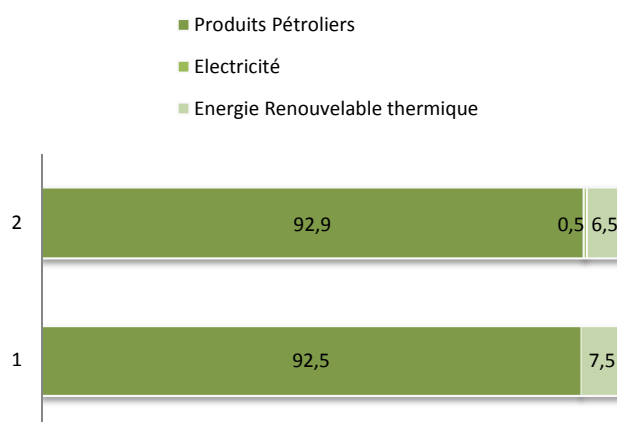


Figure 165 : Consommation d'énergie finale du secteur des transports par produits énergétiques

Plus de la moitié de cette énergie est utilisée pour le transport des personnes (58%) contre 42 % pour le transport de marchandises.

Les transports demeurent un secteur crucial dans la mise en place d'une stratégie d'amélioration de la qualité de l'air et de la baisse de la consommation d'énergie, tant en matière de fret (marchandises), qu'en transport de voyageurs.

A l'échelle du territoire du SCoT, les déplacements domicile-travail effectués en voiture représentent 88%, alors que ce chiffre n'est que de 78% sur l'ensemble du département. La valeur maximale est observée sur les 4 Rivières (89,5%, 87,1% sur la Vallée Verte), ce qui apparaît très élevé par rapport à d'autres territoires, mais caractéristique des territoires ruraux.

Les alternatives au « tout voiture » sur le territoire des 3 Vallées demeurent au stade embryonnaire (TAD, modes de déplacements doux...).

On estime à 80 % la part des déplacements ayant pour origine ou destination le domicile de l'utilisateur. Face à une offre lacunaire, les ménages périurbains utilisent plus souvent la voiture ainsi que pour des trajets plus longs. Ce constat confirme les enjeux que représentent la mixité urbaine et fonctionnelle mais également la densification autour des arrêts de transports en commun.

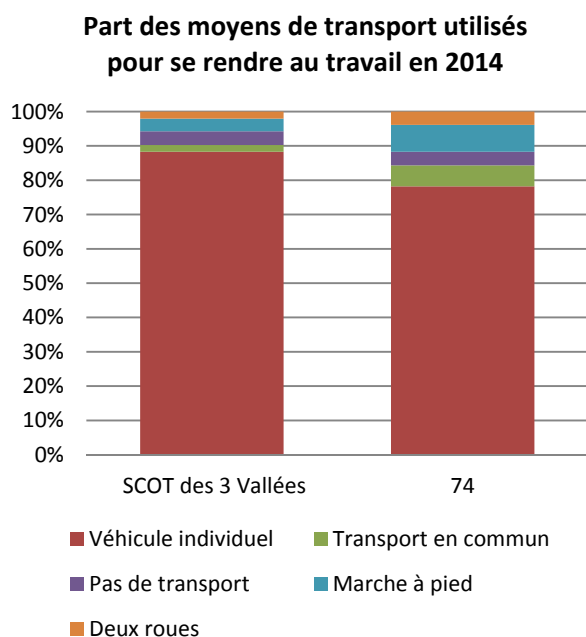


Figure 166 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014

Seulement 2% des actifs du territoire des 3 Vallées utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail (6% en Haute Savoie). Le caractère rural et diffus de l'urbanisation du territoire explique en partie ce fait.

En résumé, le territoire présente une urbanisation diffuse caractéristique des milieux ruraux, ne favorisant pas l'organisation de transports en commun efficaces. En revanche la grande lisibilité de l'organisation des axes de transports principaux doit être perçue comme un atout (RD généralement le long des cours d'eau en vallée, structure en peigne, hiérarchie claire entre les voiries).

Consommation du secteur agricole

Consommation d'énergie finale du secteur agricole par produit énergétique

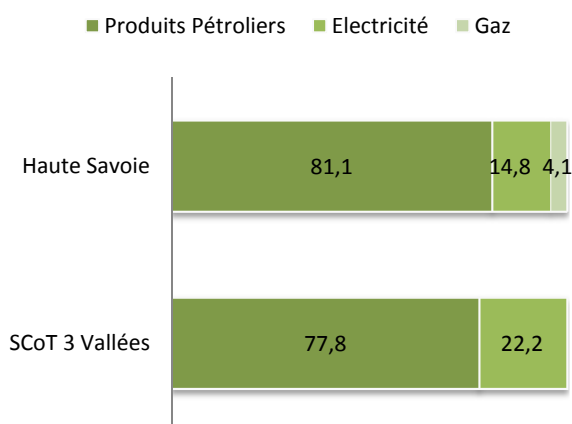


Figure 167 : consommation énergétique du secteur agricole

L'agriculture demeure un secteur peu consommateur d'énergie sur le territoire, en comparaison avec les transports ou l'habitat. La répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées demeure relativement la même que sur l'ensemble du département, avec une très large prédominance des produits pétroliers (essence, gasoil...).

Les $\frac{3}{4}$ de cette énergie sont destinés à alimenter les engins agricoles.

Le secteur agricole n'est pas assez consommateur d'énergie pour que des efforts significatifs soient entrepris au travers du SCOT afin de réduire la consommation d'énergie.

Consommation globale d'électricité

Le tableau suivant détaille la consommation globale d'électricité par commune pour l'année 2011. (Données SOeS). Les chiffres font clairement apparaître la surconsommation de Saint Jeoire, Viuz en Sallaz et Fillinges, ces communes concentrant le plus d'habitants et d'entreprises.

Consommation d'électricité Année 2011 <i>Source SoES</i>					En MW			
NUMCOM	NOMCOM	Point de livraison BT1	Point de livraison BT2	Point de livraison HTA	Conso BT1	Conso BT2	Conso HTA	Consommation totale
74128	FILLINGES	1554	32	7	13489	4288	6125	23 902
74311	VIUZ-EN-SALLAZ	2367	31	4	19080	4002	ECS	23 082
74241	SAINT-JEOIRE	1797	22	6	12178	2343	6026	20 547
74209	PEILLONNEX	630	9	0	6430	1831	0	8 261
74037	BOEGE	921	9	0	6574	1134	0	7 708
74140	HABERE-POCHE	1177	8	ECS	6891	793	ECS	7 684
74284	LA TOUR	540	13	3	4167	1123	1231	6 521
74205	ONNION	982	12	ECS	4877	1399	ECS	6 276
74038	BOGEVE	761	8	0	4636	440	0	5 076
74240	SAINT-JEAN-DE-THO	518	0	ECS	3711	0	ECS	3 711
74162	MARCELLAZ	391	ECS	0	3187	ECS	0	3 187
74139	HABERE-LULLIN	449	ECS	ECS	3127	ECS	ECS	3 127
74304	VILLE-EN-SALLAZ	366	ECS	0	2686	ECS	0	2 686
74122	FAUCIGNY	287	4	0	2074	329	0	2 403
74301	VILLARD	401	ECS	ECS	2371	ECS	ECS	2 371
74050	BURDIGNIN	385	ECS	ECS	2082	ECS	ECS	2 082
74226	SAINT-ANDRE-DE-B	338	0	ECS	1927	0	ECS	1 927
74174	MEGEVETTE	364	ECS	ECS	1924	ECS	ECS	1 924
74261	SAXEL	232	ECS	0	1456	ECS	0	1 456

Consommation totale estimée : 134 000 Mwh

Figure 168 : estimation de la consommation énergétique totale des communes du SCoT

Energies renouvelables

La Région Rhône-Alpes a adopté en 2010 un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), institué par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, visant à décrire les efforts à produire pour respecter le Facteur 4 dont l'objectif est de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ainsi, la Région Rhône-Alpes envisage de réduire, par rapport à 1990, de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, et de diviser par 5 les émissions de GES d'ici 2050. Au-delà de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SRCAE prévoit le développement des énergies

renouvelables. Il porte une attention particulière à la qualité de l'air et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les installations d'énergies renouvelables et les constructions écologiques restent très marginales sur le territoire des 3 Vallées.

Dans la construction, l'utilisation du bois (20 à 25 % des constructions neuves en Haute-Savoie) permet de stocker du carbone et demeure un matériau renouvelable consommant peu d'énergie tout au long de son cycle de vie. Ce type de construction peut représenter un créneau de

développement à privilégier pour les filières du territoire.

Les énergies renouvelables (tableau 11) représentent environ 26 % des consommations énergétiques de l'habitat. Quelques exemples vertueux existent donc déjà sur le territoire.

On peut noter quatre pistes importantes, qui sont sous-développées : l'hydroélectricité et les pico-barrages, le solaire thermique, voire photovoltaïque, la méthanisation (une étude est lancée par le Conseil Général) et enfin le bois énergie.

5.3 ENJEUX RELATIFS A L'ENERGIE

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Ressource en bois conséquente : haies, boisements. • Présence d'axes de communication lisibles et hiérarchisés • Ensoleillement favorable au solaire. • Initiatives Transports en commun : TAD du SM4CC... 	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité de déplacements en voiture individuelle : étalement urbain, insuffisance des alternatives efficaces et contraintes liées à l'automobile. • Large prédominance de l'habitat individuel isolé, consommateur en énergie • Parc de logements ancien par rapport à la moyenne départementale • Manque d'offres en énergies alternatives • Production d'énergie renouvelable encore très peu développée : • Potentiel géothermie haute température non évalué et caractérisé par un nombre de forages en diminution, potentiel éolien sur certaines communes mais contraintes d'aménagement fortes. • Filière bois encore peu développée. Problèmes de desserte, morcellement foncier, pentes, manque de projets chaudières collectives.
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de parkings relais. • Projets de méthanisation du département • Filière bois latente • Préconisation de formes urbaines moins gourmandes en énergie • Initiatives d'installations de nouvelles sources d'énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'étalement urbain. • Saturation du réseau routier par les circulations automobiles
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie dans les opérations d'urbanisme, en tenant compte de leur intégration paysagère, urbanistique et architecturale (volumes, matériaux et isolation, orientation et énergies renouvelables) • L'organisation du territoire et des flux de déplacement plus sobres en énergie • La production et la diversification des énergies en fonction des potentiels locaux réellement mobilisables, dont la filière bois énergie et construction 	

CHAPITRE 6. LES RISQUES, NUISANCES ET DECHETS

6.1 LA QUALITE DE L'AIR ET LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

L'air constitue le premier des éléments nécessaires à la vie et nous respirons chaque jour environ 14000 litres d'air.

La pollution atmosphérique d'origine humaine est le plus souvent issue : de combustions (foyers divers, rejets industriels, circulation automobile, ...), de procédés industriels et artisanaux, et d'évaporations diverses.

Les polluants sont très variables et nombreux. Ils évoluent en particulier sous les effets des conditions météorologiques lors de leur dispersion (évolution physique, chimique,...). Aux polluants initiaux (ou primaires) peuvent alors se substituer des polluants secondaires (exemple l'ozone, les aldéhydes, des aérosols acides, ...).

La pollution de l'air est devenue un enjeu majeur de santé publique. En effet, les connaissances actuelles, issues des études épidémiologiques, biologiques et toxicologiques disponibles, permettent d'affirmer que l'exposition à la pollution atmosphérique a des effets sur la santé, même s'ils restent difficiles à appréhender précisément. De récentes études montrent que l'exposition aux très fines particules réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie des résidents de plus de 30 ans des grandes agglomérations françaises.

Règlementation

Selon les termes de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement (modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010), une pollution atmosphérique est constituée par « l'introduction, par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements

climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives ».

La réglementation relative à la qualité de l'air s'appuie principalement sur :

- **le Décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010** relatif à la qualité de l'air portant transposition de **la directive européenne n°2008/50/CE du 21 Mai 2008**, concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il a pour objectif la réduction des émissions de polluants afin d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé humaine.

- **le Décret n° 2002-213 du 15 février 2002** portant transposition des directives 1999/30/CE du Conseil du 22 avril 1999 et 2000/69/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 et modifiant le décret no 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites.

Devant les risques que représentent certaines de ces substances pour la santé humaine, pour la flore et la faune, diverses réglementations nationales et internationales (Union européenne, Organisation Mondiale de la Santé) spécifient des valeurs de concentrations des polluants atmosphériques à respecter dans l'air ambiant, tant en pollution chronique qu'en épisode de pointe. Le code de l'environnement a fixé les objectifs de qualité de l'air, les seuils d'alerte et les valeurs limites à respecter. Ces valeurs reportées dans le tableau suivant prennent l'année civile comme période annuelle de référence.

La France fait l'objet d'un contentieux européen pour le non-respect des seuils particules fixés par la directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

La région Rhône-Alpes s'inscrit dans ce contentieux au regard de sa mauvaise qualité de l'air et ses dépassements récurrents des seuils réglementaires constatés chaque année.

Les engagements nationaux déclinés au niveau régional et local

✓ A l'échelle de la région

Pour respecter les valeurs réglementaires dans les délais fixés par la loi, des plans d'actions nationaux, régionaux ou locaux sont en train de se mettre en place.

La Région Rhône Alpes est concernée par deux plans :

- **Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE)** qui décline les engagements du Grenelle en matière de santé environnement et définit les actions à mener pour la période 2009-2013
- **Le Schéma Régional Climat – Air – Energie (SRCAE)** qui met en place une stratégie transversale Climat – Air – Energie à l'échelon du territoire régional à l'horizon 2020 et 2050.

✓ A l'échelle locale

La région Rhône Alpes compte 4 Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) qui doivent permettre d'appliquer concrètement et localement les mesures du plan particules. Ces PPA concernent les villes de Grenoble, Lyon et Saint Etienne et **la vallée de l'Arve**.

Généralités

Les polluants atmosphériques sont trop nombreux pour être surveillés en totalité. Certains d'entre eux sont choisis car ils sont représentatifs de certains types de pollution (industrielle ou automobile) et/ou parce que leurs effets nuisibles pour l'environnement et/ou la santé sont déterminés. Les principaux indicateurs de pollution atmosphérique sont les suivants :

Dioxyde de soufre (SO₂) / Particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}) / Oxydes d'azote (NO_x) / Ozone (O₃) / Monoxyde de carbone (CO) / Composés Organiques Volatils (COV) ou hydrocarbures (HC) / Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

Pour rappel, la part de responsabilité de chaque secteur sur la région Rhône-Alpes (source : Observatoire de l'Air en Rhône-Alpes)

Transports : 80% des NO_x – 25% des PM₁₀ – 15% des HAP

Industrie : 10% des NO_x – 20% des PM₁₀ – 55% des HAP

Résidentiel : 10% des NO_x – 50% des PM₁₀ – 25% des HAP

Présence de polluants dans l'atmosphère

Ces divers polluants se mesurent en microgramme par mètre cube (1mg/m³ = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air) sauf pour le monoxyde de carbone qui s'exprime en milligramme par mètre cube.

La variation de leur concentration dans le temps et dans l'espace a souvent pour origine des phénomènes naturels, mais l'activité humaine prend une part non négligeable. Les niveaux de pollution fluctuent avec les saisons de façon différente pour chaque polluant. En effet, la teneur en dioxyde de soufre (SO₂) est plus faible en été car celui-ci est essentiellement produit par les activités de combustion et de chauffage, réduites à cette époque de l'année. Par contre, les oxydes d'azote (NO_x) fluctuent moins, en raison d'une relative constance du trafic automobile tout au long de l'année. Et l'ozone, polluant secondaire formé sous l'action d'un fort rayonnement solaire, est présent en quantité plus élevée l'été. Les conditions météorologiques influent également sur la dispersion de la pollution. En effet, en hiver et en été, l'absence de vent au sol, l'absence de précipitations, le phénomène d'inversion de température ne permettent pas une bonne dispersion de la pollution.

Durant de telles situations, qui varient d'une journée à une dizaine de jours, les niveaux de pollution peuvent être jusqu'à 5 fois supérieurs à la moyenne.

Bilan de la qualité de l'air 2003-2012 à l'échelle de la région Rhône Alpes

Certaines zones du territoire sont ou risquent d'être soumises à des **dépassements de valeurs limites réglementaires** et, du fait de la présence de récepteurs vulnérables (population et écosystèmes), peuvent révéler une **sensibilité accrue** à la pollution atmosphérique.

Ces zones sont dites « **sensibles** » à la qualité de l'air. Ce sont des zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à des actions portant sur le climat en cas d'effets antagonistes.

En Rhône Alpes, les zones « sensibles » sont identifiées à l'échelle de la commune sont représentées sur la carte suivante :

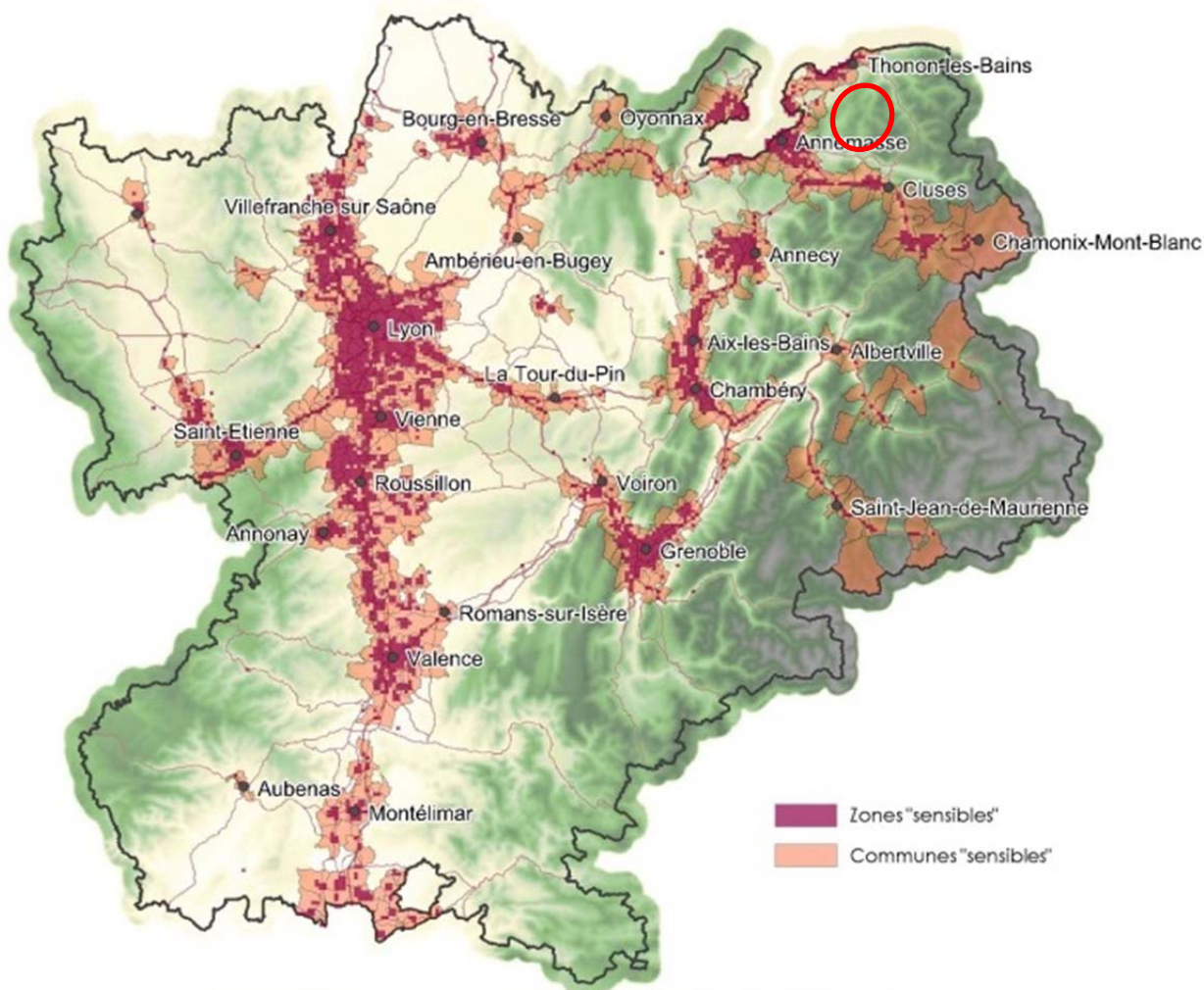


Figure 169 : Qualité de l'air en Rhône Alpes - Source : DREAL Rhône Alpes - 2013

Seule la commune de Fillinges a été identifiée comme commune « sensible » de par sa proximité avec les grands axes de circulation.

Le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA)

Le bilan de la qualité de l'air, réalisé par le réseau de surveillance ATMO-RHONEALPES, a identifié deux

problématiques majeures : l'ozone et les particules.

✓ Problématique de l'ozone

La problématique de l'ozone est régionale. En effet, ses particularités chimiques engendrent une répartition géographique différente des autres polluants : l'ozone se retrouve en quantité plus importante dans les zones rurales que dans les zones urbaines de telle sorte que l'ensemble de la population rhônalpine est concernée par des dépassements des seuils réglementaires. Le

nombre d'habitants concernés par des dépassements de la valeur cible pour la santé (120 $\mu\text{g.m}^3$ en moyenne glissante sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par an) est quasi identique en milieu urbain et en milieu rural malgré la différence de population totale.

Plus de 20% de la population régionale est soumise à des dépassements de la valeur cible pour la santé. Cette distribution varie cependant fortement en fonction des années puisque les concentrations d'ozone sont liées aux conditions climatiques.

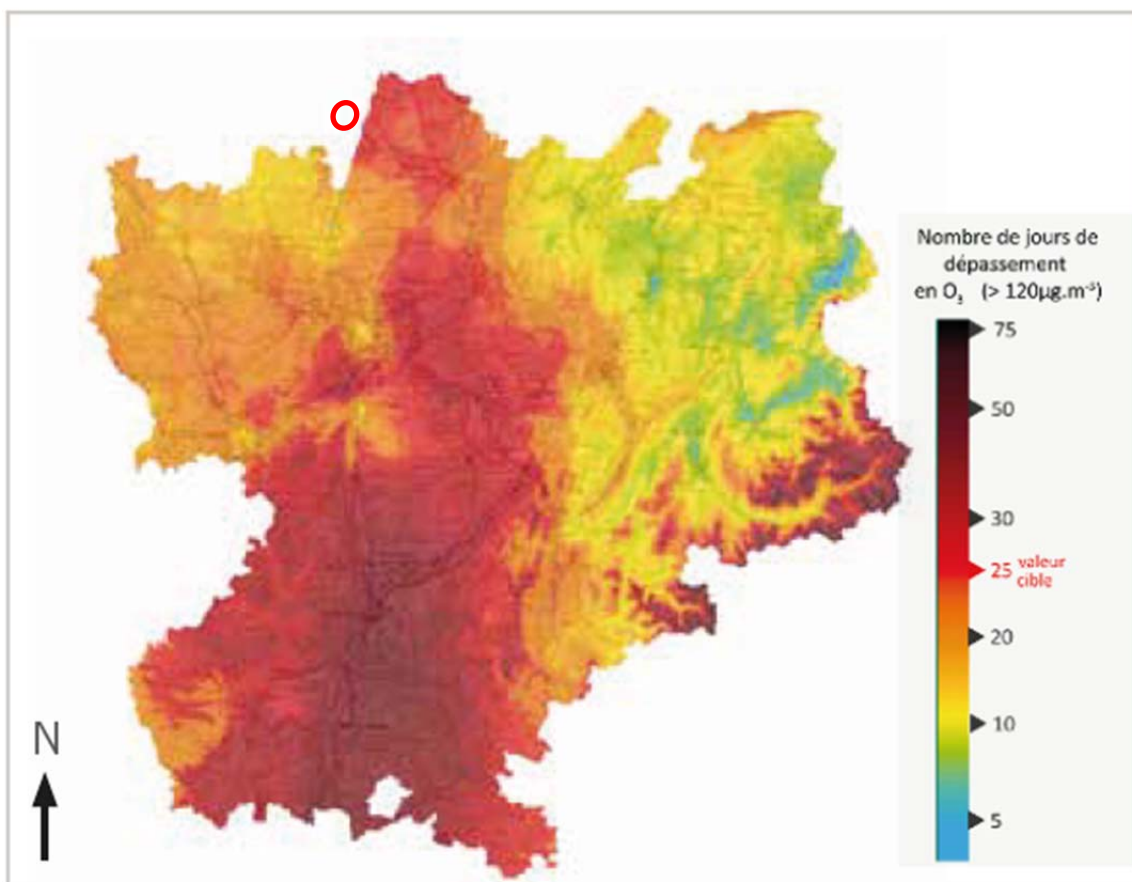


Figure 170 : Nombre de jours de dépassements du seuil de protection de la santé en 2013 pour l'ozone

✓ Problématique des particules

L'enjeu sanitaire concernant les particules est important et la répartition des concentrations montre qu'une grande partie du territoire rhônalpin est touché par cette pollution.

Les niveaux de particules les plus élevés sont rencontrés dans l'agglomération lyonnaise, l'agglomération grenobloise, la basse vallée du Rhône et les vallées alpines. Néanmoins, les zones rurales ne sont pas épargnées, en plaine notamment, alors que les secteurs de montagne (hors fond de vallée) sont peu touchés.

La réglementation impose une valeur limite de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an. Environ 20 % de la population est soumise à des niveaux dépassant cette valeur réglementaire, sans considérer la surexposition de la population liée à la proximité des sources immédiates telles que le trafic, les zones industrielles ou encore les installations de chauffage.

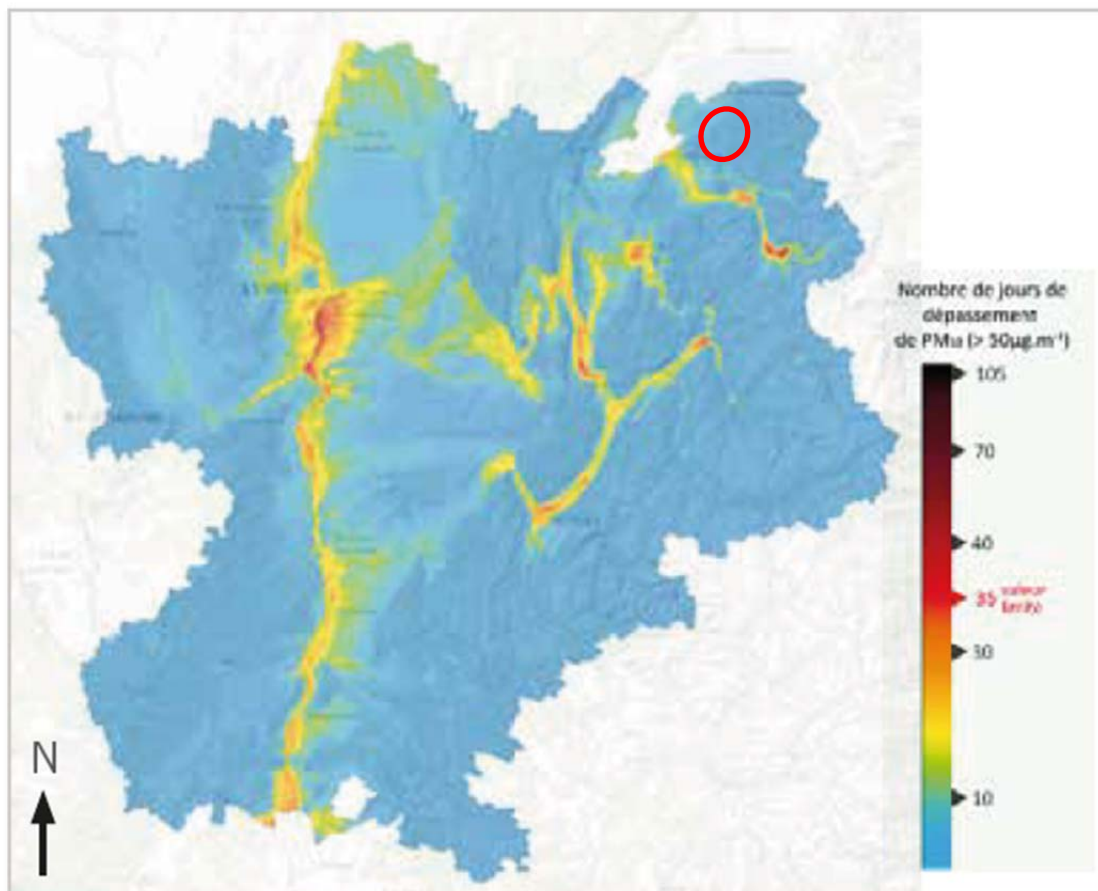


Figure 171 : nombre de jours de dépassements du seuil de particules PM10 en 2013

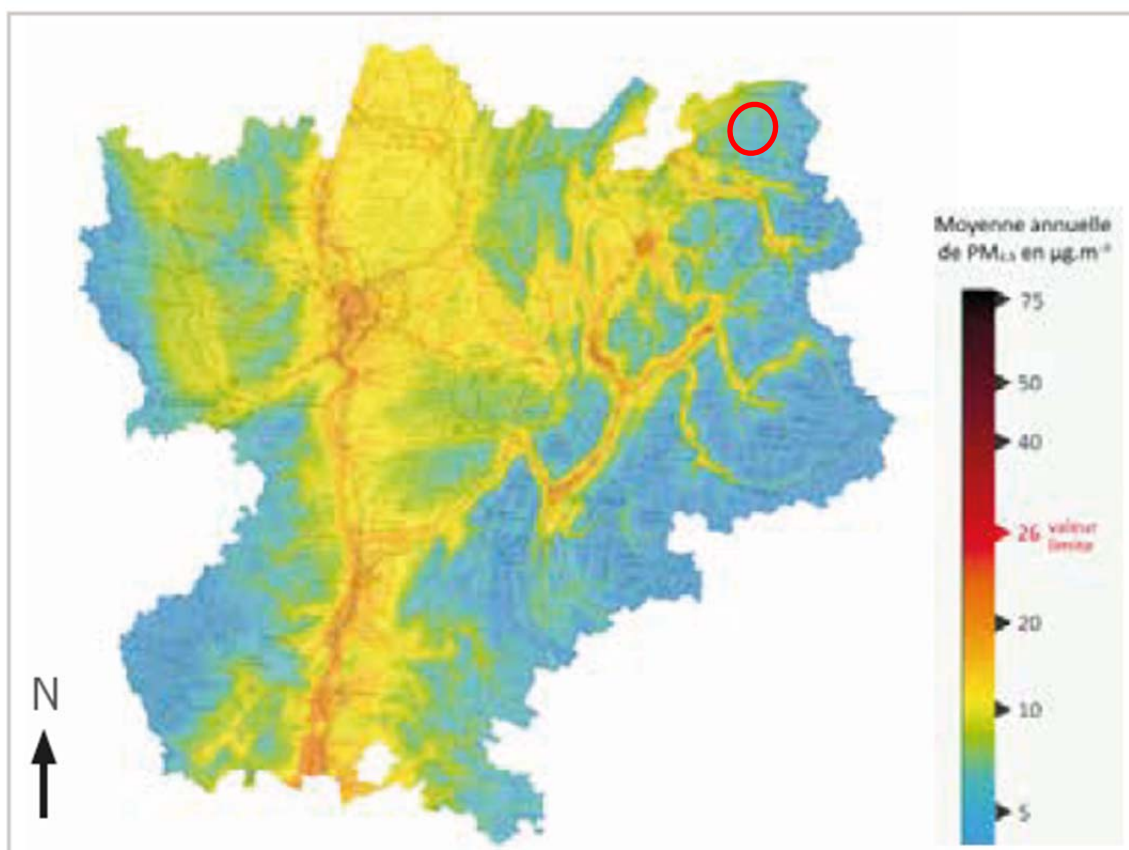


Figure 172 : Concentration de la moyenne annuelle 2013 en PM_{2,5}

✓ Conclusion sur les zones de trafic

A proximité des zones de trafic, le dioxyde d'azote et les particules PM₁₀ dépassent systématiquement les valeurs réglementaires annuelles et horaires malgré les avancées technologiques. En effet, si l'installation de pots catalytiques a fait diminuer les émissions d'oxyde d'azote par véhicule, celles-ci sont largement compensées par le nombre de kilomètres parcouru par chacun des rhônalpins.

Les trafics poids lourds et véhicules utilitaires sont également mis en cause. Au total sur la région Rhône-Alpes, c'est ainsi 1 personne sur 10 qui est soumise à des niveaux de pollution en dioxyde d'azote dépassant la réglementation. Le bilan est toutefois plus positif pour les métaux lourds dont le plomb qui ne montrent plus de dépassement réglementaire ou encore les COV ou les HAP dont les niveaux sont passés en dessous des valeurs seuil depuis 2004.

Sur le territoire du SCOT

De par sa configuration géographique, la dominance des espaces ruraux et une population de faible ampleur, le territoire du Scot peut se prévaloir d'une bonne qualité de l'air de manière globale.

Des nuances peuvent être apportées en fonction des indicateurs et surtout des saisons. La fréquentation touristique hivernale, les périodes de grands froids et l'utilisation importante de chauffage au bois, parfois peu performant, sont à l'origine de production de particules fines et d'ozone, sans porter atteinte à la santé des populations.

Seule la commune de Fillinges, à proximité immédiate de grands axes de circulation présente des indices de pollution atmosphérique, en lien direct avec les circulations automobiles.

6.2 LES NUISANCES SONORES

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) définit les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations de fortes nuisances liées aux infrastructures terrestres nationales.

Le préfet de Haute-Savoie a approuvé, le 20 mai 2014, les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières du département, dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules/jour. A partir de ce diagnostic qui quantifie un niveau des nuisances sonores en décibels, les collectivités gestionnaires de ces voies doivent désormais élaborer leur plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

D'une manière générale, le territoire des 3 vallées est relativement peu exposé au bruit. En effet le territoire reste à l'écart des grandes infrastructures autoroutières. Cependant l'axe principal (la D907) qui traverse le territoire d'Est en Ouest qui supporte un trafic important génère des nuisances sonores. La commune de Fillinges bordée par quatre routes départementales (D907-D903-D9-D20) est plus concernée par le bruit que les autres communes du territoire.

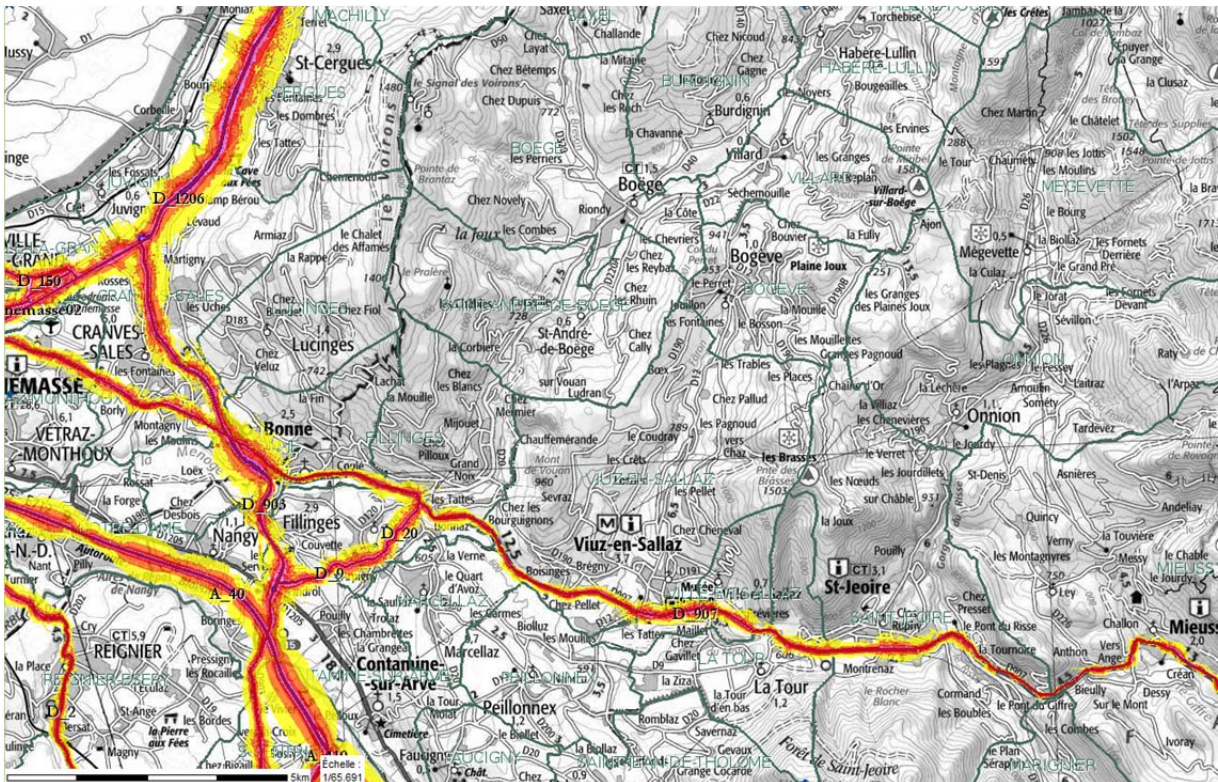


Figure 173 : Les 3 Vallées, un territoire relativement peu exposé aux nuisances sonores

ENJEUX AIR – NUISANCES SONORES

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire peu concerné par les nuisances sonores • Une connaissance fine de l'exposition au bruit aux abords des infrastructures routières 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de connaissances des nuisances sonores sur les infrastructures routières de la vallée Verte • Nombreux logements encore au chauffage bois
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • L'extension du réseau de TAD 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du trafic routier sur le territoire
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'urbanisation dans les zones directement exposées au bruit • Renforcer la mise en place d'alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle (prolongement du TAD, aire de covoiturage...) 	

6.3 LA GESTION DES DECHETS

Le territoire du SCOT regroupe deux EPCI, la communauté de communes des quatre rivières, et la communauté de communes de la Vallée Verte, chacune compétente en matière de déchets.

La Communauté de Communes des 4 Rivières est compétente en matière de collecte, de traitement des déchets ainsi que des déchetteries. Les compétences collecte et traitement sont effectives depuis le 1^{er}

janvier 2015. Concernant le traitement, la CC4R adhère au SIVOM de Cluses pour toutes ses communes, sauf pour Fillinges, qui dépend du SIDEFAGE.

La communauté de communes de la Vallée Verte est également compétente en matière de collecte, de traitement des déchets ainsi que des déchetteries. Le traitement des déchets de l'ensemble des communes est assuré par le SIDEFAGE.

La collecte des déchets est assurée sur le territoire de la CC4R par la société COVED via un marché public, et par la société CSP sur le territoire de la CCVV.

Haute-Savoie : Installations et EPCI de traitement au 01 Janvier 2014

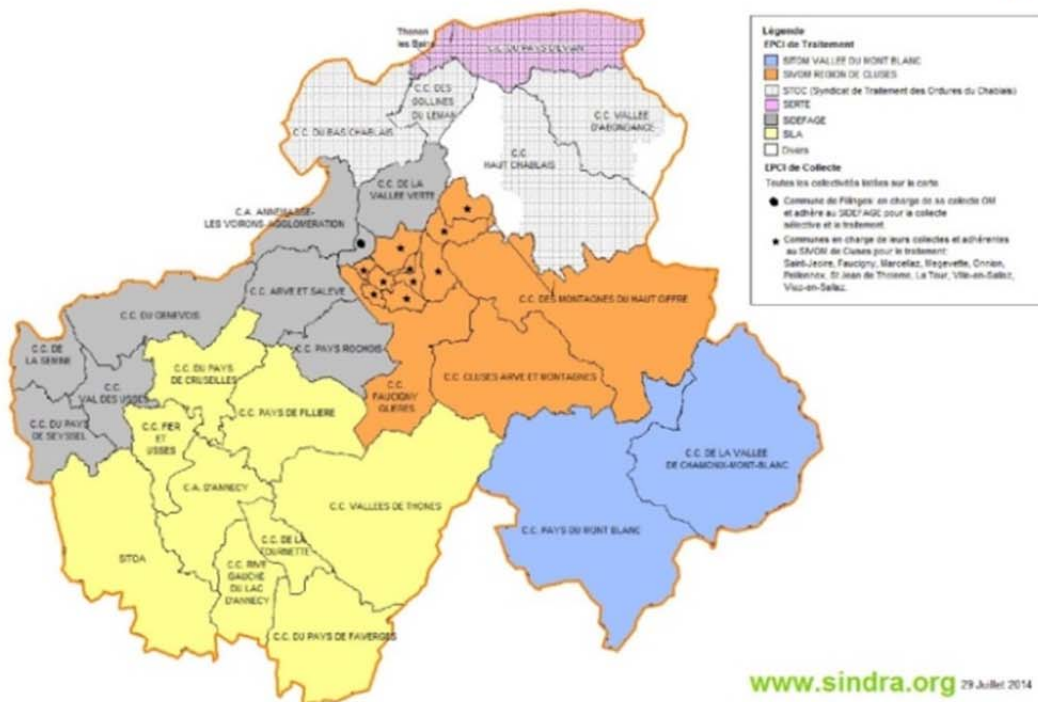
74



www.sindra.org 29 Juillet 2014

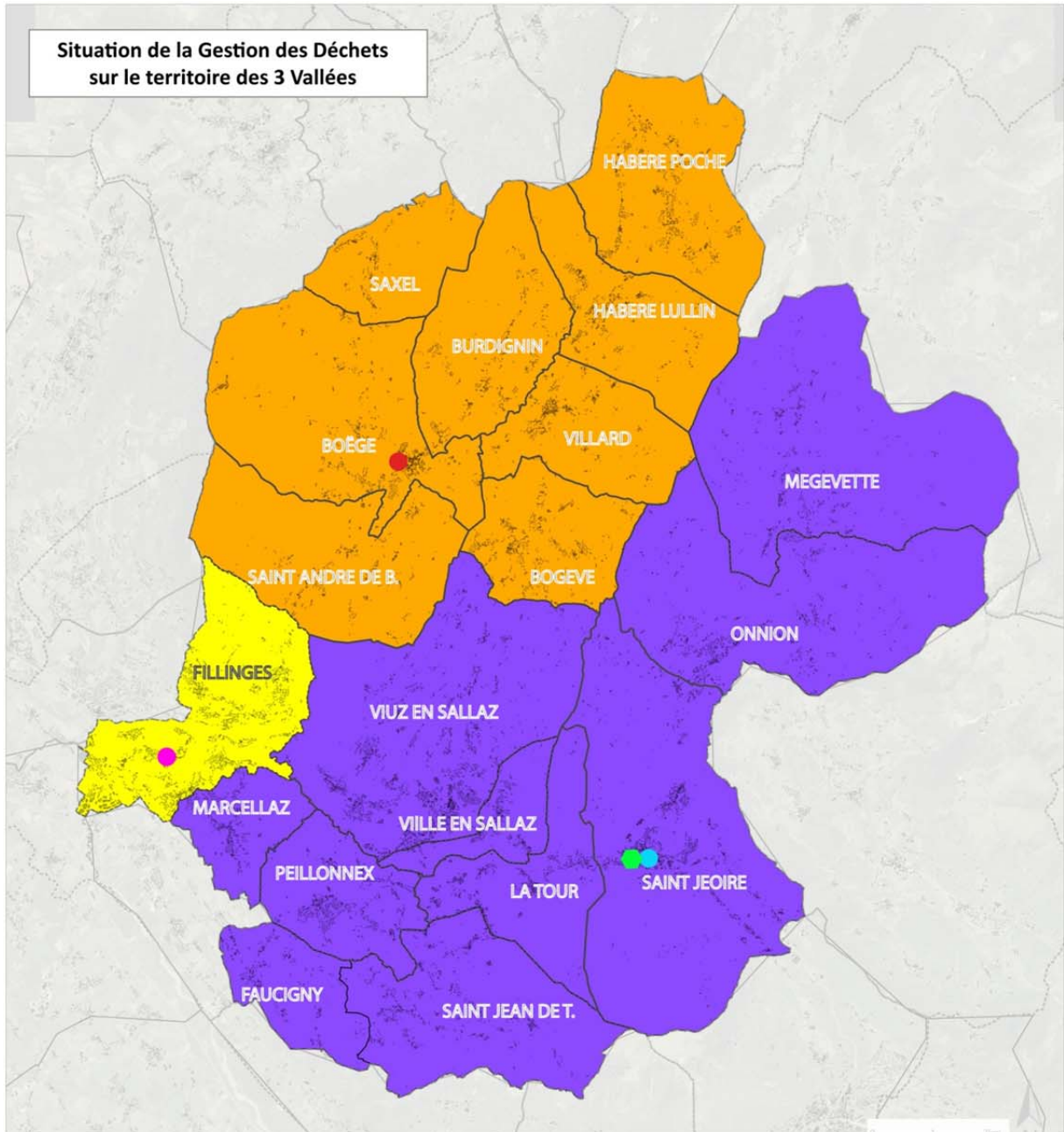
Haute-Savoie : EPCI de collecte et de traitement au 01 Janvier 2014

74



www.sindra.org 29 Juillet 2014

Figure 174 : Installations de traitement des déchets en Haute Savoie



Légende








- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Communes de la CC4R adhérant au SIVOM de la Région de CLUSES |  | Déchetterie du territoire de la CCVV située à Boège) |
|  | Commune de Fillinges adhérant au SIFEAGE |  | Déchetterie du territoire de la CC4R (située à Saint Jeoire) |
|  | Communes de la CCVV adhérant au SIFEAGE |  | Déchetterie du territoire de la CC4R (située à Fillinges) |
| | |  | Projet de nouvelle déchetterie sur la commune de Saint Jeoire |

Figure 175 : Installations de traitement des déchets sur l'emprise du SCoT

La gestion des déchets sur la CC Vallée Verte :

Pour la CCVV, la collecte sélective et le traitement (incinération et recyclage) sont délégués au SIDEFAGE.

Son nom signifie : Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GENEvois, étendu depuis sa création au Bassin Bellegardien, Pays de Gex, Pays de Seyssel et Haut Bugey. La commune de Fillinges qui appartient a la CC4R fait également partie du SIDEFAGE.



Figure 176 : Illustration : La CCW et la commune de Fillinges appartient au périmètre du SIDEFAGE – Source : SIDEFAGE

La collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles s'effectue au rythme d'une fois par semaine.

CSP (Chablais Service Propreté) achemine les ordures ménagères de la Vallée Verte jusqu'à un quai de transfert situé à Etrembières. Les déchets poursuivent ensuite leur voyage en train jusqu'à la plateforme d'incinération de Bellegarde. Le SIDEFAGE a opté pour le transport ferroviaire, une démarche environnementale qui permet de diminuer considérablement les émissions de CO2 : 3000 à 4000 camions par an de moins sur nos routes. A raison de deux trains par

jour, 5 jours sur 7, c'est près de 2/3 des déchets pris en charge par le SIDEFAGE qui transitent de cette manière.

Année 2013	Plastique aluminium kg/hab	Papier Carton kg/hab	Verre kg/hab	Déchets verts kg/hab	Total emballages+ Papier+verre kg/hab	Total (avec déchets verts) kg/hab
Annemasse Agglo Les Voires	3.68	30.82	21.73	81.77	56.23	138
CC de la Vallée Verte	4.28	27.32	33.12	48.48	64.72	113.2
Fillinges	6.76	30.24	40.08	0	77.08	77.08
CC du Pays Bellegardien	4.33	34.58	27.16	57.99	66.07	124.06
CC du Pays de Gex (avec la collecte en porte à porte)	7.94	43	41.01	145.91	91.95	237.86
CC du Pays de Seyssel	3.94	41.36	33.22	39.47	78.52	117.99
CC du Genevois	5.4	44.32	34.32	124.28	84.04	208.32
CC du Pays Rochois	5.02	35.73	31.93	82.54	72.68	155.22
CC Arve et Salève	5.45	37.50	37.09	66.64	80.04	146.68
CC de la Semine	5.48	45.77	44.97	60.31	96.22	156.53
CC du Val des Usses	4.83	35.77	41.59	35.45	82.19	114.64
CC d'Oyonnax	3.38	22.39	18.92	71.8	44.69	116.49
CC du Lac de Nantua	4.91	28.57	27.11	2.57	60.59	63.16
CC de la Combe du Val Brénod	5.48	32.07	33.53	9.21	71.08	80.29

Figure 177 : Tonnages recyclés par communauté de communes – Source SIDEFAGE

La CCVV et la commune de Fillinges se situent dans la moyenne des tonnages recyclés sur le périmètre du SIDEFAGE.

Performance de collecte des 3 matériaux en kg/hab par EPCI pour 2013

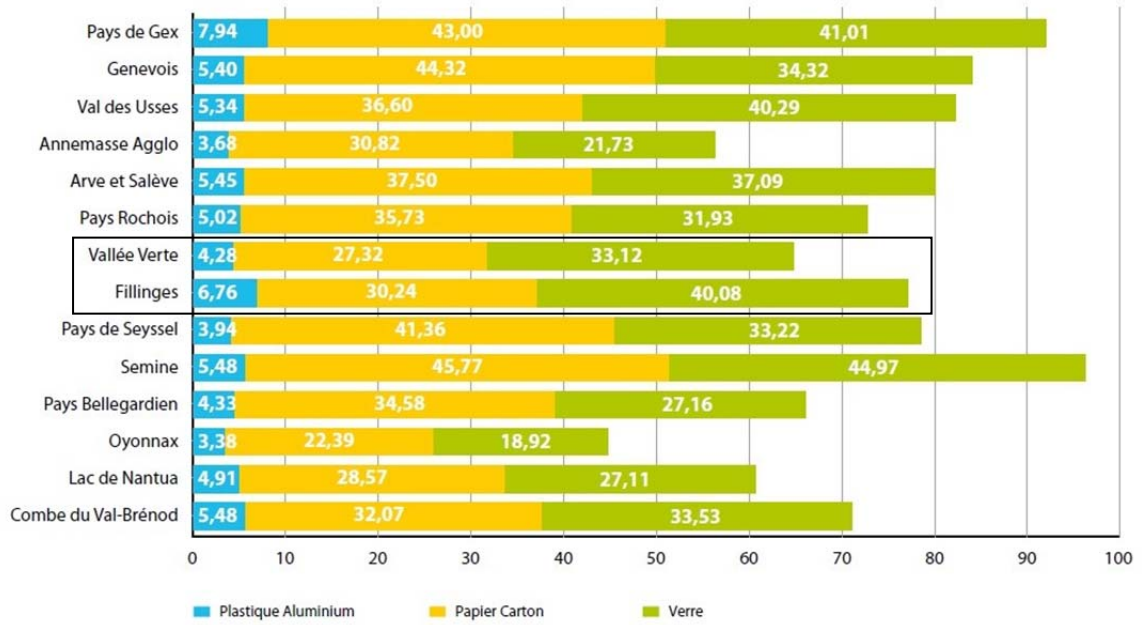


Figure 178 : Performance de collecte des déchets recyclables en Haute Savoie

La CC Vallée Verte possède une déchetterie située sur la commune de Boège.



Figure 179 : Déchetterie de la CCW sur la commune de Boège

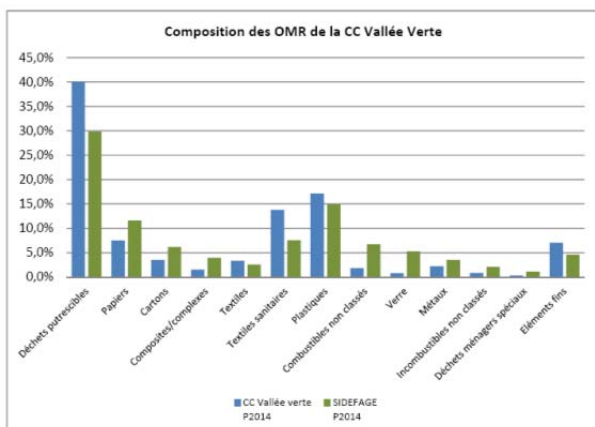


Figure 180 : Composition des OMR de la CC Vallée Verte comparée au Sidefage

Par rapport aux résultats de la campagne d'automne 2013, la composition des OMR de la CC Vallée Verte présente un profil différent lors de cette campagne de printemps 2014 :

- La quantité de déchets putrescibles a augmenté pour passer de 27,5% à près de 40% des OMR, par rapport à la moyenne du SIDEFAGE, c'est 10 points de plus.
- La catégorie des cartons est deux fois moins importante par rapport à la moyenne de la précédente campagne d'automne 2013,
- La quantité de déchets composites (dont une partie est valorisable) a diminué et ne représente que 1,5%,
- En revanche, la quantité de textiles a doublé par rapport au résultat de la précédente campagne, lors de cette campagne, la quantité de verre retrouvée dans les OMR est quasiment nulle avec seulement 0,8%,
- La quantité de métaux (dont une partie est valorisable) n'est que de 2,2% des OMR lors de cette campagne.

La gestion des déchets sur la CC4R :

La CC4R est rattaché au SIVOM de Cluses pour le traitement des déchets sur son

territoire. Les communes sont en charges de la collecte.

La CC4R est compétente depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les 2 déchetteries de la CC4R sont gérées dans le cadre d'un marché par la société Excoffier. Deux projets de construction de nouveaux équipements, en remplacement de ceux existants qui ne répondent plus aux normes en vigueur, sont en cours :

- Nouvelle déchetterie de Saint Jeoire à proximité de l'existante
- Nouvelle déchetterie de Peillonex en limite de Viuz en Sallaz, pour remplacer celle de Fillinges

Déchets Inertes sur le territoire des 3 Vallées :

Actuellement, seule une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)¹ dûment autorisée est en activité sur le territoire du SCoT. Il s'agit d'un site sur la commune de Saint André de Boège, exploité par l'entreprise Condevaux depuis 2008 et une capacité d'environ 15 000 m³.

¹ Source ; PAC de la DDT

ENJEUX DECHETS

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance fine des besoins de stockage • Des déchetteries bien réparties sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une déchetterie obsolète sur la commune de Saint Jeoire • Une gestion hétérogène du traitement des déchets
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Une conscience collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts sauvages • Gestion des déchets inertes
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des solutions viables pour les déchets inertes • Accompagner les projets de déchetterie de Saint Jeoire et de Peillonex • La promotion du tri sélectif • Rationalisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles • La réduction de la production des déchets à la source 	

6.4 CARRIERES ET MATERIEUX DE CONSTRUCTION

La demande en matériaux est très forte en Haute-Savoie du fait du nombre important de constructions. Le Schéma départemental des carrières (DRIRE, BRGM, 2004) affirme la volonté d'utiliser préférentiellement des matériaux de carrières à des matériaux d'alluvions, ainsi que le recyclage, pour limiter l'impact environnemental.

Bénéficiant d'une richesse en matériaux alluvionnaires et roches massives, la Haute-Savoie dispose de sables et graviers, calcaires massifs et leurs éboulis, ardoise, granite, grès, gypse et dolomie (listés par ordre décroissant d'importance).

On recense 3 principales zones d'activité de BTP en Haute-Savoie : Annemasse/Thonon-

les-Bains (38% de la consommation de granulat), Annecy (37%) et Bonneville (25%).

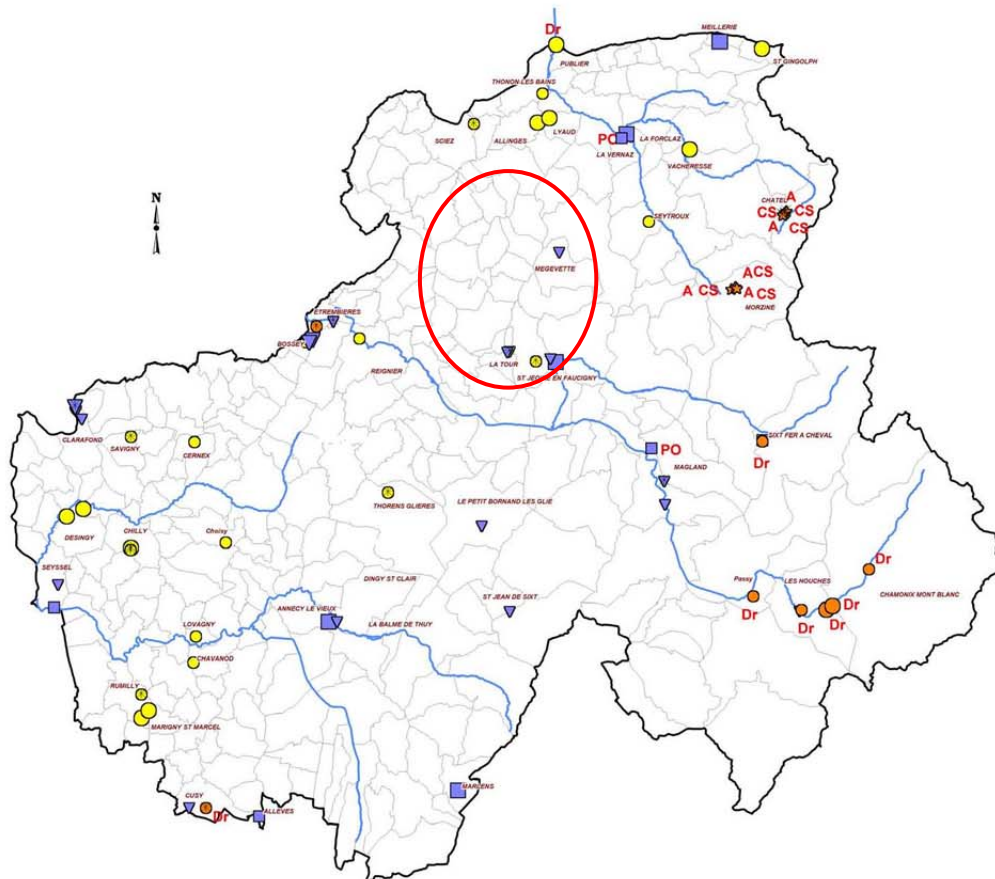
Avec une consommation annuelle de granulats par habitant de 7,7 tonnes, soit supérieure à la moyenne nationale, la Haute-Savoie est un département très consommateur en granulats, principal matériau exploité localement.



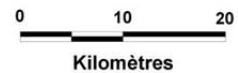
Figure 181 : Carrière à Saint-Jeoire-en-Faucigny – Source : DL 2011



SCHEMA DES CARRIERES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
Carte de localisation des carrières



Données : DRIRE
 Fonds administratifs : © IGN Paris, 1993
 Données juillet 2004
 Version juillet 2004



LEGENDE

TYPES DE MATERIAUX	NATURE DES MATERIAUX	GISEMENTS SPECIFIQUES
< > 100.000 tonnes / an	<i>Roches d'origine sédimentaire</i>	Dr Dragage d'entretien ou d'aménagement
○ Roche tendre ou meuble (granulat)	■ Calcaires, calcaires dolomitiques, marbre	CS Carrière souterraine
□ Roche dure	■ Sables et graviers exploités en eau	A Ardoise
▽ Eboulis	■ Sables et graviers exploités hors d'eau (lit majeur ou terrasses)	P.O. Pierre ornementale
☆ Roche à usage industriel		ETAT DE L'ACTIVITE
		⊛ Autorisation à échéance dépassée



Figure 182 : Cartographie extraite du Schéma Départemental des carrières de Haute Savoie

Sur le territoire du SCoT, on peut identifier des carrières sur le territoire de la CC4R uniquement²:

- Une carrière sur le territoire de Mégevette, d'éboulis calcaire, exploitant un volume inférieur à 100 000 T / an, avec une fin d'autorisation pour le 01/11/2018.
- Trois carrières sur le territoire de Saint Jeoire en Faucigny, de trois types différents, sable et gravier, Calcaire, et éboulis calcaire.
- Deux carrières d'éboulis calcaires sur la commune de La Tour.

Les carrières du territoire répondent à des enjeux locaux de productions de granulats pour la construction. Leur intégration paysagère reste un point sensible.

² Source : Schéma départemental des Carrières

ENJEUX CARRIERES - MATERIAUX

Atouts	Difficultés
	<ul style="list-style-type: none"> • Trafic de poids lourds • Mauvaise intégration paysagère
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Paysager les anciennes carrières • Développement d'emplois directs et indirects liés aux carrières • Possibilités de circuits courts (carrières locales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des carrières • Augmentation des nuisances sonores, visuelles et olfactives
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie sur la gestion des carrières • Valoriser les carrières pérennes • Porter un projet paysager sur les anciennes carrières 	

6.5 UN TERRITOIRE VULNERABLE AUX RISQUES NATURELS MAIS PEU CONTRAINT PAR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

1. Risques naturels

Source : site de la préfecture de la Haute Savoie

Typologie des risques

Les communes traversées par des axes routiers importants sont concernées par le risque lié au transport de marchandises dangereuses.

Le territoire est en grande partie concerné par les **risques torrentiels** et de **mouvements de terrain**.

L'ensemble du territoire est concerné par un **risque sismique d'intensité moyenne** au sens de la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011.

Le glissement de terrain : est un terme qui englobe tous les mouvements gravitaires de roches meubles à vitesse lente, y compris les coulées boueuses hors des cours d'eau, ainsi que les cas de glissements rocheux banc sur banc où les masses en mouvement ne se fracturent pas.

Les phénomènes torrentiels : cette appellation regroupe tous les phénomènes d'érosion, de transport et dépôt de matériaux, de laves torrentielles (coulées de boues liées à l'activité torrentielle) et de submersion provoqués par les cours d'eau. Les phénomènes de ravinement y sont rattachés.

Sur le bassin versant de l'Arve, les crues torrentielles rapides, accompagnées de transport de matériaux solides peuvent produire d'importants dégâts.

Ce fut le cas en 2007 lorsque la Menoge a subi une crue cinquantennale.

Cette crue majeure a eu un impact notable sur la Menoge amont, à partir du secteur d'Habère-Poche, provoquant un important charriage des matériaux de fond, ainsi que,

sur les secteurs les plus impactés (secteur d'Habère Lullin, de l'aval de Boège jusqu'au pont de Fillinges), une mise à nu du socle géologique par endroits (banc argileux affleurant) et une forte érosion des berges.

L'impact a été également très marqué sur les deux tiers avals du Brevon de Saxel et le Manant, ainsi que sur certains des petits affluents directs de la Menoge (Ruisseau des Lavouets, Nant bruant notamment).

Pour organiser une réponse efficace face à ces risques, un **Programme d'Action de Prévention des Inondations** (PAPI) sur le territoire du SAGE de l'Arve a été mis en place entre 2012 et 2017 et est porté par le SM3A.

L'approche PAPI vise à traiter le risque inondation de manière globale, sans limiter les actions à la réalisation d'ouvrages de protection. Le volet de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés doit être obligatoirement abordé : arrêt du développement de l'urbanisation en zones inondables, réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés, amélioration de la prévision des crues, organisation de l'alerte et de la gestion de crise,

Le bassin versant de la basse Menoge a été identifié comme un bassin à étudier afin d'élaborer un plan de gestion du transport solide (hors périmètre des 3 Vallées).

Il convient de distinguer le terme aléa naturel de celui de risque.

Un aléa naturel est la possibilité qu'un phénomène, qu'une manifestation naturelle physique relativement brutale, menace ou affecte une zone donnée. C'est donc l'estimation de la réalisation d'un processus.

L'évaluation de l'aléa (intensité, proximité temporelle, fréquence) en un lieu donné ne préjuge en rien des dégâts éventuels (victimes, destructions d'infrastructures...) ou des conséquences économiques possibles.

Le risque naturel est la combinaison de l'aléa, l'exposition des enjeux et la vulnérabilité des enjeux.

C'est la possible superposition spatiale de l'extension d'un phénomène naturel brutal (aléa) et d'un dommage humain qui crée le risque naturel.

Prise en compte des risques naturels

Sur ce territoire, **5 communes disposent d'un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé** : Fillinges, Saint Jeoire, Onion, Megevette, Saint André de Boège.

Le règlement de chacun de ces PPR s'applique aux parties des territoires concernés par la carte réglementaire établie sur fond cadastral. Ces règlements déterminent les mesures de prévention particulières à mettre en œuvre contre les risques naturels prévisibles.

Hormis la commune de Viuz en Sallaz, les 13 autres communes sont concernées par des **cartes d'aléas naturels**.

Les cartes d'aléa ne sont pas des documents réglementaires mais servent à intégrer dans le PLU des dispositions d'urbanisme vis-à-vis des risques naturels.

Globalement, les communes se trouvant la partie haute du territoire du Scot sont concernées par des aléas forts de risque torrentiel et de glissement de terrain le long des principaux cours d'eau des communes.

Pour les communes présentant des versants marqués, ont été répertoriés des aléas faibles de glissement de terrain.

2. Risques technologiques

Le territoire est peu concerné par les risques technologiques compte tenu de l'absence d'industries lourdes. La pollution des sols ne constitue pas un enjeu fort à l'échelle du territoire des 3 Vallées.

D'après la base de données nationale BASOL on recense un seul site pollué sur le territoire :

- Sur la commune de Boège (caractérisation en 2005), l'entreprise

Saddier Décolletage a exercé des activités de décolletage au Chef Lieu, de 1947 à 1995. Les terrains situés autour de la zone de stockage ont été pollués par des suintements huileux.

Cependant sur le territoire on peut identifier plusieurs risques technologiques liés au transport de matière dangereuse :

- Transport de gaz haute pression. Le risque est ici relatif au caractère inflammable du gaz naturel, néanmoins ce type d'événement est très rare. Une information préventive est prévue dans les zones exposées.
- La D907, qui traverse le territoire d'Est en Ouest est concernée par le transport de matière dangereuse.

ENJEUX RISQUES - POLLUTION

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance des risques qui touchent le territoire • De très faible risques technologiques • Pas d'industries lourdes sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Des risques d'inondation et mouvements de terrain pouvant être localement importants
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Un Programme d'Aménagement et Prévention des Inondations (PAPI) en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces imperméabilisées pouvant augmenter les risques d'inondation • Mauvais entretien des cours d'eau pouvant provoquer des embâcles
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques d'inondation et des mouvements de terrain pour l'urbanisation • Mise en œuvre des actions du PAPI • Restauration / protection et gestion des milieux naturels aquatiques et ripicoles. 	

CHAPITRE 7. ENJEUX TRANSVERSAUX

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Activité agricole bien présente, qui profite à l'attractivité du territoire, entretient un paysage ouvert et caractérise le territoire. • Filières qualité et valorisation du lait • Des ressources forestières présentes, qui s'accroissent et valorisées par la présence d'un tissu économique local (scierie...) • Paysage typique local encore très préservé, dont présence forte de fruitiers • Vues remarquables sur le grand paysage et ouvertures fortement présentes. • Patrimoine vivant et affirmé • Activité touristique permettant une économie locale endogène, basée sur une pluriactivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chute du nombre d'exploitations, chute des emplois agricoles et vieillissement de la population active agricole sur la CC Vallée verte notamment • Pression et précarité foncière dans un contexte de lien fort des exploitations avec les surfaces herbagères / cahier des charges qualité • Difficulté d'identification des centre-bourgs et des polarités sur le territoire dû à un bâti extrêmement dispersé qui s'étend sur toute la longueur des vallées. • Débit d'étiage insuffisant sur de nombreux cours d'eau, et tension quantitative de la ressource en eau • Rejets des stations d'épuration polluants • Activité touristique hiver fragile car très liée à l'activité ski et fortement menacée par la baisse de l'enneigement • Tourisme local qui engendre de nombreux déplacements
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Economie de proximité liée à l'attractivité territoriale (résidentielle et présente) : marchés de la construction neuve, rénovation thermique, aménagement extérieur, bois énergie • Articulation entre PDR FEADER 2014-2020, CDDRA-PSADER et SCOT • Présence de points de vue d'exception et de fruitiers marqueurs d'identité • Village « centre » (Viuz) au cœur/centre du territoire et raccordé à axe RD • Présence de différents pôles de loisirs, et des lieux touristiques insuffisamment valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon des pratiques agricoles et avancée des forêts • Baisse du poids agricole dans l'économie locale (mais le double comparé à la moyenne départementale !) • Nombreuses continuités entre bourgs / hameaux sans lecture de cœur de bourg et extension du bâti sous forme de maisons individuelles déconnectées du tissu • RD 907 support de vitrine commerçante • Manque d'eau pour la dilution des effluents • Fragilité des pôles ski alpin en cas de manque de neige. Incapacité financière à assurer le renouvellement des installations de manière autonome. • Transformation du parc de résidences secondaires en résidences principales : perte de potentiel d'hébergement touristique.
Enjeux posés	
<p>Quatre enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le juste équilibre</u> entre faire face à l'accueil de nouvelles populations et activités, sans mettre en péril, ni l'activité agricole, ni les ressources naturelles <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les pressions les plus fortes (vallée de la RD907) sont situées là où l'activité agricole est présente et dynamique, et où les corridors régionaux sont pérennisés : comment concilier activité humaine et préservation de l'environnement ? ▶ Une nécessaire conciliation entre développement et ressource naturelle, notamment la ressource « eau » : adéquation ressources/besoins, pollution liée à une insuffisance d'eau... ▶ Maîtriser la consommation foncière, comme l'un des leviers pour optimiser la ressource foncière (cela passe notamment par la maîtrise des dents creuses...). 	

- Maintien du cadre de vie, des identités caractéristiques des territoires
 - ▶ Territoire multi-identitaire, le SCOT 3 Vallées devra préserver les équilibres entre espaces agricoles, boisés et bâtis pour la conservation des caractères identitaires des entités paysagères
 - ▶ Mettre en avant les atouts propres au site, aussi comme arguments pour un tourisme durable 4 saisons (vues, vergers...)

- Profiter du dynamisme économique et démographique local pour innover sur les formes de distribution alimentaire : laisser à l'agriculture une place économiquement viable
 - ▶ Comment capter les actifs hyper mobiles ?
 - ▶ Comment tisser des relations interprofessionnelles agriculture et artisanat, favoriser l'usage des NTIC ?
 - ▶ Faciliter le développement de projets collectifs (ZAC et attractivité agroalimentaire, points de vente...)

- Structurer une politique de tourisme pleine nature, et quatre saisons. Le territoire des 3 Vallées peut-il être le « poumon vert », zones d'activités sportives de nature et de loisir, mais sans devenir une « réserve » ?
 - ▶ Anticiper des défauts d'enneigement, en valorisant le paysage et la qualité agricole
 - ▶ Accompagner la diversification en agriculture (service, praticité d'accès aux produits...) pour en faire un atout touristique
 - ▶ Réfléchir à une politique globale à l'échelle du territoire, en assurant des conditions d'accès acceptables
 - ▶ Réfléchir à une politique d'hébergement touristique globale



TROISIEME PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE



CHAPITRE 1. DEMOGRAPHIE

1.1 UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE FORTE...

En 35 ans environ, la population du SCoT des 3 Vallées a doublé. Elle était en 1968 de 11 562 habitants et s'établit à près de 26 000 habitants en 2013.

Une forte accélération s'est observée à partir des années 80. Cette très forte évolution, liée à la proximité des bassins d'emploi d'Annemasse et du Grand Genève, mais aussi de la Vallée de l'Arve, et au cadre de vie n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement global du territoire.

Au sein des 19 communes qui composent le SCoT, les constats et évolutions sont contrastés.

> La répartition démographique s'établit de la manière suivante sur le territoire :

- le secteur de la plaine (correspondant à la partie sud de la CC4R), au plus proche des importants axes de circulation et agglomérations voisines (dont Annemasse et Genève), concentre 70% de la population du SCOT.

Dans ce secteur de plaine, trois polarités démographiques se dessinent : les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire et Fillinges (à elles seules, ces 3 communes regroupent plus de 40% de la population totale).

- les secteurs des vallées (correspondant à la CC Vallée Verte et de la Vallée du Risse) concentrent 30% de la population.

> Entre 1999 et 2013, l'ensemble du territoire du SCoT a gagné près de 6 000 habitants supplémentaires.

Cette évolution représente une croissance annuelle forte de l'ordre de 1,8% par an.

Sur la même période, le rythme de croissance démographique annuel était de l'ordre de 1,4% par an en moyenne sur le département de la Haute-Savoie (et deux fois moindre pour la moyenne nationale, soit 0,7% par an).

Il est à souligner ici que la Vallée Verte revêt une attractivité relative plus importante que les 4 Rivières :

- entre 1999 et 2013, la CCVV a connu une évolution démographique de 2,2% par an, contre 1,7% par an pour la CC4R.

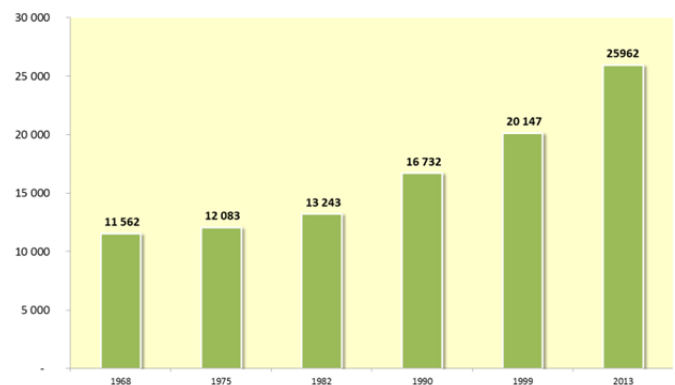


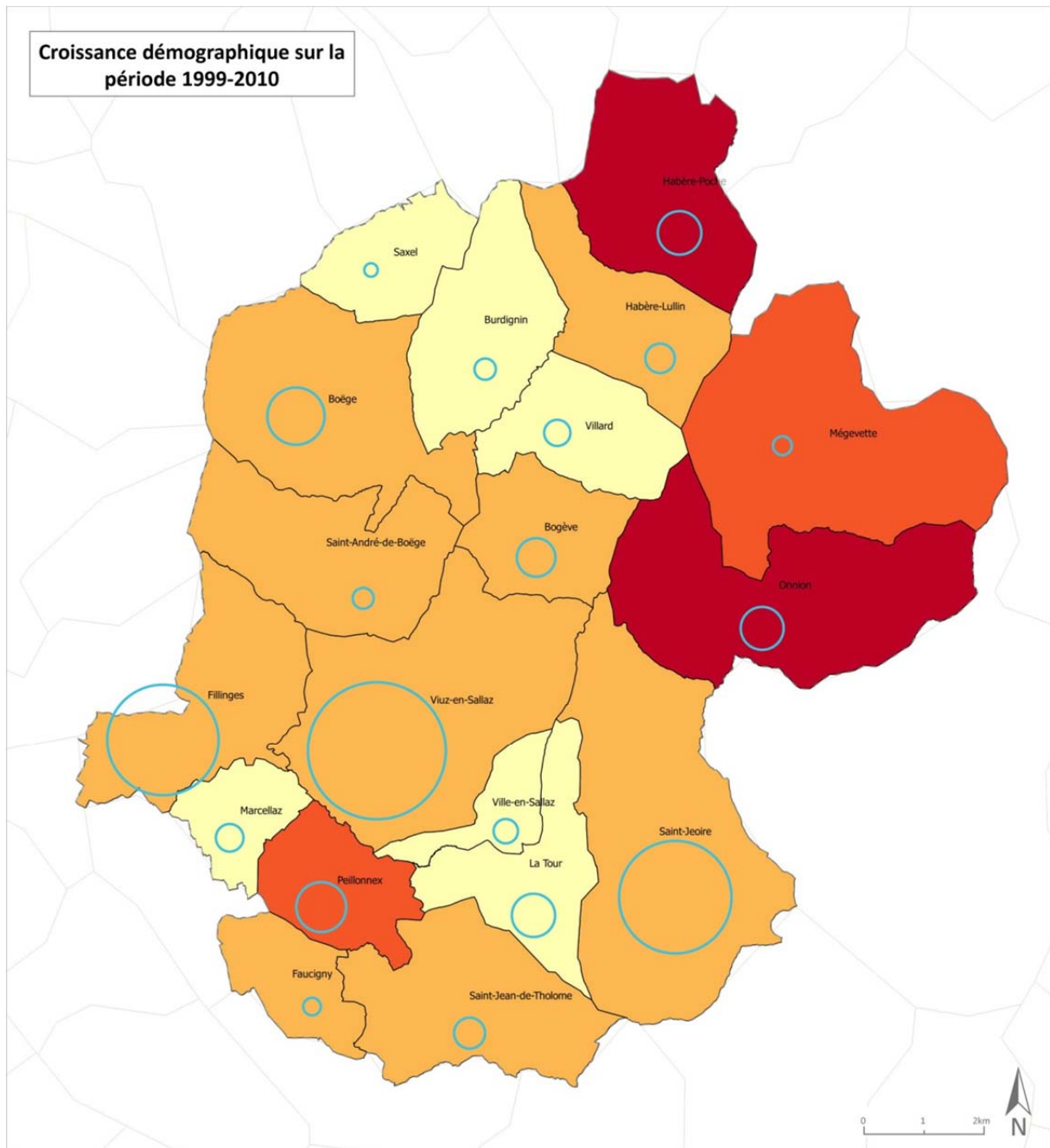
Figure 183 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées depuis 1968 - Source : INSEE RGP et CG74

> L'analyse plus précise de la dernière décennie nous montre un ralentissement du dynamisme démographique depuis quelques années (conséquence de la crise économique connue depuis 2008) :

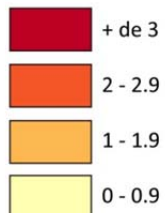
- Entre 1999 et 2006, la croissance démographique du territoire du SCOT était de l'ordre de 2% par an, croissance ramenée à 1,6% par an entre 2006 et 2011,
- ce ralentissement est légèrement plus marqué dans le secteur des 4 Rivières.

EPCI	Commune	Population 1999	Population 2006	Taux de variation annuel - 1999-2006	Population 2013 <i>(données CG74, INSEE et TERACTION)</i>	Taux de variation annuel - 2006-2013
CC4R	Faucigny	411	465	1,8	541	2,2
	Fillinges	2442	2893	2,5	3291	1,9
	La Tour	1120	1207	1,1	1295	1,0
	Marcellaz	707	745	0,8	900	2,7
	Mégevette	366	471	3,7	568	2,7
	Onnion	786	1059	4,4	1307	3,1
	Peillonex	1060	1228	2,1	1447	2,4
	Saint-Jean-de-Tholome	745	857	2,0	896	0,6
	Saint-Jeoire	2754	3080	1,6	3347	1,2
	Ville-en-Sallaz	676	678	0,0	787	2,2
	Viuz-en-Sallaz	3374	3737	1,5	3983	0,9
	TOTAL CC4R	14441	16420	1,9	18362	1,6
CCVV	Boège	1412	1525	1,1	1745	1,9
	Bogève	831	1009	2,8	1112	1,4
	Burdignin	569	637	1,6	645	0,2
	Habère-Lullin	634	776	2,9	923	2,5
	Habère-Poche	729	1135	6,5	1355	2,6
	Saint-André-de-Boège	517	557	1,1	605	1,2
	Saxel	347	372	1,0	429	2,1
	Villard	667	711	0,9	786	1,4
	TOTAL CCVV	5706	6722	2,4	7600	1,8
TOTAL SCOT	20147	23142	2,0	25962	1,7	

Figure 184 : Evolution de la population du SCOT des 3 Vallées entre 1999-2006 et 2013 - Source : INSEE RGP et CG 74



Variation de la croissance démographique sur la période 1999 - 2010 (%/an)



Population 2014



Figure 185 : croissance démographique entre 1999 et 2010

La croissance démographique du SCoT s'est portée en majorité sur les bourgs : Peillonex, La Tour, Onnion et Habère Poche. Ces quatre communes ont en effet vu leur population progresser de plus de 45% lors de la dernière période intercensitaire (soit un gain total de 1 709 habitants).

A contrario, les communes pôles (Fillinges, Viuz, Saint Jeoire et Boège) mais aussi les villages, ont connu une croissance démographique certes positive, mais en

dessous de la moyenne du territoire du SCoT (24% contre 29% pour le SCoT).

Le gain de population sur la période s'élève à 2 384 habitants pour les communes pôles et 1 722 pour les villages.

Ainsi, la croissance démographique a concernée en premier lieu les communes de pôle puis les communes de taille moyenne, ayant un niveau d'équipement intermédiaire.

	Population 1999	Population 2013	Répartition en 2013 (en %)	Evolution 1999-2013 en %
Communes pôles	9 982	12 366	48%	23,9
Bourgs	3 695	5 404	21%	46,3
Villages	6 470	8 192	32%	26,6
TOTAL SCOT	20 147	25 962	100%	28,9

Figure 186 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées entre 1999 et 2013 par armature - Source : INSEE RGP et CG74

En raisonnant sur les chiffres en valeurs absolues, les communes pôles sont celles

ayant le plus concentré les gains de population en proportion.

	Gain de population entre 1999 et 2013 (en habitants)	Part dans le gain de population à l'échelle du SCOT entre 1999 et 2013 (%)
Communes pôles	2384	41
Bourgs	1709	29,4
Villages	1722	29,6
TOTAL SCOT	5815	100

Figure 187 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées entre 1999 et 2013 par armature - Source : INSEE RGP et CG74

1.2 ... PORTEE PAR LE SOLDE MIGRATOIRE

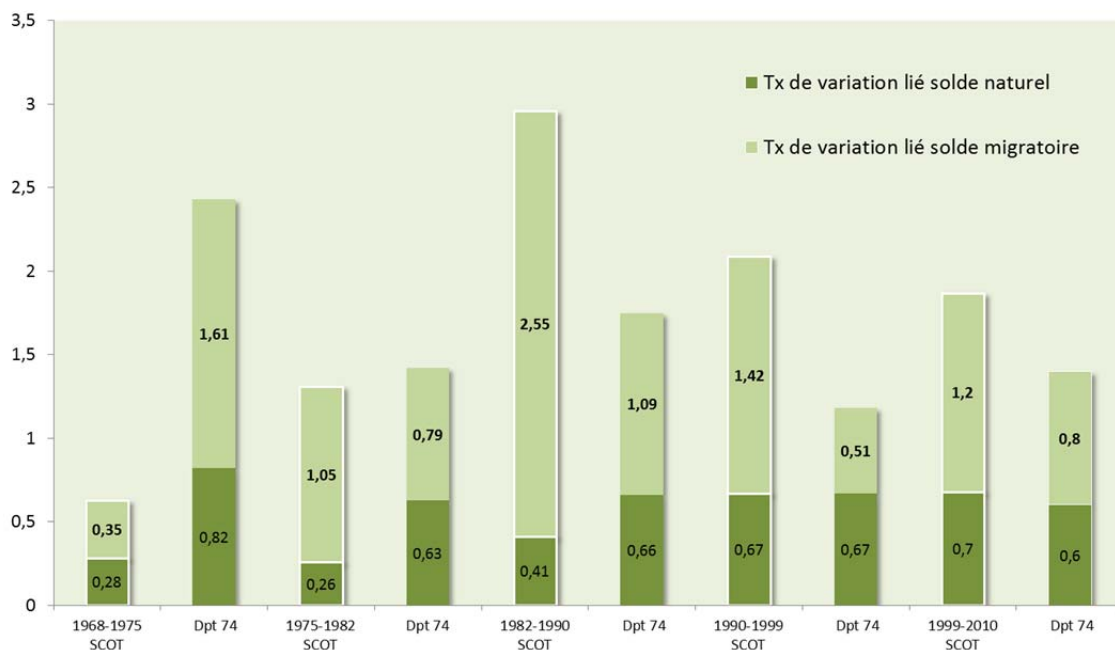


Figure 188 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées porté par le solde migratoire depuis 1968 – source : INSEE RGP

Depuis la fin des années 1970, les apports migratoires sont à la source de cette croissance démographique dynamique, et même bien au-delà des moyennes départementales pour les dernières décennies.

Depuis 1982, pics des arrivées sur le territoire du SCoT, la croissance migratoire reste largement positive, mais avec un rythme moins soutenu au profit du solde naturel qui se développe. Ces naissances, liées à l'apport de populations extérieures, confèrent un caractère jeune au territoire.

> Sur la dernière décennie, le territoire tend à retrouver un rythme proche de celui du département : il retrouve un certain équilibre entre solde naturel et migratoire.

- La croissance démographique du territoire du SCoT entre 1999 et 2010 s'explique encore en majorité par l'accroissement migratoire.

> Les communes ayant connues les plus fortes dynamiques migratoires ces dernières

années sont les plus éloignées de la plaine, donc les secteurs de vallées (vallée de la Menoge et vallée du Risse)

Cette tendance s'explique pour partie par la pression exercée par l'agglomération genevoise, mais également celle annemassienne. Ces deux agglomérations représentent des bassins d'emplois majeurs pour la région. Leur attractivité économique est donc indéniable.

Dans les secteurs de vallée de moyenne montagne, notamment la Vallée de la Menoge, la pression foncière est actuellement moindre. Néanmoins, l'attrait pour la qualité de son cadre de vie et son calme risquent d'influer sur les coûts du foncier.

1.3 UN ATOUT INDENIABLE : UNE POPULATION JEUNE, RESULTAT DE L'ATTRACTIVITE

La population du territoire des 3 Vallées a la particularité d'être jeune, cette tendance étant plus marquée que la moyenne du département. Au global, les moins de 60 ans représentent sur le SCoT 84% de la population, contre 77% pour la moyenne nationale.

La tranche d'âge des très jeunes (moins de 15 ans) est particulièrement présente : 22% de la population, alors qu'elle représente 19,50% en moyenne sur la Haute-Savoie.

Les secteurs de Mégevette, Onnion, et Peillonex ont vu des familles s'installer sur leur territoire.

Cette jeunesse fortement présente s'explique par l'attractivité migratoire. En effet, les communes ayant vu leur population augmenter par un apport de nouvelles populations, sont aujourd'hui les plus jeunes.

EPCI	Commune	Population 2011	Taux de variation annuel - 1999-2010	tx. de var. dû au solde naturel - 1999-2010	tx. de var. dû aux entrées sorties - 1999-2010		
CC4R	Faucigny	502	1,9	0,4	1,5		
	Fillinges	3 216	2,4	0,6	1,8		
	La Tour	1 209	0,7	0,2	0,5		
	Marcellaz	819	0,8	0,5	0,3		
	Mégevette	538	3,4	0,7	2,6		
	Onnion	1 220	3,9	1,0	2,8		
	Peillonex	1 433	2,7	0,7	2,0		
	Saint-Jean-de-Tholome	884	1,5	0,8	0,7		
	Saint-Jeoire	3 211	1,4	1,1	0,3		
	Ville-en-Sallaz	727	0,1	0,7	-0,6		
	Viuz-en-Sallaz	3 920	1,3	0,7	0,6		
	TOTAL CC4R	17 679	1,7	0,7	1,1		
	CCVV	Boège	1 731	2,0	0,5	1,5	
		Bogève	1 064	2,4	0,7	1,7	
Burdignin		645	1,2	0,3	0,9		
Habère-Lullin		845	2,3	0,5	1,7		
Habère-Poche		1 260	4,8	1,1	3,7		
Saint-André-de-Boège		601	1,4	0,1	1,3		
Saxel		411	1,2	0,4	0,7		
Villard		757	1,1	0,8	0,4		
TOTAL CCVV		7 314	2,2	0,6	1,6		
TOTAL SCOT	24 993	1,9	=	0,7	+	1,2	
TOTAL Haute-Savoie			1,4	=	0,6	+	0,8

Figure 189 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées porté par le solde migratoire depuis 1968 – source : INSEE RGP

1.4 MAIS UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN COURS

> A l'image de nombreuses communes, le territoire des 3 Vallées voit sa population vieillir. En 2010, les 60 ans et plus représentaient 16,4% de la population, contre 14,7% en 1999.

Néanmoins, cela reste en-dessous de la moyenne départementale. L'indice de vieillissement (*rapport des 60 ans et plus à celui des moins de 20 ans*) était de 33,3 en 1999 et passe à 37,1 en 2010.

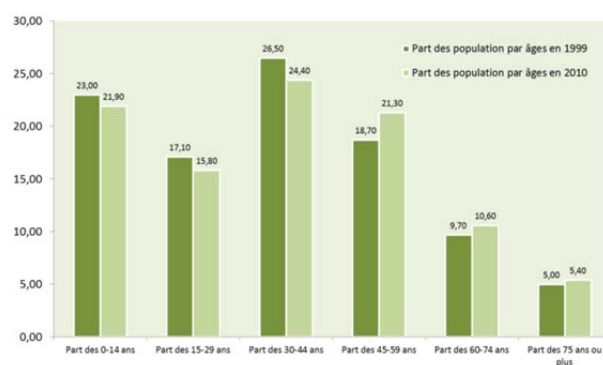


Figure 190 : Part des tranches d'âge sur le SCoT 3 Vallées en 1999 et 2010 - source : INSEE RGP

est de l'ordre de 24 473 €, contre 22 217 € en Haute-Savoie.

1.5 DES FAMILLES BIEN PRESENTES, MAIS DES MENAGES AVEC UNE TAILLE MOYENNE QUI DIMINUE

> Les familles sont largement implantées sur le territoire. Ainsi, en moyenne en 2010, près de 51% des familles sont des couples avec enfants. La moyenne du département se situe autour de 46%.

Cette structure familiale est issue des apports migratoires que le territoire connaît depuis la fin des années 1970.

> A l'image du département, les ménages sont de plus en plus petits, notamment en raison de l'augmentation des familles monoparentales, (passant de 2,7 à 2,5 personnes par logement), mais restent plus grands que les moyennes nationales ou départementales.

1.6 UN TERRITOIRE SOCIALEMENT AISE

Le territoire du SCOT des 3 Vallées est en moyenne plus riche que la moyenne départementale. En 2010, le revenu médian

- Cette caractéristique s'observe ensuite de manière inégale au sein même du territoire : les communes les plus proches de Genève et d'Annemasse, ayant une part de frontaliers plus importantes, sont celles dont les revenus des habitants sont les plus élevés. Ainsi, plus on s'éloigne de ces agglomérations, moins les revenus sont importants.
- Des disparités relativement fortes existent donc entre Fillinges et Saint-Jeoire, deux polarités de la plaine.

Ainsi, la frange Sud-Ouest du territoire du SCoT, tournée vers Annemasse et Genève, a un profil social plutôt aisé.

En revanche, la frange Est (dont Saint Jeoire), plutôt tournée vers la vallée de l'Arve, se caractérise par un profil social intermédiaire.

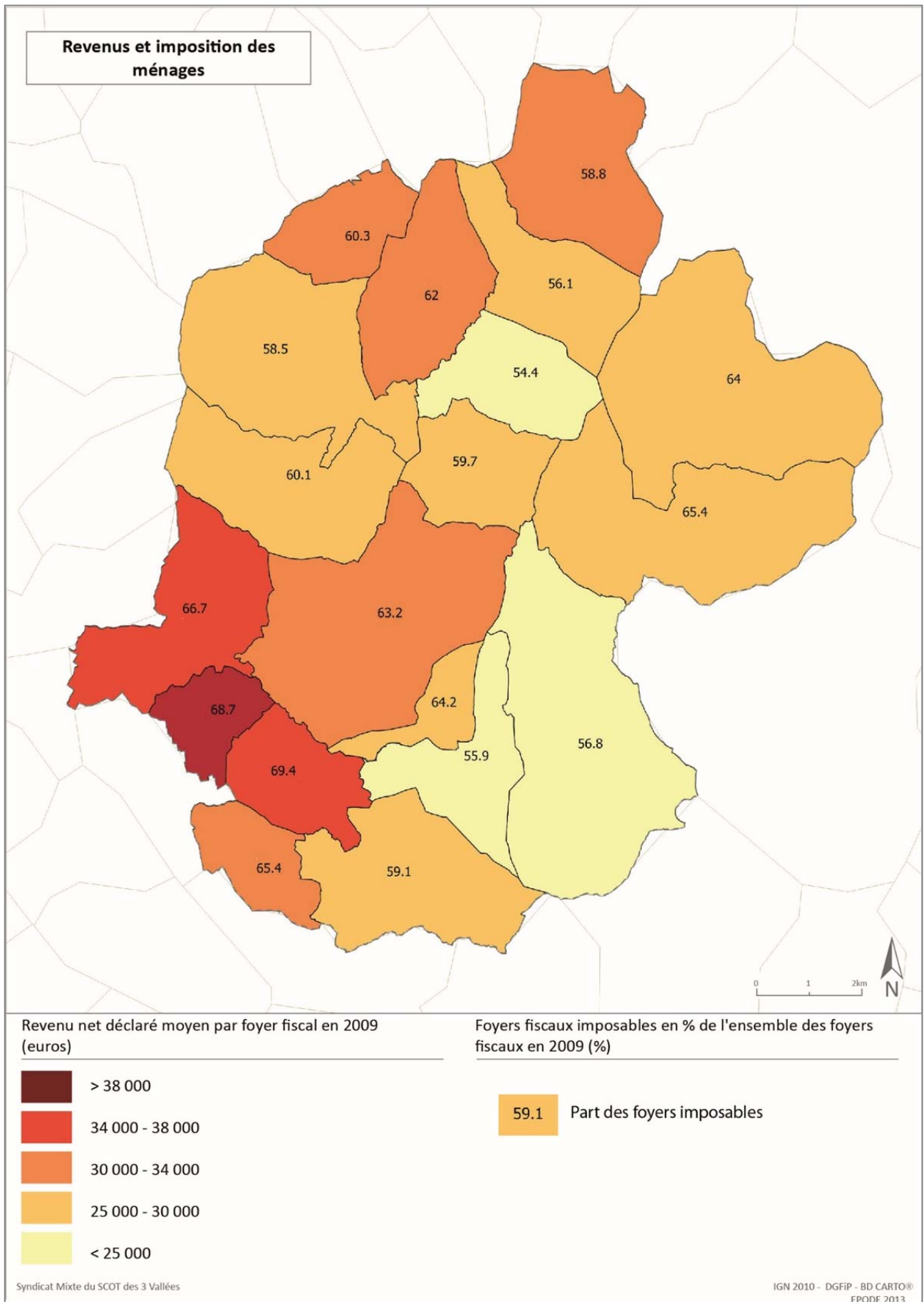


Figure 191 : Revenu des ménages sur l'aire du SCoT

1.7 DES ACTIFS FORTEMENT PRESENTS

Le territoire du SCOT se caractérise par une population largement active. En effet, le taux d'activité des 15-64 ans est de l'ordre de 78,2% (sur le département, cette moyenne est de 77,6% et de 72% pour la moyenne nationale), soit un total de 12 500 actifs.

Les communes de la plaine (soit la CC4R) concentrent 72% des actifs (à l'image de la répartition démographique).

Commune	Nombre de frontaliers en 2013
MEGEVETTE	42
SAXEL	94
FAUCIGNY	133
VILLARD-	91
BURDIGNIN	126
ST-ANDRE-DE-BOEGE	122
VILLE-EN-SALLAZ	93
HABERE-LULLIN	120
ST-JEAN-DE-THOLOME	151
ONNION	141
BOGEVE	180
MARCELLAZ	283
TOUR (LA)	138
HABERE-POCHE	133
BOEGE	297
PEILLONNEX	282
ST-JEOIRE	422
VIUZ-EN-SALLAZ	859
FILLINGES	885
TOTAL	4 592
Villages	
Bourgs	
Polarité	

1.8 DES FRONTALIERS AUX FRANGES OUEST DU TERRITOIRE

Les frontaliers représentent une part non négligeable des actifs : en moyenne 25% des actifs sur le territoire travaillent en Suisse.

- Les communes de Fillinges, Marcellaz, Peillonex et Viuz-en-Sallaz concentrent la moitié de ces frontaliers. Il s'agit des communes dont l'accessibilité au canton de Genève est la plus aisée.
- Néanmoins, des communes plus éloignées comme Habère-Lullin ou Burdignin accueillent autour de 30% d'actifs frontaliers.
- *A contrario*, à Saint-Jeoire (qui constitue l'une des polarités du territoire), seuls 10,7% des actifs sont des travailleurs frontaliers. Ceci montre bien que **l'Est du territoire du SCoT est d'avantage tourné vers la vallée de l'Arve et le bassin d'emplois de Cluses/Bonneville.**

Figure 192 : Part des frontaliers dans la population communale - Source Article La Compensation Financière Genevoise 2013 en cartes du Dauphiné libéré

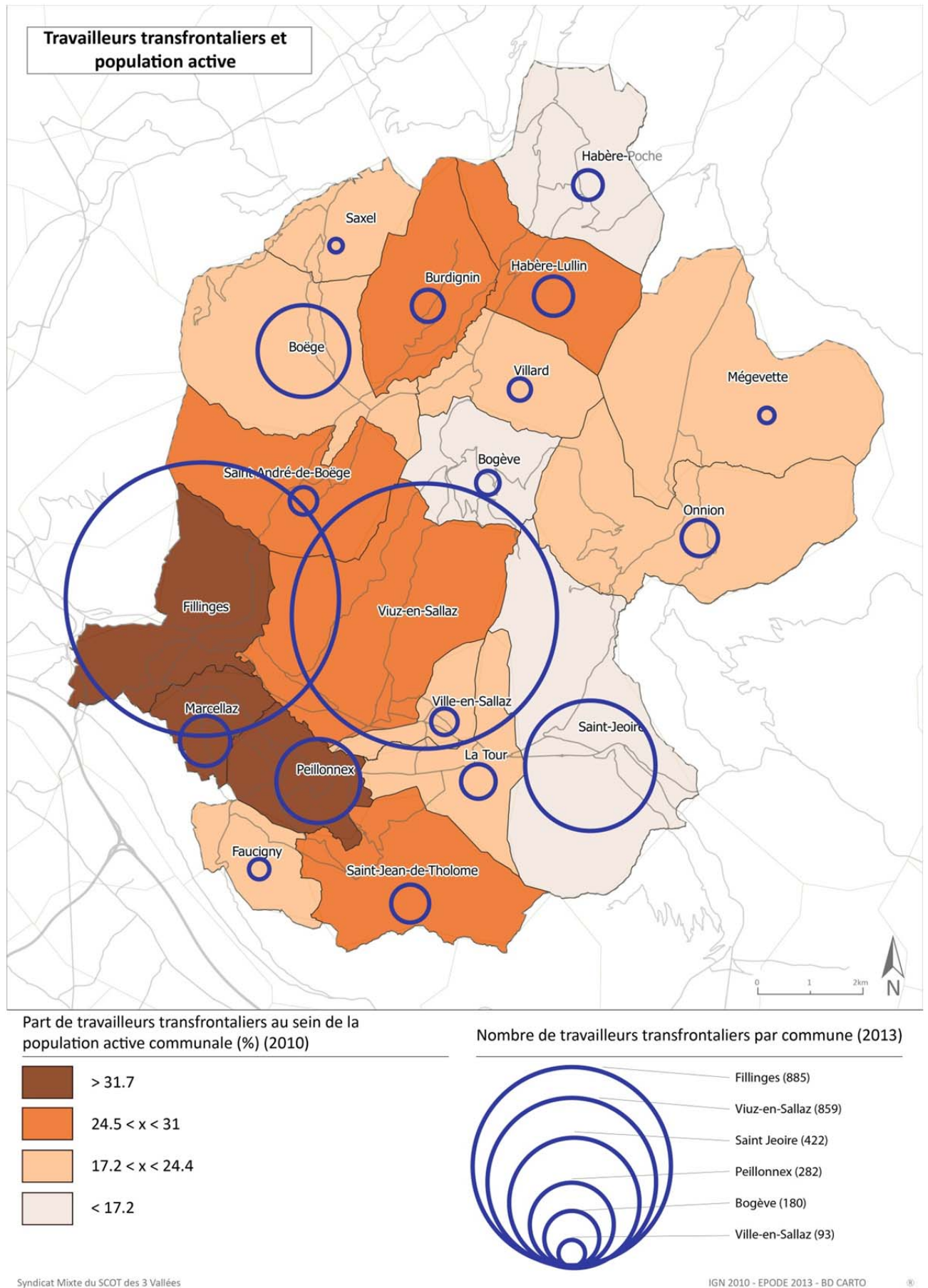


Figure 193 : Importance des travailleurs transfrontaliers

ENJEUX DEMOGRAPHIQUES

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire dynamique sur le plan démographique • Territoire jeune et actif 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparités socioéconomiques entre l'ouest et l'est du territoire
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'accueil des travailleurs des bassins d'emplois voisins (dont frontaliers) • Economie résidentielle induite importante 	<ul style="list-style-type: none"> • Déséquilibre de la répartition historique de la population • Aggravation des disparités socioéconomiques au sein du territoire • Saturation du réseau viaire face aux déplacements quotidiens • Offre de services, commerces et équipements insuffisants
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à la population locale, et notamment aux jeunes largement présents et aux populations moins favorisées, de rester sur le territoire • Anticiper et organiser la croissance démographique au sein du territoire • Répondre aux besoins liés au vieillissement de la population en cours • Anticiper les besoins de la population jeune d'aujourd'hui • Question posée à l'échelle du SCoT : quelle capacité d'accueil et quelle répartition de la population est à envisager dans un contexte multipolaire, aux pressions inégalement réparties sur le territoire ? 	

CHAPITRE 2. LOGEMENTS ET MARCHÉ IMMOBILIER

2.1 UN PARC DE LOGEMENTS EN FORTE EVOLUTION

Le territoire des 3 Vallées, à l'image du département de la Haute Savoie, demeure très dynamique en termes de construction de logements. Sur les dernières périodes intercensitaires, le rythme de construction de logement apparaît soutenu, avec des valeurs de production annuelles constamment supérieures à 2%/an.

Croissance moyenne annuelle du parc de résidences principales (%/an)					
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
... Sur le territoire des 3 Vallées	1,7	2,4	3,5	2,7	2,5
... Département du 74	3,6	2,5	2,5	2,0	2,0

Figure 194 : Croissance du parc de résidences principales depuis 1968 – source : EPODE

Bien que le rythme de croissance du parc des résidences principales apparaisse en légère perte de vitesse depuis 1982, on constate que cette moyenne est supérieure à celle observée sur le département, signe d'un territoire attractif et en développement.

La croissance générale du parc des résidences principales suit globalement celle de la population, bien que celle-ci soit légèrement moins importante sur la période. En effet, la population a progressé de +114% depuis 1968, tandis que sur la même période, le parc des résidences principales a connu une augmentation de +181% (+14399 habitants et +6261 logements depuis 1968). Cette différence du rythme de croissance s'explique en partie par le desserrement des ménages (Diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental..), et la nécessité de disposer de plus en plus de logements afin de loger une population constante.



Figure 195 : Habitat individuel, Saxel – source : EPODE

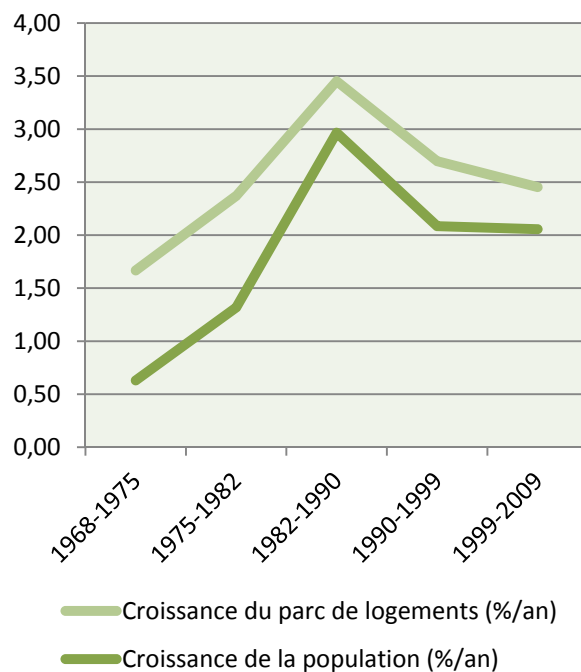


Figure 196 : Croissance de la population et du parc de logement depuis 1968 - Source : INSEE RGP

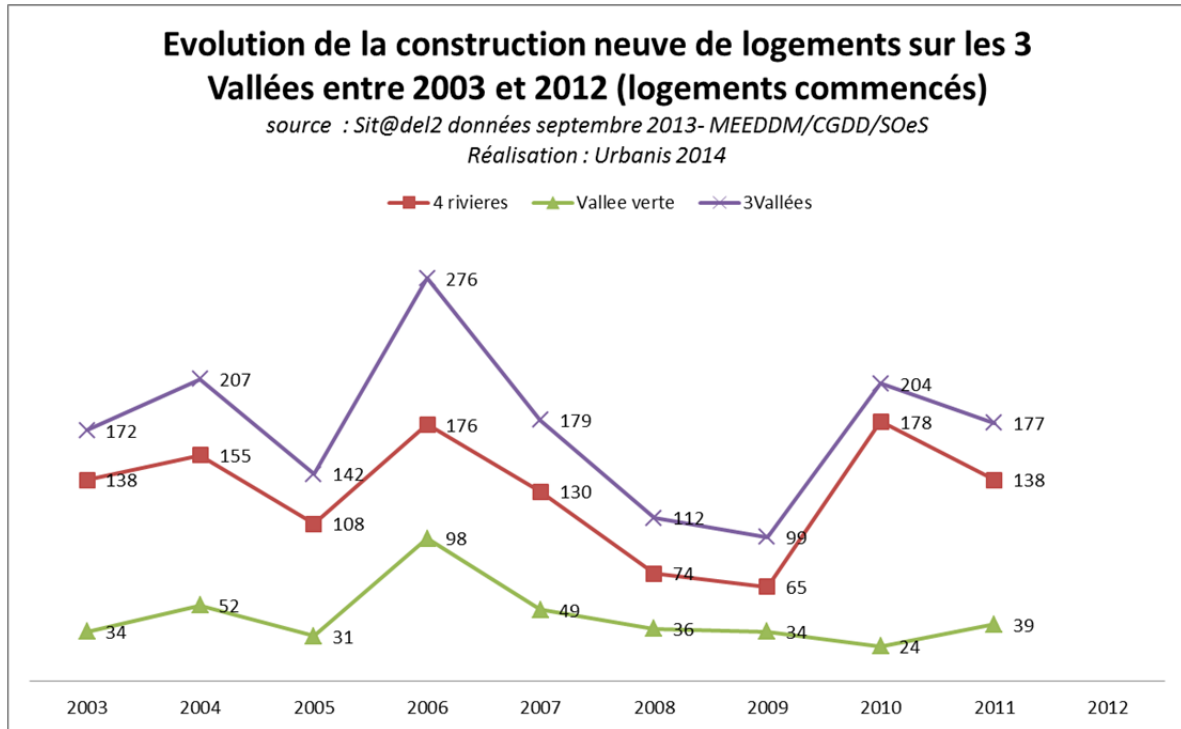


Figure 197 : Evolution de la construction neuve entre 2003 et 2012 - Source : sit@del2, septembre 2013

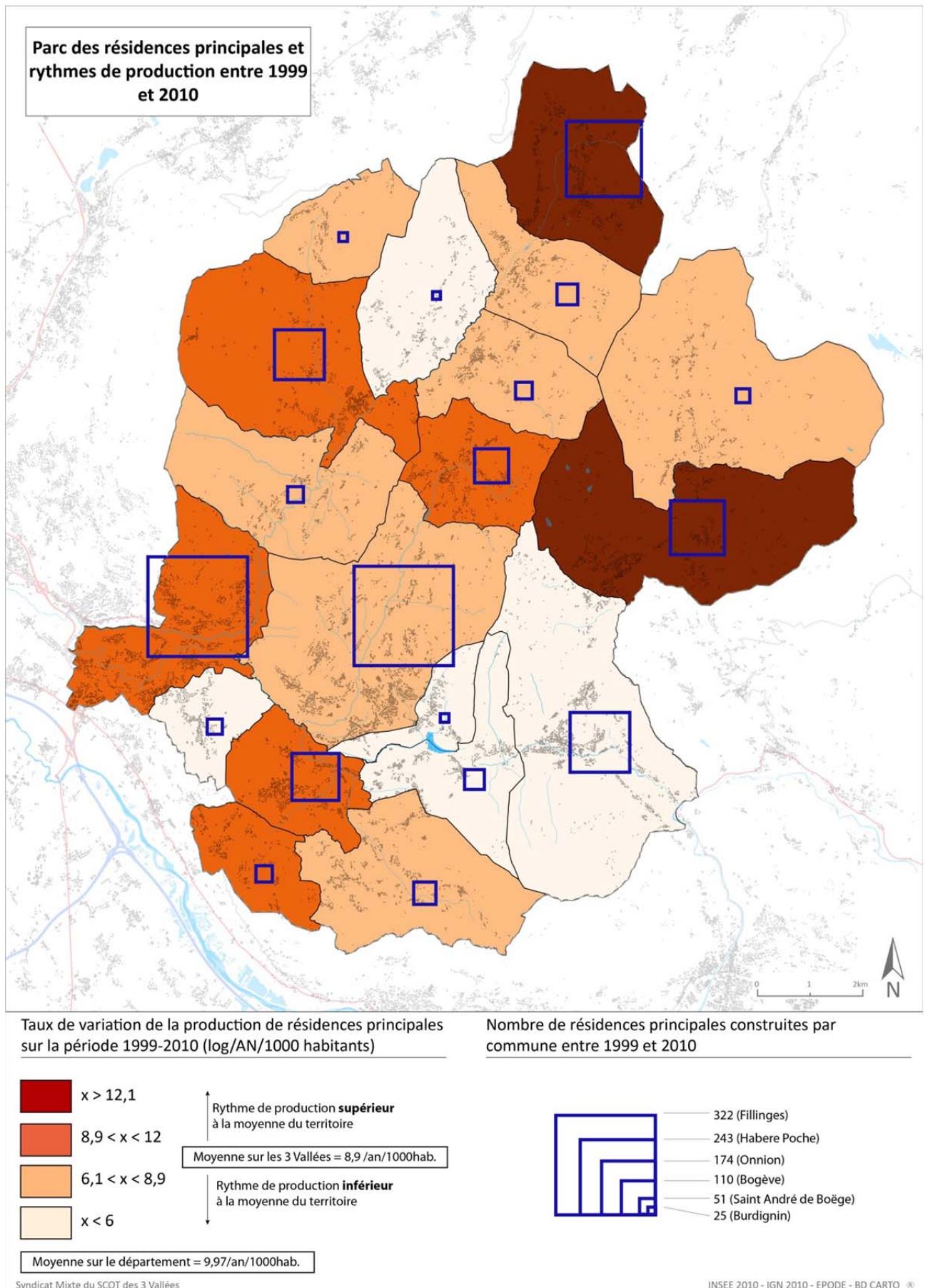


Figure 198 : Part des résidences principales dans les mises en chantier

Le taux de construction/an/1000 habitants, couplé au nombre de logements réalisés par commune depuis 1990, indique que quelques communes portent la construction de logements.

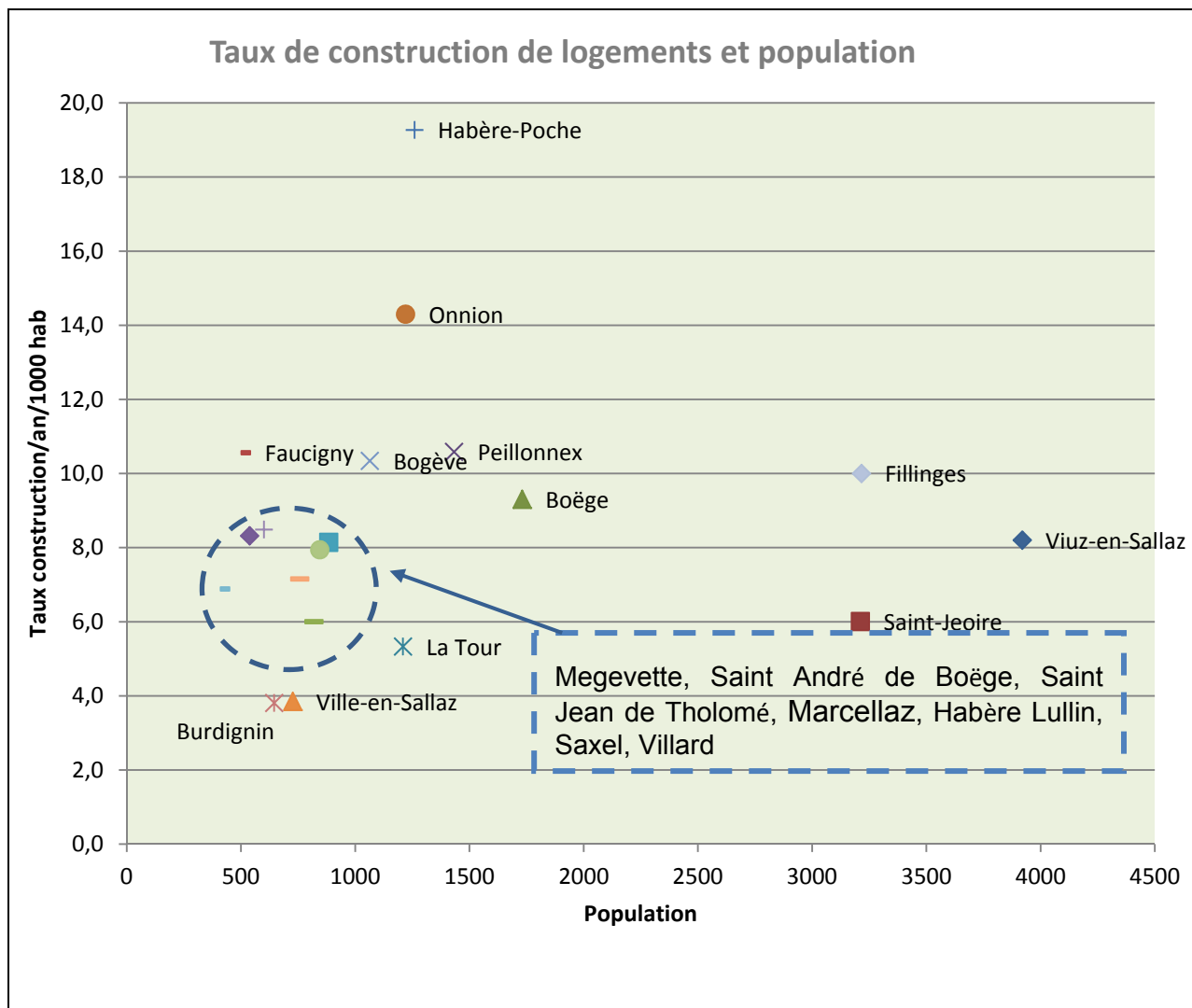


Figure 199 : Taux de construction de logements et population - Source : INSEE RGP

Ainsi, sur la période 1990-2012, les communes de Saint Jeoire, Viuz en Sallaz et Fillinges regroupent près de 43% des constructions neuves du territoire du SCOT (Données SITADEL, voir tableau ci-dessous). De plus, depuis 1990, les communes des 4 Rivières (excepté Onnion et Mégevette) regroupent 70% des constructions neuves.

La réalisation de logements neufs depuis 1990 (construction neuves, mutations de logements vacants et transformations de résidences secondaires en résidences principales) est

donc principalement concentrée au sein de la plaine urbanisée le long de la RD 907.

Néanmoins, certaines communes de la vallée de la Menoge sont, dans une moindre mesure, supports du développement de l'offre en résidences principales (Habère-Poche, Boège...).

	Logements réalisés depuis 1990	% de la production
Faucigny	137	2,7
Fillinges	637	12,7
La Tour	154	3,1
Marcellaz	146	2,9
Megevette	84	1,7
Onnion	239	4,8
Peillonnex	236	4,7
St Jean de T	154	3,1
St Jeoire	646	12,9
Ville en Sallaz	348	6,9
Viuz en Sallaz	906	18,1
Boege	313	6,2
Bogeve	119	2,4
Burdignin	77	1,5
Habere Lullin	182	3,6
Habere Poche	380	7,6
St André	70	1,4
Saxel	67	1,3
Villard	123	2,5
	5018	100,0

Figure 200 : Logements réalisés par commune depuis 1990 - Source : INSEE RGP

La part des résidences secondaires a connu une évolution en deux temps, avec un développement certain avant 1990, et une phase de recul depuis cette date.

Les résidences secondaires représentaient alors près de 40% du parc de logements, pour seulement 21.5% en 2010. L'avant-1990 correspond donc à une période de développement de l'activité touristique, tandis que depuis cette date, le territoire connaît un phénomène de résidentialisation certain.

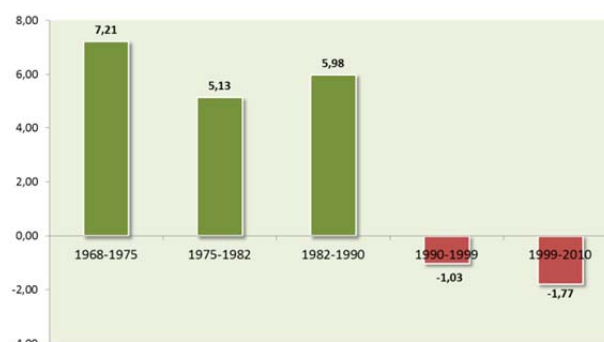


Figure 201 : Croissance du parc de résidences principales sur le territoire (%/an) - Source : SITADEL

2.2 LES RESIDENCES SECONDAIRES ET OCCASIONNELLES

Le territoire des 3 Vallées est marqué par la présence de résidences secondaires et occasionnelles, témoin d'un cadre de vie remarquable, touristiquement attractif.

La part de ces logements par commune est très variable et reflète une fois de plus la diversité du territoire. Le taux oscille de 5% (à Ville en Sallaz) à près de la moitié des résidences au total (47,5% à Onnion).

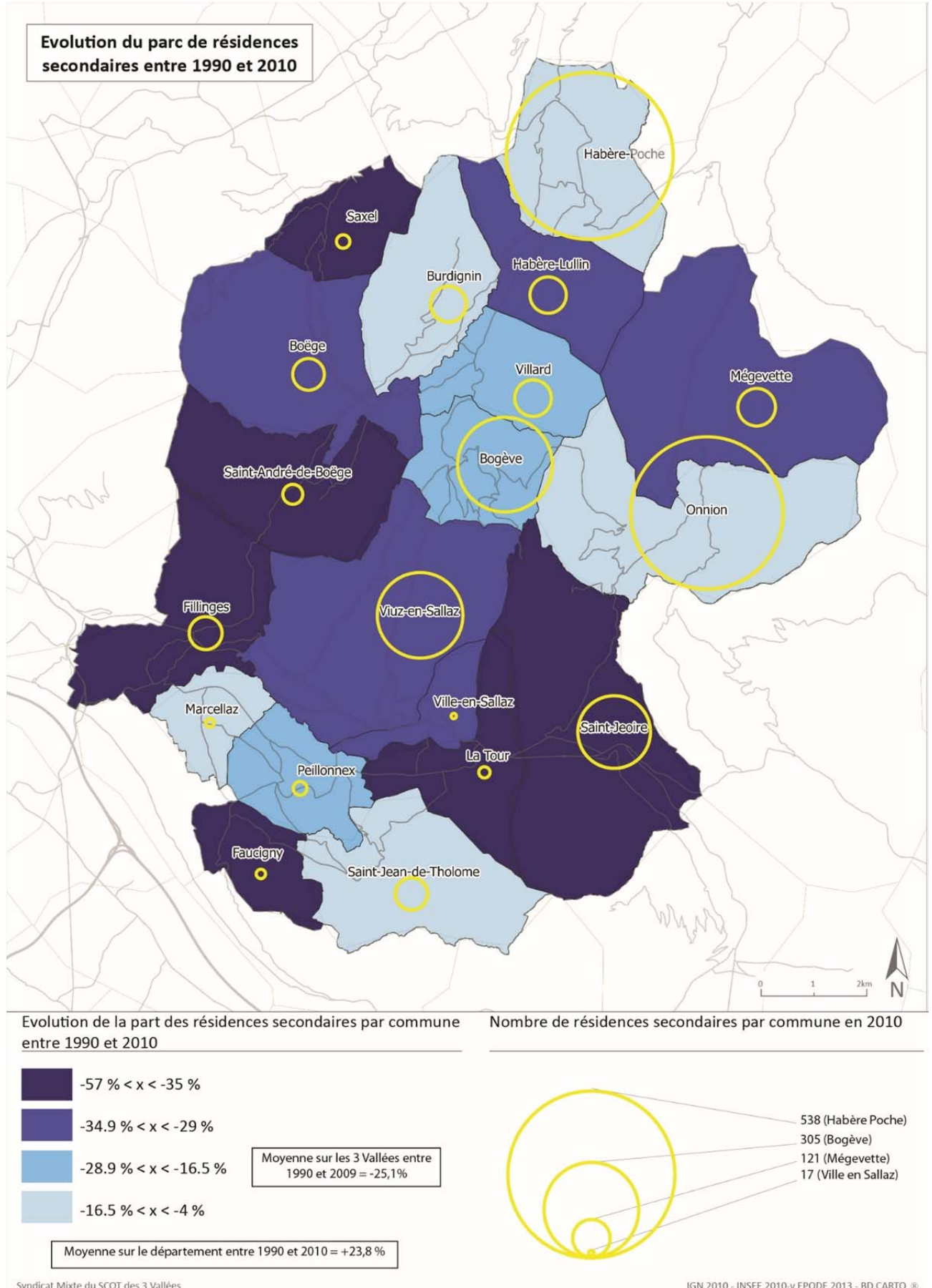


Figure 202 : Evolution du parc de résidences secondaires

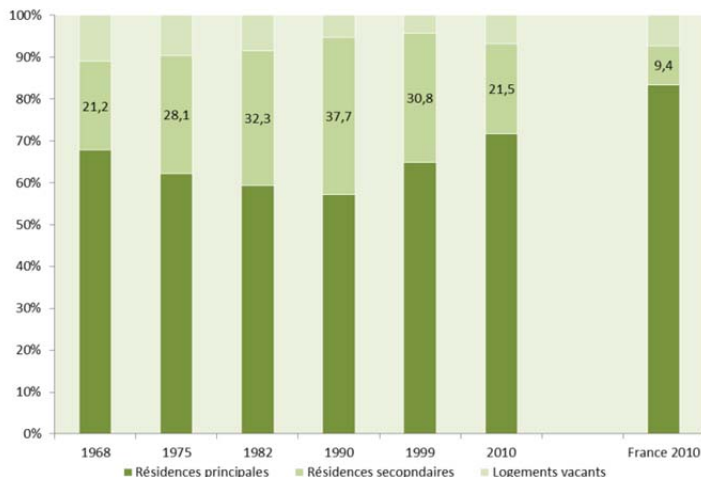


Figure 203 : Répartition des logements du territoire des 3 Vallées selon le statut depuis 1968 - Source : INSEE RGP

Cette tendance s'explique en partie par le manque d'offre en résidences principales pour accueillir les nouvelles populations (croissance naturelle et migratoire). Une requalification résidentielle du territoire est observable, une part des logements secondaires et occasionnels ayant été transformés en résidence principales.

2.3 UNE CROISSANCE DIFFERENCIEE DU PARC DE LOGEMENTS

Le parc de logements croît donc de manière significative sur le territoire des 3 Vallées, signe de l'attractivité du territoire.

Cependant, il convient de distinguer les communes entre elles au sein du SCOT, car le développement de l'habitat ne s'effectue pas de manière totalement homogène.

Le territoire des 3 Vallées est ici réparti en 3 types de communes :

Communes pôles : *Fillinges, Viuz en Sallaz, St Jeoire et Boège*

Communes bourgs : *Peillonex, La Tour, Onnion et Habert Poche*

Villages : *Faucigny, Marcellaz, St Jean de Tholome, Mégevette, Ville en Sallaz, Bogève, Villard, Burdignin, Habert Lullin, Saxel, St André de Boège*

Le parc de logements est le plus important au sein des quatre communes-pôles, qui regroupent 49% du total des habitations sur le territoire.

Le rythme de production dans les différents types de communes apparaît très différencié depuis 1968.

Les bourgs demeurent les communes où la progression du rythme de construction par an a été la plus forte, et ce malgré la perte de vitesse entre 1990 et 1999.

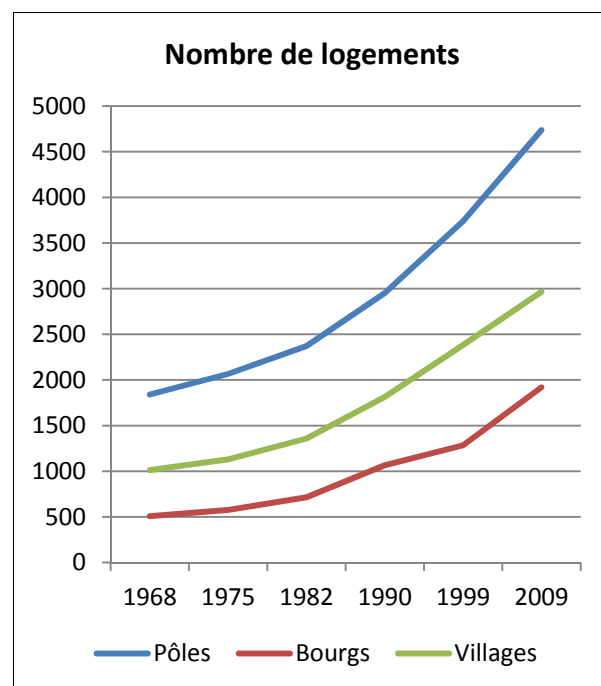


Figure 204 : Evolution du nombre de logement selon l'armature - Source : INSEE RGP

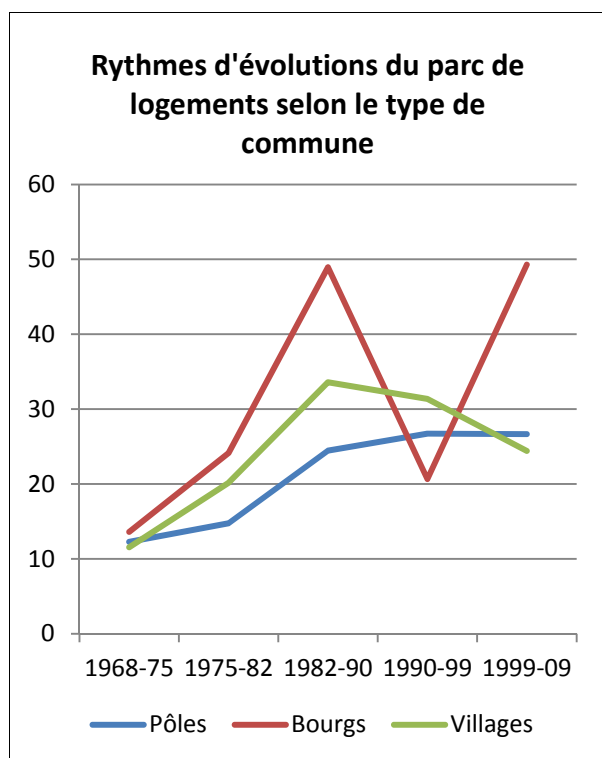


Figure 205 : Rythme d'évolution du parc de logements
Source : INSEE RGP

Les graphiques ci-après détaillent la production de logements (individuels, groupés ou collectifs) au sein des pôles, bourgs et villages.

Il apparaît que les communes pôles présentent près de 50% de logements groupés/collectifs réalisés entre 1990 et 2010, tandis que sur la même période, ce chiffre ne s'élève qu'à 32,4 au sein des bourgs.

La plus grande rareté du foncier disponible au sein des pôles explique en partie cette tendance.

En valeurs absolues, 2 244 logements ont été réalisés au sein des pôles depuis 1990, 923 dans les bourgs et 1399 au sein des villages.

Pour les villages, on constate que la part de logements groupés atteint plus de 10%, part plus importante qu'au sein des bourgs et des pôles. Ce chiffre peut s'expliquer par une demande forte d'habitat individuel couplée à un désir d'optimisation du foncier.

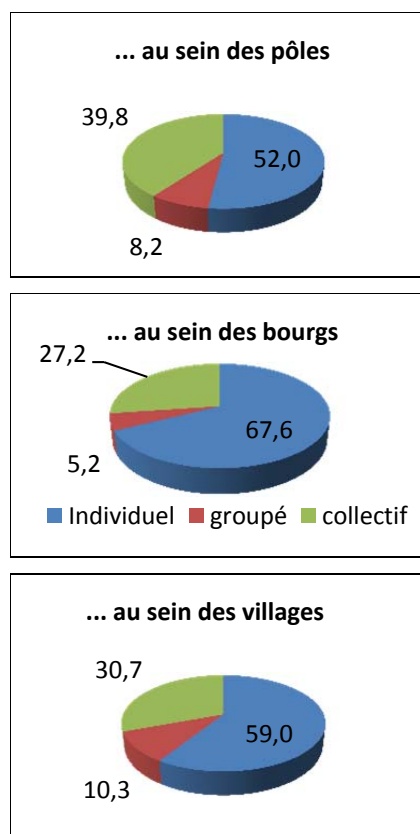


Figure 206 : Logements réalisés depuis 1990 selon la typologie - Source : SITADEL 2014

2.4 FORTE PART DES PROPRIETAIRES, ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT

La grande majorité des résidences principales du territoire sont occupées par leur propriétaire, puisque sur l'ensemble du territoire des 3 Vallées, ce cas de figure concernait 71,8% des résidences principales en 2010.

A titre de comparaison, ce chiffre s'élève à 61,2% sur le département de la Haute Savoie.

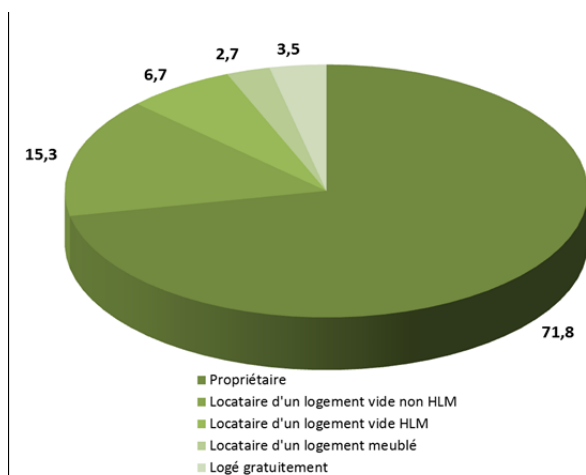


Figure 207 : Statut des occupants des résidences principales - Source : INSEE RGP 2010

Cette tendance est caractéristique d'un territoire où la mobilité résidentielle est moins importante que sur le département ou la région. Le tableau ci-après détaille les dates d'ancienneté d'emménagement des ménages, en comparaison avec la moyenne départementale et régionale.

Les ménages ayant emménagé depuis plus de 20 ans représentent une part bien plus importante sur le territoire du SCOT que sur l'ensemble du département.

A l'inverse, les ménages ayant emménagé depuis moins de 10 ans représentent 45,9% des ménages sur le périmètre du SCOT, contre 54,6% pour le département.

2.5 LES CARACTERISTIQUES DU MARCHE IMMOBILIER

L'analyse ci-après est issue des données Perval (DGFIP)

Les données suivantes émanent du système d'information de la Direction Générale des

Figure 208 : Evolution des prix de l'immobilier - Source Perval DGFIP

	Progression du coût des transactions de maisons entre 2009 et 2013
Communes pôles	+27%
Bourgs	+30%
Villages	+38%

Finances Publiques (DGFIP), après publication auprès de la conservation des hypothèques, et complétées des éléments cadastraux. Il s'agit d'une liste des mutations à titre onéreux (vente, VEFA...) des biens immobiliers sur le territoire. La période observée correspond à une certaine crise du marché de l'immobilier, mais l'analyse des données permet tout de même d'observer quelques caractéristiques notables.

Cette base de données demeure un moyen efficace pour analyser et comprendre le fonctionnement du marché de l'immobilier sur un territoire, et ainsi fixer le cadre d'une stratégie foncière globale sur l'ensemble de ce territoire.

L'analyse porte sur l'ensemble des 19 communes des 3 Vallées, et remonte sur les 5 dernières années (de 2009 à 2013 compris).

La distinction est faite entre maisons et appartements et les prix correspondent au prix moyen des transactions sur la période.

De manière générale, le marché immobilier est en forte progression, concernant les prix. **En effet, le coût des transactions des maisons augmente de + 30% entre 2009 et 2013.**

Cette augmentation est d'autant plus prégnante dans les villages.

	Maison			Appartement		
	Nombre de transactions en 2009	Nombre de transactions en 2013	Evolution du nombre de transactions entre 2009 et 2013	Nombre de transactions en 2009	Nombre de transactions en 2013	Evolution du nombre de transactions entre 2009 et 2013
Communes pôles	83	45	-45,78	59	39	-33,90
Bourgs	38	22	-42,11	40	20	-50,00
Villages	62	53	-14,52	17	16	-5,88
TOTAL	183	120	-34,43	116	75	-35,34

Figure 209 : Evolution des prix des transactions immobilières - Source Perval 2013

En parallèle à la forte augmentation des coûts immobiliers, la période 2009-2013 se caractérise par une baisse du nombre de transactions immobilières.

La diminution est de l'ordre de 35%, le nombre de transactions pour les maisons passant de 183 pour l'année 2009 à 120 pour l'année 2013.

Les villages du territoire du SCOT sont les moins impactés, leur volume de transactions varie peu.

Ainsi, la pression foncière et immobilière semble s'exercer donc plutôt dans les villages (forte augmentation des coûts, et faible baisse du nombre de transactions).

2.6 LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

En 2009, selon l'INSEE, 57% des Hauts savoysards sont éligibles au logement locatif aidé « PLUS » (HLM classique). Ce chiffre est de 65% sur la région Rhône Alpes, et 68% en France. Par ailleurs, cette part s'élève à 68% au sein des locataires du parc privé.

Bien que le nombre de demandeurs soit en baisse sur le territoire des 3 Vallées, passant de 14 595 à 13 436 entre 2005 et 2009, **45.4% des ménages du territoire éligibles au logement social**

Données DREAL, Services fiscaux, TERACTEM

Les logements aidés représentent 5,95% du parc des résidences principales, alors que ce chiffre s'élève à 12,39% sur l'ensemble du département.

Le territoire des 3 Vallées présente donc un déficit en logements sociaux important, au vu de la demande et de l'offre observable sur l'ensemble du département.

Cinq communes des 3 Vallées ne disposent d'aucun logement social (Fillinges, Saint André de Boège, Faucigny, Saint Jean de Tholomé et Burdignin).

Selon l'ADIL 74, les demandeurs de logements locatifs aidés sur le territoire des 3 Vallées étaient 348 en janvier 2013.

	Ménages PLAI	Ménage PLUS+PLAI	Ménages PLS	Tx de locataires privés pauvres (<30% HLM)	Tx de propriétaires pauvres (<30% HLM)
Vallée verte	597 (21.2%)	1278 (45.4%)	457 (16.2%)	13.1%	4.6%
Quatre rivières	1249 (18%)	2826 (40.6%)	1120 (16,1%)	7.9%	4.1%
Trois Vallées	1846 (18.6%)	4104 (41.4%)	1577 (16.1%)	9.1%	4.2%
Haute-Savoie	21.3%	45.5%	16.2%	7.9%	4.1%

Figure 210 : Population éligible au logement locatif social
- Source : DREAL, Services fiscaux, TERACTEM

PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration (Logements destinés aux ménages les plus démunis)

PLUS : Prêt locatif à usage social (Destiné aux classes moyennes)

PLS : Prêt Locatif Social (Pour les ménages les plus aisés parmi ceux pouvant prétendre au logement social)

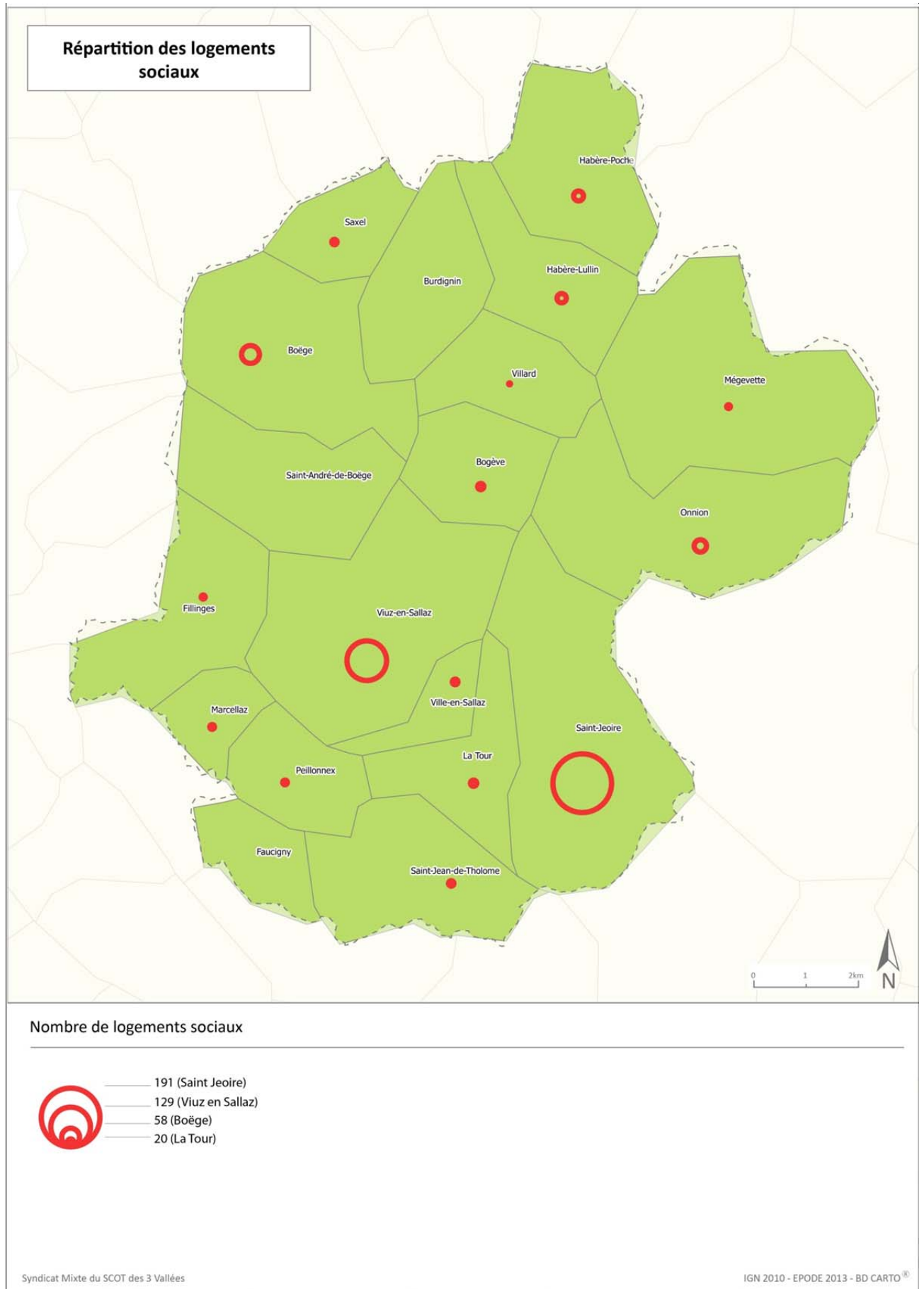


Figure 211 : Répartition des logements sociaux sur l'aire du SCOT

Sur l'ensemble du territoire, 603 logements sociaux étaient recensés début 2012.

Rapporté à la population du territoire, les 3 Vallées ne comptent que 24 logements aidés pour 1000 habitants, pour comparaison, ce chiffre est de 53 sur le département.

Les communes de Saint Jeoire et de Viuz en Sallaz regroupent plus de 50% de l'offre en logements aidés du territoire des 3 Vallées (respectivement 191 et 129 logements aidés). Le tableau suivant détaille l'offre en logements aidés sur le périmètre des 3 Vallées, selon la commune :

Commune	Part de logements sociaux dans resid principales (2011)	Nb log sociaux (2012)	Log sociaux / 1000hab (2012)
Faucigny	0,0	0	0
Fillinges	1,0	12	4
La Tour	4,7	20	16
Marcellaz	4,8	15	17
Mégevette	5,3	12	21
Onnion	8,0	40	32
Peillonex	2,8	15	10
Saint-Jean-de-Tholome	0,0	0	0
Saint-Jeoire	14,1	191	59
Ville-en-Sallaz	5,9	18	26
Viuz-en-Sallaz	7,5	129	33
Boège	8,8	58	31
Bogève	4,6	20	18
Burdignin	0,0	0	0
Habère-Lullin	9,0	30	36
Habère-Poche	5,7	32	26
Saint-André-de-Boège	0,0	0	0
Saxel	10,5	17	43
Villard	2,0	6	8
Territoire du SCOT	6,0	615	24
Département 74	12,4	39933	53

Figure 212 : Répartition des logements sociaux sur le territoire des 3 Vallées en 2012 - Source : CG74

Le tableau ci-après montre l'importance des pôles quant à l'offre de logement locatif social. Ils représentent 7,6% des résidences principales en 2011, contre 5,3 pour les bourgs à la même date.

	Part de logements sociaux résidences principales (2011) (%)	Nombre de logements sociaux / 1000hab (2012)	Taux de construction de résidences principales (% / an / 1000 hab. (99-12))
Pôles	7,6	30,8	7,0
Bourgs	5,3	21	10,3
Villages	3,8	15,4	6,2
SCOT	5,95	24,0	9,9

Figure 213 : Part des logements sociaux selon l'armature - Source : CG74

Ainsi, les logements sociaux sont principalement présents dans les pôles.

2.7 QUEL MODELE DOMINANT DE PRODUCTION DE LOGEMENTS CES DERNIERES DECENNIES ? IMPACT SUR FONCIER

Lors de la dernière décennie, la production de logements sur les 3 Vallées est très largement dominée par l'habitat individuel isolé, puisque près de 6 logements sur 10 réalisés sur la période correspondent à ce type d'habitation.

En comparaison, cette tendance est inversée sur le périmètre du département (6 logements sur 10 en collectifs). Ce point est caractéristique des milieux à dominante rurale.

Logements construits entre 1999 et 2009			
SCOT 3 Vallées		74	
Logements individuels isolés	59%		27%
Logements groupés	6%		11%
Logements collectifs	34%		63%

Figure 214 : Typologie des logements réalisés entre 2000 et 2010 sur le territoire des 3 Vallées - Source : SITADEL 2010

L'habitat individuel pur constitue le principal moteur de la construction de logements pour la quasi-totalité des communes, dans des proportions cependant variables.

Ainsi, de manière générale, moins une commune a réalisé de logements depuis 1990, plus la proportion de logements individuels purs est grande.

A l'inverse, plus la construction est élevée depuis 1990, plus la proportion de logements collectifs est grande. La réalisation d'opérations d'ensemble de plusieurs dizaines de logements collectifs au sein des communes les plus productrices de logements explique cette tendance. Le

graphique suivant détaille la production de logements par commune et par type, depuis 1999 (données SITADEL).

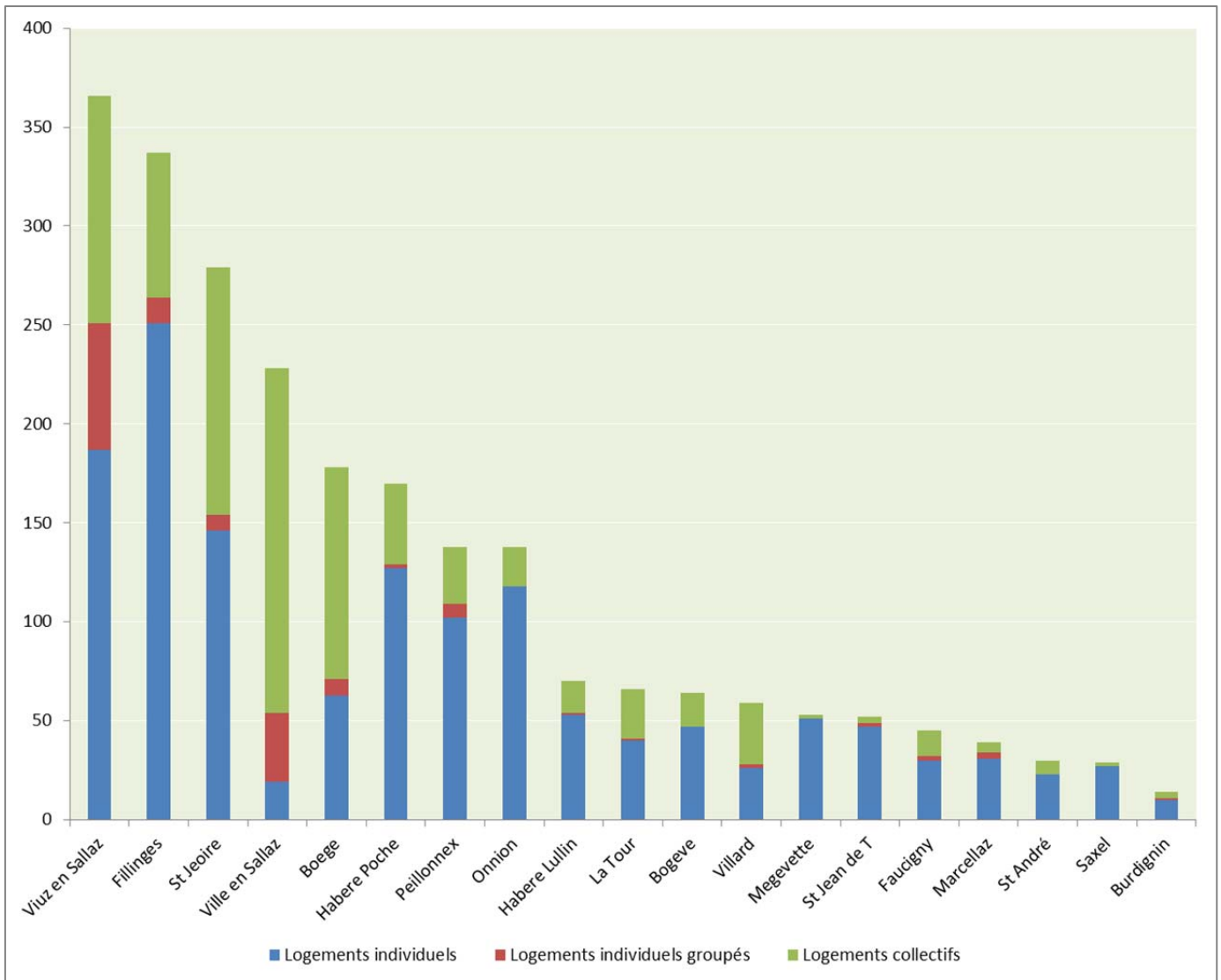


Figure 215 : Typologie des logements réalisés par commune entre 1999 et 2009 - Source : SITADEL 2010

ENJEUX LOGEMENTS

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Une production de logement assez importante qui ne permet de répondre que partiellement aux besoins identifiés • Des efforts de production de logements diversifiés dans certaines communes (logements locatifs sociaux et privés, logements aux formes urbaines moins consommatrices de foncier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de diversité dans l'habitat, hégémonie de la maison individuelle • Déficit en logements sociaux par rapport aux objectifs futurs de la loi • Coût du foncier (et par extension du logement) différencié mais globalement élevé • Consommation élevée en foncier nu lors des dernières décennies en comparaison avec la tendance régionale • Une réponse partielle aux besoins identifiés
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Situation prospère et cadre de vie de qualité pour l'habitat • Renforcement de l'offre en transport en commun interne au territoire (création d'un périmètre de transport urbain (PTU) pour la CC4R) et à proximité du territoire (CEVA...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement anarchique de l'habitat en lien avec un phénomène marqué de résidentialisation • Risque d'évolutions différenciées des profils sociaux au sein du territoire en fonction du coût du logement (segmentation sociale) • Risque de pénurie de main d'œuvre/travailleurs (coût du logement)
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diversification de l'offre en logements, tant sur la typologie (taille du logement, statut) que sur la morphologie (habitat groupé ou intermédiaire, collectif) • Permettre aux différentes composantes de la population de se loger sur le territoire (jeunes ménages, personnes âgées...) : doter le territoire de logements adaptés pour permettre les parcours résidentiels des ménages • Réfléchir à la localisation des logements (locatifs, locatifs sociaux et accession sociale) par rapport aux facilités de déplacements (opportunité de transports en commun notamment), mais également par rapport à l'offre de services, commerces et équipements présents 	

CHAPITRE 3. L'ACTIVITE COMMERCIALE

Le commerce est un élément constitutif de l'espace territorial intercommunal et de l'espace urbain de chaque commune. En ce sens il est analysé de manière transversale et prospective questionnant des enjeux de centralité, d'accessibilité, de qualité de vie quotidienne, en prenant en considération des pratiques d'achat et leurs évolutions.

3.1 LES SPECIFICITES COMMERCIALES DE LA HAUTE- SAVOIE

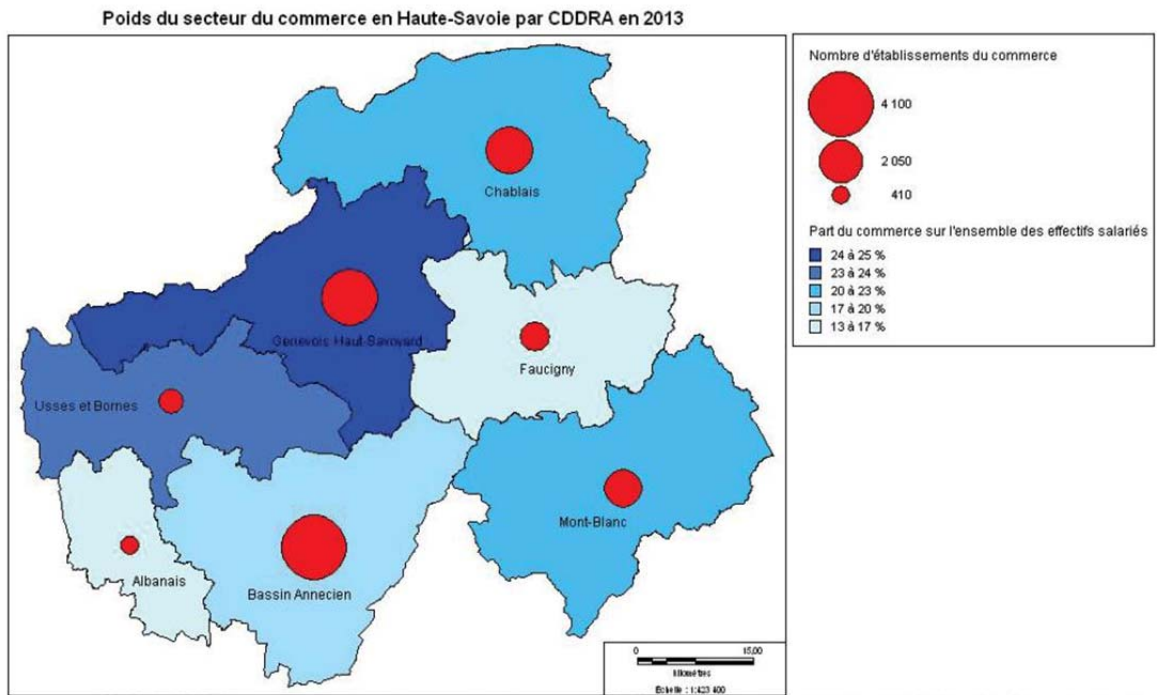
Les bassins de chalandise sont plus larges que le territoire du SCoT.

Dans le département de la Haute-Savoie il y a sept Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) : Chablais, Genevois Haut-Savoyard dont fait partie le SCoT des 3 Vallées, Usses et Bornes, Albanais, Bassin Annécien, Faucigny et Mont-Blanc. Un CDDRA est le moyen d'intervention contractuel que la Région propose aux territoires engagés dans un projet de développement local. Leur mise en œuvre repose sur une démarche ascendante à l'initiative des acteurs locaux.

- Les CDDRA du Bassin Annécien et du Genevois Haut-Savoyard totalisent à eux seuls plus de 50 % du nombre d'établissements haut-savoyards du commerce, avec respectivement 31% et 24 % ; suivent le Chablais avec 17 % et le Pays du Mont-Blanc avec 12 %. D'après l'infoECO de la CCI de Haute Savoie de 2014, le Bassin Annécien et le Genevois Haut-Savoyard concentrent 54 % des créations d'établissements du département dans le secteur du commerce. Le Chablais arrive en troisième place avec 20 % des créations.
- Le Genevois Haut-Savoyard se caractérise par une surreprésentation du commerce sur l'ensemble de ses établissements avec une part s'élevant à 26 % contre une moyenne haut-savoyarde de 21 %.

Le classement est le même pour les effectifs, par contre le Bassin Annécien totalise à lui seul 34 % des effectifs, contre 26 % pour le Genevois Haut-Savoyard, 15 % pour le Chablais et 10 % pour le CDDRA du Pays du Mont-Blanc.

La progression du nombre d'établissements s'applique à tous les territoires avec des évolutions comprises entre + 6,4 % pour le Mont-Blanc et + 26,5 % pour les Usses et Bornes. Entre 2009 et 2013, tous les territoires ont vu leur nombre de salariés du commerce progresser mais de manière plus modérée.



Sources : INSEE, SIRENE champ marchand hors agriculture au 01/01/2013 et données ACOSS – URSSAF, effectifs salariés du secteur privé hors agriculture au 31/12/2013

Réalisation : Baseco CCI Haute-Savoie, édition 2014

*Les Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) sont le moyen d'intervention contractuel que la Région propose aux territoires engagés dans un projet de développement local. Leur mise en œuvre repose sur une démarche ascendante à l'initiative des acteurs locaux.

Pour les CDDRA Genevois Haut-Savoyard et Ussets et Bornes, les communes extra-départementales ne sont pas comptabilisées.

Figure 216 : Poids du secteur du commerce en Haute Savoie

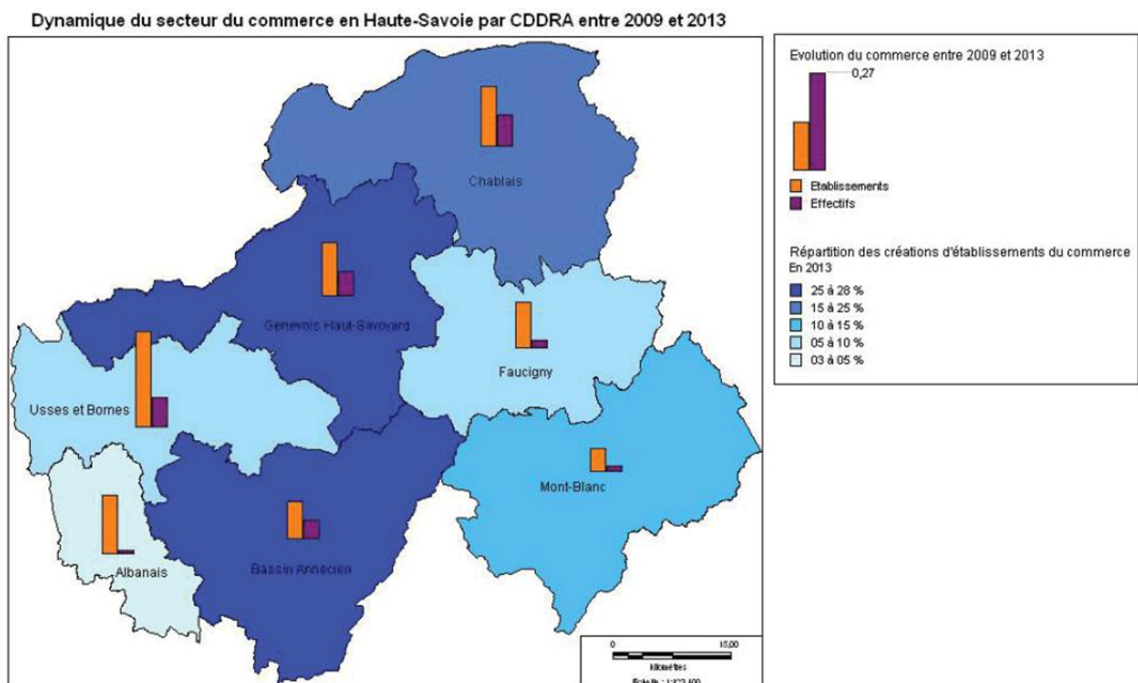
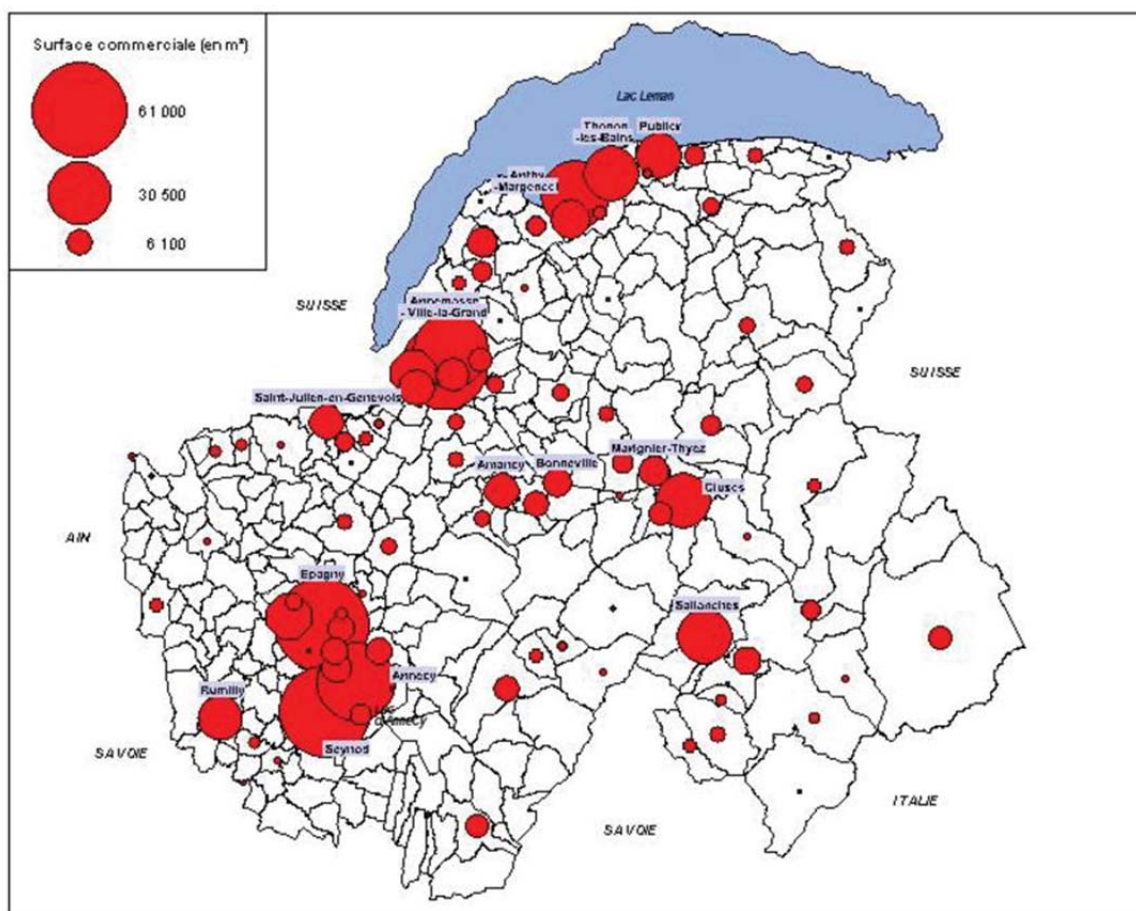


Figure 217 : Dynamique du secteur du commerce en Haute Savoie - Source : INSEE, SIRENE champ marchand hors agriculture en 2013 et données ACOSS – URSSAF, effectifs salariés du secteur privé hors agriculture au 31/12/2013 - Réalisation : Baseco CCI Haute-Savoie, édition 2014

3.2 UN TERRITOIRE AUX EQUIPEMENTS COMMERCIAUX DIFFUS

A l'échelle du département, le territoire du SCoT est entouré par 3 pôles commerciaux :

- Annemasse ;
- Thonon-les-Bains ;
- Cluses.



Source : données 2012 des surfaces de vente de 300 m² et plus par commune - Baseco Haute-Savoie

Figure 218 : Les polarités commerciales de Haute Savoie

Le taux d'équipement commercial du SCoT (*nombre de commerces comprenant la grande surface, le commerce alimentaire, et commerce spécialisé non alimentaire pour 1 000 habitants*), confirme les tendances observées des territoires voisins de l'agglomération de Genève à savoir un taux d'équipement commercial plus faible.

Celui du territoire du SCoT est de 3,2 pour 1 000 habitants (3,1 sur les 4 Rivières et 3,4 sur la Vallée Verte) contre 6,37 pour 1 000 habitants pour le Département.

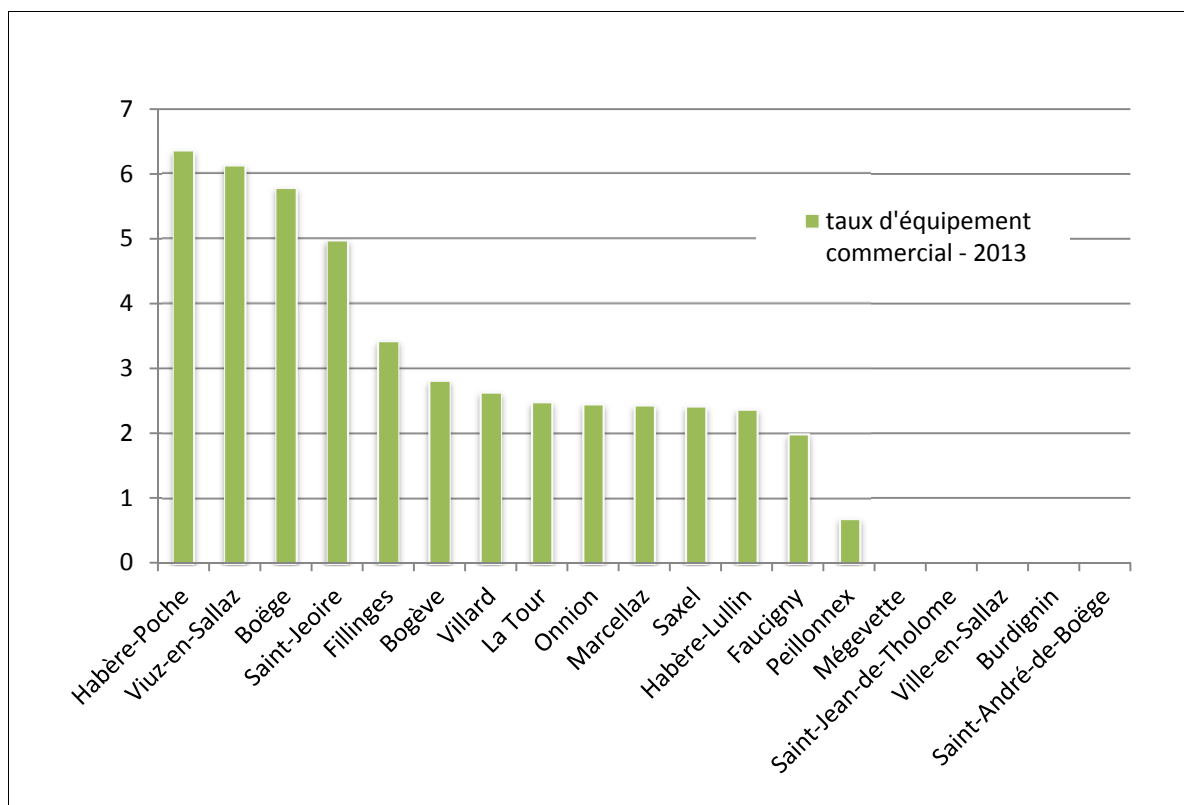


Figure 219 : Taux d'équipement commercial par commune en 2013

Quatre communes recensent le plus fort taux d'équipement commercial :

- **Habère-Poche** dont l'offre est davantage tournée vers l'activité touristique ;
- **Viuz-en-Sallaz, Boège, et Saint-Jeoire** qui constituent les polarités du territoire, par leur niveau d'accessibilité, d'emploi, de logements, d'activités et d'offre commerciale.

A l'exception des plus petits territoires, chaque commune dispose d'au moins un commerce.

3.3 UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE

En 2014 le territoire du SCoT compte 89 commerces dont **4 grandes surfaces commerciales**, (selon la Base Permanente des Equipements de l'INSEE) :

- **A Viuz-en-Sallaz :**
 - Le Casino : 1 991 m² ;
 - Le Brico Pro Relais : 380 m².
- **A Saint-Jeoire :**
 - Intermarché : 1 800 m² ;
 - Netto : 650 m².

Ces grandes surfaces commerciales captent les flux de déplacements de la D907, et de la D20 qui servent également de vitrine commerciale. Elles participent à renforcer et confirmer les polarités du territoire du SCoT.

L'offre commerciale du SCoT est majoritairement orientée vers :

- le commerce alimentaire, représentant 23.18% de l'équipement commercial ;
- le commerce spécialisé non alimentaire, représentant 22,93% de l'équipement commercial.

Les comportements d'achats des familles, constatés depuis quelques années au niveau national, constituent également un facteur d'évolution intéressant puisque les ménages recherchent davantage la proximité pour réaliser leurs courses hebdomadaires. Mais

EPCI	Commune	Nb Commerces Grandes surfaces - 2014	Nb Commerces alimentaires - 2014	Nb Commerces spécialisés non alimentaires - 2014	TOTAL Nombre équipement commercial
CC4R	Faucigny	0	4	5	9
	Fillinges	0	4	6	10
	La Tour	0	2	1	3
	Marcellaz	0	2	0	2
	Mégevette	0	0	0	0
	Onnion	0	2	1	3
	Peillonex	0	1	0	1
	Saint-Jean-de-Tholome	0	0	0	0
	Saint-Jeoire	1	6	7	14
	Ville-en-Sallaz	0	0	0	0
	Viuz-en-Sallaz	1	8	13	22
	TOTAL CC4R		2	29	33
CCVV	Boège	0	4	5	9
	Bogève	0	2	1	3
	Burdignin	0	0	0	0
	Habère-Lullin	0	1	0	1
	Habère-Poche	0	3	5	8
	Saint-André-de-Boège	0	0	0	0
	Saxel	0	0	1	1
	Villard	0	2	1	3
	TOTAL CCVV	0	12	13	25
TOTAL SCOT		2	41	46	89

Figure 220 : L'offre commerciale dans l'aire du SCoT

L'offre commerciale sur le territoire du SCoT compte 3,5 commerces pour 1 000 habitants, contre 6,1 commerces pour 1 000 habitants pour le territoire de la Haute-Savoie.

L'offre commerciale sur le territoire du SCoT se répartit sur l'ensemble des communes, à l'exception de cinq communes :

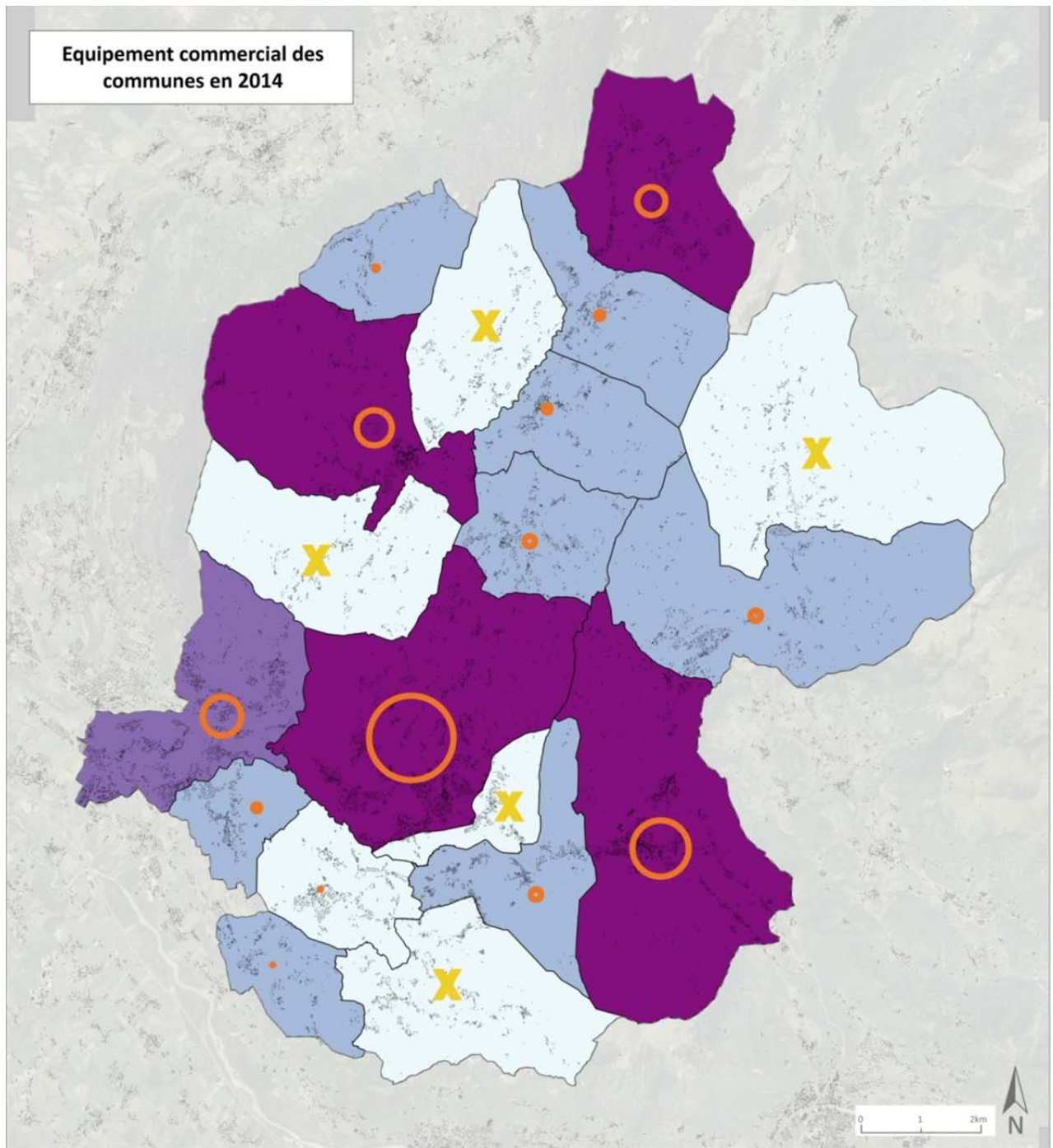
- Saint-Jean-de-Tolome ;
- Ville-en-Sallaz ;
- Mégevette ;
- Saint-André-de-Boège ;
- Burdignin.

Le tissu commercial du SCoT cible donc une **offre de proximité voir d'hyper proximité** pour répondre à des besoins de consommation d'appoints et/ou proposer une offre spécifique.

Cette offre participe à animer les centres-bourgs et villages même si elle est incomplète et/ou identique au pôle voisin.

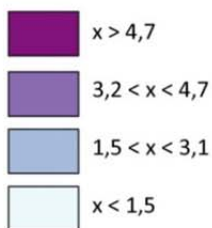
pour cela, il est vital que le territoire dispose d'une offre adaptée aux attentes des consommateurs en matière d'assortiment, de prix et de services à la clientèle.

Si le secteur des Quatre rivières apparaît bien doté en tissu commercial, le secteur de la vallée verte n'est pas doté de structure commerciale de type grande surface et l'analyse montre à ce titre une sous densité commerciale à l'échelle de ce bassin de vie. Le SCoT devra donc anticiper une structuration commerciale à l'échelle de la vallée verte devant répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. Cette structuration devra s'appuyer sur le tissu commercial de proximité situé dans les noyaux anciens mais également anticiper sur une localisation future de structure commerciale plus importante en périphérie direct des villages.



Taux d'équipement commercial des communes
(commerces/1000 habitants)

Nombre de commerces par commune



Equipement commercial **supérieur**
à la moyenne du territoire

Moyenne sur les 3 Vallées = 3,5/1000hab.

Equipement commercial **inférieur**
à la moyenne du territoire

Moyenne sur le département = 6,1/1000hab.

Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées



X Aucun commerce (St Jean de T,
Ville en Sallaz, Mégevette, St
André de B, Burdignin)

Figure 221 : Taux d'équipement commercial des communes du SCoT – Source : INSEE BPE 2014

3.4 UN TERRITOIRE A L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE MODEREE

Le nombre d'établissements commerciaux a augmenté de 30% entre 2002 et 2012, mettant en évidence l'attractivité commerciale du territoire du SCOT.

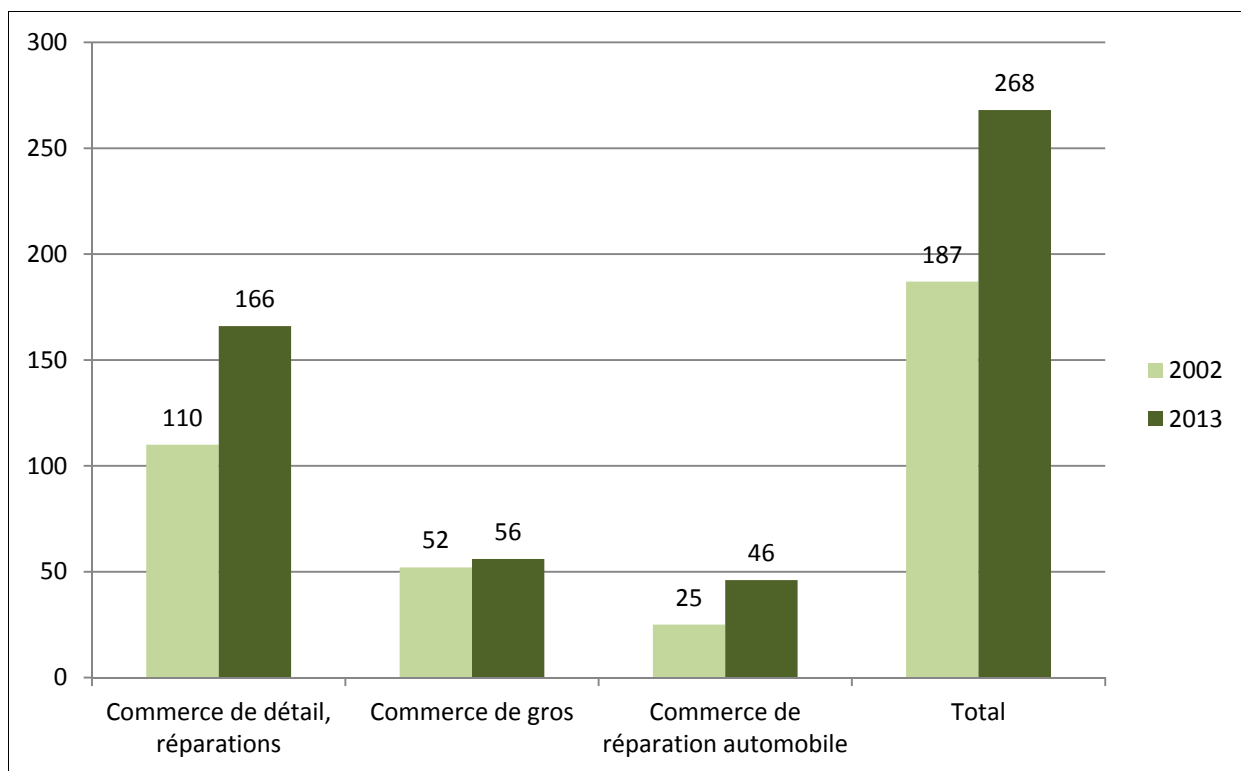


Figure 222 : Evolution du nombre d'établissements commerciaux entre 2002 et 2013 - Source : CMA, CCI, INSEE-SIRENE

L'attractivité commerciale du territoire est à pondérer :

- Le territoire est globalement attractif pour l'implantation d'établissements de commerce de détail et de réparation ;
- La CC4R est plus attractive que la CCVV sur les commerces ;

- La CC4R est plus attractive que la CCVV pour l'implantation de commerce de gros
- La CC4R est le seul territoire attractif pour le commerce de réparation automobile.
- Les quatre polarités sont les plus attractives du territoire pour l'implantation de l'ensemble des activités commerciales.

Les polarités du SCoT sont donc attractives pour l'implantation d'activités commerciales.

Selon le diagnostic commercial et artisanal réalisé dans le cadre du projet FISAC Vallée Verte :

- Les consommateurs sont plutôt satisfaits en matière de disponibilité -horaires des commerces- et de qualité de l'accueil, leur insatisfaction est beaucoup plus grande en matière de prix et de qualité des vitrines.
- Les consommateurs ont le sentiment que les professionnels fonctionnent à deux

vitesses au niveau des prix, en les augmentant pendant la saison touristique. Pour les vitrines, il s'agit davantage d'indifférence, la plupart considérant qu'il n'existe pas d'intérêt à les regarder, faute de renouvellement régulier.

- Le consommateur s'avère plus critique en matière d'aménagements urbains. Cela concerne principalement les traversées d'Habère-Poche et d'Habère-Lullin qui restent à aménager en cheminements piétons et à sécuriser.

3.5 LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE COMMERCE

En 2012 :

- Selon l'INSEE, 56% de la population française a déjà réalisé **des achats sur Internet**, contre seulement 32% en 2007. Une étude de CREDOC estime que le commerce en ligne pourrait représenter 24% de la totalité du commerce d'ici à 2020.
- Selon le CBRE View Point, la France comptait plus de 1 000 drives. Une étude du cabinet Nielson estime qu'environ 120 drives sont ouverts chaque année en France.

Le développement de ces nouvelles formes de commerce, devrait avoir pour conséquence une diminution des surfaces de vente traditionnelles.

ENJEUX COMMERCE

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> Réseau de commerces alimentaires, surtout de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Equipement commercial globalement peu présent à l'échelle du SCoT en comparaison avec la moyenne départementale Concurrence importante des bassins de vie voisins, dont Annemasse
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> Développement de points de vente au détail des productions locales : nouvelles attentes de la clientèle en faveur de la proximité Centres villages/bourgs encore animés et actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Banalisation du paysage liée à l'implantation commerciale le long des principaux axes Dépôts des petits commerces alimentaires au profit des grandes surfaces d'où une perte de vitalité locale
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> Un territoire vivant à l'année et à la journée La question de l'offre commerciale se pose à différentes échelles : <ul style="list-style-type: none"> Echelle des bassins de vie : face à la présence d'une offre commerciale spécialisée et de grandes surfaces déjà très implantées dans les bassins voisins, quelle place pour une offre diversifiée sur le territoire ? trouver une complémentarité et privilégier le commerce de proximité déjà bien implanté et participant à la vie locale ? Echelle des polarités et des bourgs : pour répondre aux demandes de proximité des habitants et des touristes Le développement du commerce local est l'un des leviers pour la structuration de l'armature territoriale, au même titre que les services et équipements 	

CHAPITRE 4. SERVICES ET EQUIPEMENTS

4.1 UN TERRITOIRE AU NIVEAU DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS POUR LES PERSONNES SATISFAISANT

L'analyse ci-après est issue de la Base Permanente des Equipements (2011 et 2013). Cette base répertorie et classe les équipements selon les catégories suivantes :

- services et équipements d'enseignement
- équipements de sport et loisir
- équipements de santé
- commerces
- services aux particuliers

Nb : l'analyse du Commerce est détaillée dans la partie précédente du présent Rapport de présentation.

L'analyse combinée sur le territoire du SCOT du recensement de la population et du niveau d'équipement des communes fait état de trois réels pôles de service : Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire et Boège.

Néanmoins, Fillinges, par son poids démographique et les services publics présents, apparaît comme une polarité importante également (qualifiée de 1 bis).

Ainsi, en 2013 le taux d'équipement global du territoire est de l'ordre de 29 équipements/1000 habitants (en dessous de la moyenne départementale, de 37,8).

Commune	taux d'équipement - 2013
Faucigny	15,9
Fillinges	22,7
La Tour	29,8
Marcellaz	17,1
Mégevette	22,3
Onnion	30,3
Peillonex	17,4
Saint-Jean-de-Tholome	18,1
Saint-Jeoire	38,9
Ville-en-Sallaz	19,3
Viuz-en-Sallaz	38,5
TOTAL CC4R	28,9
Boège	45,1
Bogève	26,3
Burdignin	17,1
Habère-Lullin	29,6
Habère-Poche	33,3
Saint-André-de-Boège	13,3
Saxel	24,3
Villard	14,5
TOTAL W	29,1
TOTAL SCOT	29
TOTAL Haute-Savoie	37,8

Figure 223 : Taux d'équipement des communes 2013 - Source : INSEE 2013

4.2 SERVICES ET EQUIPEMENTS DE SANTE : LES POLARITES RENFORCEES

Analyse de 2011

Sur le territoire des 3 Vallées, les services liés à la santé sont concentrés au sein des communes-pôles. Chacune d'elle compte au moins une pharmacie et au moins un médecin généraliste.

La densité de médecin généraliste est de l'ordre de 7,2 pour 10 000 habitants en moyenne sur le territoire.

Cette densité est largement plus importante sur la polarité de Boège (23 pour 10 000 habitants), comparée à Viuz-en-Sallaz (17,8 pour 10 000 habitants), Saint Jeoire (12,5

pour 10 000 habitants), et Fillinges (6,2 pour 10 000 habitants).

4.3 UN TERRITOIRE CARACTERISE PAR PLUSIEURS POLARITES

Les secteurs de plaine, comme ceux des vallées possèdent un niveau d'équipement équivalent, mais notons néanmoins que la Vallée Verte est fortement polarisée par Boège, alors que le territoire des 4 Rivières apparaît multipolaire (Saint Jeoire, Viuz-en-Sallaz, et Fillinges dans une moindre mesure).

Source : BPE Insee 2011

4.4 DES CRECHES ET HALTES-GARDERIES PEU PRESENTES EN VALLEE VERTE

Le territoire du SCoT accueille sur son territoire un total de 6 structures de petite enfance crèches et halte-garderies, dont seulement une seule est située sur la Vallée Verte (à Habère Lullin). En revanche, une offre de places très importantes est constatée chez les assistantes maternelles. Le territoire est donc globalement bien doté en offre d'accueil pour la petite enfance.

4.5 DES MODALITES D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES PRESENTES



Figure 224: MARPA La Clairière d'Habère-Lullin

En 2013, le territoire du SCoT propose 178 lits (places permanentes en EHPAD¹ et en MARPA²), répartis en 2 équipements distincts :

- 160 lits à l'EHPAD Hôpital Dufresne Sommeil situé à la Tour
- 18 lits à la MARPA La Clairière à Habère-Lullin.

Source : Données Ageplus74

Concernant l'hébergement en EHPAD, en 2011, le département de la Haute-Savoie apparaît relativement bien équipés comparé à la moyenne nationale : 103,3 lits pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (contre 102,6 pour la moyenne nationale).

Ainsi, sur le SCoT, l'offre de ce type d'hébergement est ciblée sur un seul équipement, mais est supérieur à la moyenne départementale (car représente ici un taux de 119 lits pour 1 000 habitants de 75 ans et plus).

Même si l'offre de lits médicalisés et places en MARPA apparaît correcte aujourd'hui sur le territoire du SCoT, notons néanmoins un vieillissement marqué de la population, plus fortement présent sur la Vallée Verte, et qui nécessite questionnement autour de l'accueil des personnes âgées.

Cependant, le réseau d'aides à domicile est très efficace sur le territoire, et le maintien à domicile pour les personnes âgées ou handicapées apparaît de plus en plus comme une alternative viable au placement en établissement spécialisé.

Face à ces constats, et dans un contexte de crise économique conjoncturelle (nécessitant une maîtrise des dépenses publiques), le Schéma Gérontologique départementale 2013-2017 axe ses orientations et actions autour du « bien vieillir en Haute-Savoie », et ne prévoit sur la période 2013-2017 que la création de 201 places nouvelles. En

¹ EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

² MARPA : Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées

revanche, le Conseil Général prévoit le développement à titre expérimental des petites unités de vie à l'image de la MARPA d'Habère-Lullin.

Source : Schéma Gériatologique départementale 2013-2017

dehors du territoire : sur le pôle d'Annecy d'une part, mais aussi Annemasse, Grenoble, Lyon et Genève.

Les équipements périscolaires, de type centres de loisirs, sont concentrés au sein des communes pôles.

4.6 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES BIEN PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Les équipements scolaires, maternels et primaires, sont présents et répartis sur le territoire. Seule la commune de Saxel n'a pas d'école (regroupement scolaire avec Boège).

A l'image du milieu rural, des regroupements pédagogiques fonctionnent pour l'élémentaire et la maternelle :

- Entre Faucigny, Marcellaz et Peillonex pour la maternelle (avec l'école implantée sur cette troisième commune)
- Entre Boège, Burdignin, Saint-André-de-Boège, Saxel et Villard pour la maternelle (avec l'école implantée sur Boège)
- Entre Burdignin et Villard pour le primaire (avec une école dans chacune des communes)

Le territoire compte 2 collèges : à Saint-Jeoire pour les communes de la CC4R (excepté Fillinges rattachée à Reignier), et à Boège pour les communes de la CCVV. Les élèves de Faucigny sont eux rattachés à Bonneville.

Un lycée privé professionnel à Saint-Jeoire et l'ECAUT³ à Viuz-en-Sallaz complètent cette offre d'enseignement secondaire.

Les élèves habitant sur le territoire du SCoT fréquentent les lycées d'Annemasse, Bonneville et Cluses.

Le territoire n'accueille aucune structure d'enseignement supérieur. Ainsi, les besoins en formation supérieure sont satisfaits en

³ ECAUT : Ecole Catholique d'Apprentissage par l'Automobile

Commune	taux d'équipement - 2011	taux d'équipement - Services et équipements d'enseignement - 2011	taux d'équipement - Equipements de sport et de loisir - 2011	taux d'équipement - Services et équipements de santé - 2011	taux d'équipement - Commerces - 2011	taux d'équipement - Services aux particuliers - 2011
Faucigny	10,4	2,1	0	0	2,1	6,2
Fillinges	20,7	0,7	1,3	3	3	12,5
La Tour	26,4	0,8	1,6	5,8	1,6	15,7
Marcellaz	19,8	1,3	1,3	0	2,6	14,5
Mégevette	25,9	2	6	0	0	16
Onnion	27,3	0,9	4,4	0,9	2,6	16,7
Peillonnex	17,3	0,8	3	2,3	0,8	9,8
Saint-Jean-de-Tholome	16,1	1,2	2,3	0	0	12,7
Saint-Jeoire	38,6	1,9	2,2	7,6	5,1	20,7
Ville-en-Sallaz	19,2	1,5	1,5	0	0	16,2
Viuz-en-Sallaz	34,2	1,8	1,8	8,1	5,5	15,2
TOTAL CC4R	26,1	1,3	3,4	4,2	3,1	14,5
Boège	46,9	2,6	5,8	11,6	5,8	20,6
Bogève	20,8	0,9	1,9	0,9	1,9	12,3
Burdignin	22,8	1,6	1,6	0	3,3	16,3
Habère-Lullin	29,4	1,2	6,1	1,2	2,5	17,2
Habère-Poche	31	1,7	6,7	3,4	6,7	10,9
Saint-André-de-Boège	17,5	1,8	3,5	0	0	12,3
Saxel	21,3	0	2,7	0	2,7	16
Villard	21,9	1,4	2,7	1,4	0	12,3
TOTAL LV	27,9	1,5	4,1	3,4	3,3	14,2
TOTAL SCOT	27,8	1,4	2,8	4,2	3,4	15,1
TOTAL Haute-Savoie	37,3	1,1	2,6	6,5	6,2	19,1

Figure 226 : Taux d'équipement des communes, 2011 - Source : INSEE 2011

4.7 UNE OFFRE CULTURELLE DE NIVEAU LOCAL, ESSENTIELLEMENT DANS LES POLES

L'offre culturelle du territoire du SCOT s'organise autour de petites structures locales, à caractère rural mais aussi touristique dont la dynamique est essentiellement associative. Les structures sont réparties sur le territoire, avec une concentration plus importante dans les pôles de rang n°1.

Pour mémoire, la CC4R et la CCVV ne disposent pas d'une compétence culturelle globale mais ont défini précisément l'intérêt communautaire de leur action culturelle.

On peut notamment citer :

a) Le cinéma

- Les projections de films par le Cinébus à Saint-Jeoire, Viuz en Sallaz (organisées par l'association relais MJCI Les Clarines dans l'amphithéâtre du collège Gaspard MONGE à Saint-Jeoire et dans la salle des fêtes de Viuz en Sallaz) et à Fillinges (dans le cinéma de Fillinges organisées par l'association relais « cinéfill ») et à Villard au cinéma art et essai « la trace » cinéma géré par la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

b) La mise en valeur du patrimoine

- l'écomusée Paysalp situé à Viuz-en-Sallaz, dont sont adhérentes la CC4R et quelques communes de la CCVV. Il s'agit d'une « institution culturelle assurant, d'une manière permanente, sur un territoire donné, avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, présentation, mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent ».



Figure 227 : Paysalp, maison de la mémoire

- les ruines des châteaux d'Habère-Lullin, de Faucigny et du Thy
- les nombreuses églises et sites religieux, dont le Monastère des Voirons à Boège et le prieuré de Peillonex
- une programmation culturelle organisée par l'association Pays'Alp sur le territoire sur cette thématique de mise en valeur du patrimoine culturelle (spectacle vivant, conférences, expositions,...) associant également d'autres acteurs du territoire mettant en valeur le patrimoine local (amis de l'Histoire, compagnie Saint Romain danse et musique folklorique...)

c) La lecture publique

Sur les 19 communes du SCOT, nous comptons 15 bibliothèques (compétence des communes) et 1 médiathèque (compétence intercommunale CCVV). Les bibliothèques assurent un « maillage culturel » important notamment pour les communes rurales du territoire. Sur les Quatre Rivières, une mise en réseau des bibliothèques concerne les dix établissements du territoire.

d) Le spectacle vivant

La musique

- le festival de musique Rock'n'Poche à Habère-Poche, qui rassemble depuis

plusieurs éditions jusqu'à 10 000 personnes sur 2 jours

- Le festival de musique Festifouach à Chaîne d'Or (Saint-Jeoire – Bogève)
- une école de musique sur la CCVV et une école de musique sur la CC4R disposent de locaux ou d'équipements dédiés (auditorium...)
- De nombreuses associations musicales sont présentes sur le territoire du SCOT (chorales, pratiques amateurs,...).
- Festival des chorales de Megevette, rencontres autour du chant (gospels, groupes vocaux)

Le théâtre

Plusieurs compagnies de théâtre œuvrent sur le territoire : Compagnie ANAO à Viuz en Sallaz, association les 4 jeudis à Fillinges,...

La Salle Communale de Boège, salle de spectacle adaptée en salle polyvalente (jusqu'à 250 places) est le seul véritable équipement culturel offrant une prestation scénique de qualité.



Figure 228 : Salle communale de Boège

Les principaux équipements culturels d'échelle régionale (théâtres, cinémas, auditorium – salle de concert...) sont situés à Cluses, Annemasse, Annecy, Genève, Bonneville, Evian et Thonon.

Activités culturelles

La MJC intercommunale sur la CC4R propose une offre culturelle intéressante pour la CC4R et Bogève.

On note également la présence d'une ludothèque à Saint-Jeoire.

4.8 DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

source : BPE Insee 2011

Le territoire est relativement bien couvert par les équipements sportifs, toutes catégories confondues (tennis, athlétisme, piscine, terrains de grands jeux, salles couvertes...), avec un total de 45 équipements.

La densité de ces équipements apparaît plus importante dans les polarités de rang n°1, avec notamment :

-Boège qui dispose, (en plus des terrains de sports, et d'athlétisme) d'équipements intercommunaux : piscine et gymnase

-Saint-Jeoire qui propose un gymnase (équipé d'un mur d'escalade)

-Viuz-en-Sallaz, qui propose un terrain de sport, un dojo et un gymnase.

- Fillinges, qui propose trois terrains de football et 1 terrain de tennis

Il est à noter également la présence de plusieurs centres équestres, au sud du territoire, à Peillonex et Saint-Jean-de-Tholome. Des circuits pour les balades équestres existent autour de ces structures.

4.9 NIVEAU D'EQUIPEMENT NUMERIQUE EN EVOLUTION

a) Contexte

En 10 ans, les usages créés par l'internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès de tous, particuliers, entreprises et services publics. Si le haut débit est un prérequis essentiel dans le développement économique et sociétal du territoire, les actions se portent aujourd'hui sur le très haut débit, dont le déploiement constituera pour les territoires un enjeu majeur en termes de compétitivité.

Les enjeux d'hier, qui étaient l'accès aux réseaux et la maturité des technologies (interopérabilité, normalisation...), sont maintenant en passe d'être résolus mais ils n'étaient l'affaire que de spécialistes (opérateurs télécom, SSII, web agency, éditeurs de logiciels...) ce qui réduisait leur portée sociétale.

Nous assistons à une évolution d'un accès intermittent et « choisi » à une connectivité permanente, d'un espace d'accumulation de données à un lieu de création et de partage de savoirs...

L'aménagement numérique du territoire repose sur la complémentarité de 3 éléments:

- Le développement de l'économie numérique.
- Les nouveaux usages.
- Les infrastructures.

Ces trois thématiques permettent de disposer d'une approche globale et vertueuse puisque le réseau d'infrastructures devient porteur du développement de services innovants et que les usages entraînent à leur tour une demande accrue de services.

Ce triptyque est aujourd'hui considéré comme un ensemble fondamental pour le développement économique et la compétitivité des territoires.

En termes d'infrastructures, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) reposent sur deux types d'infrastructures :

- Les infrastructures de réseaux :
 - Les réseaux d'accès fixes :
 - ADSL.
 - Fibre optique (en cours de déploiement).
 - Câbles.
 - Technologies radio terrestres.
 - Les réseaux d'accès mobiles : 2G, 3G et 4G (en cours de déploiement).
- Les infrastructures de stockage :
 - Datacenter.

La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux, afin de garantir à chaque territoire d'être couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique et défini à l'échelle, à minima, du Département, vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés.

Il a été élaboré pour le Département de Haute-Savoie par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique du territoire de la Haute-Savoie).

La situation géographique du territoire du SCOT, avec la proximité de collectivités de dimension internationale (Genève) ou en fort développement (Annemasse) l'oblige à garantir une offre de service numérique de haut niveau.

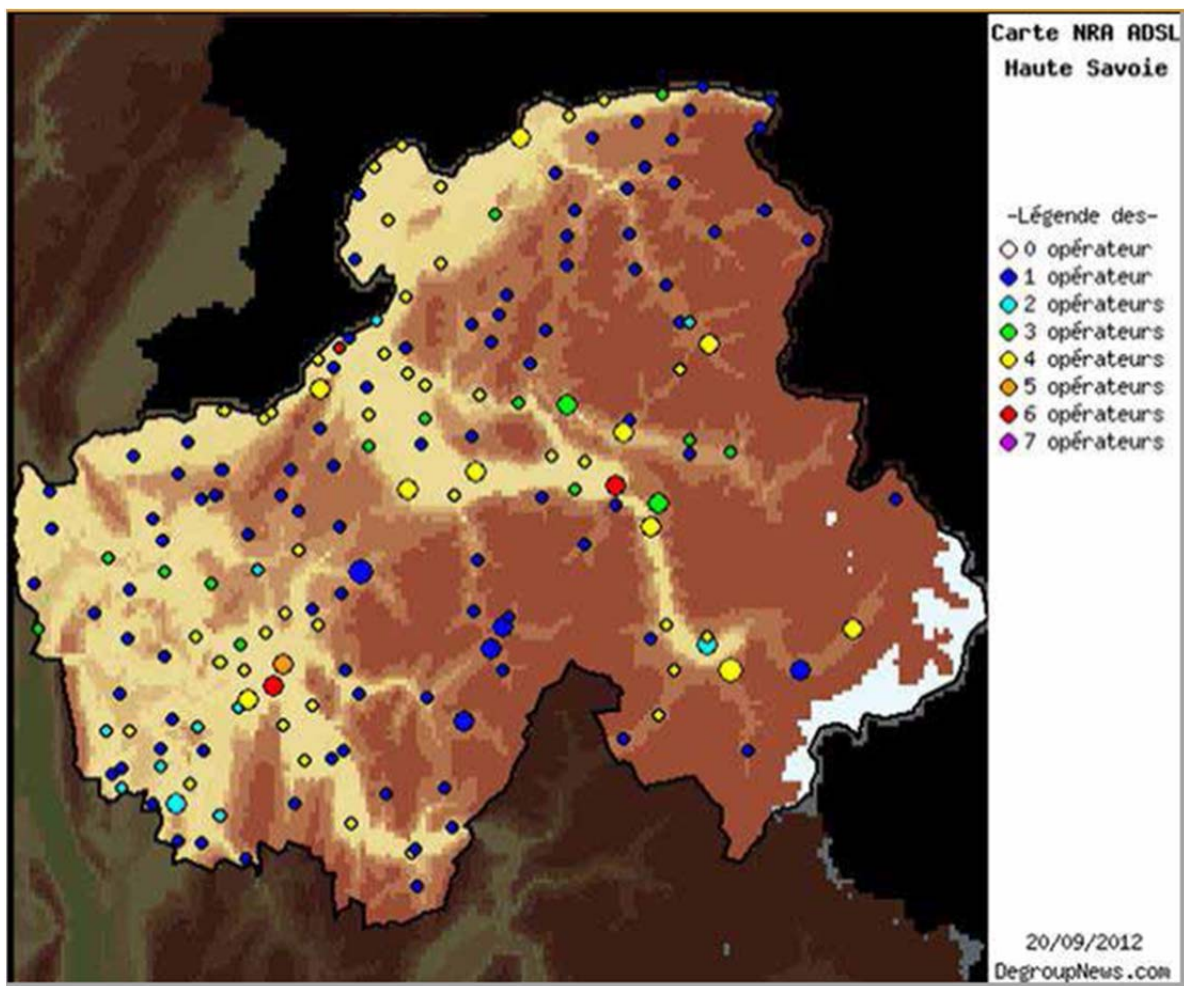


Figure 229 : Couverture réseaux de Haute-Savoie, 2012 - Source : DegroupNews

Zoom sur le secteur du SCoT

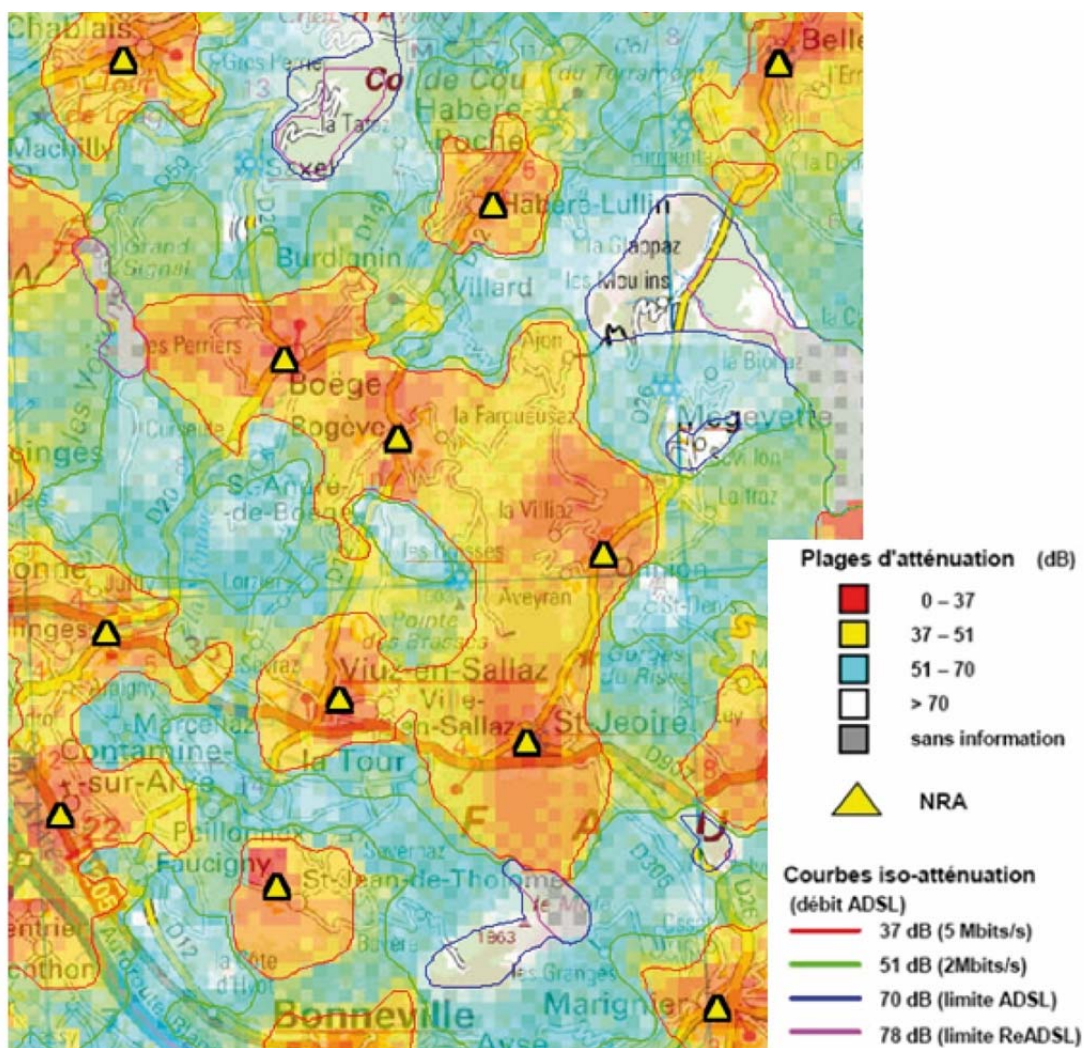


Figure 230 : Couverture ADSL de la Haute-Savoie, 2009 - Source : CETE Lyon

b) Projet de déploiement de la fibre optique :

Le SYANE, en tant que collectivité gestionnaire de réseaux d'initiative publique (RIP), a défini, en 2012, les objectifs suivants :

- Un réseau FTTH/FTTO » : la fibre jusqu'au logement et l'entreprise
- Un réseau tourné en priorité vers le monde économique :

Phase 1 : en 5 ans : 90% des entreprises de plus de 6 salariés et un maximum de logements (FTTH)

Phase 2 à l'horizon 10/15 ans : 92% des entreprises (>6 salariés) et environ 90% des logements.

-Une répartition la plus équitable possible des prises FTTH sur le périmètre projet (équité territoriale)

-Construction sous maîtrise d'ouvrage SYANE

-Exploitation en Délégation de Service Public (affermage)

-Un réseau au service de tous les opérateurs privés.

Ainsi, ce projet de déploiement du SYANE privilégie dans un premier temps la partie Ouest du territoire (Fillinges, Viuz-en-Sallaz, et Boège), puis dans un second temps, les franges sud et Est (Peillonex, Saint Jean de Tholome, Saint-Jeire, Onnion et Mégevette).

ENJEUX DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'équipement, notamment de proximité, satisfaisant à l'échelle du territoire du SCoT Vallée Verte : concentration importante des services à Boège 	<ul style="list-style-type: none"> Le pôle Fillinges propose un taux d'équipement globalement faible
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de centralités par des nouvelles implantations d'équipements adaptés Un projet de déploiement de la fibre optique porté par le SYANE Tissu associatif très dynamique participant au développement des services 	<ul style="list-style-type: none"> Une dépendance accrue aux équipements d'Annemasse sur la frange ouest du territoire
Enjeux posés	
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'articulation entre développement urbain et offre d'équipements Favoriser les centralités des bourgs et/ou celles de passages par le développement de l'offre de services ? Ou trouver une complémentarité entre ces centralités ? 	

CHAPITRE 5. ENJEUX TRANSVERSAUX

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire dynamique sur le plan démographique, jeune et actif • Une production de logements assez importante, qui permet de ne répondre que partiellement aux besoins identifiés, et des efforts localisés de production de logements diversifiés • Niveau d'équipements, notamment de proximité, satisfaisant à l'échelle du territoire du SCOT, et un réseau de commerces alimentaires surtout bien présent en Vallée Verte 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de diversité dans les formes d'habitat, hégémonie de la maison individuelle, et consommation de foncier élevée • Déficit en logements sociaux • Coût du foncier (et par extension du logement) différencié mais globalement élevé • Equipement commercial globalement peu présent à l'échelle du SCOT • Concurrence commerciale importante des bassins de vie voisins, dont Annemasse
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'accueil des travailleurs des bassins d'emplois voisins (dont frontaliers) • Economie résidentielle induite importante • Situation prospère et cadre de vie de qualité pour l'habitat • Points de vente au détail des productions locales se développent : nouvelles attentes de la clientèle en faveur de la proximité • Centres villages/bourgs encore animés et actifs • Renforcement de centralités par des nouvelles implantations d'équipements adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Saturation du réseau viaire face aux déplacements quotidiens • Offre de services, commerces et équipements insuffisante pour répondre à la demande liée à la croissance démographique • Développement anarchique de l'habitat en lien avec un phénomène marqué de résidentialisation • Evolutions différenciées des profils sociaux au sein du territoire en fonction du coût du logement (segmentation sociale) • Banalisation du paysage lié à l'implantation commerciale le long des principaux axes • Départs des petits commerces alimentaires au profit des grandes surfaces, d'où perte de vitalité villageoise • Une dépendance accrue aux équipements d'Annemasse sur la frange ouest du territoire
Enjeux posés	
<p>Deux enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>L'organisation territoriale interne</u> : Quelle armature de territoire pour maîtriser le développement et améliorer l'articulation entre développement urbain, offre d'équipements et de services, offre commerciale et desserte en transport en commun ? <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour un développement différencié de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, Boège et Fillinges ▶ Pour un développement différencié des polarités « historiques » et des polarités liées au passage ▶ Pour une structuration des polarités, des bourgs et des villages <p>La définition de cette organisation permettra d'améliorer l'articulation entre développement urbain, offre d'équipements et de services, offre commerciale et desserte en transport en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La diversité dans l'offre d'habitat/logement pour offrir un parcours résidentiel aux différentes composantes de la population</u> : (jeunes ménages, personnes âgées...) <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diversifier l'offre de logement, tant sur la typologie que sur la morphologie ▶ Localiser les logements locatifs, locatifs sociaux, en accession sociale, en lien avec les équipements et les transports en commun existants ou à venir 	

CHAPITRE 6. ECONOMIE

La Haute-Savoie, département situé au nord-est de la région Rhône-Alpes et frontalier avec la Suisse et l'Italie, présente le double avantage d'un environnement d'exception entre lacs et montagnes et d'une activité économique reposant notamment sur :

- Un savoir-faire industriel reconnu, comptant 45 878 salariés et 2 301 établissements de production ;
- un secteur touristique dynamique, comptant 662 300 lits et enregistrant une fréquentation annuelle en 2012 de 34,7 millions de nuitées.

La Haute-Savoie est la capitale mondiale du décolletage et de l'usinage comptant la plus forte concentration d'entreprises dans ce secteur.

Plus de 800 entreprises emploient environ 14 000 salariés, représentant 65% du chiffre d'affaire du décolletage française et près de 70 % du marché français.

L'activité du décolletage a progressé de 1,7% en 2013, avec un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Ces chiffres ramènent le secteur au niveau d'avant la crise de 2008 qui enregistrerait un chiffre d'affaire de 2,1 milliards d'euro. En 2008, l'activité avait chuté de 30%

Grâce à la mobilisation des entreprises et au soutien des acteurs publics, de nombreux pôles de compétitivité, clusters et systèmes productifs locaux d'entreprises sont apparus. En Haute-Savoie, le pôle de

compétitivité « Mont Blanc industries» accompagne les entreprises industrielles du territoire afin d'accélérer la croissance et améliorer leur performance. Il implique, en 2013, 300 entreprises. Le Pôle propose une offre de services à ses adhérents couvrant tous les maillons de la chaîne de valeur. Entre 2013 et 2018, le pôle a pour ambition de renforcer la position du territoire comme territoire d'excellence industrielle référent dans deux filières : l'usinage de haute précision et la mécatronique.

Par ailleurs, grâce au Label Mont-Blanc Excellence Industries, le Pôle accélère le développement stratégique des entreprises par une démarche de progrès continu vers l'excellence.

6.1. UN TISSU ECONOMIQUE SOUS INFLUENCE DES BASSINS ANNEMASSIEN ET DE VIUZ-EN-SALLAZ

Contexte de la Vallée d'Arve

Le territoire du SCoT des 3 Vallées, s'inscrit dans un environnement en périphérie immédiate de grands bassins d'activités que sont :

- Le Bassin Annemassien ;
- Le Bassin de Bonneville/Cluses-Vallée de l'Arve ;
- Le Bassin Rochois ;
- Le Bassin Genevois.

ATLAS des ENTREPRISES de Rhône-Alpes

Le potentiel productif

Evolution 2003-2008 des bases nettes de taxe professionnelle par commune

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes

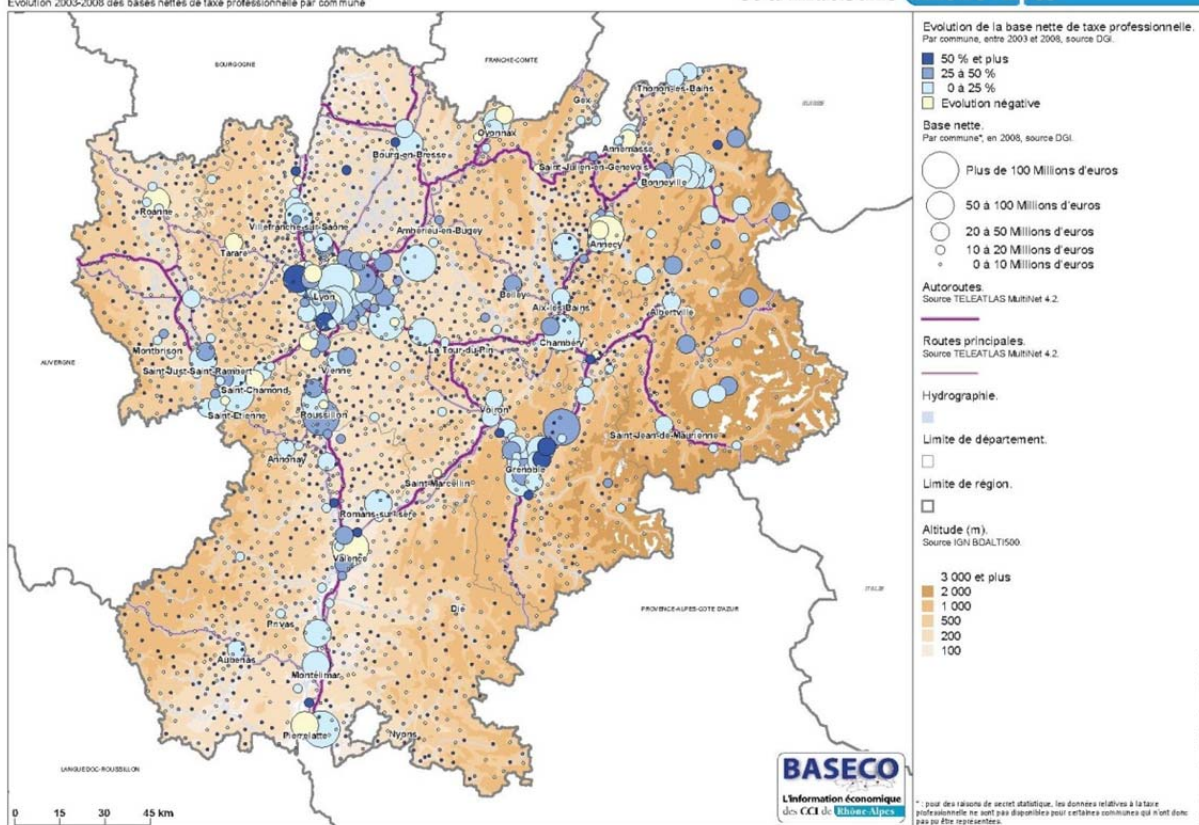


Figure 232 : Le potentiel des entreprises Rhône alpines

l'emploi industriel de la zone avec près de 10 000 emplois directs.

Le territoire du SCoT des 3 Vallées est sous l'influence de la Vallée de l'Arve et du pôle économique d'Annemasse et des centralités de Bonneville et Cluses. L'industrie y représente 40.53% de l'emploi de la vallée et 31.4% en Rhône-Alpes. Elle est aujourd'hui l'un des principaux pôles industriels de la Région Rhône-Alpes, du Sillon Alpin et du Département de la Haute-Savoie.

Ce territoire regroupe en effet les deux tiers de la production française de pièces mécaniques destinées le plus souvent au secteur automobile ainsi qu'aux biens d'équipements. 65% du décolletage français est fabriqué dans la Vallée de l'Arve. Ses productions constituent des éléments vitaux de tous les secteurs d'activité : automobile, aéronautique, connectique, médical... Le décolletage représente plus de la moitié de

Ainsi, la Vallée de l'Arve dispose d'un milieu économique très riche et notamment d'une filière industrielle complète : de la fourniture de matières premières, à la conception et réalisation de produits, dont les performances s'appuient sur la spécialisation, la complémentarité et la flexibilité de ses entreprises, d'un environnement performant et d'un développement soutenu par l'ensemble des partenaires économiques locaux.

Le canton de Genève se distingue comme un grand pourvoyeur d'emplois, avec près de 300 000 postes, dont près de 40 000 ont été créés depuis 2001. Il bénéficie également de l'apport de 70 000 navettes ou pendulaires qui viennent pour deux-tiers du genevois français et pour un tiers environ du canton du Vaud.

Le Genevois français présente toutes les caractéristiques d'un territoire dynamique. La population est en forte augmentation, grâce à des arrivées massives de jeunes actifs et à un nombre de naissances supérieur à celui des décès. Même si le chômage a fortement augmenté avec la crise, à partir de fin 2008, il reste en dessous des moyennes régionales. Plus d'un actif ayant un emploi sur trois travaille en Suisse. Les travailleurs frontaliers disposent de rémunérations élevées et la moyenne des revenus dans le Genevois français est de 15 % supérieure à celle de la région Rhône-Alpes. Parallèlement, l'emploi local progresse.

Le tissu économique est influencé par la proximité avec deux bassins d'emploi importants qui confère un caractère résidentiel au territoire.

Une dynamique impulsée par la croissance démographique

Dans ce contexte, le SCoT des 3 Vallées est riche de 1 425 établissements, tous secteurs d'activités confondus, au 1^{er} janvier 2013 et d'un peu plus de 3 838 emplois sur la CC4R et de 1 229 emplois sur la CCVV. L'économie est principalement tournée vers l'artisanat, le tourisme et le commerce de proximité. 566 entreprises artisanales sont inscrites au Répertoire des Métiers au 01/01/2017. Parmi les activités de vente au détail, on trouve principalement des artisans et des commerces de proximité. Cependant le taux d'équipement commercial est inférieur à la moyenne départementale.

L'analyse ci-après, concentrée sur le territoire du SCoT, est basée sur la source Baseco Haute-Savoie à partir des données Insee, d'avril 2014. Elle met en évidence des tendances qui reflètent l'évolution sur le territoire.

Une lecture de l'économie est ainsi proposée, avec une analyse plus fine que l'analyse classique des secteurs primaires, secondaires et tertiaires. A partir des emplois salariés privés, une répartition est opérée en distinguant :

- L'économie résidentielle qui regroupe toutes les activités en lien avec les services à la personne : santé, commerces de détails, administrations, artisanat...
- L'économie productive qui regroupe les activités industrielles
- L'économie de la connaissance regroupe les activités relatives à l'éducation, la recherche et au conseil
- La logistique qui comprend les entreprises de transports et commerce de gros
- Le tourisme et loisirs qui comprennent les activités hôtelières et récréatives
- Les emplois transversaux qui regroupent les activités à destination à la fois des entreprises et des personnes : les activités financières, les activités immobilières, la construction et les services opérationnels divers.

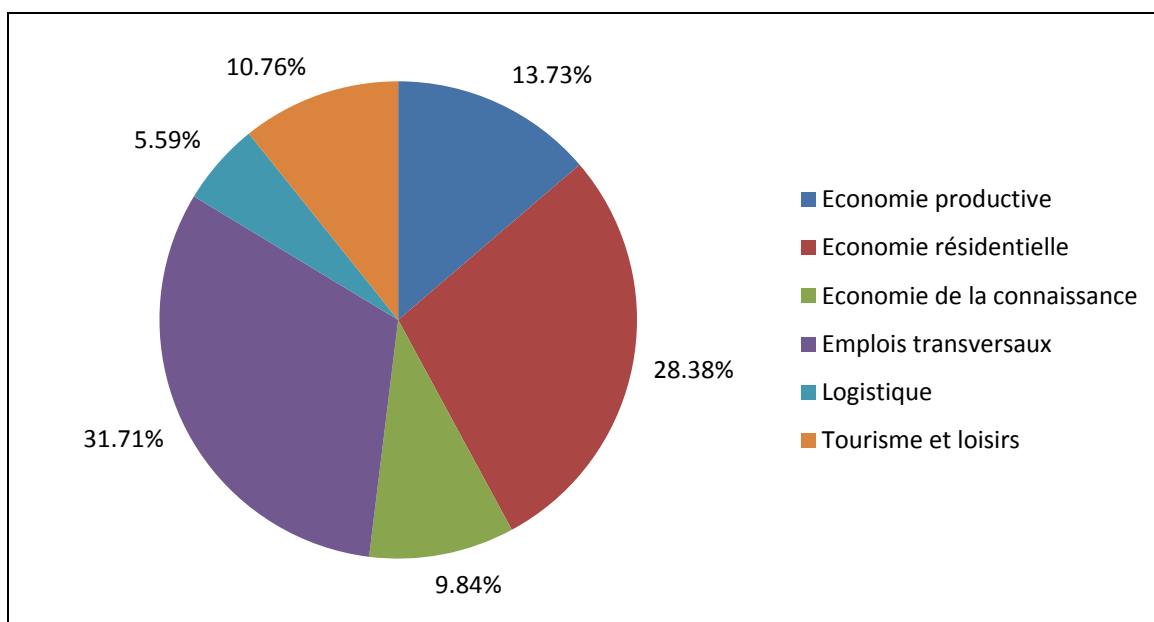


Figure 233 : Etablissements économiques sur le territoire des 3 Vallées en 2013 - Source : INSEE/Algoé

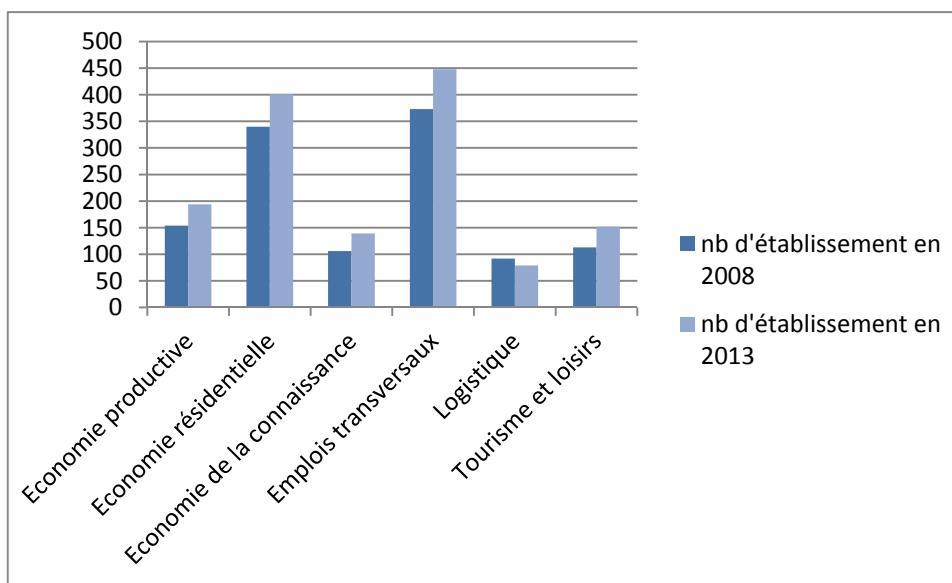


Figure 234 : Evolution du nombre d'établissements sur le territoire du SCoT entre 2008 et 2013 - Source : INSEE/Algoé

On constate, ces dernières années une progression de l'ensemble des secteurs d'activités, en raison de l'attractivité croissante du territoire liée à la dynamique de la Vallée de l'Arve ainsi que de celle de l'agglomération annécienne et genevoise.

Les entreprises artisanales du secteur du BTP sont sur-représentées par rapport à la

moyenne départementale (1 établissement /2).

- L'analyse des données INSEE indique une progression continue et régulière du nombre d'établissements : 1 178 établissements en 2008 et 1 413 en 2013 soit un taux d'évolution de 19.9%

- L'activité de la construction enregistre entre 2008 et 2013 une augmentation de 21 établissements. Le secteur des services à la santé apparaît également dynamique avec une augmentation de 20 établissements en valeur absolue entre 2008 et 2013.
- Chaque commune du SCoT dispose d'un tissu artisanal significatif.
- L'économie touristique, constituant 10.76% des établissements, représente un atout pour le territoire dans la mesure où elle apporte une activité supplémentaire aux professionnels durant les saisons.

Le tissu économique « Bâtiment et Travaux Publics » (BTP) est la force première du territoire, tout particulièrement pour la CC4R.

La Vallée verte se différencie par son activité « Filière Bois ». Les Quatre Rivières se distingue par son activité liée à la métallurgie et à la fabrication de produits métalliques représentée majoritairement par la mécanique industrielle et l'activité de décolletage représentant en 2013 6 entreprises contre 7 en 2008. Le territoire des 4 Rivières s'inscrit dans l'aire d'influence de la Vallée d'Arve et de son activité de décolletage.

L'activité hôtelière est en nette perte de vitesse, et les derniers hôtels présents sur le territoire tendent à fermer leurs portes.

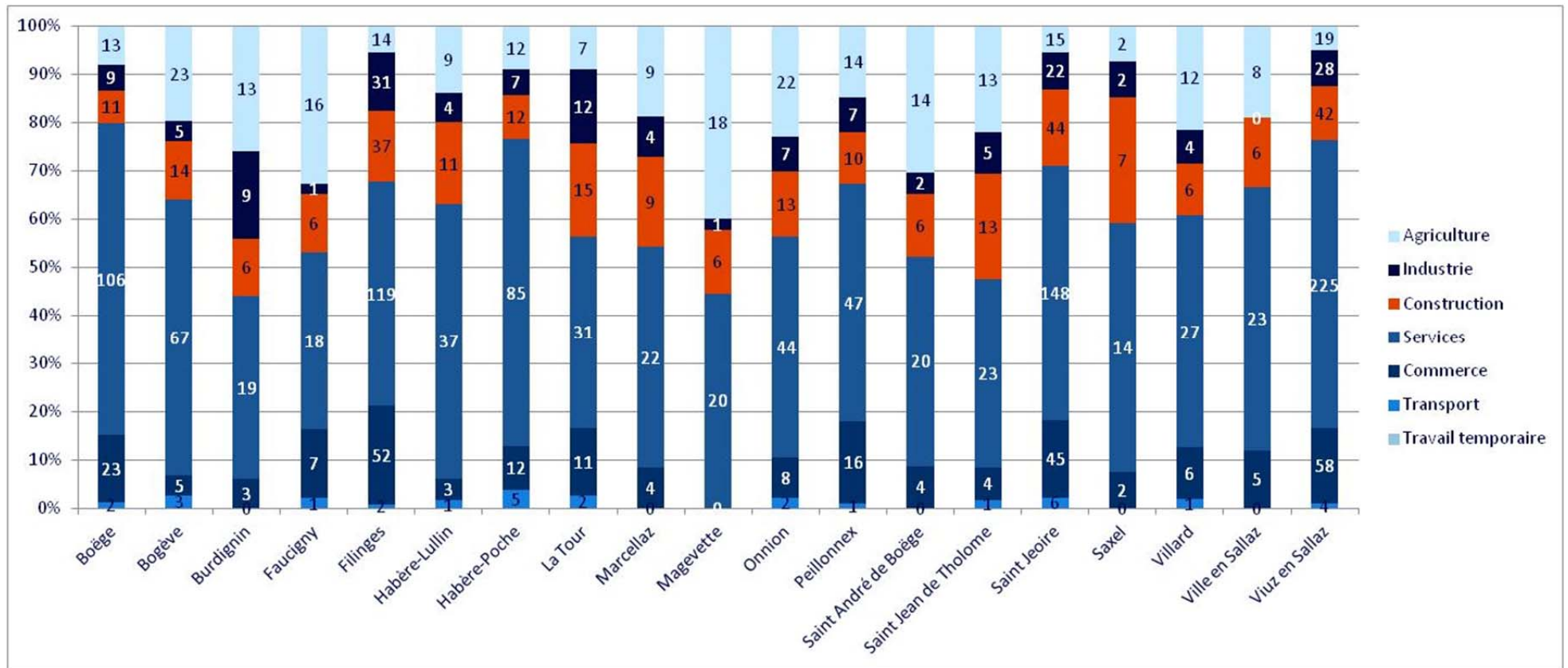


Figure 235 : Nombre d'établissements par commune et par activité économique – 2013 - Source : Communauté de communes des 4 Rivières

Le tissu économique du territoire du SCoT se compose :

- D'une forte présence des établissements d'activités de services sur l'ensemble des communes tout particulièrement sur Boège, Fillinges, Saint-Jeoire, et Viuz-en-Sallaz, qui sont les centralités et polarités du territoire.

- D'une répartition également des activités liées à l'industrie localisées majoritairement dans la Vallée, et à la construction et à l'agriculture sur l'ensemble des communes.

L'activité de services est très présente l'ensemble des communes, en raison du caractère résidentiel du territoire du SCoT.

Comment jugez-vous la situation économique de votre entreprise ?

	préoccupante	moyenne	satisfaisante	excellente
commerçant et artisan de détail	11,6%	48,8%	39,5%	0,0%
artisan bâtiment et production	32,4%	32,4%	35,1%	0,0%
Total	21,3%	41,3%	37,5%	0,0%

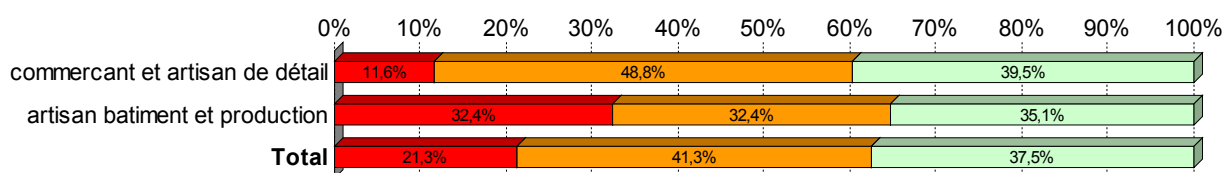


Figure 236 : Une enquête a été menée par la CCI74 et la CMA74 auprès des entreprises de la CCVV, entre février 2010 et novembre 2012

Cette enquête interprète ces résultats de la manière suivante « *Près des deux tiers des professionnels estiment leur situation moyenne ou préoccupante (62,6% des chefs d'entreprise répondants). La situation apparaît plus dégradée dans le secteur de l'artisanat BTP / production avec 32,4% qui estiment leur situation préoccupante (pour seulement 11,6% des commerçants détaillants)* ». Explication issu du rapport de synthèse de la CCI74.

- **Développement de la concurrence dans la plaine :** agglomération d'Annemasse, Viuz en Sallaz ;
- **Baisse de la fréquentation touristique de séjour :** celle-ci est liée à la fois à la baisse de l'enneigement qui détourne la clientèle de sports d'hiver vers d'autres stations et à la disparition des colonies de vacances.
- Baisse générale de l'activité de la Vallée Verte : sentiment de vivre dans une **vallée « dortoir »** avec la disparition d'emplois au centre bourg (due en partie au déménagement de l'entreprise SADDIER) et avec l'augmentation des déplacements

- **pendulaires.**
En termes d'emploi, il est intéressant de constater les caractéristiques et évolutions suivantes :

Sur 50% des emplois du SCOT des 3 Vallées, l'analyse démontre :

- Une forte présence de l'économie productive avec 31% des effectifs sur le territoire
- Une présence relativement forte de l'économie des emplois transversaux représentant 22% des effectifs sur le territoire, et de l'économie résidentielle représentant 19% des effectifs.
- L'économie productive est constituée majoritairement d'activités liées à la fabrication de denrées alimentaires, à la métallurgie et à la fabrication de produits métalliques.
- Les emplois transversaux regroupent en grande partie les activités de la construction, les activités immobilières et les activités de services administratifs et financiers.

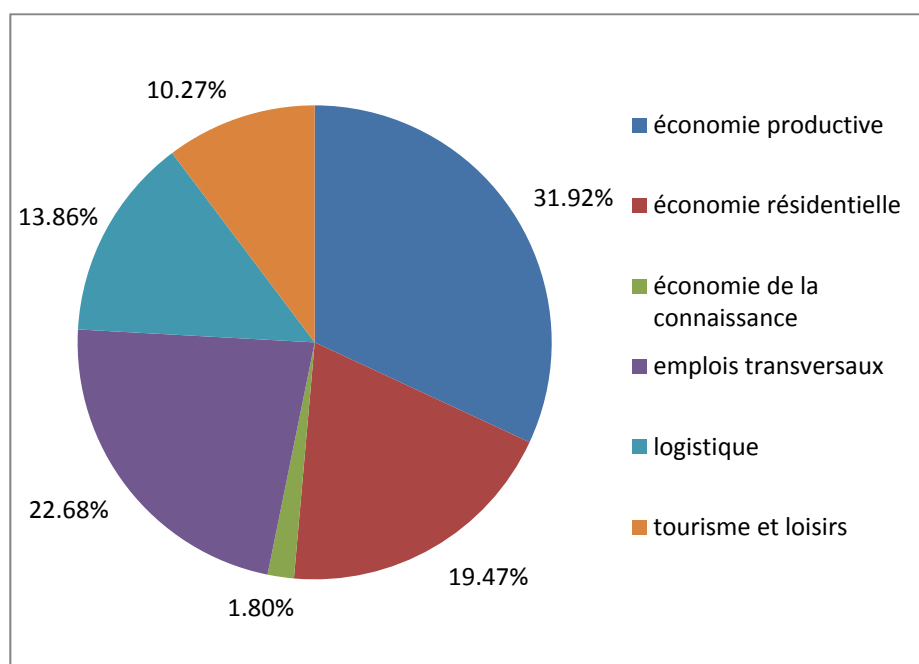


Figure 237 : Répartition des effectifs par type d'activités en 2013 - Source : INSEE/Algoé

Le nombre d'emplois sur le territoire des 3 Vallées connaît globalement une forte progression entre 1999 et 2010 : +23,70%. Cependant, une tendance récente entre 2008 et 2013 indique une faible baisse : en 2008 le territoire comptait 2 501 effectifs, et en 2013 le territoire compte 2 337 effectifs. On observe des nuances par secteurs d'activités :

- Le secteur de l'économie productive pourvoit 31% des effectifs sur le territoire, même si en 2008 ce secteur représentait 35% des effectifs.
- Le secteur des emplois transversaux est également important représentant 22% des effectifs.
- Les effectifs sont en augmentation dans le secteur du tourisme et des loisirs qui passe de 7% des effectifs en 2008 à 10% des effectifs en 2013.

Le territoire des 3 Vallées, accueille également :

- Un nombre d'emplois important lié à l'activité industrielle,
- Une progression du nombre d'auto entrepreneurs

6.2. UN TERRITOIRE ATTRACTIF INSCRIT DANS LES DYNAMIQUES DES BASSINS D'INFLUENCE VOISINS

Suite au refus d'entrée dans l'espace économique européen, le Conseil fédéral Suisse a négocié des accords bilatéraux pour une gestion sectorielle de ses rapports avec l'Union Européenne.

Ce sont les Accords bilatéraux et plus particulièrement l'Accord de libre circulation des personnes (ALCP) qui ont une influence sur le statut du travailleur frontalier. La libre circulation des personnes est entrée en vigueur le 1er juin 2002.

Ainsi, il a été offert une plus grande liberté dans l'emploi de frontalier qui est attractif par :

- L'attractivité économique et des salaires genevois ;
- La facilité d'accès à l'emploi.

Cependant, le canton de Genève construit peu, les frontaliers se logent en première et seconde couronne du bassin genevois pour accéder à des logements moins coûteux. De plus, la qualité du cadre de vie rural est très prisé,

Le territoire des 3 Vallées connaît une forte progression de l'emploi entre 1999 et 2010, avec un gain de 636 emplois sur la période : +23,70% alors que la Région Rhône-Alpes n'a augmenté son nombre d'emplois que de 13,5% depuis 1999. La répartition des emplois entre les deux communautés de communes est globalement stable.

- Fillinges, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz concentrent la majorité des emplois.
- Boège a un nombre d'emplois majeur pour le territoire de la Vallée verte et le territoire des 3 Vallées.
- Les communes de Burdignin, d'Onnion ont presque doublé leur nombre d'emplois entre 1999 et 2010.

	Emplois au Lieu Travail en 2010		
	2010	1999	Evolution 1999/2010
Communauté de Communes de la Vallée Verte	1 229	1 152	6.64%
Boège	475	395	20.34%
Bogève	94	116	-19.01%
Burdignin	122	69	77.05%
Habère-Lullin	92	108	-15.24%
Habère-Poche	146	156	-6.35%
Saint-André-de-Boège	92	92	-0.13%
Saxel	34	44	-23.83%
Villard	174	172	1.17%
Communauté de communes des Quatre Rivières	3 838	3 279	17.06%
Faucigny	86	88	-2.01%
Fillinges	904	729	23.99%
Marcellaz	112	78	43.90%
Megevette	17	48	-64.06%
Onnion	129	84	53.25%
Peillonex	254	176	44.24%
Saint-Jean-de-Tholome	86	84	2.29%
Saint-Jeoire	847	819	3.43%
La Tour	459	372	23.47%
Ville-en-Sallaz	89	76	16.74%
Viuz-en-Sallaz	855	725	17.96%
Total SCoT 3 Vallées	5 067	4 431	23,70%

Figure 238 : Evolution de la répartition des emplois au lieu de travail entre 1999 et 2010 - Source : Insee

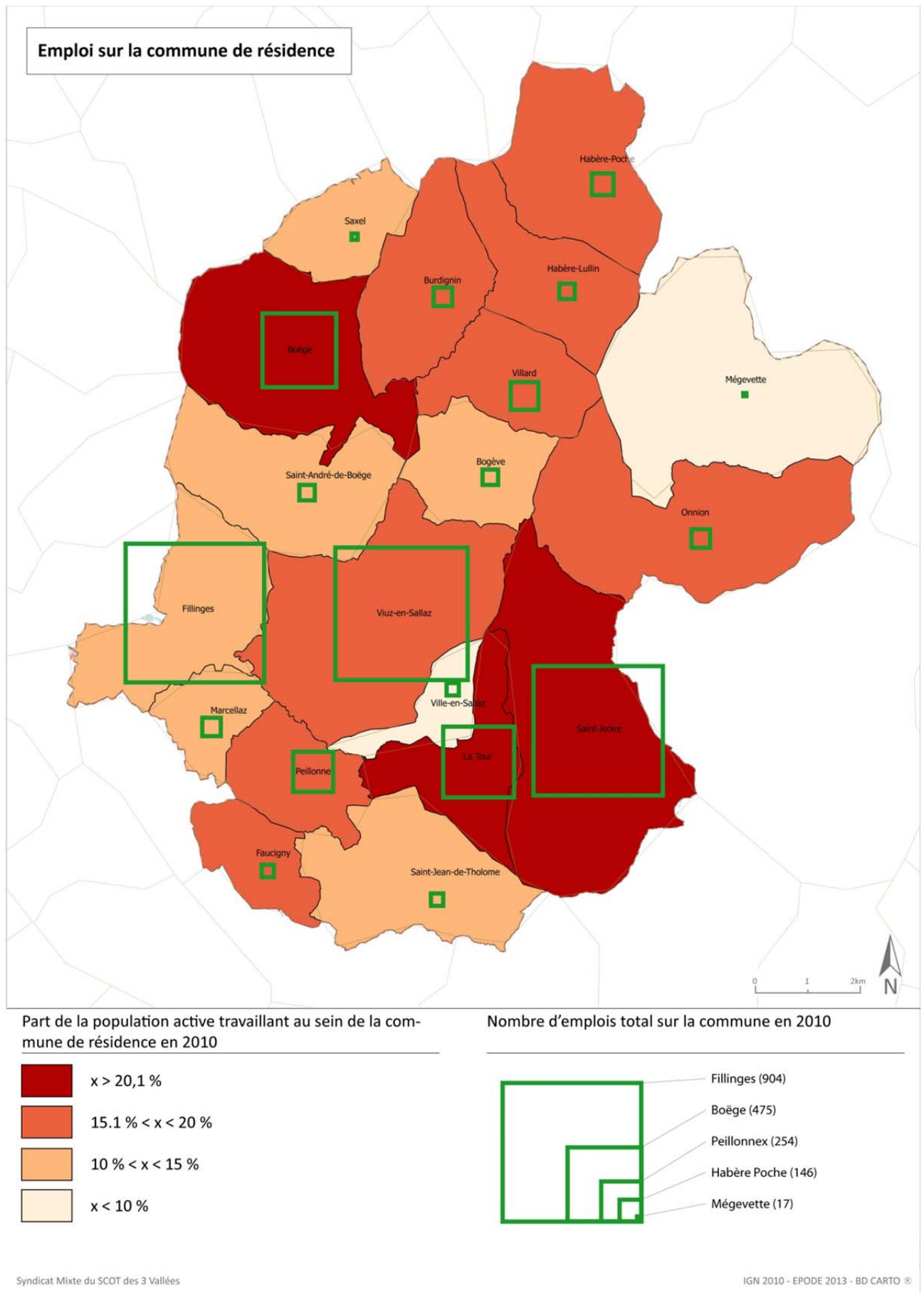
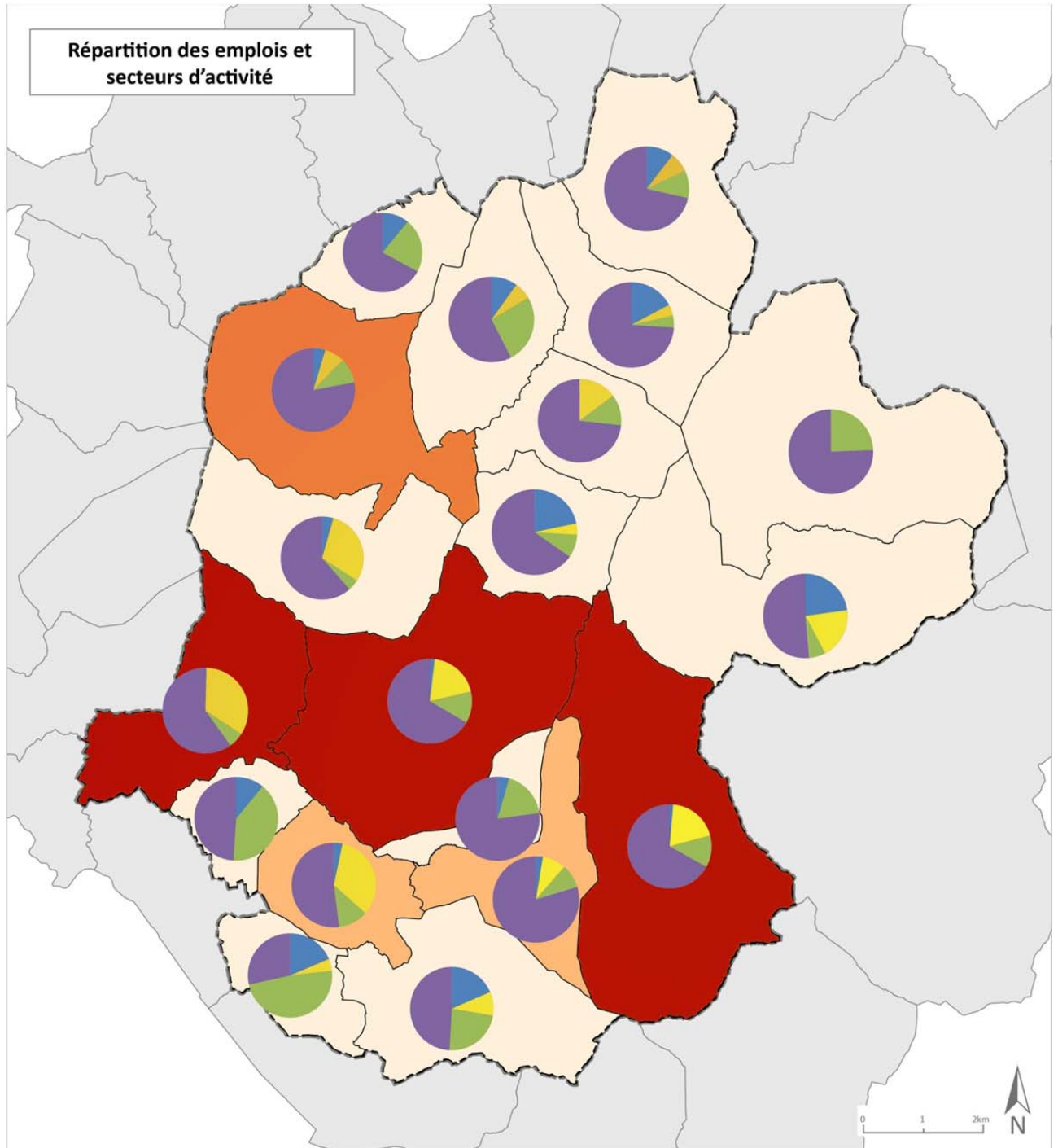
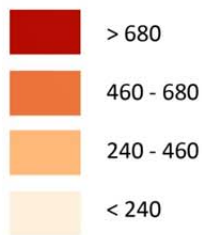


Figure 239 : Emploi sur la commune de résidence



Nombre d'emplois



Répartition par secteur d'activités

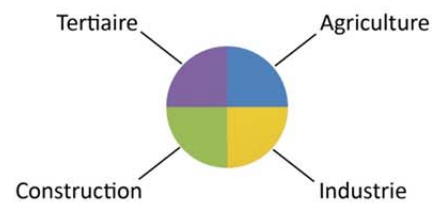


Figure 240 : Répartition des emplois par secteur d'activités

La répartition sur le territoire des emplois selon leur secteur permet de constater que les emplois sont majoritairement concentrés sur les communes de Fillinges, Viuz-en-Sallaz, Boège et Saint-Jeoire. Ces

- L'industrie est surtout présente sur Fillinges, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour ;

communes participent au premier niveau de l'armature urbaine.

On constate également que :

- Les emplois tertiaires et de construction sont relativement bien représentés sur le territoire ;
- L'activité agricole est présente sur l'ensemble du territoire.

	Commune	Population active (15-64 ans), 2011
	Faucigny	258
	Fillinges	1701
	La Tour	555
	Marcellaz	450
	Mégevette	262
	Onnion	690
	Peillonex	753
	Saint-Jean-de-Tholome	463
	Saint-Jeoire	1684
	Ville-en-Sallaz	414
	Viuz-en-Sallaz	2100
CC4R		9330
	Boège	884
	Bogève	619
	Burdignin	364
	Habère-Lullin	438
	Habère-Poche	693
	Saint-André-de-Boège	243
	Saxel	233
	Villard	372
CCVV		3846
	Territoire du SCOT	13176

Figure 241 : La population active par commune

La CC4R concentre environ 70% de la population active du territoire, tandis que la Vallée Verte 30%.

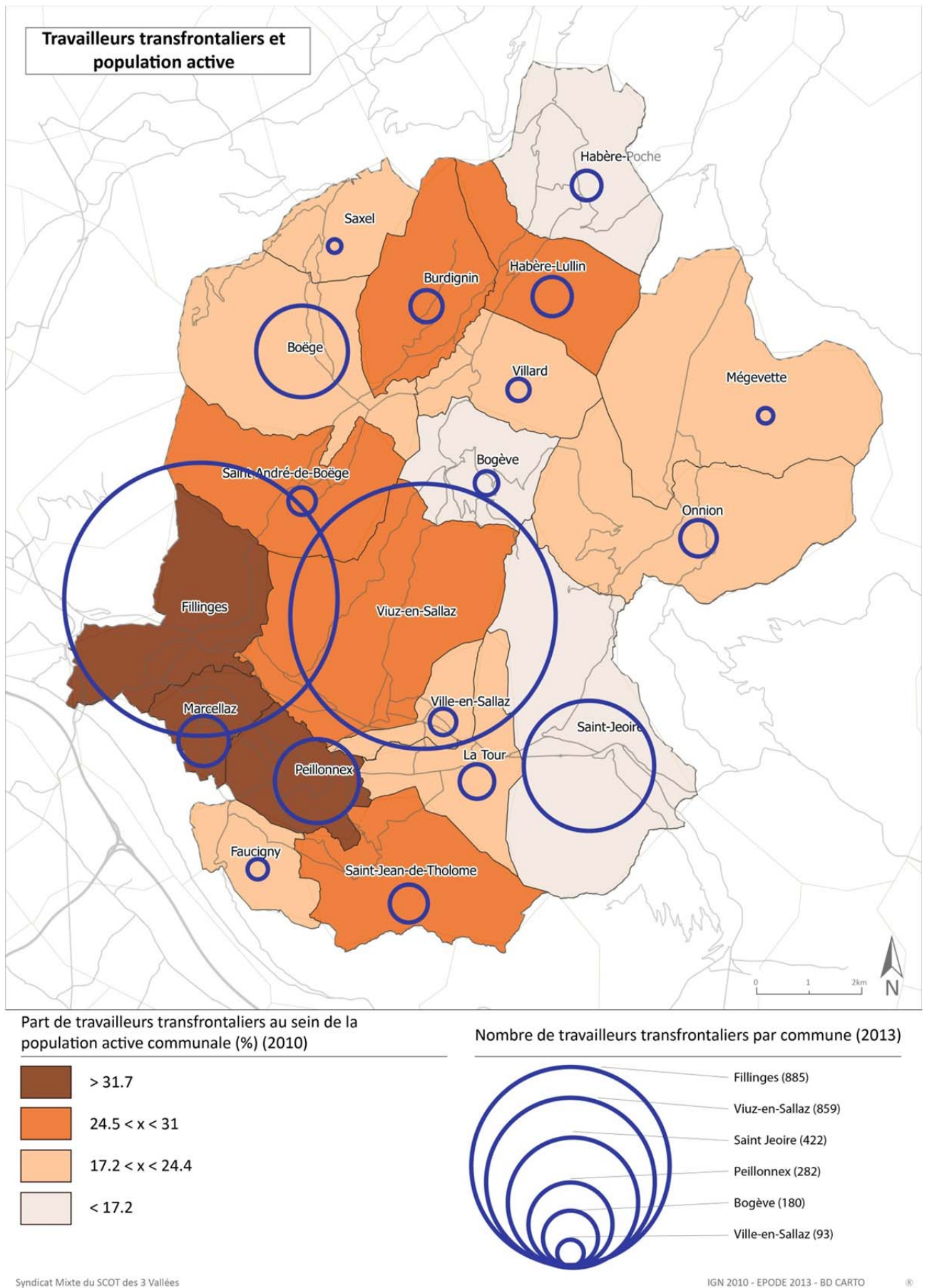


Figure 242 : La population active et les travailleurs transfrontaliers

EPCI	1985	2013	Evolution
Faucigny	11	133	
Fillinges	191	885	
La Tour	21	138	
Marcellaz	44	283	
Mégevette	5	42	
Onnion	18	141	
Peillonex	63	282	
Saint-Jean-de-Tholome	20	151	
Saint-Jeoire	44	422	
Ville-en-Sallaz	11	93	
Viuz-en-Sallaz	160	859	
CC4R	588	3 429	483 %
Boège	56	297	
Bogève	15	180	
Burdignin	9	126	
Habère-Lullin	24	120	
Habère-Poche	23	133	
Saint-André-de-Boège	31	122	
Saxel	16	94	
Villard	14	91	
CCVV	188	1 163	518%
Totaux territoire SCOT	776	4 592	491 %

Figure 243 : Titulaires d'un permis frontalier du canton de Genève et doubles-nationaux - Source : office cantonal de la statistique / Article La Compensation financière Genevoise 2013 en carte du Dauphiné Libéré

Le nombre de frontaliers sur le territoire du SCoT est passé de 776 à 4 592 entre 1985 et 2013, soit une augmentation de 491%.

La très forte évolution s'explique majoritairement par les accords bilatéraux et par l'influence de la deuxième couronne de l'agglomération d'Annemasse-Genève constituée par Saint-Julien-en-Genevois, Annemasse, Divonne-les-Bains, Thonon-les-Bains, Bonneville et Bellegarde-sur-Valserine.

6.3. DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES A Doter D'UNE STRATEGIE

Un manque de foncier disponible

Le territoire compte 8 zones d'activités. Elles représentent une surface totale de 58,6 ha dédiée principalement à des activités industrielles ou artisanales ou mixtes, dont :

- 0,91 ha est disponible sur un terrain viabilisé ;
- 0,17 ha est disponible sur un terrain non viabilisé ;
- 4,88 ha sont gelés.

Globalement, leur situation géographique leur confère une bonne accessibilité. Ces zones se situent à environ 20km d'Annemasse, 30km de Genève, 10km du premier échangeur ou à proximité de la D907.

On peut déplorer⁴ :

- une qualité médiocre de l'aménagement intérieur des zones : voirie, apparence des bâtiments, traitement des abords, etc ;
- leur proximité avec les habitations ;
- l'absence de totem indiquant les noms des entreprises et leur emplacement.

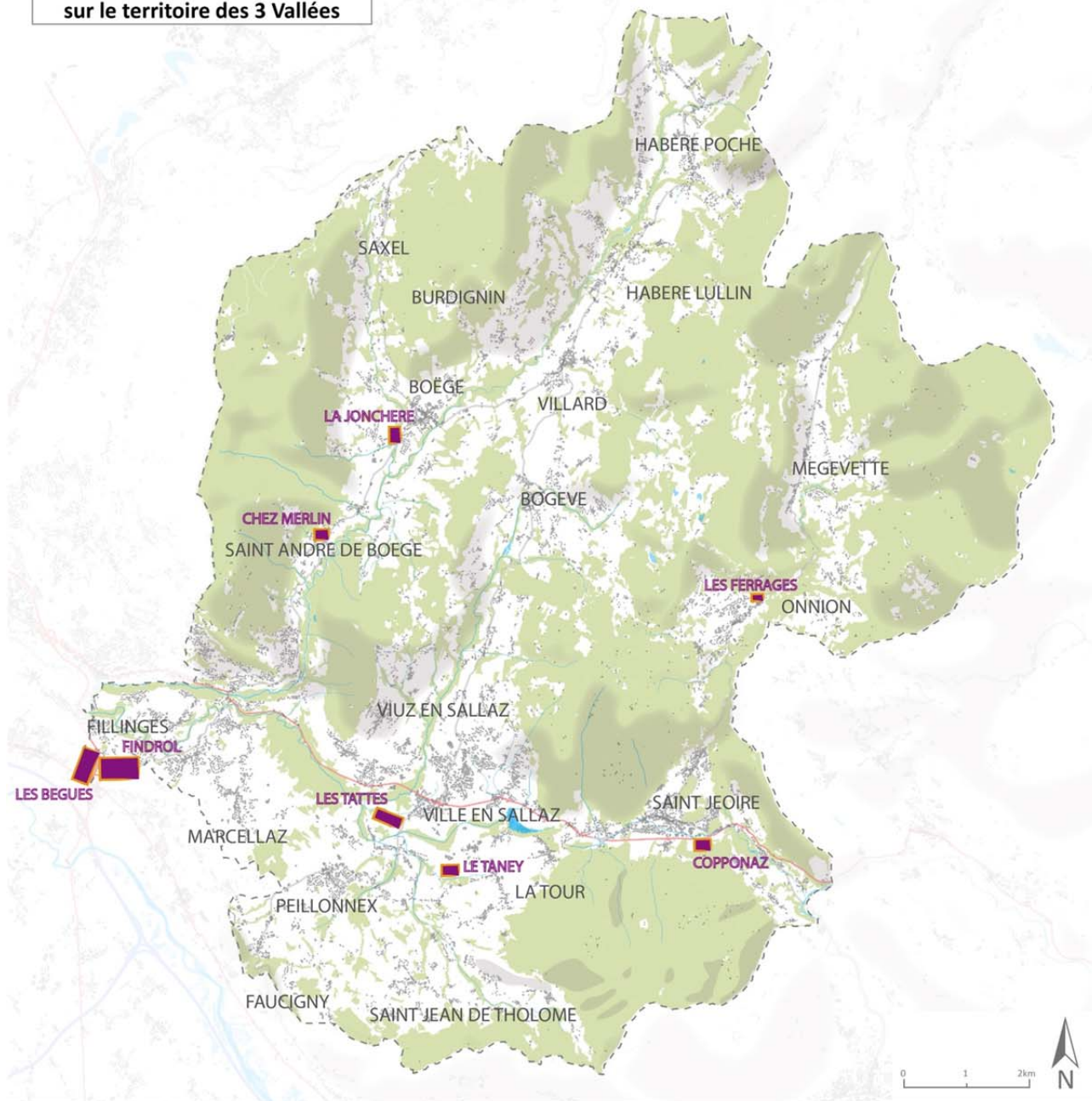
La répartition des zones d'activités par communes est la suivante :

⁴ Pour celle de Viuz-en-Sallaz et de Saint Jeoire, diagnostic fait par la CCI et la CMA dans l'étude CC4R sur l'analyse des besoins des entreprises du territoire en terme immobilier et d'implantation

COMMUNE	NOM DE LA ZONE	NOM DU POLE	AMENAGEUR	ACTIVITE DOMINANTE	ANNEE DE CREATION	SURFACE TOTALE (HA)	SURFACE DISPONIBLE (HA)		
							VIABILISEE	NON VIABILISEE	GELEE
BOEGE	Zone de la Jonchère		COMMUNE	Mixte	31/12/1990	2,68	0	0	0
FILLINGES	Zone de Findrol	Pôle de Findrol	COMMUNE	Industrielle	31/12/1989	11,56	0	0	0
FILLINGES	Zone des Begues	Pôle de Findrol	COMMUNE	Industrielle	31/12/1989	10,1	0	0	0,71
LA TOUR	Zone du Taney		COMMUNE	Mixte	31/12/1989	9,17	0,91	0,17	0
ONNION	Zone des Ferrages		COMMUNE + PRIVE	Artisanale	31/12/1999	0,98	0	0	0
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	ZAE Chez Merlin		COMMUNE	Artisanale	31/12/1989	7,34	0	0	4,17
SAINT-JEOIRE	Zone de Copponaz		COMMUNE	Artisanale	31/12/1983	4,36	0	0	0
VIUZ-EN-SALLAZ	Zone des Tattes		COMMUNE + PRIVE	Mixte	31/12/1980	12,41	0	0	0

Figure 244 : Les zones d'activités du territoire

**Répartition des zones d'activités
sur le territoire des 3 Vallées**



 Zones d'activités

Figure 245 : Répartition des zones d'activités sur le territoire

Les projets

- **Sur la CC4R :**

La communauté de communes des Quatre Rivières a décidé l'extension de deux zones d'activités sur des terrains classés en Ux aux PLU des communes avec :

- L'extension de la zone artisanale de Copponaz à Saint-Jeoire-en-Faucigny sur une surface de 16 800m² dont une future déchetterie d'environ 4 000m².

Sur cette future extension, 5 000m² (surface des lots dans la zone) seront disponibles

pour l'accueil d'entreprises dont la CC4R sera aménageur. Une réflexion sur le besoin des entreprises du territoire en matière d'immobilier et de foncier a été menée par la CCI et la CMA et rendue en octobre 2013.

Globalement, les chefs d'entreprise ont des besoins en foncier ou en immobilier. Ils souhaitent s'implanter en zone d'activités principalement par :

- Le gain d'espace pour l'entreprise ;
- L'accessibilité ;
- L'image bénéfique d'une implantation géographique en zone d'activité, avec un effet vitrines.

- **Sur la CCVV :**

Un projet de zone d'activités économiques est en cours de réflexion sur la commune de Saint André, sur le site de Chez Merlin.

Sur l'ensemble du territoire, la zone de Findrol est la plus attractive et enregistre le plus important nombre de demandes, liée principalement à sa très bonne qualité de desserte, comparativement aux autres zones d'activités du territoire.

ENJEUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> • Une industrie vivante appuyée sur un pôle industriel de niveau national • Une croissance de l'emploi liée à l'économie résidentielle • Une offre foncière moins onéreuse que sur les territoires genevois et annemassien • Un environnement économique et démographique dynamique dont le territoire tire parti 	<ul style="list-style-type: none"> • Une relative inadéquation entre besoins en ZAE et offre qualitative • Un manque de lisibilité du potentiel économique
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Des projets de développement / extension de : <ul style="list-style-type: none"> - la zone industrielle des Tattes à Viuz en Sallaz et Peillonex - les zones artisanales de Copponaz/Géode à Saint Jeoire - la zone d'activités de Saint André de Boège • Des potentiels d'extension de ZAE à Saint André • Une proximité du territoire de pôles économiques importants 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ZAE insuffisamment attractives sur le plan des services • Un manque de lisibilité du territoire en termes de stratégie économique
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer le positionnement économique du territoire des 3 Vallées au regard de l'économie Genevoise et de la Vallée de l'Arve • Permettre à toutes les entreprises, quel que soit leur situation (incubation, démarrage, développement...) de s'implanter et évoluer au sein du territoire du SCOT • Organiser une stratégie économique pour le territoire notamment en hiérarchisant et en priorisant le développement des zones d'activités • Répartir les emplois sur l'ensemble du territoire • Mettre en adéquation le développement économique et les besoins de déplacements • Répondre aux demandes d'installation de nouvelles entreprises • Développer une offre foncière de qualité, stratégique • Pérenniser le tissu artisanal sur l'ensemble du territoire • Maintenir voire développer les emplois industriels 	

CHAPITRE 7. MOBILITE

7.1. LES MOBILITES INTERNES

Les migrations alternantes tournées vers l'extérieur

Les dernières données disponibles du recensement général de la population datent de 2010. Elles permettent de donner une bonne lecture des

mouvements au sein du territoire et avec l'extérieur.

Le tableau qui suit présente la part des actifs résidents de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), en ligne, allant travailler dans un autre EPCI du SCoT, à Genève ville et à Annemasse ville. Les cases en fond bleu font ressortir le degré d'autonomie de chaque EPCI. Exemple de lecture : 21,83% des résidents actifs de la CC4R travaillent à Genève.

Lieu d'emploi EPCI de résidence	CC4R	CCVV	Genève	Annemasse
CC4R	24.20%	0.86%	21.83%	8.17%
CCVV	7.46%	26.53%	15.95%	10.15%

Figure 246 : Migrations alternantes avec les territoires voisins - Source : INSEE 2010/Algoé

Le SCoT des 3 Vallées, un pôle résidentiel de l'agglomération franco-valdo-genevoise ouvert sur l'extérieur :

- Aucune communauté de communes ne dépasse le seuil de 27% des actifs résidant et travaillant sur son territoire, le taux étant de 24,20% pour la CC4R et de 26,53% pour la CCVV.

Les deux communautés de communes sont très dépendantes des territoires extérieurs. Les mouvements migratoires vont majoritairement vers les villes de Genève et d'Annemasse.

Les échanges entre les deux communautés de communes sont faibles. La CCVV représente un territoire d'emploi plus important pour le territoire que la CC4R.

- Le SCoT des 3 Vallées, un territoire résidentiel :

Des migrations alternantes presque inexistantes d'une commune à l'autre.

Chaque commune enregistre un taux relativement faible de migrations domicile/travail sur son propre territoire.

Genève, un pôle d'emploi extérieur de plus en plus important.

Le nombre de frontaliers du SCoT des 3 Vallées a presque sextuplé entre 1985 et 2013 en passant de 776 travailleurs frontaliers à 4 592. Le plus grand nombre de frontaliers provient de la CC4R avec 36% de ses actifs résidents en 2013. Les travailleurs frontaliers représentent plus de 30% des actifs résidents en 2013 pour la CCVV.

Près de 20% des travailleurs frontaliers du SCoT proviennent de Fillinges.

Les déplacements captifs de la voiture aux dépens des modes doux

89% des déplacements domicile-travail s'effectue en voiture, camion, fourgonnette contre 2% en transport en commun.

Les transports collectifs ne représentent que 2 % de l'ensemble, la CC4R bénéficiant du réseau ProximiTi, la CCVV ne disposant que des lignes régulières du Conseil Général 7. Les lignes régulières desservent les 2 communautés de communes.

EPCI	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Communauté de Communes de la VALLEE VERTE	142	157	45	3 094	48
Taux par mode de déplacements	4%	5%	1%	89%	1%
Communauté de Communes des QUATRE RIVIERES	385	217	148	7 559	148
Taux par mode de déplacements	5%	3%	2%	89%	2%
Total sur le territoire du SCoT	527	374	194	10 653	197
Taux par mode de déplacements sur le SCoT	4%	3%	2%	89%	2%

Figure 247 : Mode de déplacements pour les navettes domicile-travail des actifs, selon l'EPCI de résidence, en 2010 - Source : Office cantonal de la statistique – Statistiques des frontaliers – Date de mise à jour 05.03.2013 / Algoé.

7.2. LES DEPLACEMENTS INDIVIDUELS EFFECTUES MAJORITAIREMENT EN VOITURE

Un taux d'équipement très élevé en voiture individuelle.

L'augmentation du nombre global de déplacements est en lien avec la croissance de la population sur le territoire du SCoT.

La dépendance à la voiture est forte sur le territoire du SCoT, avec une majorité des résidences principales disposant de 2 voitures.

La majorité des déplacements en voiture sur le territoire est effectuée par un conducteur seul.

EPCI	0 voiture	1 voiture	2 voitures	3 voitures ou plus
Communauté de Communes de la Vallée Verte	166	1 111	1 262	283
Communauté de Communes des Quatre Rivières	371	2 543	3 240	644

Figure 248 : Nombre de résidences principales en fonction du nombre de voitures du ménage en 2010 - Source : INSEE 2010

Territoire	Ménages disposant d'au moins une voiture	Taux d'équipement des ménages	dont ménages disposant	
			d'une seule voiture	de deux voitures ou plus
Haute-Savoie	286 696	89.3%	46.8%	42.4%
France métropolitaine	22 138 651	81.0%	46.8%	34.1%

Figure 249 : Equipement automobile des ménages en 2011 - Source : Insee, RP2011 exploitation principale

Un territoire bien maillé par les infrastructures routières

L'autoroute 410 relie l'A41 vers Grenoble à l'A40 depuis Chamonix, sur le tracé Annecy-tunnel du Mont Blanc. Elle passe au Sud-Ouest du territoire. Elle permet de relier Fillinges à Annecy en 40 minutes.

L'autoroute 40 relie Mâcon à Milan, via le Tunnel du Mont Blanc. Elle permet l'accès à Genève et à la vallée de l'Arve pour le territoire. Elle passe au Sud-Ouest du territoire. Elle permet de relier Fillinges à Genève en 25 minutes.

La D 907 relie Annemasse à Samoëns. Elle dessert le territoire d'Est en Ouest et permet de le relier à la Vallée d'Arve.

La D 20 relie Boège à Findrol. Elle dessert Saint André de Boège et Fillinges. Elle constitue la liaison Nord-Sud vers les accès aux autoroutes pour le territoire.

La D 12 relie Thonon-les-Bains à Viuz-en-Sallaz, desservant le territoire du Nord au Sud.

La D 26 relie Saint Jeoire à Thonon les Bains, desservant le territoire du Nord au Sud.

L'ensemble du territoire est donc desservi par un maillage de routes départementales, relayées par les autoroutes qui mènent vers les principaux bassins de vie du territoire. Le nœud autoroutier de l'A 40 et de l'A 410 constitue l'une des portes principales d'entrée du territoire.

Des saturations ponctuelles

Des flux automobiles de plus en plus important se concentrent sur l'axe autoroutier A 40 qui enregistre la plus forte augmentation de trafic. Cette évolution s'explique par une augmentation des flux domicile-travail, mais également les flux de loisirs et d'achats.

Globalement, depuis 2008, les flux liés au travail augmentent significativement pour les accès du territoire vers l'extérieur, tout particulièrement vers :

Annemasse et Genève par la route et l'autoroute ;

La Roche-sur-Foron et Chamonix par l'autoroute ;

Thonon-les-Bains par la route et l'autoroute.

Le trafic poids lourds (PL) se concentre sur l'autoroute

Selon le CG 74, le trafic PL représente en moyenne 6% du trafic sur le réseau départemental et 8% sur les autoroutes. Une baisse générale du trafic PL, de l'ordre de -4,5% dont -5,5% sur le réseau départemental et -3,4% sur le réseau autoroutier, a été observée en 2011. Sur les cinq dernières années, l'évolution du trafic poids lourds reflète l'activité économique : une baisse nette sur autoroute en 2009, qui suit d'ailleurs une baisse déjà nettement amorcée en 2008, puis une reprise en 2010 et 2011 avant une nouvelle réduction. Sur les routes départementales, où le trafic reflète davantage l'activité locale, les effets sont moins marqués. Cette tendance se confirme sur le territoire du SCoT où l'A40 voit son trafic poids lourds augmenter alors que les routes départementales voient le leur baisser.

	MJA 2008	% PL 2008	MJA 2012	% PL 2012	Evolution MJA 2008/2012	Evolution % PL 2008/2012
A40 Bellegarde – Saint Julien	19 773	14.3	20 322	14.93	3%	4%
A40 Bellegarde – Saint Julien	18 292	12.91	20 097	13.24	9%	2%
A40 Saint-Julien Annemasse	38 132	5.9	44 183	6.12	14%	4%
A40 Annemasse-Findrol	32 544	6.88	34 145	6.66	5%	-3%
A40 Findrol-Bonneville	27 512	8.19	31 297	8.19	12%	0%
A40 Bonneville - Cluses	24 867	8.34	25 951	8.7	4%	4%
A40 Cluses	16 869	10.74	17 735	11.23	5%	4%
A40 Cluses - Sallanches	18 231	10.03	18 999	10.4	4%	4%
A40 Sallanches – La Fayette	11 480	13.61	15 918	12.06	28%	-13%
A410 Villy le Pelloux – La Roche sur Foron	18 785	7.3	20 319	7.1	8%	-3%
A410 La Roche sur Foron - Scientrier	20 040	8.64	22 349	9	10%	4%
D12 Faverges - Serraval	3 634	2.99	2 751	3.02	-32%	1%
D12 Serraval - Thônes	2 006	4.43	2 115	4.28	5%	-4%
D12 Le Villaret - Bonneville	3 510	3.3	5 406	3.1	35%	-6%
D12 Villard – Col de Cou	NC	13	3 305	2.98	-	-336%
D12 Noyer – D 1005	NC	5.27	6 997	6.4	-	18%
D26 D 907 – A 40	6 437	6.2	6 196	5.52	-4%	-12%
D907 D 903 - Bonne	14 022	3.66	11 961	3.81	-17%	4%
D907 Bonne – Pont de Fillinges	13 960	2.49	-	-	-	-
D907 Saint Jeoire	8 786	4.87	8 650	4.65	-2%	-5%
D907 St Jeoire - Taninges	6 728	6.4	6 271	6.32	-7%	-1%
D907 Taninges - Verchaix	4 033	5.32	3 878	4.94	-4%	-8%
D907 Samoëns – Sixt Fer à Cheval	2 557	6.28	2 446	6.24	-5%	-1%

Figure 250 : Evolution du trafic entre 2008-2012 sur les principaux axes – moyennes journalières - Sources : Trafic routier – comptage 2009 – 2012 – CG74- MJA : Moyenne journalière annuelle - PL : Poids Lourds - NC : Non compté

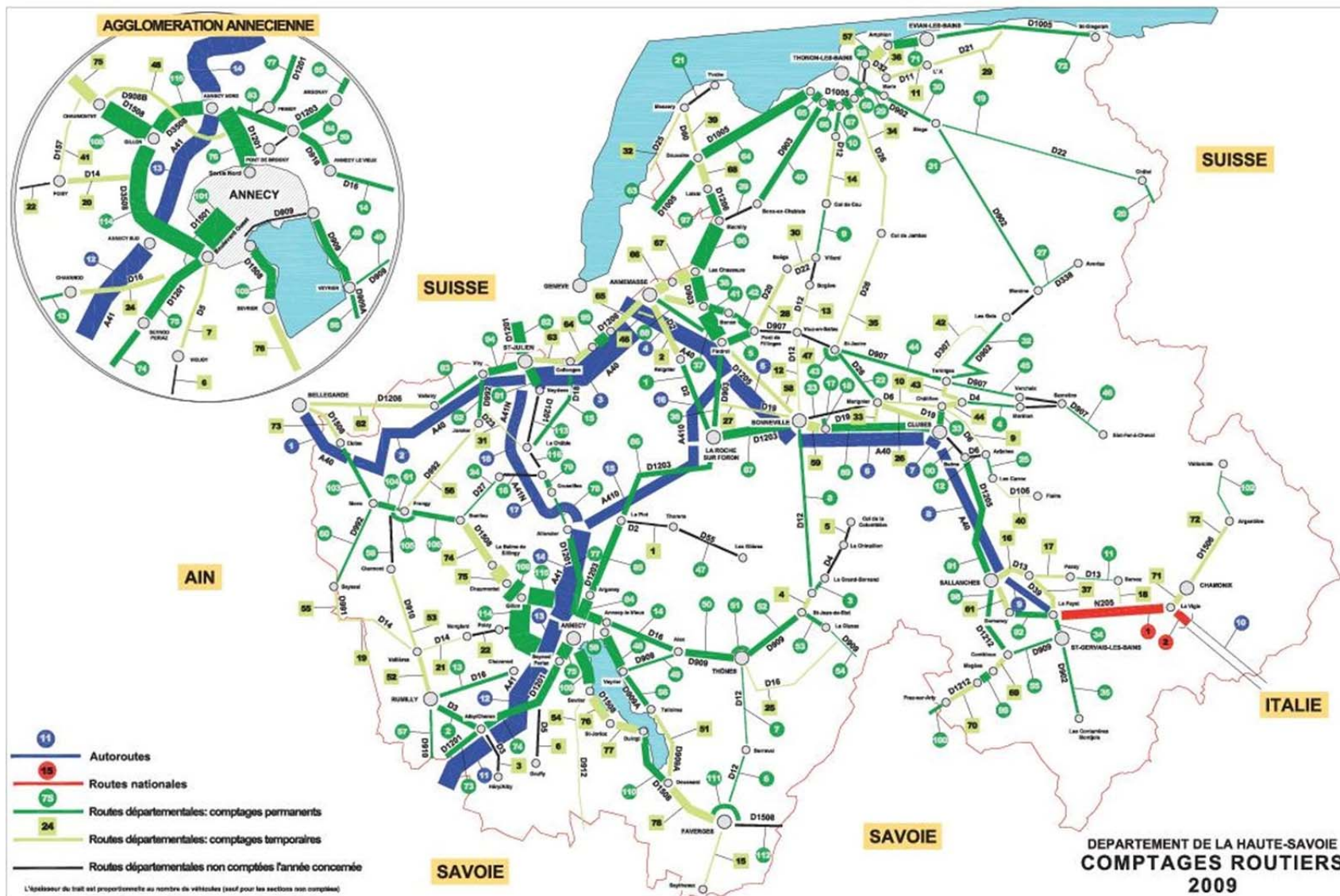


Figure 251 : Comptages routiers 2009 - Source : CG 74

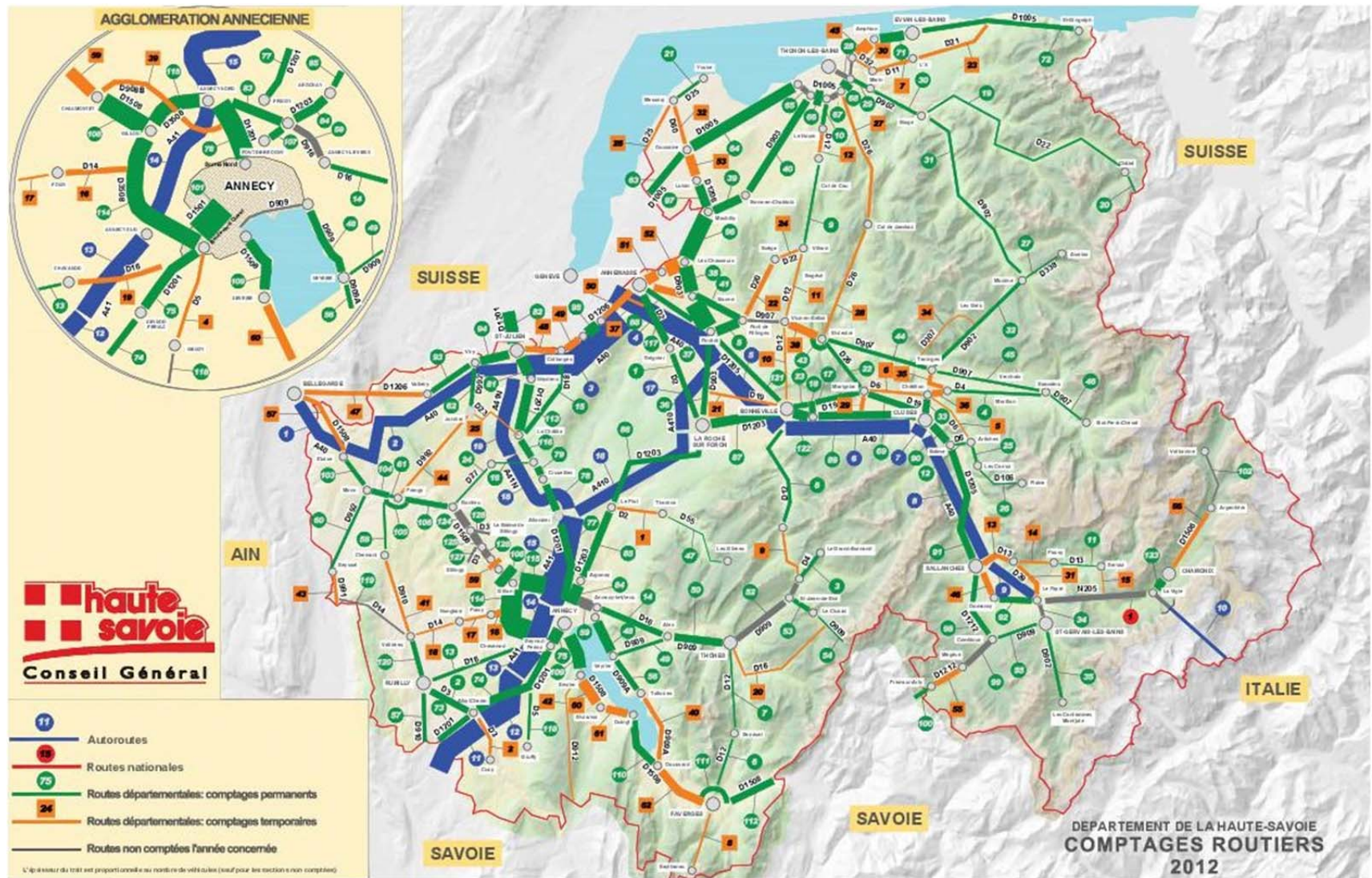


Figure 252 : Comptage routier 2012 – source : CG74

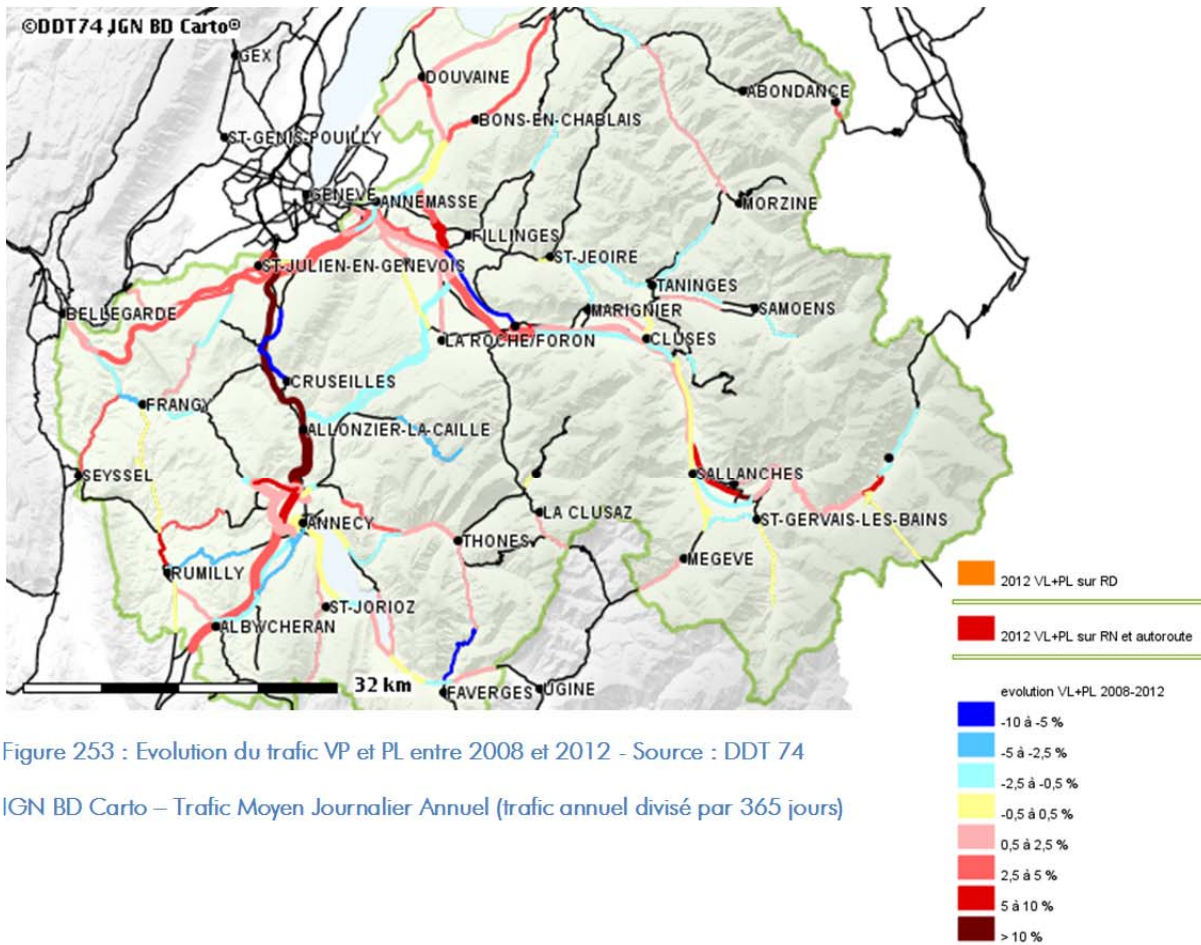


Figure 253 : Evolution du trafic VP et PL entre 2008 et 2012 - Source : DDT 74

IGN BD Carto – Trafic Moyen Journalier Annuel (trafic annuel divisé par 365 jours)

Le projet de désenclavement du Chablais

Le Nord du territoire du SCoT est en proximité immédiate du Sud du territoire du Chablais qui fait l'objet d'un projet dit de désenclavement. En effet, l'attractivité et les points forts du territoire Chablaisien sont pénalisés par les difficultés de déplacements au sein du territoire et avec l'extérieur :

- Enclavement territorial et structurel du Chablais ;
- Hausse du trafic motorisé et en particulier des migrations pendulaires « de et vers » la Suisse, avec en 2011, 15 692 frontaliers Chablaisiens soit une augmentation de + 7,66% en un an, avec les divers risques et nuisances induites ;
- Inadaptation croissante des infrastructures routières existantes engendrant une saturation des routes départementales entraînant quotidiennement des reports de trafic sur des routes communales.

Trois actions, considérées comme essentielles, ont été définies dans le « schéma multimodal de désenclavement » approuvé le 7 juillet 1999 par décision ministérielle :

- Desservir, irriguer et assurer le raccordement du territoire aux agglomérations genevoise et annemassienne. A partir de l'infrastructure principale, accéder aux différents pôles urbains, industriels et touristiques ;

- Soulager les localités et les réseaux actuels (structurants et secondaires), les délester d'une partie de leur trafic routier pour diminuer les nuisances et améliorer la qualité de vie ;
- Améliorer les liaisons vers l'Est, les cantons du Valais et de Vaud en Suisse.

Le schéma multimodal de désenclavement a donc pour objectif d'élaborer un système global de transports, multimodal, dimensionné pour le long terme, prenant en compte l'ensemble des besoins et des fonctions à assurer. Il serait réalisé collectivement et progressivement par l'ensemble des acteurs associés. Ce schéma comporte deux volets : transports collectifs et schéma routier.

Le schéma routier du projet de désenclavement du Chablais est articulé autour d'un tracé comportant trois sections :

- La liaison A40/Chasseurs dont le tracé doit être arrêté par l'Etat ;
- La liaison Chasseurs/Machilly actuellement en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat s'achèvera en octobre 2014 ;
- La liaison Machilly/Thonon pour laquelle le Département a proposé une réalisation sous concession avec mise en péage. Une solution définitive a été validée en décembre 2013 par le Ministre délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche. Sa mise en service est prévue en 2023.

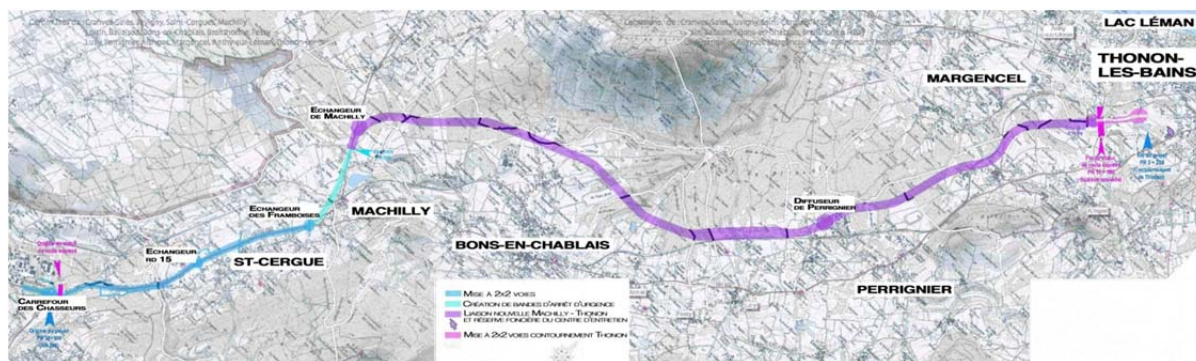


Figure 254 : Volet routier du désenclavement du Chablais – Source : CG 74

1. Des modes doux sous représentés

Une part modale des déplacements domicile-travail en mode doux très faible, en raison du relief et surtout des distances à parcourir pour travailler.

Le territoire du SCoT est concerné par la Promenade VTT de la descente de la Menoge et par 6 itinéraires cyclotouristiques balisés, valorisés par les touristes et les habitants du territoire.

Deux véloroutes, du plan départemental d'aménagements cyclables et de voies vertes, passent en périphérie du territoire du SCoT :
 Au nord-ouest : la véloroute du Sud Léman ;
 Au sud : la véloroute du Léman au Mont Blanc.

Historiquement les mobilités douces sont essentiellement pratiquées dans le cadre d'activités de loisirs en raison de la topographie du territoire.

2. Des transports en commun insuffisants mais en voie de structuration au Sud

Le service ProximiTi, une offre locale

Installé le 9 juillet 2012, le Syndicat mixte des 4 communautés de communes (SM4CC) a l'ambition de déployer un réseau de transports collectifs par bus, de desservir les services publics, les zones industrielles et les zones d'activités, les lieux de vie, les centres-bourgs... par des lignes régulières ou en transport à la demande, et de mutualiser l'offre en matière de transports scolaires.

Le SM4CC réunit les communautés de communes :

- Faucigny Glières ;
- Pays Rochois ;
- Arve et Salève ;
- Quatre Rivières.

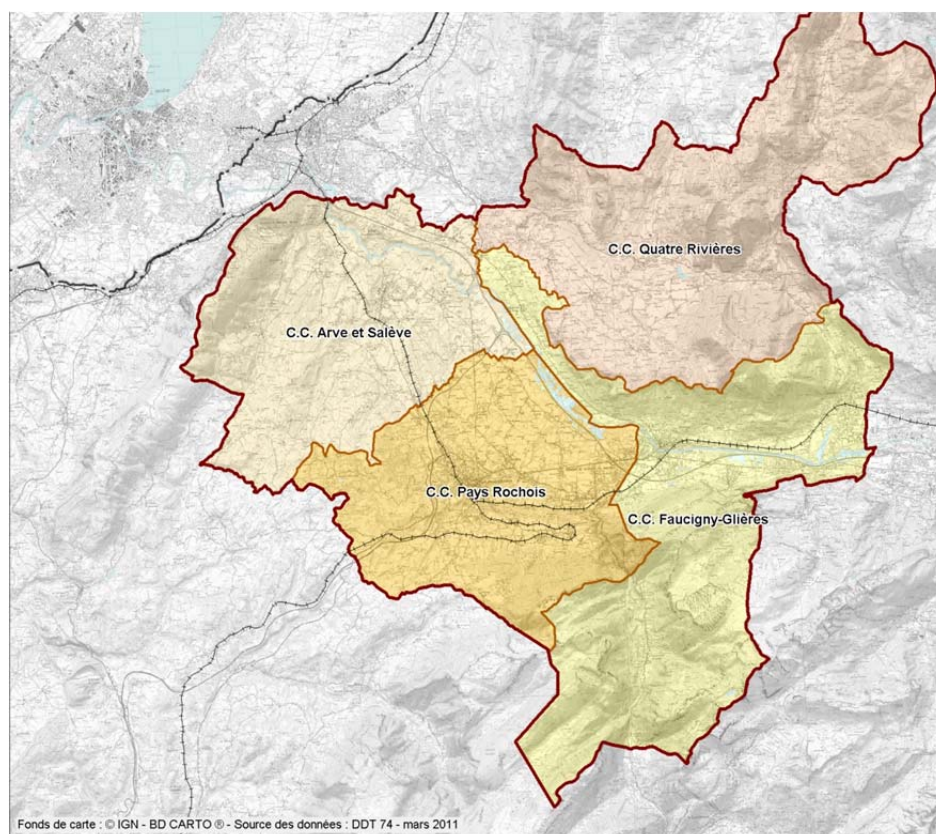


Figure 255 : Périmètre du PTU - Source : Communauté de communes du Pays Rochois

Le SCoT, sur la communauté de communes des 4 Rivières, bénéficie d'une desserte par le réseau de transports collectifs ProximiTi.

Le réseau proximiTi s'organise autour 4 types de transport :

- Trois lignes sites virtuelles, qui sont déclenchées à la demande. Elles fonctionnent du lundi au vendredi de 6h à 19h, sur réservation préalable, au minimum 2h avant le départ :

- Ligne virtuelle A : Bonneville-Chal qui traverse les communautés de communes de Faucigny Glières et d'Arve et Salève ;

- Ligne virtuelle B : La Roche sur Foron

- Chal qui traverse les communautés de communes du Pays Rochois, d'Arve et Salève et de Faucigny Glières ;

- Ligne virtuelle C : Saint Jeoire – Chal

- Reignier qui traverse les communautés de

communes des 4 Rivières, d'Arve et Salève et de Faucigny Glières.

- Le transport à la demande sur les communautés de communes d'Arve et Salève, de Faucigny Glière et du Pays Rochois.

L'offre dessert 58,6 km :

- 15,3 km pour la ligne A ;

- 14,5 km pour la ligne B ;

- 28,8km pour la ligne C.

8 arrêts sont organisés sur le territoire de 4 Rivières sur les communes de :

- Filinges ;

- Viuz-en-Sallaz ;

- Peillonex ;

- La Tour ;

- Saint-Jeoire.

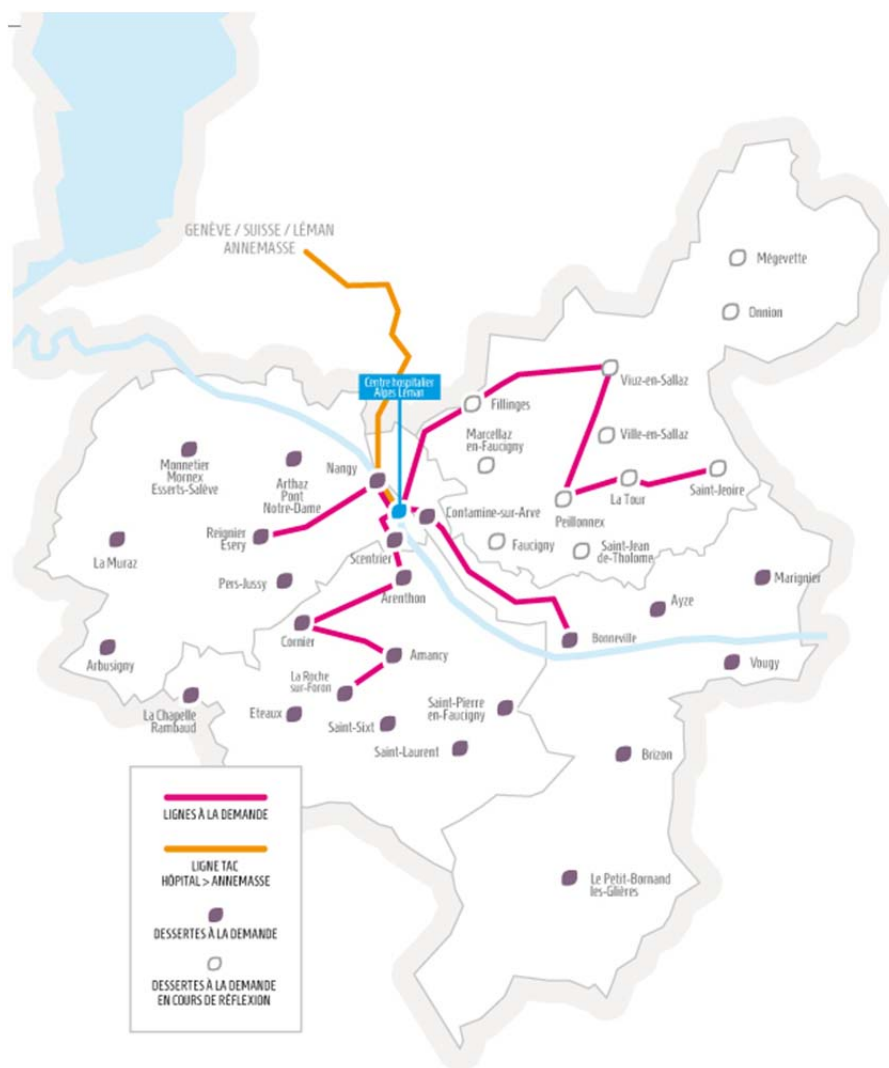


Figure 256 : Réseau ProximiTi- Source : Communauté de communes du Pays Rochois

Globalement, la fréquentation progresse sur l'ensemble du réseau ProximiTi. La ligne C qui dessert la CC4R est l'une des lignes les moins fréquentées par rapport à la ligne A et B car il semblerait que le rabattement (navettes ou liaisons vers les arrêts de la ligne) n'est pas organisé sur la ligne C. Les tendances montée/descente sont les suivantes :

- Les personnes montent majoritairement aux arrêts de Viuz-en-Sallaz office du Tourisme, La Tour hôpital et de Saint-Jeoire la Poste gare.
- A la descente ce sont les mêmes arrêts qui sont le plus fréquentés complétés des deux arrêts sur Fillinges.

- La CC4R est une destination pour la communauté de communes de Faucigny Glières, tout particulièrement entre janvier et mars 2014, avec une moyenne de 44 voyages par mois.

- Le réseau ProximiTi permet d'organiser la desserte locale de la CC4R.

Les montées et descentes sont principalement liées aux lieux de résidence et d'emploi.

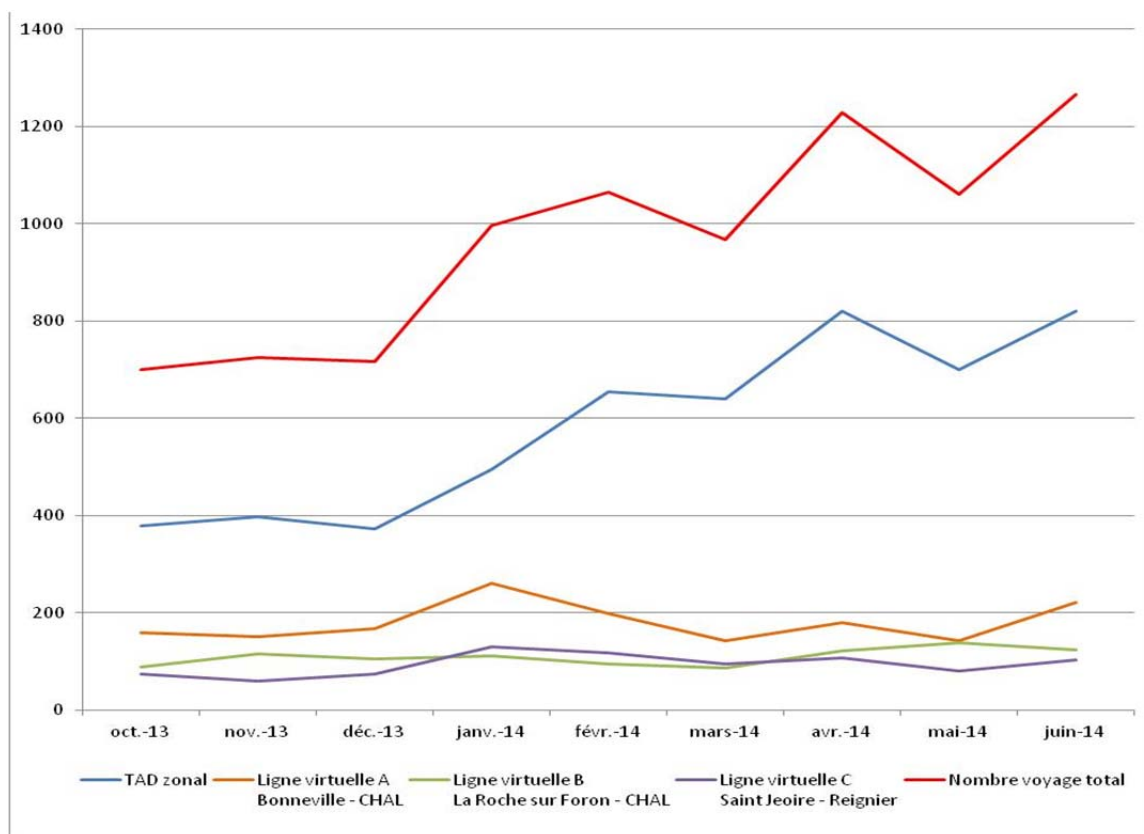


Figure 257 : Nombre de voyages par type de ligne de transport en commun - Source : Communauté de communes des 4 Rivières

Les lignes du réseau Lihsa du CG74

3 lignes régulières du CG74 desservent le territoire du SCoT :

- La ligne 102 - Gaillard/Annemasse/Sixt qui dessert Viuz-en-Sallaz, Saint Jeoire et Fillinges.

- La ligne 103 – Villard/Bonneville qui dessert Villard, Viuz-en-Sallaz et Faucigny.

- La ligne 112 – Annemasse- Bellevaux qui dessert Habère Lullin, Habère Poche, Saint André de Boège et Villard, Fillinges.

- La ligne 113 – Cluses-Mégevette, Saint Jeoire, Peillonex, Onnion et Mégevette.

Ces lignes desservent 21 arrêts sur le territoire du SCoT, auquel il faut ajouter environ 41 arrêts supplémentaires dédiés aux transports scolaires.

La CCVV est desservie en transport en commun uniquement par l'offre du CG74.

3. L'émergence du covoiturage

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles définit officiellement le covoiturage comme :

« L'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers majeurs pour un trajet commun. »

Des développements réglementaires peuvent désormais s'appuyer sur cette nouvelle assise légale, à l'instar de l'officialisation d'un panneau de signalisation pour le stationnement du covoiturage. Un tel panneau pourrait être inspiré de celui recommandé dans l'ouvrage du Certu intitulé « le covoiturage : des pistes pour favoriser son développement » :



Par ailleurs, l'article L. 1231-15 de la loi précitée mentionne qu'en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, les autorités mentionnées à l'article L. 1231-1 peuvent mettre à disposition du public des plates-formes de covoiturage, et peuvent créer un signe distinctif des véhicules utilisés dans le cadre d'un covoiturage.

L'offre actuelle sur le territoire des 3 Vallées demeure peu développée, et d'initiative privée. Aucun parking officiellement dédié au co-voiturage n'est recensé sur le territoire. Plusieurs lieux sont tout de même utilisés à des fins de co-voiturage dans le cadre des déplacements domicile-travail (Pont de Fillinges...).

Le Conseil Général de la Haute Savoie a mis en place la plateforme covoiturage.cg74, permettant de relier les différents utilisateurs.

Le SCoT est l'occasion d'inscrire les projets de co-voiturage dans une politique de déplacements globale.

4. Projet d'infrastructure routière structurant

Le projet de liaison de l'infrastructure appelée « Chasseurs-A40 » reste en attente d'une décision quant au tracé définitif.

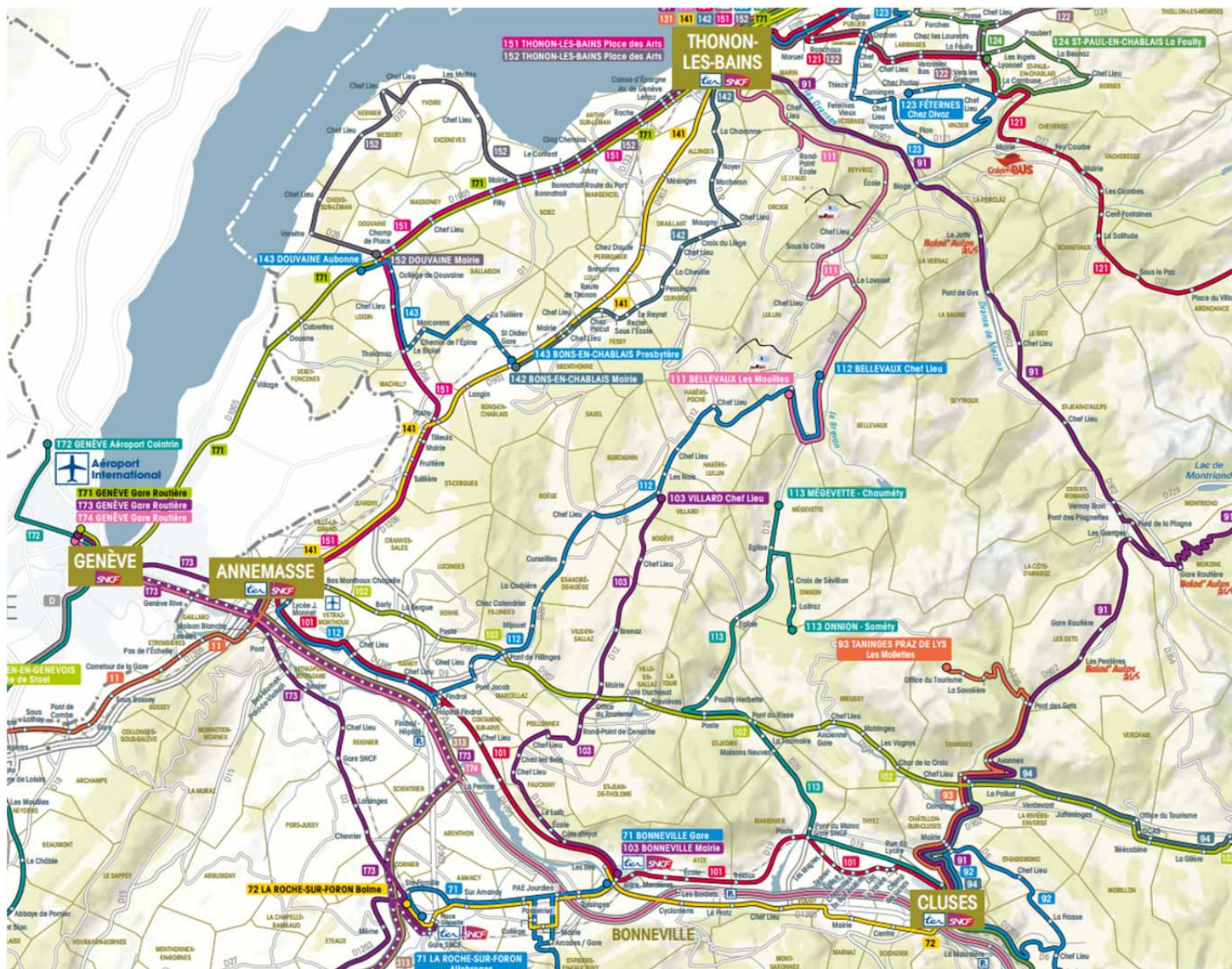


Figure 258 : Plan des lignes interurbaines de Haute-Savoie - Source : CG74

7.3 L'ACCESSIBILITE EXTERNE

Un maillage routier avantageux, positionnant le territoire à proximité des grands bassins de vie

Le Sud du territoire du SCoT profite, à proximité, d'un maillage routier bien développé avec une desserte autoroutière assurée par l'A40 surnommée l'Autoroute Blanche. Cet axe autoroutier, reliant Mâcon au Fayet, inscrit le Sud du territoire du SCoT en périphérie immédiate de quatre grands bassins d'activités et de vie. Fillinges se situe à (trajet automobile effectué en heure creuse):

- 18 minutes soit 14km du bassin Annemassien ;
- 18 minutes soit 16km du bassin de Bonneville et - 25 minutes soit 33km du bassin de la Cluses – Vallée de l'Arve ;
- 14 minutes soit 16km du Bassin Rochois ;
- 25 minutes soit 20km du bassin Genevois.

Une liaison aéroportuaire de qualité

Source : sites Internet de l'aéroport de Genève, de Lyon-Saint-Exupéry, UAF

Le territoire du SCoT dispose également d'une avantageuse liaison aéroportuaire avec la proximité de trois aéroports. Viuz-en-Sallaz se situe à :

- 50 minutes de l'aéroport de Genève-Cointrin dont 85% de passagers sont internationaux, et qui enregistre 13,9 millions de passagers en 2012 avec une progression de 73% en dix ans liée à la consolidation de l'offre existante et au développement de l'offre vers de nouvelles destinations.
- 1h40 de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry qui enregistre 8,5 millions de passagers en 2013 avec une progression de 1,3% en un an, et offre un grand choix de destinations tant à l'international que vers la France.
- 38 minutes de l'aéroport d'Annecy qui enregistre 5 421 passagers en 2013 avec une baisse de 56,5% en un an qui s'explique en

partie par la baisse de fréquentation du vol Paris-Annecy.

Les aéroports de Genève et Annecy sont les plus couramment utilisés, du fait de leur proximité au territoire, par les habitants du SCoT des 3 Vallées.

Des infrastructures ferroviaires sous-dimensionnées :

Le réseau ferroviaire du département de Haute Savoie est exclusivement constitué de voies uniques. Trois voies majeures structurent le territoire :

Bellegarde – Annemasse – Thonon – Evian ;
Aix-les-Bains – Annecy – La Roche-sur-Foron – Annemasse, prolongée vers Genève-Eaux-Vives ;

La Roche-sur-Foron – Cluses – St Gervais-le-Fayet, prolongée en voie métrique vers Chamonix, Vullorcine et le Châtelard (Suisse).

Les infrastructures ferroviaires permettent de relier Paris par :

TER/TGV une dizaine de fois par jour mais pour un temps de trajet d'Annemasse entre 3h30 et 4h30 ;

TGV une douzaine de fois par jour pour un temps de trajet de Genève entre 3h et 4h20.

La gare de Genève permet, après un temps d'accès train ou voiture, des liaisons plus intéressantes.

Les infrastructures ferroviaires permettent également, après un temps d'accès voiture, de relier Annemasse par TER une quinzaine de fois par jour pour un temps de trajet de Bons-en-Chablais entre 13 et 28 minutes. La gare de Bons-en-Chablais semble peu utilisée par les habitants de la communauté de communes de la Vallée Verte pour rejoindre Annemasse, bien que permettant un accès plus rapide qu'en voiture dont le temps de parcours varie entre 30 minutes et 1h20 en période de congestion.



Carte du réseau ferré national

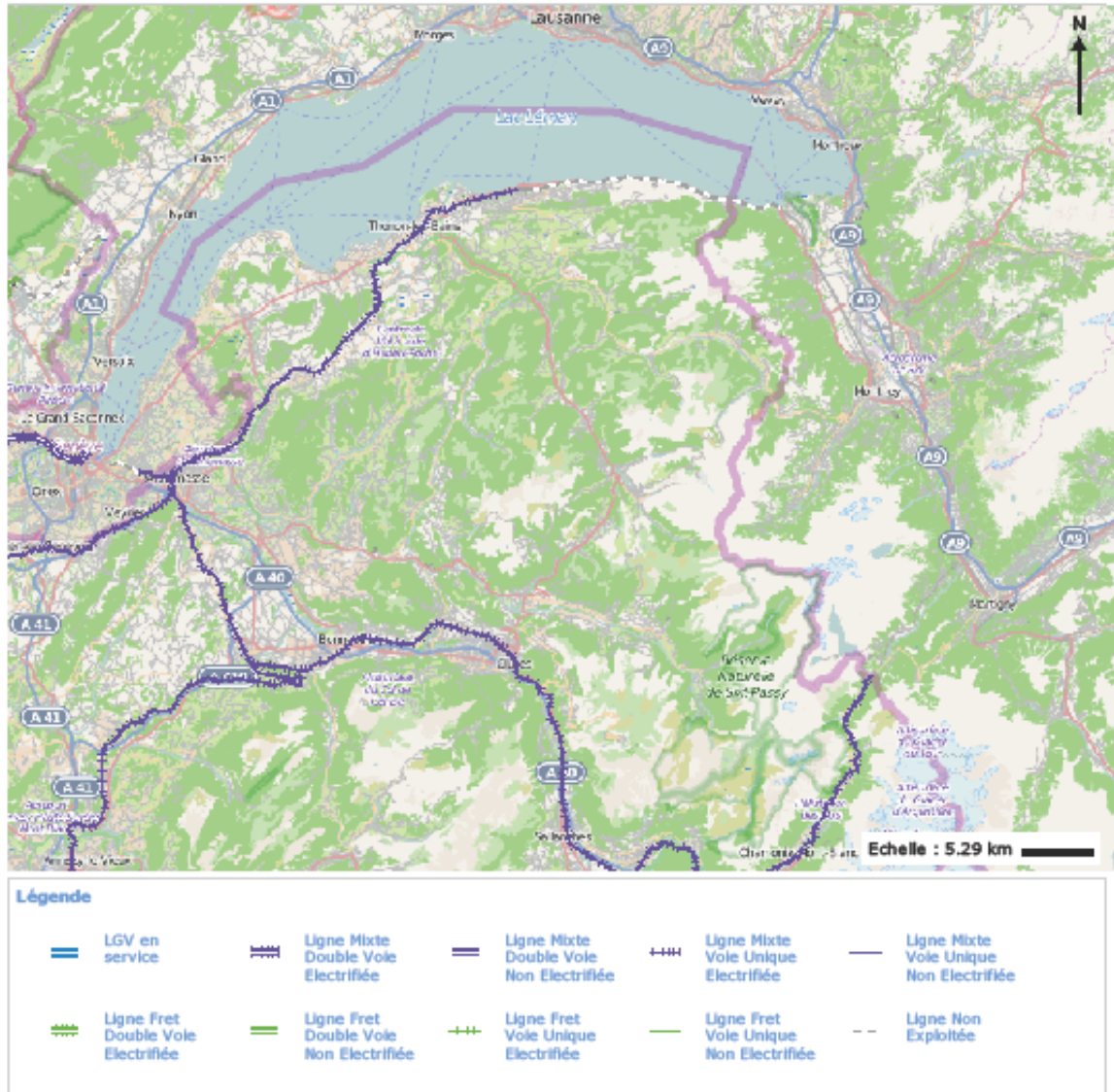


Figure 259 : Plan des lignes interurbaines de Haute-Savoie - Source : site Internet RFF/Rail Savoie

Concernant le trafic, la première clientèle est celle des voyageurs. La Région connaît une démographie dynamique qui alimente un trafic important hors saison. La première clientèle est celle des étudiants qui se rendent de leur domicile aux universités de Lyon et Grenoble. Les infrastructures ferroviaires permettent de relier :

- Lyon par TER huit fois par jour mais pour un temps de trajet d'Annemasse de 2h05 alors que par l'autoroute le temps de trajet est de 1h20.

- Grenoble par TER ou TER/Autocar une quinzaine de fois par jour mais pour un temps de trajet d'Annemasse entre 2h49 et 3h53 alors que par l'autoroute le temps de trajet est de 1h17.

Les temps de parcours restent élevés par le réseau ferré face à la concurrence routière.

L'autre flux qui alimente majoritairement les statistiques de trafic du réseau haut-savoyard est celui des saisonniers. Le trafic d'hiver est

important, concentré sur quelques semaines dans l'année et sur les weekends pendant cette période, alors que le trafic d'été est plus régulier sur les deux mois. En été, les villes balnéaires de Thonon et d'Evian et le massif du Mont Blanc sont largement fréquentés par les touristes estivaux.

Le dernier flux important sur les infrastructures ferroviaires est celui des frontaliers. Deux trains au départ d'Evian et une desserte fournie entre Annemasse à Genève-Eaux-Vives leur permettent d'aller travailler à Genève et de rentrer le soir.

Le trafic voyageur domine donc en Haute-Savoie en comparaison avec le fret. La région connaît une dynamique démographique forte qui alimente un potentiel de trafic important même hors saison. Pour autant, le manque d'investissement pendant longtemps sur le réseau ferré du territoire et les modes d'urbanisation haut-savoyard marqués par l'étalement urbain sont des facteurs limitant l'utilisation des transports en commun, rail ou cars, au bénéfice de la voiture.

Le projet CEVA : des transports collectifs améliorés pour concurrencer la voiture

L'objectif du projet CEVA est d'accéder directement en train au cœur de Genève, de mieux circuler à l'intérieur du bassin franco-valdo-genevois et de mieux desservir la Haute-Savoie.

Le volet transports collectifs du CEVA vise à :
Développer les liaisons avec Genève et Annemasse pour ouvrir le nord de la Haute-Savoie à de nouvelles offres ;
Organiser un partenariat franco-suisse qui a abouti à l'élaboration d'une charte pour le

développement des transports publics régionaux (DTPR) ;

Mettre en œuvre le projet ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) qui reliera côté haut-savoyard le réseau ferré genevois et suisse au réseau ferré français. Aujourd'hui en phase pré-opérationnelle. À sa mise en service fin 2017, ce sont 230km de lignes et plus de **40 gares** qui seront mieux connectées dans un rayon de 60 km autour de Genève, soit un territoire de **près d'un million d'habitants** répartis sur deux cantons suisses et deux départements de la région Rhône-Alpes.

Pour les Haut-Savoyards, le CEVA apporte :
une offre de transport collectif transfrontalier allant dans le sens d'un aménagement durable du territoire (report modal, désengorgement des routes, etc.) ;
un accès facilité aux bassins d'emploi et aux pôles de services (administration, culture, santé, etc.) ;
une meilleure desserte des stations et sites touristiques du Chablais et de la vallée de l'Arve ;
une connexion à Genève Aéroport par le train avec des changements ;
Améliorer la ligne ferroviaire entre Genève et Paris, aujourd'hui en cours de réalisation ;
Ouvrir de nouveau la ligne ferroviaire dite du Tonkin entre Genève et Saint Gingolph ;
Renforcer les cadencements, améliorer les horaires, les temps de parcours, prévoir la réalisation de parkings relais et envisager une billetterie unique pour l'ensemble du réseau autocar.

La mise en œuvre du projet CEVA impactera en partie l'organisation des mobilités au nord du territoire du SCoT, en facilitant l'accessibilité à Annemasse et Genève, en utilisant la voiture et le train.

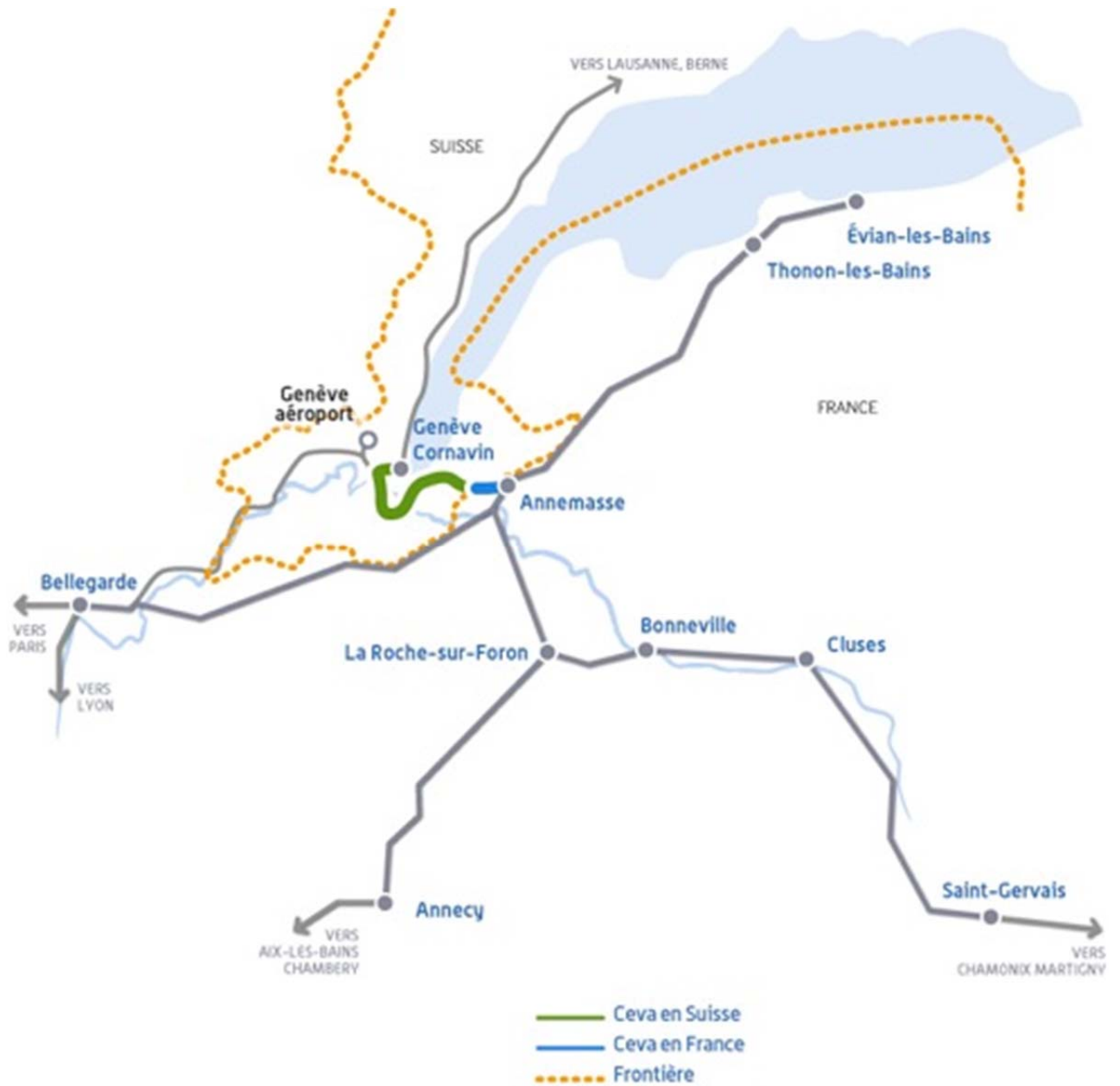


Figure 260 : Territoire de projet CEVA - Source : site CEVA France

Navettes pour la traversée du Léman

La compagnie CGN-Mobilité, gestionnaire des navettes naviguant sur le lac Léman, propose une centaine de traversées par jour sur les 4 lignes du réseau.

L'usage de ce mode de déplacement apparaît comme une alternative viable aux déplacements automobiles vers la Suisse, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Le territoire des 3 Vallées est potentiellement concerné par deux lignes du réseau, (N1 et N2) liant respectivement Evian et Thonon à Lausanne.

Ces deux lignes sont opérationnelles toute l'année, de 5h à 22h30 environ, et sont donc utilisables dans le cadre des déplacements domicile-travail. La liaison depuis Thonon dure 50mn (28 liaisons au maximum par jour), et 35mn environ depuis Evian (26 liaisons par jour).



Figure 270 : Navettes pour la traversée du Léman - Source : site CGN.ch

ENJEUX DE MOBILITE

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Une accessibilité externe facilitée par les autoroutes • Un territoire bien irrigué par les transports individuels motorisés • Une première structuration de transport en commun à la CC4R au Sud du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Des saturations ponctuelles qui grèvent le fonctionnement du territoire, accrues par la faible offre en transport en commun • Un territoire en dehors des infrastructures lourdes de transports en commun (ferroviaires) • Une organisation de l’habitat peu favorable au transport en commun • Une part modale de la voiture particulière et un taux de motorisation élevé résultant de la faible offre • Une offre limitée à celle des lignes interurbaines départementales et Proxim’iti
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet CEVA, Cornavin-Eaux Vives-Annemasse qui facilitera le report modal sur le bassin transfrontalier genevois • Renforcer le réseau Proxim’iti • Le projet de désenclavement du Chablais par les transports en commun (en particulier infrastructures ferroviaires) et par les infrastructures routières qui influera les déplacements en périphérie du territoire • Création de pôles gares à proximité du territoire du SCoT (Reignier, Bonneville, Marignier, la Roche sur Foron, Annemasse) • Des comportements des ménages susceptibles d’évoluer • Interconnexions avec les réseaux de modes doux présents sur le territoire d’Annemasse Agglo des modes doux (via Bonne et future Vélo Route) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la part des dépenses pour les déplacements dans le portefeuille des ménages
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Articuler à toutes les échelles de celle du projet de territoire à celles des opérations d’aménagement, d’une part le transport en commun et/ou les modes alternatifs et/ou les modes doux et d’autre part le développement urbain • Innover pour promouvoir les modes alternatifs et faire évoluer les parts modales sur les déplacements domicile-travail 	

CHAPITRE 8. ENJEUX TRANSVERSAUX

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire dynamique sur le plan démographique, jeune et actif • Une production de logements assez importante, qui permet de ne répondre que partiellement aux besoins identifiés, et des efforts localisés de production de logements diversifiés • Niveau d'équipements, notamment de proximité, satisfaisant à l'échelle du territoire du SCOT, et un réseau de commerces alimentaires surtout bien présent en Vallée Verte • Une industrie vivante appuyée sur un pôle industriel de niveau national • Une croissance de l'emploi liée à l'économie résidentielle • Une offre foncière moins onéreuse que sur le territoire genevois et d'Annemasse • PTU existant sur la CC4R 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de diversité dans les formes d'habitat, hégémonie de la maison individuelle, et consommation de foncier élevée • Déficit en logements sociaux • Coût du foncier (et par extension du logement) différencié mais globalement élevé • Equipement commercial globalement peu présent à l'échelle du SCOT • Concurrence commerciale importante des bassins de vie voisins, dont Annemasse • Une relative inadéquation entre besoins des entreprises en ZAE et offre qualitative • Un manque de lisibilité du potentiel économique
Opportunités	Risques potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'accueil des travailleurs des bassins d'emplois voisins (dont frontaliers) • Economie résidentielle induite importante • Situation prospère et cadre de vie de qualité pour l'habitat • Points de vente au détail des productions locales se développent : nouvelles attentes de la clientèle en faveur de la proximité • Centres villages/bourgs encore animés et actifs • Renforcement de centralités par des nouvelles implantations d'équipements adaptés • Des potentiels de développement économique • Proximité des pôles économiques d'envergure • Renforcement de l'offre en transport en commun interne au territoire et à destination des infrastructures jouxtant le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Saturation du réseau viaire face aux déplacements quotidiens • Offre de services, commerces et équipements insuffisante pour répondre à la demande liée à la croissance démographique • Développement anarchique de l'habitat en lien avec un phénomène marqué de résidentialisation • Evolutions différenciées des profils sociaux au sein du territoire en fonction du coût du logement (segmentation sociale) • Banalisation du paysage lié à l'implantation commerciale le long des principaux axes • Départs des petits commerces alimentaires au profit des grandes surfaces, d'où perte de vitalité villageoise • Une dépendance accrue aux équipements d'Annemasse sur la frange ouest du territoire • Des ZAE insuffisamment attractives sur le plan des services collectifs (services aux entreprises...) • Un manque de lisibilité du territoire en termes de stratégie économique

Enjeux posés

Quatre enjeux principaux :

- **L'organisation territoriale interne** : Quelle armature de territoire pour maîtriser le développement et améliorer l'articulation entre développement urbain, offre d'équipements et de services, offre commerciale et desserte en transport en commun ?
 - ▶ Pour un développement différencié de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, Boège et Fillinges
 - ▶ Pour un développement différencié des polarités « historiques » et des polarités liées au passage
 - ▶ Pour une structuration des polarités, des bourgs et des villages s'appuyant sur les polarités

La définition de cette organisation permettra d'améliorer l'articulation entre développement urbain, offre d'équipements et de services, offre commerciale et desserte en transport en commun

- **La diversité dans l'offre d'habitat/logement** pour offrir un parcours résidentiel aux différentes composantes de la population : (jeunes ménages, personnes âgées...)
 - ▶ Diversifier l'offre de logement, tant sur la typologie que sur la morphologie
 - ▶ Localiser les logements locatifs, locatifs sociaux, en accession sociale, en lien avec les équipements et les transports en commun existants ou à venir
- **Le développement économique** : donner les moyens au SCOT 3 Vallées d'accueillir de nouvelles activités économiques, en complémentarité avec les territoires voisins
 - ▶ Doter le territoire d'une réelle stratégie économique globale et visible ? Développer une offre foncière de qualité et stratégique, maintenir les emplois industriels...
 - ▶ Double stratégie en accueil d'emploi : être facilitateur de création d'emplois (insérés dans le tissu existant), mais aussi proposer une offre foncière adaptée
 - ▶ Un développement économique pour éviter de devenir « territoire dortoir »
- **L'accessibilité depuis les bassins de vie extérieurs, mais aussi interne au territoire** : notamment pour l'attractivité économique, comment éviter que les déplacements ne constituent un frein et une contrainte au développement local
 - ▶ Maîtriser la croissance des déplacements individuels motorisés
 - ▶ Trouver un compromis entre viabilité économique et équité de la desserte des communes ; Quelles alternatives « légères » développer ?
 - ▶ Comment faire évoluer les pratiques quotidiennes / habitudes, pour améliorer la répartition modales des déplacements ?
 - ▶ Envisager l'opportunité d'une desserte en transport en commun efficace, et organiser le développement autour de cette perspective ?

Les 3 Vallées ont connu de nettes évolutions lors des dernières décennies, et les dynamiques caractérisant le territoire sont de plus en plus marquées (croissance démographique, intensité des flux de déplacements). Le SCoT doit mettre en place les conditions d'un développement maîtrisé, en permettant l'accueil de nouvelles populations et d'activités, sans mettre en péril, ni l'activité agricole, ni les ressources naturelles.

Le diagnostic du SCoT s'appuie sur l'armature du territoire des 3 Vallées et son affirmation pour maîtriser le développement et améliorer l'articulation entre développement urbain (offre en équipements et en services, offre commerciale, desserte en transport en commun...).

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABF : architecte des bâtiments de France

CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

CC : communauté de communes

CCI : chambre de commerce et d'industrie

CDCEA : commission départementale de la consommation des espaces agricoles

CE : code de l'environnement

CG : conseil général

CGI : code général des impôts

CMA : chambre des métiers et de l'artisanat

CU : code de l'urbanisme

DDT : direction départementale des territoires

DPU : droit de préemption urbain

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DTA : directive territoriale d'aménagement

DTADD : directive territoriale d'aménagement et de développement durable

DUP : déclaration d'utilité publique

EBC : espaces boisés classés

ENS : espaces naturels sensibles

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

GES : gaz à effet de serre

HLM : habitation à loyer modéré

Loi ENE : loi engagement national pour l'environnement

Loi ENL : loi engagement national pour le logement

Loi SRU : loi solidarité et renouvellement urbain

Loi UH : loi urbanisme et habitat

OAP : orientation d'aménagement et de programmation

PADD : projet d'aménagement et de développement durable

PC : permis de construire

PCET : plan climat énergie territorial

PDU : plan de déplacement urbain

PEB : plan d'exposition aux bruits

PIG : programme d'intérêt général

PLAI : prêt locatif aidé d'intégration

PLH : plan local de l'habitat

PLU : plan local d'urbanisme

PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal

PPA : personnes publiques associées

POS : plan d'occupation des sols

PPR : plan de prévention des risques

PPRN : plan de prévention des risques naturels

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

PTZ : prêt à taux zéro

RNU : règlement national d'urbanisme

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : schéma de cohérence territoriale

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDC : schéma de développement commercial

SEM : société d'économie mixte

SPANC : service public d'assainissement non collectif

SRCAE : schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

SRCE : schéma de cohérence écologique

TH : taxe d'habitation

TVB : trames vertes et bleues

VSD : versement pour sous-densité

ZAC : zone d'aménagement concerté

ZAD : zone d'aménagement différé

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

DEFINITIONS

D'après la base permanente équipements de l'INSEE :

Équipements de service aux particuliers : Police/Gendarmerie, Cour d'appel, Tribunal de grande instance; Tribunal d'instance, Conseil de prud'hommes, Tribunal de commerce, Agence de proximité Pôle emploi, Relais Pôle emploi, Permanence Pôle emploi, Agence spécialisée, Relais et maison de service public, Point d'information et de médiation multiservice, Espace public numérique et autres ; DGFIP, DRFIP, DDFIP, Banque, Caisse d'Épargne, Pompes funèbres, Bureau de poste, Relais poste commerçant, Agence postale communale, Réparation auto et de matériel agricole, Contrôle technique automobile, Location auto-utilitaires légers, École de conduite, Maçon, Plâtrier peintre, Menuisier, charpentier, serrurier, Plombier, couvreur, chauffagiste, Électricien, Entreprise générale du bâtiment, Coiffure, Vétérinaire, Agence de travail temporaire, Restaurant, Agence immobilière, Blanchisserie-Teinturerie, Soins de beauté.

Commerces : Hypermarché, Supermarché, Grande surface de bricolage, Supérette, Épicerie, Boulangerie, Boucherie charcuterie, Produits surgelés, Poissonnerie, Librairie papeterie journaux, Magasin de vêtements, Magasin d'équipements du foyer, Magasin de chaussures, Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, Magasin de meubles, Magasin d'articles de sports et de loisirs, Magasin de revêtements murs et sols, Droguerie quincaillerie bricolage, Parfumerie, Horlogerie Bijouterie, Fleuriste, Magasin d'optique, Station-service.

Établissement : Unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la «boutique» d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

D'après Larousse :

Amphibiens : Vertébré anamniote à peau nue, aux membres conformés en pattes, généralement capable de respirer hors de l'eau à l'état adulte, tel que la grenouille ou la salamandre. (Les amphibiens forment une classe.)

Boisement alluvial : Boisements caractérisés par leur situation en bord de cours d'eau. Les arbres dont ils se composent, l'endroit où ils s'installent sont étroitement liés aux caractéristiques du sol, elles-mêmes dépendantes de la rivière, de sa dynamique et de la nappe phréatique associée.

Dolomie : Roche sédimentaire carbonatée, renfermant plus de 50 % de dolomite

Hêtraie : Forêt à feuilles caduques des régions tempérées humides, dont les arbres les plus fréquents sont les hêtres. La hêtraie se rencontre sur sol calcaire comme sur sol siliceux.

Cargneule triasique : mot d'origine suisse ; en anglais cargneule : Roche sédimentaire carbonatée, à l'aspect carié, vacuolaire, fréquemment bréchique. De couleur jaune, brun, rouille, les cargneules forment des masses peu ou non stratifiées et donnent des reliefs ruiniformes. Le terme triasique désigne le système du mésozoïque supérieur, d'une durée de 30 à 40 millions d'années, caractérisé par trois phases successives de sédimentation.

Flysch éocène : Formation sédimentaire détritique, souvent épaisse, constituée par des alternances répétées de grès plus ou moins grossier et d'argile plus ou moins schisteuse, provenant de l'érosion de chaînes de montagne en cours de surrection. Le terme éocène désigne la série stratigraphique appartenant au système paléogène, d'une durée approximative de 18 millions d'années (ère tertiaire).

Morphologie urbaine : La morphologie urbaine est l'étude des formes urbaines. La morphologie urbaine vise à étudier les tissus urbains au-delà de la simple analyse architecturale des bâtiments et à identifier les structures sous-jacentes.

Ripisylve : Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve, la notion de rive désignant le bord du lit mineur (ou encore lit ordinaire, hors crues) du cours d'eau non submergée à l'étiage.

Roselière : Zone bordière des étangs, marais où les roseaux constituent l'essentiel de la végétation.

Substrat : Ce qui sert d'infrastructure à quelque chose, ce sur quoi s'exerce une action

Tourbière : Relatif à la tourbe, à l'extraction de la tourbe : Sol hydromorphe à nappe phréatique permanente, à accumulation de matière organique incomplètement décomposée, provenant des débris végétaux et racines des plantes hygrophiles.

TABLE DES FIGURES

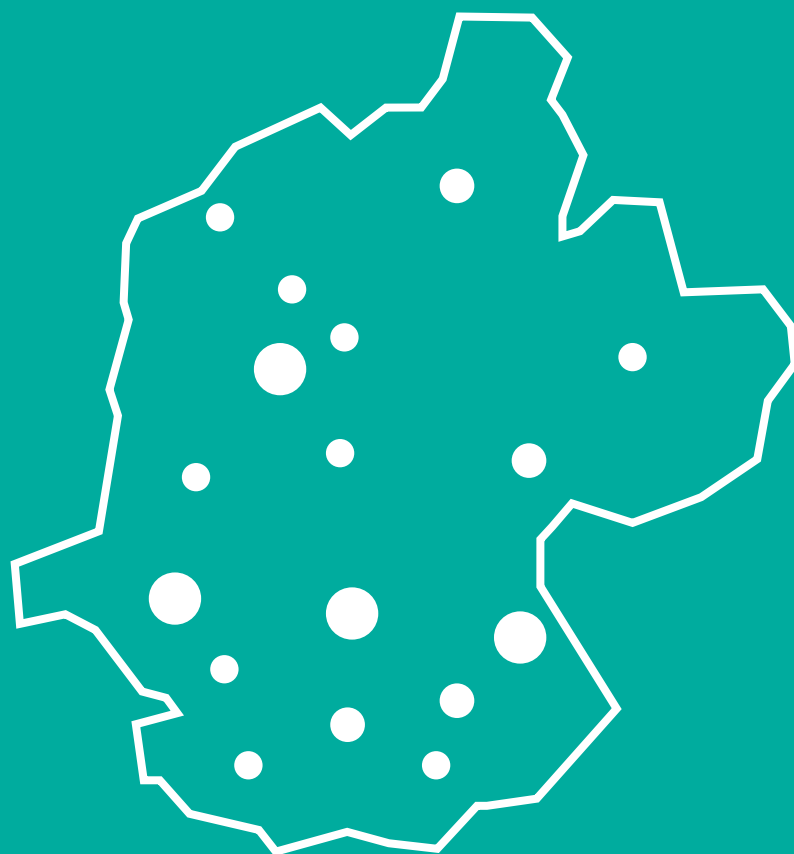
Figure 1 : Précipitations - Stations météorologiques représentatives du bassin versant du Giffre	22
Figure 2 : Les lacs du Chablais, "des Glaciers à l'Eau, une géologie vivante"	23
Figure 3 : La vallée de la Haute Menoge, vue du sud d'avion depuis l'aplomb d'Onnion	24
Figure 4 : Les chaînons nord-occidentaux du Chablais, vus de l'ouest d'avion, depuis l'aplomb de Machilly	24
Figure 5 : Carte géologique du Chablais	25
Figure 6 : Zones d'inventaires réglementaires ou non sur le territoire du SCoT	27
Figure 7 : Espaces naturels patrimoniaux du SCoT des 3 Vallées	28
Figure 8 : Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>), espèce communautaire protégée au niveau national	30
Figure 9 : Habitats d'intérêt communautaire	31
Figure 10 : Chardon bleu des Alpes (<i>Eryngium alpinum</i>) espèce communautaire protégée au niveau national	32
Figure 11: Lynx boréal (<i>Lynx lynx</i>), espèce communautaire protégée au niveau national	33
Figure 12 : Grand tétras (<i>Tetrao urogallus</i>)	34
Figure 13 : Roselière le long de la Menoge à Boège	35
Figure 14 : Etang de la zone humide de Clavel Sud-ouest	35
Figure 15 : Bas marais acide caractérisé par ces touradons de <i>Carex</i>	35
Figure 16 : Cartographie des zones humides du SCoT des 3 Vallées	36
Figure 17: Cartographie des nouvelles zones humides identifiées sur le domaine skiable des Brasses	37
Figure 18 : Magnocariçaie et boisement marécageux au Lac du Môle	38
Figure 19 : Tableau récapitulatif des ZNIEFF de type 1 et 2 présentes	42
Figure 20 : Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	43
Figure 21: Merle de Roche (<i>Monticola saxatilis</i>)	43
Figure 22 : Liparis de Loesel (<i>Liparis loeselii</i>)	43
Figure 23 : Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	43
Figure 24 : Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)	43
Figure 25 : ZNIEFF de type 2	44
Figure 26 : Carte de l'occupation des sols – SCoT des 3 Vallées	46
Figure 27 : Etagement de la végétation	47
Figure 28 : Cartographie des grands types de boisements	48
Figure 29 : Ripisylve de la Menoge à Boège	49
Figure 30 : Vergers dans une pâture	49
Figure 31 : Plantation d'épicéa dans la plaine	50
Figure 32 : Prairie mésophile	50
Figure 33 : Hêtraie sapinière à Saint Jeoire	51
Figure 34 : Pessière à Saxel	51
Figure 35 : Lande subalpine	51
Figure 36 : Alpage au col de Plaine Joux	52
Figure 37 : Buddléia de David	53
Figure 38 : Robinier faux acacia	54
Figure 39 : Berges de la Menoge aval par la Renouée	54
Figure 40 : Renouée du Japon	54
Figure 41 : Observations des plantes invasives sur le bassin versant de la Menoge	55
Figure 42 : Analyse des connexions écologiques dans le cadre du contrat corridor Bergy-Glière-Môle	58
Figure 43 : Connexions régionales identifiées par le SRCE	59
Figure 44 : Les dynamiques écologiques	60
Figure 45 : Les densités nettes des communes	62
Figure 46 : Comparaison de la densité bâtie et de la population des communes du SCoT des 3 Vallées	63
Figure 47 : Carte des densités des logements par commune	65
Figure 48 : Graduation de la densité de l'habitat sur le territoire des 3 Vallées	66
Figure 49 : Habitat individuel isolé sur le territoire des 3 Vallées	66
Figure 50 : Habitat individuel de type lotissement sur le territoire des 3 Vallées	66
Figure 51: Habitat individuel dense sur le territoire des 3 Vallées	66
Figure 52 : Habitat en petit collectif sur le territoire des 3 Vallées	67
Figure 53 : Source : Construire et aménager dans un PNR, Habiter ici Vercors-Chartereuse	68
Figure 54 : Exemple d'évolution de l'urbanisation dans autour d'un village traditionnel	69

Figure 55 : Habitat individuel récent en vallée verte	70
Figure 56 : Exemple de maisons accolées	70
Figure 57 : Evolution de la consommation foncière depuis 1998	70
Figure 58 : Evolution de la tache urbaine entre 1998 et 2012	72
Figure 59 : Surface (en m ²) de foncier consommé par nouveau logement entre 1998 et 2012	72
Figure 60 : Evolution de la consommation foncière entre 1998 et 2012 par commune et par typologie	73
Figure 61 : Typologie des logements réalisés par commune entre 1999 et 2009	74
Figure 62 : Carte – des massifs « périurbains »	79
Figure 63 : Présence du tissu urbain	79
Figure 64 : Les espaces agricoles - Corine Land Cover, 2006	80
Figure 65 : Vallée de la Menoge, entre prairie et tissu urbain discontinu	81
Figure 66 : Tableau – analyse comparative générique Haute Savoie, CDDRA Genevois français	82
Figure 67 : Analyse comparée du poids de l'activité agricole	83
Figure 68 : Tableau – Comparaison entre intercommunalité du SCoT	84
Figure 69 : Variation des exploitations 1998 – 2010	85
Figure 70 : Graphique : un territoire présentant d'avantage de petites exploitations	86
Figure 71 : Présence d'exploitations agricoles en 2010	86
Figure 72 : SAU déclarées en 2010 et leurs variations	87
Figure 73 : Carte du relief du territoire des 3 Vallées, en vert les terres dédiées à l'activité	88
Figure 74 : Tableau – caractérisation des enjeux de transmission au sein de l'aire SCoT 3 Vallées	89
Figure 75 : Tableau - Variation des exploitations et de la surface agricole utile par OTEX	90
Figure 76 : Tableau – variation des cheptels (en tête) - Source : Blezat consulting	91
Figure 77 : Carte - Valeur agricole mesurée par la Production brute standard (PBS)	92
Figure 78 : Carte – Taux d'espaces forestiers et naturels	92
Figure 79 : Carte – Part agricole par commune	92
Figure 80 : Carte – Taux d'artificialisation	93
Figure 81 : Carte – des espaces à risque de mutation	94
Figure 82 : Unité paysagère du Pays de Faucigny	97
Figure 83 : Les grands paysages	98
Figure 84 : Vue sur le coteau depuis Peillonex	98
Figure 85 : Route départementale RD 907	99
Figure 86 : Vue sur la vallée de l'Arve depuis Faucigny Source : EPODE	99
Figure 87 : Situation de la sous unité paysagère de Boege	100
Figure 88 : Vues sur la vallée de la Menoge depuis le Villard	100
Figure 89 : Vallée du Risse, commune de Mégevette, en direction du Col de Jambaz	101
Figure 90 : Gorges du Risse entre Saint Jeoire et Onnion	101
Figure 91 : situation de la sous unité paysagère Risse et Dransse du Brévon	101
Figure 92 : Orographie : un territoire de vallées	102
Figure 93 : Réseau hydrographique	103
Figure 94 : Trame verte du SCoT des 3 Vallées	104
Figure 95 : Vue depuis le col de Saxel	105
Figure 96 : Situation des vues panoramiques	105
Figure 97 : Les vues panoramiques depuis le plateau de Plaine Joux	105
Figure 98 : Bethléem sur les massifs du Chablais, du Giffre et du Mont-Blanc	105
Figure 99 : Vue sur le Mont-Blanc depuis les coteaux d'Onnion	106
Figure 100 : Vue sur la vallée de l'Arve	106
Figure 101 : RD 20, passage fermée entre Mijouet et Saint André de Boège	107
Figure 102 : Ripisylve de la Menoge, avant le Pont de Fillinges	107
Figure 103 : Vue en direction de St Jeoire, depuis le coteau agricole	107
Figure 104 : Gorges du Risse, route de Pouilly, entre Saint Jeoire en Faucigny et Onnion	107
Figure 105 : Rocher de la Culaz, entre Onnion et Mégevette	107
Figure 106 : Les dynamiques paysagères	108
Figure 107 : Coupe paysagère, un territoire structuré par 3 vallées	109
Figure 108 : Coupe paysagère schématique, organisation de la vallée de la Menoge	109
Figure 109 : Situation de la sous-entité paysagère de la plaine urbanisée	110
Figure 110 : Représentation schématique des entités paysagères	111
Figure 111 : Entité paysagère Le val boisé – Pentés des Voirons	114
Figure 112 : Portofolio de l'entité paysagère n° 2 Le val boisé – Pentés des Voirons	116

Figure 113 : Situation de l'entité paysagère n°3	117
Figure 114 : Situation de l'entité paysagère n°4	119
Figure 115 : Situation de l'entité paysagère n°5	121
Figure 116 : Situation de l'entité paysagère n°6	123
Figure 117 : Alignement de fruitiers (St André de Boège)	125
Figure 118 : Fruitiers dans les prairies, à Saxel	125
Figure 119 : Plantation de conifères en fond de vallée, entre Boège et Saxel	125
Figure 120 : Vue sur le Lac Léman limitée par les plantations de conifères	125
Figure 121 : Vue sur des coupes franches depuis la route du Monastère	126
Figure 122 : Coupes à blanc sur le versant des Voirons	126
Figure 123 : Dynamique forestière	127
Figure 124 : Forêt au-dessus de Saint Jeoire en Faucigny	127
Figure 125 : Fermeture du fond de vallée entre Bogève et Viuz	127
Figure 126 : Ruines du château de Faucigny	129
Figure 127 : Eglise d'Habère-Lullin depuis la D12	129
Figure 128 : Vue sur les ruines depuis le village de Faucigny	130
Figure 129 : Représentation des entités paysagères et effets structurants du territoire	133
Figure 130 : Lecture séquencée du paysage de fond de vallée	137
Figure 131 : Hôtel des Chalets sur la montagne des Voirons	139
Figure 132 : Un territoire d'interface, entre espaces urbains, et domaine touristique structurants	139
Figure 133 : Domaine skiable de la station des Habères	140
Figure 134 : Enveloppe du domaine skiable de la station des Habères	141
Figure 135 : Domaine skiable Massif des Brasses. Source : Alpes du Léman	143
Figure 136 : Enveloppe du domaine skiable de la station des Brasses	144
Figure 137 : Nombre de lits touristiques par commune- Données 2012. Source : CG74	146
Figure 138 : Nombre de lits touristiques intercommunalité	147
Figure 139: Evolution du parc de résidences secondaires sur les 3 Vallées	147
Figure 140 : Poids des résidences secondaires dans le logement	148
Figure 141 : Extrait SDAGE Rhône Méditerranée : les dysfonctionnements identifiés	152
Figure 142 : Réseau hydrographique – SCoT des 3 Vallées	153
Figure 143 : Mesures à mettre en œuvre relatives au bassin Haut-Rhône	155
Figure 144 : Programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée 2016	156
Figure 145 : Carte des différents usages de l'eau sur le bassin versant de la Menoge	159
Figure 146 : Pénuries observées	162
Figure 147 : Bilan des principales altérations d'origine anthropiques	164
Figure 148 : EPCI ayant la compétence Collecte Transport Dépollution	165
Figure 149 : Détail technique des stations d'épuration du territoire	166
Figure 150 : Etat des lieux de l'assainissement sur le territoire des 3 Vallées	167
Figure 152 : Consommations d'énergie finale sur les 3 Vallées en 2012	170
Figure 153 : Consommation d'énergie par secteur hors industrie	171
Figure 154 : Réseau de transport en énergie	172
Figure 155 : Consommation d'énergie par secteur résidentiel selon le produit énergétique	173
Figure 156 : Consommation d'énergie du secteur résidentiel selon l'usage	173
Figure 157 : Chauffage des résidences principales sur les 3 vallées	174
Figure 158 : Chauffage des résidences principales - source : Insee 2010	174
Figure 159 : Consommation de bois énergie : nombre de logements chauffés en 2010	174
Figure 160 : Date de construction des résidences principales	175
Figure 161 : Comparaison avec le département	175
Figure 162 : Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire par produit énergétique	176
Figure 163 : Consommation d'énergie du secteur tertiaire selon l'usage	176
Figure 164 : Equipement automobile des ménages	176
Figure 165 : Consommation d'énergie finale du secteur des transports par produits énergétiques	176
Figure 166 : Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2014	177
Figure 167 : Consommation énergétique du secteur agricole	177
Figure 168 : Estimation de la consommation énergétique totale des communes du SCoT	178
Figure 169 : Qualité de l'air en Rhône Alpes	183
Figure 170 : Nombre de jours de dépassements du seuil de protection de la santé en 2013 pour l'ozone	184
Figure 171 : nombre de jours de dépassements du seuil de particules PM10 en 2013	185

Figure 172 : Concentration de la moyenne annuelle 2013 en PM2,5	186
Figure 173 : Les 3 Vallées, un territoire relativement peu exposé aux nuisances sonores	188
Figure 174 : Installations de traitement des déchets en Haute Savoie	191
Figure 175 : Installations de traitement des déchets sur l'emprise du SCoT	192
Figure 176 : Illustration : La CCVV et la commune de Fillinges appartiennent au périmètre du SIFEAGE	193
Figure 177 : Tonnages recyclés par communauté de communes	194
Figure 178 : Performance de collecte des déchets recyclables en Haute Savoie	195
Figure 179 : Déchetterie de la CCVV sur la commune de Boège	195
Figure 180 : Composition des OMR de la CC Vallée Verte comparée au Sifeage	196
Figure 181 : Carrière à Saint Jeoire en Faucigny	198
Figure 182 : Cartographie extraite du Schéma Départemental des carrières de Haute Savoie	199
Figure 183 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées depuis 1968	209
Figure 184 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées entre 1999-2006 et 2013	210
Figure 185 : Croissance démographique entre 1999 et 2010	211
Figure 186 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées entre 1999 et 2013 par armature	212
Figure 187 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées entre 1999 et 2013 par armature	212
Figure 188 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées porté par le solde migratoire depuis 1968	213
Figure 189 : Evolution de la population du SCoT des 3 Vallées porté par le solde migratoire depuis 1968	214
Figure 190 : Part des tranches d'âge sur le SCoT 3 Vallées en 1999 et 2010	215
Figure 191 : Revenu des ménages sur l'aire du SCoT	217
Figure 192 : Part des frontaliers dans la population communale	218
Figure 193 : Importance des travailleurs transfrontaliers	219
Figure 194 : Croissance du parc de résidences principales depuis 1968	221
Figure 195 : Habitat individuel, Saxel	221
Figure 196 : Croissance de la population et du parc de logement depuis 1968	221
Figure 197 : Evolution de la construction neuve entre 2003 et 2012	222
Figure 198 : Part des résidences principales dans les mises en chantier	223
Figure 199 : Taux de construction de logements et population	224
Figure 200 : Logements réalisés par commune depuis 1990	225
Figure 201 : Croissance du parc de résidences principales sur le territoire	225
Figure 202 : Evolution du parc de résidences secondaires	226
Figure 203 : Répartition des logements du territoire des 3 Vallées selon le statut depuis 1968	227
Figure 204 : Evolution du nombre de logement selon l'armature	227
Figure 205 : Rythme d'évolution du parc de logements	228
Figure 206 : Logements réalisés depuis 1990 selon la typologie	228
Figure 207 : Statut des occupants des résidences principales	229
Figure 208 : Evolution des prix de l'immobilier	229
Figure 209 : Evolution des prix des transactions immobilières	230
Figure 210 : Population éligible au logement locatif social	231
Figure 211 : Répartition des logements sociaux sur l'aire du SCoT	232
Figure 212 : Répartition des logements sociaux sur le territoire des 3 Vallées en 2012	233
Figure 213 : Part des logements sociaux selon l'armature	233
Figure 214 : Typologie des logements réalisés entre 2000 et 2010 sur le territoire des 3 Vallées	234
Figure 215 : Typologie des logements réalisés par commune entre 1999 et 2009	235
Figure 216 : Poids du secteur du commerce en Haute Savoie	238
Figure 217 : Dynamique du secteur du commerce en Haute Savoie	238
Figure 218 : Les polarités commerciales de Haute Savoie	239
Figure 219 : Taux d'équipement commercial par commune en 2013	240
Figure 220 : L'offre commerciale dans l'aire du SCoT	241
Figure 221 : Taux d'équipement commercial des communes du SCoT	242
Figure 222 : Evolution du nombre d'établissements commerciaux entre 2002 et 2013	243
Figure 223 : Taux d'équipement des communes 2013	246
Figure 224: MARPA La Clairière d'Habère-Lullin	247
Figure 225 : Situation et taille des équipements de santé, scolaires et sportifs	249
Figure 226 : Taux d'équipement des communes, 2011	250
Figure 227 : PaysAlp, maison de la mémoire	251
Figure 228 : Salle communale de Boège	252
Figure 229 : Couverture réseaux de Haute-Savoie, 2012	254

Figure 230 : Couverture ADSL de la Haute-Savoie, 2009	255
Figure 231 : Déploiement du SYANE	256
Figure 232 : Le potentiel des entreprises Rhône alpines	261
Figure 233 : Etablissements économiques sur le territoire des 3 Vallées en 2013	263
Figure 234 : Evolution du nombre d'établissements sur le territoire du SCoT entre 2008 et 2013	263
Figure 235 : Nombre d'établissements par commune et par activité économique	265
Figure 236 : Une enquête a été menée par la CCI74 et la CMA74 auprès des entreprises de la CCVV	266
Figure 237 : Répartition des effectifs par type d'activités en 2013	267
Figure 238 : Evolution de la répartition des emplois au lieu de travail entre 1999 et 2010	269
Figure 239 : Emploi sur la commune de résidence	270
Figure 240 : Répartition des emplois par secteur d'activités	271
Figure 240 : Répartition des emplois par secteur d'activités	272
Figure 242 : La population active et les travailleurs transfrontaliers	273
Figure 243 : Titulaires d'un permis frontalier du canton de Genève et doubles-nationaux	274
Figure 244 : Les zones d'activités du territoire	276
Figure 245 : Répartition des zones d'activités sur le territoire	277
Figure 246 : Migrations alternantes avec les territoires voisins	280
Figure 247 : Mode de déplacements pour les navettes domicile-travail des actifs, selon l'EPCI de résidence	281
Figure 248 : Nombre de résidences principales en fonction du nombre de voitures du ménage en 2010	281
Figure 249 : Equipement automobile des ménages en 2011	282
Figure 250 : Evolution du trafic entre 2008-2012 sur les principaux axes – moyennes journalières	283
Figure 251 : Comptages routiers 2009	284
Figure 252 : Comptage routier 2012	285
Figure 253 : Evolution du trafic VP et PL entre 2008 et 2012	286
Figure 254 : Volet routier du désenclavement du Chablais	288
Figure 255 : Périmètre du PTU	289
Figure 256 : Réseau ProximITI	290
Figure 257 : Nombre de voyages par type de ligne de transport en commun	291
Figure 258 : Plan des lignes interurbaines de Haute-Savoie	293
Figure 259 : Plan des lignes interurbaines de Haute-Savoie	295
Figure 260 : Territoire de projet CEVA	297
Figure 270 : Navettes pour la traversée du Léman	298



SCOT des **3 VALLÉES** SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

Equipe technique : EPODE - ALGOE - BLEZAT - URBANIS - BERENICE
CONTACT :
Etienne GUYOT e.guyot@epode.eu
Guillaume DEGIULI contact@scot-3-vallees.com